

14469

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

Concession Française

A

SHANGHAI

COMPTE-RENDU DE LA GESTION
POUR L'EXERCICE 1910

BUDGET 1911



IMPRIMERIE MUNICIPALE

INDEX



- Abattoirs 19, 44, 50, 67, 72, 79.
Affaire Chollot 13, 19, 41.
Affaire Tsang Yu Kee 41, 66.
Assurances 40.
Automobiles 35.
Avenue Dubail 36, 53, 65, 71, 78.
,, Paul Brunat 38.
Avocat-Conseil 18, 44.
- Bars 69, 77.
Bornes-Fontaines 97.
Boulevard Montigny 14, 93.
Brigade des Pompiers 8, 55, 71.
Budget 87, 93, 94, 95.
- Cautionnement 86.
Caisse de Prévoyance 8, 13, 16, 76.
Camp de Koukaza 26.
Champ de Tir 56.
Chang Pang (crique du) 68, 96.
Château d'Eau 26, 40, 45, 54, 76.
Chiffons (marchands de) 24.
Cimetière de Lokawei 29, 74, 86.
Club Européen 59.
Clubs Indigènes 32, 34, 49, 69, 78.
Combustibles 90.
Comités 2.
Comptable 11, 13.
Comptabilité (Eaux) 41, 58, 63, 80, 97.
Consommation d'eau 40.
Constructions (Extension) 92.
Consulats 23.
Conduite Maitresse (2^e) 30, 73.
Courant triphasé 5, 63, 88.
- Défense de la Concession 23.
Différend Borini 11, 25, 41, 62.
Drains 5.
Droits de Quayage 4, 32, 58.
Douanes Impériales 4.
- Eaux (Service des) 10, 14, 16, 26, 30, 33, 44, 45, 49, 51, 54, 62, 80, 97.
Eclairage (au Gaz) 34.
Eclairage Electrique 5, 38, 49, 63, 83, 88, 92.
Ecole Franco-Chinoise 23, 61, 66, 69.
,, Municipale Française 5, 9, 18, 19, 24, 27, 29, 38, 40, 43, 52, 69, 70, 71, 77, 81, 84.
,, St-François-Xavier 52.
Écuries Municipales 68, 79.
Elections 1, 85, 86.
Emprunt Municipal 44, 56, 69.
- Finances 18, 97.
Fosses septiques 78.
Fourrages 14, 19, 96.
Frontage (Droits de) 69.
Fumier (Enlèvement du) 68.
- Garde Municipale 7, 11, 17, 23, 25, 28, 32, 36, 43, 45, 48, 51, 53, 58, 60, 64, 68, 71, 73, 78, 80, 91.
Gratifications 8.
- Hôpital (Frais d') 91.
Horlogès 84.
Hôtels Européens 49, 53, 60, 69, 78.
Hôtel Municipal 39, 40, 43, 48.
- Infirmierie 13.
Ingénieur 17, 19, 25, 36.
Impôt Foncier 23.
Imprimerie Municipale 52, 74.

- Jardin Chinois 55.
Jardin Public 25, 32, 44.
Lazaret 4, 32, 54, 74.
Licences 44, 92.
Lokawei (Terrain de) 13.
Macadamisage 34.
Marchés 81.
Matériel usagé 40.
Métrés de travaux 11, 25, 41, 62.
Moustiques 22, 31.
Musique Municipale 9, 18.
Opium 47.
Pont du Bund 52, 74, 85, 96.
,, Rue Chusan 81.
Pontons 17, 63.
Poste de Police de l'Ouest 11, 39, 40, 41, 48, 51, 59.
,, ,, Central 14, 24, 38, 43, 81, 85.
,, ,, Lokawei 43.
,, ,, Koukaza 53.
,, d'Incendie de l'Ouest 79.
Prises d'Incendie 22, 52.
Prisons (Nouvelles) 39, 40, 48, 59, 62, 65, 79, 92, 96.
Pouvoirs Présidentiels 4.
Quai du Yang King Pang 25, 50, 70, 78.
,, de l'Extension 41.
,, de France 39, 40.
Quayage (Droits de) 4, 32, 58, 76.
Recensement 47, 82.
Règlements Municipaux 35.
Routes (Ouverture de) 17, 21.
,, Extérieures 89.
Route des Officiers 53.
,, Say Zoong 21.
Rue Amiral Bayle 11.
,, du Cimetière 38.
,, du Consulat 8, 81.
,, Doumer 11.
,, de Ningpo 29.
Rue Palikao 17.
,, des Pères 23.
,, Ratard 8, 21, 34, 68.
,, Hoi Hao 7.
,, du Weikwé 4.
,, de Zikawei 11, 29, 68.
Salle des Fêtes 27, 71.
Salubrité (Inspecteur de) 9.
Séances (Suspension des) 59.
Secours 22.
Secrétariat 13, 31, 38, 40, 62, 96.
Sel (Vente du) 14.
Sémaphore 13, 38, 58, 84.
Service Anthropométrique 60.
Service Sanitaire 58, 75, 76, 81.
Taxes 10, 14, 29.
Théâtres Chinois 22, 45, 69.
Tramways 22, 32, 34, 49, 59, 63, 78, 88.
Tramways (Tarifs de) 5.
Tramways (Trafic en commun) 31, 52, 54, 55, 74, 81, 96.
Transports des Bagages 61.
,, Municipaux 13, 29, 51.
Travaux (Conducteur de) 45, 51.
,, (Surveillants de) 8, 65.
Usine des Eaux
Bassin aux Eaux Claires 45.
Bassin de décantation 52.
Dégrossisseurs & préfiltres 69, 73.
Economiseur 76.
Installation de la condensation 63.
Modification de la prise d'eau 84.
Pompes d'alimentation 65.
Véhicules privés 49, 54.
Vétérinaire 6, 14, 34.
Vidanges 83.
Voitures Publiques 35.
Yang King Pang (Ponts du) 49, 53, 62, 81.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MUNICIPALE

OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT

L'EXERCICE 1910

EXERCICE 1910.—RELEVÉ GÉNÉRAL

RECETTES

Nature des recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus	en moins
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
CHAPITRE 1.—IMPOTS						
Art. 1.—Impôt foncier	101.132	13	101.000	00	132	13
» 2.—Impôt locatif européen	23.340	80	24.000	00		639 20
» 3.—Impôt locatif chinois	139.466	94	139.000	00	466	94
» 4.—Impôt extérieur	15.137	61	12.000	00	3.137	61
» 5.—Impôt sur les terrains non bâtis (Extension)	2.441	48	2.300	00		58 82
	<u>281.538</u>	<u>66</u>	<u>278.500</u>	<u>00</u>	<u>3.736</u>	<u>68</u>
CHAPITRE 2.—LICENCES						
Art. 1.—Hôtels Bars, Cafés	673	00	1.300	00		625 00
» 2.—Théâtres chinois, Marionnettes, etc	4.433	00	4.400	00	33	00
» 3.—Restaurants chinois	3.674	10	2.400	00	1.274	10
» 4.—Débits de boissons chinois	5.431	06	3.500	00	1.631	06
» 5.—Vente de l'Opium	14.585	00	9.000	00	5.585	00
» 6.—Commerce de vins et spiritueux-gros et détail	3.073	00	3.000	00	73	00
» 7.—Maisons de tolérance	4.510	67	4.500	00	10	67
» 8.—Loueurs de brouettes	14.870	00	13.000	00	1.870	00
» 9.—Loueurs de jin-riek-shas	72.762	83	68.000	00	4.762	83
» 10.—Charrettes à bras	3.260	77	3.000	00	260	77
» 11.—Loueurs de chevaux et voitures	7.071	28	7.300	00		428 72
» 12.—Véhicules privés	9.744	27	10.000	00		258 73
	<u>140.791</u>	<u>98</u>	<u>126.600</u>	<u>00</u>	<u>15.304</u>	<u>43</u>
CHAPITRE 3.—TAXES						
Art. 1.—Monts de Piété	3.337	00	3.200	00	337	00
» 2.—Marchands fripiers	1.316	91	1.300	00	16	91
» 3.—Logeurs	5.600	50	6.000	00		399 50
» 4.—Changeurs	989	00	1.000	00		11 00
» 5.—Marchands forains et abris	4.541	03	3.500	00	1.041	03
» 6.—Sampan et chalands	9.327	14	7.500	00	1.827	14
» 7.—Marché de l'Est, de la place Meugniot et de la rue du Weikwei	10.998	40	11.000	00		1 60
» 8.—Vidanges	9.000	00	9.000	00		» »
» 9.—Permis de construire	310	83	500	00		189 17
	<u>47.620</u>	<u>81</u>	<u>45.000</u>	<u>00</u>	<u>3.222</u>	<u>08</u>
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES						
Art. 1.—Droit sur les quais et jetées	6.780	48	6.780	00		» 48
» 2.—Droits de quaiage	57.080	21	53.000	00	4.080	21
» 3.—Redevances : Compagnie des Tramways	6.285	13	5.000	00	1.285	13
» 4.— do. Compagnie Concessionnaire des Eaux	1.720	33	1.200	00	520	33
» 5.— do. Compagnie des Tramways (Marché de l'Est)	960	00	800	00	160	»
» 6.— do. Compagnie du gaz	200	00	200	00		»
	<u>73.026</u>	<u>15</u>	<u>66.980</u>	<u>00</u>	<u>6.046</u>	<u>15</u>
CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES						
Art. 1.—Amendes	7.813	08	9.000	00		1.186 92
» 2.—Plaques de véhicules	80	97	500	00		419 03
» 3.—Concessions dans le Cimetière	180	00	100	00	80	00
» 4.—Produits divers	6.133	24	2.000	00	4.133	24
» 5.—Ecole Municipale pour chinois	2.331	65	2.500	00		31 65
» 6.—Ecole Municipale pour Européens	»	»	500	00		500 00
» 7.—Remboursements divers pour Travaux faits en commun	380	34	500	00		119 66
» 8.—Contribution du Municipal Council (couverture crique Ouest (Nord)	2.019	90	2.200	00		180 10
» 9.— do. do. (Dépenses du Sémaphore 50%)	3.023	74	3.300	00		476 26
» 10.—Cadastré	38	64	100	00		61 36
» 11.—Affiches, timbres	120	44	150	00		29 56
» 12.—Vente d'objets saisis par la police et non réclamés	803	00	700	00	103	00
» 13.—Avances consenties aux indigents (Remboursables)	169	22	100	00	69	22
	<u>23.298</u>	<u>22</u>	<u>21.850</u>	<u>00</u>	<u>4.421</u>	<u>11</u>
CHAPITRE 6.—INTÉRÊTS						
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants aux Banques	3.215	16	3.000	00	215	16
» 2.—Intérêts sur les 100 actions de la C ^{ie} des Téléphones	400	00	400	00		» »
	<u>3.615</u>	<u>16</u>	<u>3.400</u>	<u>00</u>	<u>215</u>	<u>16</u>
CHAPITRE 7.—ABATTOIRS						
Art. 1.—Recettes approximatives	11.551	44	13.000	00		1.448 56
	<u>11.551</u>	<u>44</u>	<u>13.000</u>	<u>00</u>		<u>1.448 56</u>
Recettes ordinaires: Total général.	<u>581.442</u>	<u>42</u>	<u>535.330</u>	<u>00</u>	<u>33.465</u>	<u>61</u>
						<u>7.053 19</u>
					Différence en plus.	Tls. <u>26.112 42</u>

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
	Tls.	cts.	ordinaires	Spéciaux	
TITRE 1.—SECRETARIAT					
CHAPITRE 1.—PERSONNEL					
Art. 1.—Personnel Européen	35.345	37	33.300	00	2.045 37
» 2.—Personnel Chinois	5.369	00	5.394	00	25 00
	40.714	37	38.694	00	2.045 37
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX					
Art. 1.—Livres à souches, plaques de véhicules	2.291	25	3.000	00	708 75
» 2.—Imprimés, fournitures de bureaux	504	37	800	00	295 63
» 3.—Publication du compte-rendu	493	32	1.500	00	1.006 68
» 4.—Publication des nouveaux règlements	226	62	1.500	00	1.273 38
» 5.—Dépenses imprévues	68	29	100	00	31 71
» 6.—Chauffage des bureaux et de la Salle du Conseil	130	88	175	00	44 12
» 7.—Menus frais	456	03	500	00	43 97
» 8.—Impression du Bulletin Municipal et affranchissement	276	27	1.000	00	723 73
» 9.—Entretien des machines à écrire	43	47	40	00	3 47
» 10.—Imprimerie Municipale	5.208	78			5.208 78
	9.699	28	8.613	00	3.212 25
Totaux	50.413	65	47.309	00	4.152 97
TITRE 2.—SERVICES DIVERS					
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGE ET PENDULES					
Art. 1.—Abonnement au Service Téléphonique.—Section 1.—Abonnement pour les divers Services	1.986	83	1.900	00	86 83
do. 2.—Entretien	57	19	200	00	142 81
» 2.—Remontage de l'horloge et des pendules	125	00	125	00	
» 3.—Entretien et réparations des pendules	3	66	200	00	196 34
	2.172	68	2.425	00	339 45
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL					
Art. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration	3.000	00	3.000	00	
» 2.—Solde de l'Infirmier et du coolie de l'Infirmerie	1.877	78	1.872	00	5 78
» 3.—Médicaments	1.038	54	1.500	00	461 46
» 4.—Hôpital et inhumations, Section 1.—Personnel Européen	1.903	08	1.200	00	703 08
do. 2.—Personnel Indigène	2.010	86	4.300	00	710 86
» »			250	00	250 00
» 6.—Menus frais et dépenses imprévues	159	09	250	00	90 91
» 7.—Chauffage, Eclairage et glace	58	25	250	00	191 75
	10.047	60	9.622	00	1.419 72
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE					
Art. 1.—Abonnement à l'Observatoire de Zikawéi et un Calculateur	390	00	390	00	
» 2.—Service téléphonique	204	00	460	00	256 00
» 3.—Personnel	2.536	65	3.048	00	491 35
» 4.—Dépenses diverses, Sect. 1.—Etamines, drisses, imprimés, charbon etc	780	57	1.000	00	219 43
2.—Impression d'un nouveau code de Signaux	460	54	1.500	00	1.039 46
3.—Installation de Signaux lumineux, Pose de la Canalisation	1.000	00	1.000	00	
4.—Consommation d'Electricité	127	14	150	00	22 86
5.—Entretien des appareils électriques	357	25	200	00	157 25
6.—Consommation d'Eau	2	59	20	00	17 41
	5.878	74	7.768	00	157 25
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS					
Art. 1.—Orphelinat	1.500	00	1.500	00	
» 2.—Hopital général	1.750	00	1.750	00	
» 3.— do. S ^{te} Marie	400	00	400	00	
» 4.—Caisse de secours pour le Personnel Municipal	323	00	800	00	477 00
» 5.—Rapatriements d'indigents et secours	1.497	27	1.000	00	497 27
» 6.—Avances aux Indigents (Remboursables)	483	96	250	00	233 96
» 7.—Shanghai Muséum	100	00	100	00	
» 8.—Lazaret de Chang-Pao-Cha	2.100	00	2.100	00	
» 9.—Caisse de prévoyance	6.895	74	7.000	00	104 26
» 10.—Institut Pasteur	1.000	00	1.000	00	
» 11.—Dispensaire	600	00	600	00	
» 12.—Musique de la Ville	1.500	00	1.500	00	
» 13.—Musique du Jardin	»	»	1.500	00	1.500 00
» 14.—Loyer du Cercle Français	360	00	360	00	
» 15.—Pension à l'ex-garde Czar et au vieux boy du Secrétariat	731	63	552	00	179 63
	19.241	60	20.412	00	2.081 26
A reporter	37.340	62	40.227	00	2.574 66
					5.461 04

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restants sur les crédits ouverts	
					Tls. cts.
		ordinaires	Spéciaux		
Report. . . Tls	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	
	37.340 62	40.227 00	2.374 66	5.461 04	
CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS					
Art. 1.—Personnel Sect. 1.—Personnel Européen	3.235 88	2.400 00	835 88		
2.—Personnel chinois	3.388 34	4.325 00		936 66	
» 2.—Entretien	1.262 64	1.860 00		597 36	
» 3.—Téléphones et sonneries	1.132 02	1.000 00	132 02		
» 4.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc	2.818 12	2.000 00	818 12		
2.—Mobilier, menus frais imprévus	360 02	800 00		439 98	
3.—Banquet Annuel	250 00	250 00			
4.—Assurance du Matériel	133 86	200 00		66 14	
	12.580 88	12.835 00	1.786 02	2.040 14	
CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES					
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen	» »	3.450 00		3.450 00	
2.—Personnel chinois	» »	396 00		396 00	
3.—Frais généraux	» »	680 00		680 00	
» 2.— 1.—Loyer	4.500 00	4.500 00			
2.—Personnel Européen	3.390 00	3.240 00	150 00		
3.—Personnel Chinois	2.457 06	2.000 00	457 06		
4.—Prix. frais imprévus	1.086 70	800 00	286 70		
	11.433 76	15.066 00	893 76	4.526 00	
CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES					
Art. 1.—Rapatriements, Section 1.—d'Employés de l'Administration	1.123 22	500 00	623 22		
2.—Passages des familles des Employés (congés)	3.937 31	4.000 00		62 69	
3.—Gratifications exceptionnelles	1.000 00	2.000 00		1.000 00	
4.—Dépenses imprévues	4.261 15	1.000 00	3.261 15		
» 2.—Assurances	1.108 72	1.200 00		91 28	
» 3.—Achat et entretien du mobilier	1.638 21	3.000 00		1.361 79	
» 4.—Hôpital pour prisonniers	» »	500 00		500 00	
» 5.—Insertions et abonnements	450 64	500 00		49 36	
» 6.—Frais de postes pour tous les Services	650 98	600 00	50 98		
» 7.—Taxe Chinoise sur Propriétés Municipales	74 22	700 00		625 78	
» 8.—Remboursement de la 7ème Annuité, Camp de Koukaza, Terrain A.B. 6.026.00 dollars	4.293 76	4.500 00		206 24	
» 9.—Honoraires de l'Avocat-Conseil	1.200 00	1.200 00			
» 10.—Honoraires pour Etudes et plaidoiries	10.258 26	2.000 00	8.258 26		
» 11.—Frais de Chancellerie	556 82	250 00	306 82		
	30.533 29	21.950 00	12.500 43	3.897 14	
CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES					
Art. 1.—Volontaires	1.597 02	1.000 00	597 02		
» 2.—Défense de la Concession	» »	» »			
» 3.—Service de la Butte de tir	» »	» »			
» 4.—Prix de tir	» »	» »			
	1.597 02	1.000 00	597 02		
CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE-VÉTÉRINAIRE					
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen	7.580 00	9.330 00		1.950 00	
2.—Personnel Chinois	2.606 10	2.506 00	100 10		
» 2.—Exploitation des Abattoirs	1.669 88	1.395 00	74 88		
» 3.—Entretien et réparations du matériel	349 26	490 00		140 74	
» 4.—Laboratoire	466 71	700 00		233 29	
» 5.—Service Sanitaire, Section 1.—Achat de désinfectants, gaz pour incinérations, Entretien	1.191 80	1.300 00		108 20	
2.—Moustiques, Allocation du Conseil	4.899 41	2.000 00	2.899 41		
» 6.—Infirmerie Vétérinaire	141 51	500 00		358 49	
» 7.—Imprimés	125 34	250 00		124 66	
» 8.—Vétérinaire provisoire (7 mois)	2.400 00	1.400 00	1.000 00		
	21.430 21	20.271 00	4.074 39	2.915 18	
CHAPITRE 10.—EMPRUNT					
Art. 1.—Frais annuels : Service de l'amortissement 500 francs à forfait	88 57	175 00		86 43	
» 2.—Interêts Section 1.—Interêts pour 1910 selon tableau d'amortissement; francs, 88.537,50	29.261 08	30.500 00		1.238 92	
2.—Amortissement 69 litres à 500 francs. Selon tableau d'amortissement 34.500 francs	11.165 05	12.000 00		834 95	
	40.514 70	42.675 00		2.160 30	
Totaux. . . . Tls	155.450 48	154.024 00	22.426 28	20.999 80	

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restants sur les crédits ouverts	
			ordinaires		Spéciaux	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE						
CHAPITRE 1.—PERSONNEL						
Art. 1.—Section 1.—Personnel européen	74.013	31	74.530	00		516 79
» 2.—Indemnités	5.817	70	7.239	00		1.441 30
» 3.—Langues	236	67	500	00		263 33
» 4.—Solde de la période transitoire	121	76	216	00		94 24
» 5.—Supplément pour la baisse du change	2.427	38	3.000	00		572 62
» 2.—Section 1.—Agents Tonkinois: Solde	15.748	24	17.624	00		1.875 76
» 2.—Voyages et Rapatriements	1.851	27	1.500	00	351 27	
» 3.—Section 1.—Agents Chinois: Solde	30.543	31	31.284	00		740 69
» 2.—Indemnités, langues, transports, détectives	1.591	66	1.883	00		291 34
	132.351	50	137.796	00	351 27	5.795 77
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX						
Art. 1.—Entretien à l'habillement	341	74	300	00	41 74	
» 2.—Habillement et équipement	6.997	24	7.000	00		2 76
» 3.—Indemnités de chaussures	733	03	800	00		66 93
» 4.—Entretien à l'armement	35	78	100	00		44 22
» 5.— do à l'ameublement	258	33	500	00		241 63
» 6.— do du harnachement	121	49	200	00		78 51
» 7.—Nourriture des prisonniers Section 1.—Prisonniers indigènes	5.187	70	5.000	00	187 70	
» 2.— do et subistants Européens	357	93	500	00		142 03
» 8.—Chauffage, Eclairage, Eau et glace	5.889	37	4.000	00	1.889 37	
» 9.—Fournitures de bureaux	787	02	900	00		112 98
» 10.—Section 1.—Menus frais	966	36	1.000	00		33 64
» 2.—Dépenses imprévues	1.516	10	1.000	00	516 10	
» 11.—Section Montée—Ferrage des chevaux et nourriture	490	03	600	00		109 95
» 12.— » Cycliste—Entretien	199	89	300	00		100 11
» 13.—Location d'immeubles	2.524	87	2.000	00	524 87	
» 14.—Bibliothèques	297	88	300	00		2 12
» 15.—Achat de bicyclettes	2.298	63	2.300	00		1 37
» 16.—Prix de tir	»	»	75	00		75 00
» 17.—Service Anthropométrique	1.121	79			1.121 79	
	30.143	26	26.873	00	4.281 57	1.011 31
Totaux Tls.	162.496	76	164.671	00	4.632 84	6.807 08
TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS						
CHAPITRE 1.—PERSONNEL						
Art. 1.—Bureaux des Travaux, Section 1.—Personnel Européen	14.663	29	14.220	00	443 29	
» 2.—Personnel Chinois	3.264	80	3.558	00		293 20
» 2.—Bureaux de la Voirie, » 1.—Personnel Européen	11.941	15	13.560	00		1.618 83
» 2.—Personnel Chinois	20.667	16	21.202	00		534 84
» 3.—Bureaux du Cadastre, » 1.—Personnel Européen	1.864	91	2.560	00		695 09
» 2.—Personnel Chinois	20	00	924	00		904 00
» 4.—Bureaux du Contrôle, » 1.—Personnel Européen	1.922	59	1.920	00	2 59	
» 2.—Personnel Chinois	495	33	372	00	123 33	
	54.839	23	58.316	00	569 21	4.045 98
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL						
Art. 1.—Matériel fixe, Section 1.—Service de la Concession	1.139	98	2.000	00		860 02
» 2.—Service des routes Extérieures	297	68	800	00		502 32
» 2.—Matériel roulant, Section. 1.—10 Tombereaux	438	61	1.400	00		961 39
» 2.—2 Caisses d'arrosage	53	95	500	00		446 05
» 3.—9 Caisses à ordures	»	»	400	00		400 00
» 4.—Entretien courant	931	78	900	00	31 78	
» 5.—Cuir et harnachements, Entretien de la voiture de l'ingénieur	1.230	32	1.600	00		369 68
» 6.—Rouleau à vapeur, Coke, Huile, Chifon, etc	458	75	800	00		341 25
	4.551	07	8.400	00	31 78	3.880 71
A reporter	59.390	30	66.716	00	600 99	7.926 69

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restantsur les crédits ouverts	
			ordinaires	Spéciaux		
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Report.	Tls	59.390 30	66.716 00	600 99		7.926 69
CHAPITRE 3.—DÉPENSES DIVERSES						
Art. 1.—Entretien des chevaux, Section 1.—Nourriture des chevaux		6.455 68	5.800 00	655 68		
» 2.—Ferrage, Médicaments et achat de fer, etc		510 99	1.200 00			689 01
» 3.—Achat de nouveaux chevaux		1.050 00	1.500 00			450 00
» 2.—Fournitures de bureaux, etc, Section 1.—Imprimés registres, frais de bureaux		719 31	1.200 00			480 69
» 2.—Imprimés Spéciaux pour le Cadastre		» »	300 00			300 00
» 3.—Achat d'instruments et entretien		» »	400 00			400 00
» 4.—Chauffage des bureaux et de la Salle des Fêtes		140 20	200 00			59 80
» 3.—Fête Nationale		720 25	1.000 00			279 75
» 4.—Frais imprévus		1.963 60	2.000 00			36 40
		<u>11.560 03</u>	<u>13.600 00</u>	<u>655 68</u>		<u>2.695 65</u>
CHAPITRE 4.—BATIMENTS MUNICIPAUX						
Art. 1.—Concession, Section 1.—Hotel Municipal		3.630 97	2.000 00	1.630 97		
» 2.—Poste de l'Est		269 97	800 00			530 03
» 3.—Poste de l'Ouest		651 58	1.200 00			548 42
» 4.—Poste d'Incendie		12 82	400 00			387 18
» 5.—Dépôts		813 36	500 00	313 36		
» 6.—Logements des Agents en Ville		116 53	1.000 00			883 45
» 7.—Sémaphore		22 53	150 00			127 47
» 8.—Abattoirs		1.088 38	2.500 00			1.411 62
» «.—Extra-Concession Section 1.—Poste de Lo-Ka-Wei		410 09	300 00	110 09		
» 2.—do Kou-Ka-Za		544 20	600 00			55 80
» 3.—Ecuries Municipales		462 66	800 00			337 34
		<u>8.023 11</u>	<u>10.250 00</u>	<u>2.054 42</u>		<u>4.281 31</u>
CHAPITRE 5.—ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE						
Art. 1.—Concession Section 1.—Pavage, Dallage		2.111 40	2.000 00	111 40		
» 2.—Matériaux pour le macadamisage		16.858 88	16.500 00	358 88		1.346 35
» 3.—Journées d'Ouvriers		1.653 65	3.000 00			4.618 83
» 4.—Cimentage ou coaltarage des trottoirs		5.381 17	10.000 00			
» 5.—Entretien des murs de quais		6.036 16	2.000 00	4.036 16		1.652 39
» 6.— » égouts et puisards		847 61	2.500 00			
» 2.—Routes Extérieures Section 1.—Trottoirs coaltarés, ou cimentés, pavages divers		4.960 07	1.500 00	460 07		
2.—Matériaux pour le macadamisage		5.314 54	8.000 00			2.685 46
3.—Journées d'Ouvriers		1.973 78	2.500 00			526 22
4.—Entretien des égouts et puisards		421 67	800 00			378 33
» 3.—Jardins, plantations 1.—Achat de plants, arbres, tuteurs, cordes, et divers		1.773 38	2.000 00			226 62
2.—Achat de fleurs plantes, etc. pour le Jardin de Kou-Ka-Za		730 94	1.000 00			269 06
3.—Square Montigny—Bancs et divers		83 95	300 00			216 05
4.—Fonte d'Art		» »	1.500 00			1.500 00
» 4.—Inhumations au Cimetière de Lo-Ka-Wei		316 85	300 00	16 85		
» 5.—Enlèvement des ordures menagères et boues des puisards		3.544 19	3.500 00	44 19		
		<u>49.005 24</u>	<u>57.400 00</u>	<u>5.024 55</u>		<u>13.419 31</u>
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGES						
Art. 1.—Eclairage Electrique Section 1.—Consommation—Voies publiques		22.754 69	22.000 00	754 69		
» 2.—do Bâtiments Municipaux		1.696 31	1.500 00	196 31		
» 3.—Entretien —Voies publiques		8.458 59	8.000 00	458 59		
» 4.—do Bâtiments Municipaux		1.235 38	800 00	435 38		
» 5.—Consommation—Service de la Police		2.926 52	2.600 00	326 52		
» 6.—Entretien —do do		253 50	800 00			546 50
» 2.—Eclairage au gaz » 1.—Consommation—Voies publiques		4.328 46	1.000 00	328 46		
» 2.—Entretien —do do		22 85	500 00			477 15
» 3.—Consommation Bâtiments Municipaux		319 37	500 00			180 63
» 4.—Entretien, Compteurs do do		23 55	300 00			276 45
» 5.—Consommation—Service de la Police		» »	» »	» »		» »
» 6.—Entretien —do do		» »	» »	» »		» »
		<u>39.019 22</u>	<u>38.000 00</u>	<u>2.499 95</u>		<u>1.480 73</u>
A reporter.		166.997 90	185.965 00	10.835 59		29.803 69

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restants sur les crédits ouverts
		ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Report. Tls	166.997 90	185.966 00	40.835 59	29.803 69
CHAPITRE 7.—CONSUMMATION D'EAUX				
Art. 1.—Section 1.—Consommation d'Eau Bâtiments Municipaux.	40 01		40 01	
» 2.—Entretien Compteurs	328 03		328 03	
	338 04		338 04	
Totaux. Tls	167.335 94	185.966 00	41.173 63	29.803 69
Titre 5.—Travaux en Cours Achats de Terrains				
CHAPITRE 4.—DIVERS				
Art. 1.—Expropriations pour mises à l'alignement	6.231 72	10.000 00		3.768 28
» 2.—Achats de Terrains	26.401 34	20.000 00	6.401 34	
» 3.—Couverture de la Crique de Chau-pang	11.973 41	16.750 00		4.776 59
» 4.—Aménagement du Boulevard Chau-pang	4.329 20	3.500 00	829 20	
» 5.—Couverture de la Crique, Boulevard Montigny (Nord)	7.754 47	6.500 00	1.254 47	
» 6.—Aménagement du Boulevard Montigny (Nord)	4.289 35	3.500 00	789 35	
» 7.—Couverture de la Crique, Rue Paul Beau	4.384 60	4.200 00	184 60	
» 8.—Drainage de l'Avenue Dubail	30.611 75	9.000 00	21.611 75	
» 9.—Section 1.—Achat de plaques de maisons	2.843 73	3.000 00		156 27
» 2.—Achat de plaques pour J.R.S.—Autos, Voitures, etc	904 51	1.000 00		95 49
» 10.—Champ de tir—Stand—Aménagement	» »	7.000 00		7.000 00
» 11.—Nouvelle Route Stanilas Chevalier	122 90		122 90	
» 12.—Macadamisage de la Route Ratard	2.899 03		2.899 03	
» 13.—Reconstruction du Pont, Route de Zikawci	2.787 22		2.787 22	
Totaux. Tls	105.533 23	84.450 00	36.879 86	15.796 63
Titre 6.—Budget Spécial a l'Emprunt de Tls. 250.000				
CHAPITRE 4.—DIVERS				
Art. 1.—Poste de Police prisons	69.535 44	150.000 00		80.464 56
» 2.—Achats de Terrains, Section 1.—Ecole Municipale Française	» »	» »		
» 2.—Bâtiments fondations	24.078 58	20.350 00	3.728 58	
» 3.—Surveillance et Divers	493 09	6.079 22		5.586 13
» 3.—Poste Central de Police	6.563 50	20.000 00		13.436 50
» 4.—Ecole Municipale pour Chinois	» »	25.000 00		25.000 00
» 5.—Pont du Yang-King-Pang	» »	15.000 00		15.000 00
» 6.—Intérêts	» »	13.570 78		13.570 78
Totaux. Tls	100.670 61	250.000 00	3.728 58	153.057 97
RECAPITULATION				
Exercice 1910				
{ Secrétariat	50.413 65	47.309 00	7.257 62	4.152 97
{ Services Divers	155.450 48	154.024 00	22.426 28	20.999 80
{ Garde Municipale	162.496 76	164.671 00	4.632 84	6.807 08
{ Travaux Publics	167.335 94	185.966 00	41.173 63	29.803 69
{ Travaux en Cours	105.533 23	84.450 00	36.879 86	15.796 63
{ Budget spécial a l'Emprunt	100.670 61	250.000 00	3.728 58	153.057 97
		886.420 00	86.098 81	230.618 14
Total égal au montant des dépenses.	741.900 67		Différence en moins	144.519 33

SITUATION de la CAISSE MUNICIPALE

AU 31 DÉCEMBRE 1910

Numéraire

Espèces en caisse Tls. 3.929,63

Garanties des Entrepreneurs

Déposées en compte-courant avec les Banques Tls. 5.707,43

Comptes avec les Banques

Dépôt fixe à la Banque de l'Indo-Chine au 31 Décembre 1910 Tls. » »

Solde créditeur do do do » 23.408,34

do à la Honkong & Shanghai Bank, do » 930,88

Cent actions de la "Shanghai Mutual Telephone Co., Ltd." » 5.000,00

Total Tls. 29.339,22

Certifié conforme et sincère

Shanghai, le 29 Décembre 1910.

Le Chef du Secrétariat,

Signé : G. LAFERRIÈRE

Pour Mémoire

Emprunt Municipal 1904. — Deux Millions de Francs

Excédent des recettes au 1^{er} Janvier 1910 Tls. 87.349,06

Recettes Ordinaires effectuées, exercice 1910 » 381.442,42

Recettes Extraordinaires effectuées, exercice 1910 » » »

Total des recettes, exercice 1910 » 668.791,48

Dépenses effectuées, exercice 1910, Budget ordinaire Tls. 641.230,06

Dépenses effectuées, exercice 1910, Budget Spécial à l'Emprunt » »

Total des Dépenses exercice 1910 Tls. 641.230,06

Excédent des recettes sur les dépenses au 31 Décembre 1910 » 27.561,42

Dépôt Fixe à la Banque de l'Indo-Chine Tls. »

Solde créditeur à la Banque de l'Indo-Chine » 23.408,34

Solde créditeur à la Honkong & Shanghai Banking Corporation » 930,88

Cent Actions de la "Shanghai Mutual Telephone Co., Ltd." » 5.000,00

Total des Soldes créditeurs aux Banques » 29.339,22

Garanties des Entrepreneurs, à déduire » 5.707,43

Total des Comptes créditeurs au 31 Décembre 1910 Tls. 23.631,79

Numéraire en Caisse au 31 Décembre 1910 » 3.929,63

Montant égal à l'excédent au 31 Décembre 1910 » 27.561,42

Observations

Vu et approuvé,

Le Comité des Finances

Signé : { B. A. CLARKE
 { M. PERMEZEL

Shanghai le 31 Décembre 1910

Le Comptable

J. HAMON

Budget Spécial à l'Emprunt de Taëls 250.000,00

Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine Exercice 1910	Tls. 100.670,61
Excédent disponible au 31 Décembre 1910	» 149.329,39
Total égal à l'Emprunt ci dessus	» 250.000,00

Observations

Vu et approuvé,

Le Comité des Finances

Signé : { B. A. CLARKE
M. PERMEZEL

Shanghai le 31 Décembre 1910

Le Comptable

J. HAMON

SÉANCES DU CONSEIL



Séance d'installation du Conseil du 20 Janvier 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt Janvier, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de.

M. Mce DEJEAN DE LA BATIE, Consul Général de France

Etaient présents: MM. BRODIE A. CLARKE,
W. J. N. DYER,
TH. ECKARDT,
G. HENRIOT,
C. PATUREL,
M. PERMEZEL,
G. LAFERRIERE, Secrétaire
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.

Etaient absents: MM. L. CAMERA et L. MARTHOUD.

M. le Consul Général expose qu'ayant reçu des protestations relativement à l'éligibilité de divers candidats aux élections dernières, il a convoqué le Conseil pour statuer sur ces protestations, conformément à l'Art. 3 du Règlement Organique, § 3.

La première, qui vise MM. HENRIOT, PERMEZEL, ECKARDT et BRODIE A. CLARDE, fait l'objet d'une lettre signée "Un groupe de Contribuables". Le Conseil décide, qu'en raison de son caractère anonyme, il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

La seconde émane de M. H. Arnould et vise M. Brodie A. Clarke seulement, en tant que Directeur de la Maison Hopkins, Dunn & Co, adjudicataire pour la fourniture des charbons à la Municipalité.

M. le Consul Général fait remarquer, à ce sujet, qu'il faut s'en tenir à l'application "ad litteram" de l'ordonnance rendue le 24 Décembre 1909, (Art. IV, § 2); or le texte ne comprend pas parmi les électeurs "inéligibles" les fournisseurs.

A l'unanimité, le Conseil admet la validité de l'élection de M. Brodie A. Clarke.

M. le Consul Général cède alors la présidence à M. BRODIE A. CLARKE, Doyen d'Âge, et quitte la salle des séances.

Le Secrétaire donne lecture du Procès-Verbal des opérations électorales du 18 Janvier.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 18 JANVIER 1910.

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ELECTORALES POUR L'ÉLECTION DE QUATRE CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR LA CONCESSION FRANÇAISE.

L'an mil neuf cent dix et le dix huit Janvier, à dix heures du matin.

En exécution de l'Ordonnance Consulaire de M. le Consul Général de France en date du 28 Décembre 1909, pour la nomination de deux Conseillers Français en remplacement de MM. H. Madier et P. Jourdan et de deux Conseillers Etrangers en remplacement de MM. W. M. Dowdall et Th. Eckardt,

M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France, s'est rendu à l'Hôtel Municipal où à 10 h. 1/4, assisté de MM. E. Fau, J. Hamon, E. Leconte, J. M. Tavares et de M. G. Laferrière, Secrétaire du Bureau, électeurs il déclare le scrutin ouvert.

A 10 h. 1/2, M. Dejean de la Bâtie se retire après avoir cédé la présidence à M. M. Feit, Consul Suppléant.

A 11 h., M. Nova remplace M. Tavares.

A 11 h. 10 M. J. Davies se présente pour voter et déclare avoir égaré la carte qui lui avait été remise; sur déclaration de M. T. J. Fischer, électeur, certifiant l'identité de M. Davies, M. Feit, Président du Bureau, remet à ce dernier un duplicata de sa carte.

A 11 h. 3/4, M. Arnould remplace M. Fau.

A 11 h. 3/4, M. Dantin remplace M. Laferriere.

A 12 h., M. Feit cède la présidence à M. A. Danjou, Vice-Consul.

A 12 h., M. Audigier remplace M. Hamon.

A 12 h. 1/4, M. H. W. Daldy, porteur de la carte N° 186 au nom de M. Halpyke, vote pour ce dernier et ne fait connaître son identité qu'après avoir déposé son Bulletin de Vote dans l'urne; le Président lui fait observer qu'il n'avait pas le droit de voter par procuration et lui demande s'il veut et peut donner les noms des candidats pour lesquels il a voté; M. Daldy répond affirmativement et remet au Président le Butin ci-annexé, qu'il dit être exactement le même que celui mis dans l'urne.

A 12 h. 1/2, M. Guillabert remplace M. Leconte.

A 12 h. 1/2, M. Fau remplace M. Arnould.

A 12 h. 3/4, M. Laferriere remplace M. Dantin.

A 1 h., M. Boccheciampe remplace M. Nova.

A 1 h. 1/4, M. Leconte remplace M. Guillabert.

A 2 h., M. Hamon remplace M. Audigier.

A 2 h., M. Danjou cède la présidence à M. de La Forcade, Consul Suppléant.

A 2 h. 20, M. Nova remplace M. Boccheciampe.

A 3 h. 55, M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France, reprend la présidence, et en présence de MM. Fau, Boccheciampe, Leconte, Laferriere, Hamon, et de plusieurs électeurs présents, déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement, lequel donne les résultats suivants:

<i>Electeurs inscrits</i>	420
<i>Suffrages exprimés</i>	241

SUFFRAGES OBTENUS:

MM. BRODIE A. CLARKE.....	182	MM. TAVARES.....	5
PERMEZEL.....	174	GAILLARD.....	3
HENRIOT.....	138	ALGAR.....	2
ECKARDT.....	107	GAUTHERIN.....	1
JOURDAN.....	95	SAUVAYRE.....	1
MOSCA.....	76	HOPPENBERG.....	1
GERECKE.....	44	MATTEI.....	1
TOCHE.....	5	HOOGERS.....	1
CHOLLOT.....	5	DOWDALL.....	1

En conséquence, M. Dejean de la Bâtie déclare MM. G. Henriot et Permezel, candidats français; Brodie A. Clarke et Th. Eckardt, candidats étrangers, élus Conseillers Municipaux pour les années 1910 et 1911.

Aucune protestation n'a été présentée par les électeurs qui assistaient au dépouillement des suffrages.

La Séance électorale est levée à 5 h. 25.

Ont signé: MM. Dejean de la Bâtie, M. Danjou, J. Dantin, X. de Laforcade, G. Laferriere, Hamon, Leconte, Arnould, P. Nova, Guillabert, Audigier, Fau, Tavares.

Le Conseil n'ayant aucune objection à formuler, contre les opérations électorales, approuve le présent Procès-Verbal.

Formation des Bureaux.—Le Conseil est invité par son Doyen à procéder à la nomination du Président et du Vice-Président et à la constitution des divers Comités.

Sur la proposition de M. Brodie A. Clarke, secondé par M. C. Paturel, M. G. Henriot est élu Président à l'unanimité.

Sur la proposition de M. G. Henriot, secondé par M. Dyer, M. Brodie A. Clarke est élu Vice-Président à l'unanimité.

— Les divers Comités sont constitués comme suit pour l'année 1910 :

Travaux publics { MM. G. HENRIOT.
C. PATUREL.
L. CAMERA.
Th. ECKARDT.

Finances { MM. BRODIE A. CLARKE.
W. J. N. DYER.
L. MARTHOU.
M. PERMEZEL.

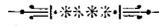
École Municipale Franco-Chinoise { MM. G. HENRIOT.
L. CAMERA.

Gouverneurs de l'Hôpital { MM. Le DR. FRESSON.
R. P. GUILLOUX.

La Séance est levée à 6 h. 1/2.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE
BRODIE A. CLARKE
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
G. HENRIOT
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 24 Janvier 1910.



L'an mil neuf cent dix et le vingt quatre Janvier, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de : M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Situation Financière.—La Situation Financière indiquant l'état des Recettes et des Dépenses, les comptes avec les Banques, etc est soumise au Conseil qui en prend connaissance et l'approuve.

Pouvoirs Présidentiels.—Lecture est donnée de la lettre ci-après de M. le Consul Général de France :

«Shanghai, le 21 Janvier 1910.

«Monsieur G. HENRIOT,

«Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Shanghai.

« Monsieur le Président,

« Je suis heureux d'apprendre par la lettre que vient de m'adresser M. Brodie Clarke, doyen d'âge, « que dans sa Séance d'hier le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française vous a élu « comme son Président.

« Je m'empresse de ratifier le choix du Conseil et je vais signer immédiatement l'Ordonnance Consulaire de délégation de mes pouvoirs en votre nom.

« Je vous adresse toutes mes félicitations, ainsi qu'à M. Brodie Clarke qui a été élu Vice-Président.

« Agrérez, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la plus distinguée.

« Signé : Mce Dejean de la Bâtie »

Budget Pour 1910.—Le Conseil approuve le projet de Budget pour 1910 tel qu'il lui est présenté.

Douanes Imperiales Chinoises.—Communication est donnée de lettres de MM. Hobson et Merrill, Commissaires des Douanes, informant le Conseil du changement intervenu, à la date du 12 Janvier, dans la désignation du titulaire du poste de Commissaire à Shanghai.

Droits de Quayage.—Suivant état adressé par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité Française dans les recettes réalisées à ce titre pendant le 4^e Trimestre de 1909, est de Tls : 13.479,76.

Ce chiffre représente une augmentation de Tls : 864,62 par rapport au Trimestre précédent et de Tls : 3.579,87 par rapport au Trimestre correspondant de 1908.

Lazaret de Chang Pao sha.—Par lettre en date du 13 Janvier, M. H. F. Merrill, Commissaire des Douanes, transmet au Conseil, qui en prend connaissance, les comptes du Lazaret pour le 4^e Trimestre de 1909. Ils indiquent au 31 Décembre un solde créditeur de Hkw. Tls : 1.019,73.

Travaux Publics.—(a)—Un crédit de Tls : 4.300 est mis à la disposition du Service des Travaux pour le cimentage des trottoirs et caniveaux, le remplacement de bordures de trottoirs et le relèvement du pavage de la chaussée de la Rue du Weikwé.

Ces divers travaux permettront un nettoyage facile et un entretien en meilleur état de propreté de cette rue où se tient chaque jour un marché très fréquenté.

(b)—Sur rapport de l'Ingénieur en Chef, signalant l'urgence que présente le curage de divers drains de la Concession, (Rue Eugène Bard, Rue Ratard, etc...) le Conseil vote le crédit de Tls: 330 demandé, pour qu'il soit procédé à ce travail, en s'adressant à l'entreprise, suivant soumissions reçues par le Service des Travaux.

Tramways.—Lecture est donnée de la lettre ci-après de M. Coursier:

« N° 6429.

« Shanghai, le 13 Janvier 1910

« Monsieur le Président

« de la Municipalité Française, à Shanghai.

« Monsieur le Président,

« TRAMWAYS.

« J'ai eu l'honneur de vous proposer, le 30 Août dernier, en vue du Contrat en commun, une modification à nos tarifs des premières, les mettant plus en conformité avec ceux des secondes et présentant par suite un avantage pour le Public et pour la Compagnie, celle-ci espérant obtenir ainsi une meilleure utilisation de ces compartiments de 1^e Classe.

« Comme l'époque à laquelle pourra être commencé le trafic en commun est encore indéterminée, j'ai l'honneur de vous proposer d'appliquer immédiatement les prix suivants:

« 1^e CLASSE.

« 3 Cents	Pour	1 Section
« 6 „	„	2 Sections
« 9 „	„	3 „
« 12 „	„	4 „
« 15 „	„	5 „ ou davantage

« Nous abandonnerions par suite la clause nous autorisant à n'accepter que les dollars Mexicains et la monnaie divisionnaire à l'exclusion de monnaie de cuivre pour les billets de 1^e Classe.

« Dans l'espoir que la Municipalité voudra bien accepter cette modification toute en faveur du Public, Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Directeur.

« Signé : M. Coursier. »

Le Conseil approuve les modifications proposées.

Eclairage.—Le Conseil examine le mémoire et le plan soumis par la compagnie, en vue de la distribution de l'énergie électrique par courants triphasés, sur la Concession et les Routes Extérieures.

Confirmant l'autorisation de principe donnée par Décision du 3 Août 1909, il approuve la transformation proposée, suivant description contenue dans le projet, sous réserve des remarques suivantes:

Les supports à haute tension devront porter, sur une hauteur de 30 à 80 c/m et à 2 mètres au dessus du sol, une ronce métallique pour éviter les accidents.

Les poteaux destinés à supporter les câbles seront en bois dans les lignes droites et remplacés par des pylones en fer dans les courbes et les endroits où la tension est considérable: leur hauteur et leur emplacement seront déterminés de concert avec l'Ingénieur en Chef, et le Conseil prend note, que d'ores et déjà, le projet prévoit une diminution de moitié du nombre de ceux déjà existants.

Les lampes et ventilateurs seront remplacés aux frais de la Compagnie, qui aura également à supporter, le cas échéant, les frais de transformation des installations particulières.

En ce qui concerne le tracé qui prévoit l'établissement d'une ligne sur la nouvelle route construite par les Autorités Chinoises entre le Boulevard de Montigny et le Pont Ste-Catherine, le Conseil demandera à M. le Consul Général de faire les démarches nécessaires pour obtenir sa réalisation, sans cependant prendre à cet égard aucun engagement envers la Compagnie.

École Municipale Française.—Communication est donnée d'une lettre de M. le Consul Général, en date du 21 Janvier, exposant ses vues relativement au recrutement du personnel dirigeant et enseignant, dont il estime que le Conseil doit se préoccuper de façon à ce que l'École puisse fonctionner aussi rapidement que possible.

Le Conseil prend note des considérations que lui soumet M. le Consul Général et charge l'Ingénieur en Chef de lui adresser, pour la prochaine Séance, un rapport portant: 1^o) Sur l'état d'avancement des travaux; 2^o) Tout ce qui reste encore à faire pour que l'immeuble soit mis en état; 3^o) la date possible de l'ouverture des classes.

Muni de ces informations, le Conseil prendra les dispositions nécessaires, pour se conformer aux vues de M. le Consul Général.

Décès de M. Patrigeon.—Le Président fait part à ses Collègues de la nouvelle du décès de M. Patrigeon, Vétérinaire-Sanitaire, survenu à Paris le 27 Décembre dernier.

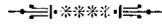
Le Conseil adresse à sa veuve et à sa famille ses sentiments de vive condoléance et autorise la liquidation, au profit de Mme Patrigeon, de l'avoir de son mari à la Caisse de Prévoyance, conformément aux Statuts.

Le Président ayant à entretenir les Membres du Conseil d'une question d'ordre privé, invite le Secrétaire et le Secrétaire-Adjoint à quitter la Salle des Délibérations.

La Séance est levée à 6 h. 3/4

Signé : G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 31 Janvier 1910



L'an mil neuf cent dix et le trente et un Janvier, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers,

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Situation Financière.—La Situation Financière indiquant l'état des Recettes et des dépenses, les comptes avec les Banques, etc., est soumise au Conseil qui en prend connaissance et l'approuve.

Garde Municipale.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire dont texte suit:

ORDONNANCE CONSULAIRE

« Nous Mce Dejean de la Bâtie, Chevalier de la Légion d'Honneur, Consul Général de France à Shanghai,
« Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française, en date du
« 14 Avril 1868,

« Sur la proposition du Chef de Garde,

« Avons arrêté et arrêtons:

« *Personnel Européen.*—Art. 1.—Le Sergent de 2^e Classe Courbon, Hilarion, est nommé Sergent de
« 1^e Classe, à compter du 1^{er} Janvier 1910.

« Art. 2.—Le sieur Fuynel, Louis, est incorporé comme Secrétaire-Interprète à compter du 1^{er} Janvier
« 1910, aux appointements de 50,00, dollars.

« *Personnel Indigène.*—Art. 3.—Les agents stagiaires Wang Ah Ming n^o 37 et Ye Zao Zeu, n^o 126, sont
« nommés agents de 3^e classe à compter du 4 Janvier 1910.

« Art. 4.—Le nommé Hong King Hai, est incorporé comme agent stagiaire sous le n^o 99, en rem-
« placement du nommé Zeng Se Fou, révoqué le 4 Janvier 1910 pour mauvaise manière habituelle de servir.

« Art. 5.—L'agent stagiaire Zao Bang Koue n^o 162, est nommé agent de 3^e Classe à compter du 20
« Janvier 1910.

« Art. 6.—Le sieur Yie Lie Houei, est incorporé comme interprète à compter du 26 Janvier 1910.

« Art. 7.—Le nommé Ma Yu Ding est incorporé comme agent stagiaire sous le N^o 156, en rempla-
« cement du nommé Liou Y Koueng, disparu.

« Art. 8.—Le Chef de la garde est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Shanghai, à l'Hôtel Consulaire, le Vingt six Janvier mil neuf cent dix

« Le Consul Général de France.

« Signé: Mce Dejean de la Bâtie.

« Pour copie certifiée conforme,

« Shanghai, le 26 Janvier 1906.

« Le Vice Consul Chancelier.

« Signé: André Danjou. »

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef, le Conseil met à la disposition du Service des travaux les crédits suivants:

Tls: 280,00, pour l'aménagement de trottoirs et caniveaux au droit des maisons européennes cons-
truites sur le côté Sud de la Rue Hoi Hao;

Tls: 440,00, pour le rechargement de la chaussée de la Rue Ratard entre le Poste de Police de l'Ouest et la Rue du Cimetière.

Une modification devant, à cette occasion, être apportée au niveau de la Rue du Consulat à son croisement avec le Boulevard de Montigny, le secrétaire est chargé de prévenir la Compagnie des Trams-ways de la date à laquelle seront entrepris les travaux de macadamisage, afin qu'elle se conforme au projet soumis par l'Ingénieur en Chef pour l'abaissement de la voie en cette partie.

(b)—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Cornic, répondant à celle par laquelle le Secrétaire lui a fait part de la Décision prise à son égard le 13 Janvier dernier.

Après échange de vues, le Conseil décide de laisser au Comité de Gérance de la Caisse de Prévoyance le soin d'examiner la demande de M. Cornic, et de lui donner telle suite qu'elle lui paraîtra devoir comporter: un rapport sera présenté à ce sujet au Conseil, qui statuera alors sur les autres demandes de M. Cornic.

(c)—Sur rapport de l'Ingénieur en Chef, le Conseil confirme dans leur emploi de Surveillants Auxiliaires des Travaux, Messieurs F. Colomb et Lanuzel, qui recevront respectivement des appointements mensuels de Tls: 110 et 80, avec une indemnité de logement de Tls: 20.

M. Colomb est nommé en remplacement de M. Mascarello décédé, et sera spécialement affecté à la surveillance des constructions en cours; il aura également charge du dépôt du matériel.

M. Lanuzel continuera ses services comme Surveillant des Travaux de Voirie dans la Concession.

Gratifications de Fin D'année.—Le Conseil autorise le paiement des gratifications de fin d'année au personnel indigène des divers services Municipaux, conformément aux états ci-après qui lui sont soumis par les Chefs de Service:

	Dollars:	Taels:
<i>Secrétariat.</i> —		
Personnel du bureau		196,00
Infirmerie		3,00
Service Sanitaire Vétérinaire		97,00
Sémaphore		12,25
Pompiers	126,00	39,00
École Municipale	119,50	
Volontaires		7,25
<i>Garde Municipale.</i> —		
Tonkinois		400,00
Chinois		600,00
<i>Travaux et Contrôle.</i> —		
Voirie (Concession)		275,00
„ (Routes Extérieures)		46,00
Travaux		57,00
Contrôle		18,00
Service des Ecuries	<u>219,50</u>	
	Dollars: <u>465,00</u>	Taels: <u>1.750,50</u>

Le montant des gratifications pour le Service des Travaux et du Contrôle sera payé sur les sommes portées au Budget sous la rubrique "Imprévus et Divers".

Le Conseil examine à cette occasion la situation faite à MM. Leconte et Richer, Adjudant Mécanicien et aide Mécanicien de la Brigade des Pompiers, engagés à Paris, suivant Contrat, antérieurement à la mise en vigueur de l'échelle des soldes; il estime que ces agents, dont la Municipalité n'a qu'à se louer, doivent, du fait du service qu'ils sont chargés d'assurer et de la responsabilité qui leur incombe, être admis à bénéficier des avantages correspondant à ceux qui leur étaient accordés en France dans les postes qu'ils occupaient.

Il décide, en conséquence, de porter leur traitement respectif à Tls: 150 et Tls: 100 par mois, tous deux étant logés dans les bâtiments Municipaux, le chauffage et l'éclairage leur étant alloués gratuitement.

D'autre part, le Conseil nomme à l'emploi d'Inspecteur de la Salubrité, M. Filipetti, Sous-Inspecteur; ses appointements, dans ce nouvel emploi, étant fixés suivant l'échelle des soldes à Tls, 110 par mois, avec indemnité de logement de Tls: 20.

École Municipale.—Lecture est donnée au Conseil du Rapport ci-après de l'Ingénieur en Chef:

« No. 474 « Shanghai, le 28 Janvier 1910.

« Monsieur le Président.

« du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Shanghai.

« Monsieur le Président.

« Comme suite à la demande que vous avez bien voulu m'adresser, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous l'état d'avancement de l'École Municipale Française.

« Le froid qui s'est fait sentir très tôt en Décembre dernier, a retardé la fabrication de la pierre artificielle du couronnement et ce retard suivi de pluies a occasionné un retard final de 6 semaines.

« Il n'a pas été prévu dans le Cahier des Charges de délai pour l'Entrepreneur, qui moralement, doit activer le plus possible la construction.

« Actuellement la grosse charpente est terminée, on va poser le voligeage, le feutre et les ardoises. Sitôt couvert, on poussera les planchers et les enduits, mais il est peu probable que l'entrepreneur ait terminé avant la première quinzaine de Mai.

« D'ici le mois d'Avril, je ferai aligner les cours et le jardin.

« Dans 1 mois, 6 semaines, il y aura lieu de donner la commande de chauffage à vapeur à basse pression, commande pour laquelle je réunis des prix.

« De mai à fin Juin on pourra procéder à l'aménagement proprement dit de l'École, bancs, tables, installation des pensions, etc. Pour cet aménagement je pense que le Comité de l'École devrait me donner ses instructions, ce sont là en effet, des installations qui dépendent surtout d'un tel Comité. A Shanghai, les Ecoles sont généralement fermées pendant les grandes chaleurs, par conséquent, en raison des considérations ci-dessus, il serait, je crois, peu pratique d'ouvrir l'École avant le 15 Septembre ou le 1 Octobre.

« Cette date d'ouverture permettrait en outre de laisser aux enduits le temps de sécher normalement, avant d'y appliquer les peintures.

« Veuillez agréer, etc

« L'Ingénieur en Chef.

« Signé: Arnould »

Comme suite à ce rapport, le Conseil charge M. Arnould de lui présenter un mémoire sur les différents systèmes de chauffage pouvant être installés dans les bâtiments de l'École Municipale; il sera fait ensuite appel aux soumissions pour l'établissement du système qui aura été choisi.

L'aménagement proprement dit de l'École fera l'objet d'un examen du Comité qui se réunira prochainement à cet effet,

En ce qui concerne les candidatures aux Postes de Directeur et Directrice de l'École, parvenues au Consulat Général, le Conseil demandera à M. le Consul Général de vouloir bien prendre des renseignements complémentaires sur les divers postulants (âge, état de santé, références) le succès de l'École devant en grande partie dépendre du choix qui sera fait des personnes appelées à la diriger.

Musique Municipale.—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante du "Municipal Council":

« No. 40/51.

« Shanghai, January 27, 1910.

« G. Laferriere, Esq.,

« Secretary,

« French Municipal Council.

« Sir,

« I am directed to acknowledge the receipt of your letter of January 20, applying for the services of the Public Band on January 29 in connexion with a distribution of prizes to the pupils of the French Municipal School for Chinese

« In reply I am directed to inform you that the Council finds itself unable to accede to your request for the reason that the Public Band has not hitherto attended at similar functions in this or the French Settlement as a public service, and that to permit it upon this occasion would lead to applications for similar treatment on the part of other public and semi-public educational institutions.

« It would of course be open to the French School to engage the whole or part of the Band on payment in accordance with the Tariff of Charges for private services.

« I am, Sir,

« Your obedient servant,

« Signed: W. E. Leveson,

« Secretary.,

Le Secrétaire est chargé d'écrire au " Municipal Council " pour rappeler les précédents établis en pareil cas au profit de la Municipalité.

Taxes Municipales.— Comme suite à une lettre du Secrétaire du " Municipal Council " en date du 31 Janvier, notifiant les augmentations que la Municipalité de la Concession Internationale se propose d'apporter aux taxes sur les jinrickshaws publics, automobiles et magasins de vente d'opium, le Conseil décide de ne se prononcer à cet égard, qu'après approbation de ces propositions par l'Assemblée des Contribuables de la Concession Internationale, qui doit se réunir prochainement.

Service des Eaux.— Lecture est donnée d'une lettre du Président du Conseil d'Administration de la Compagnie, en date du 29 Décembre dernier, attirant l'attention du Conseil sur les conditions de l'examen des projets relatifs à l'installation de la chaudière et de la pompe de refoulement prévues par le Cahier des Charges.

L'approbation du Conseil a été notifiée entre temps au Directeur de la Compagnie à Shanghai; afin de se rendre compte s'il y a eu, dans l'examen des propositions un retard pouvant justifier de la part de la Compagnie une demande de prolongation des délais qui lui sont impartis, le Conseil charge le Secrétaire de préparer pour la prochaine Séance une note relatant les diverses Décisions, lettres et rapports, avec dates, ayant trait à l'étude des projets soumis par M. Coursier.

Quant aux frais de réfection du radier du Bassin aux Eaux Claires, qui doit être entreprise prochainement, le Conseil estime qu'ils doivent rester entièrement à la charge de la compagnie.

La Séance est levée à 6 h. 3/4

Signé : G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 7 Février 1910



L'an mil neuf cent dix, et le sept Février, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers,

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—Sur demande de l'Ingénieur en Chef, le Conseil met à la disposition du Service des travaux les crédits suivants :

Tls: 600, pour le rechargement de la rue Amiral Bayle entre les Rues Ratard et Kraetzer. Le macadam actuel date de 1904.

Tls: 155, pour l'aménagement de l'accès au pont de la Cité, Route de Zikawei, en face la nouvelle porte ouverte par les Autorités Chinoises.

Tls: 114, pour la construction de six puisards sous caniveau, et pose de tuyaux de drainage au droit des maisons de la Compagnie Internationale d'Orient, Route Doumer.

Personnel.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 3 Février, par laquelle M. Maigre remet sa démission des fonctions de comptable qu'il occupait depuis le 1^{er} Novembre 1904

Le Conseil enregistre cette Décision et alloue à M. Maigre une gratification de Tls: 500.

La liquidation de son compte à la Caisse de Prévoyance sera opérée conformément aux statuts.

Garde Municipale.—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. le Consul Général et d'un rapport du Chef de la Garde, recommandant à sa bienveillante attention la famille du Secrétaire-Interprète Tsu Yuen Tseng, Louis décédé le 14 Janvier dernier, laissant une veuve et 4 enfants en bas âge.

Tsu, après avoir occupé pendant 9 ans le poste d'Interprète du Gouverneur Général de l'Indo-Chine au Tonkin, et obtenu en 1898 une Médaille d'Honneur en argent, avait été incorporé dans la Garde comme Interprète de 2^e Classe le 1^{er} Avril 1900 et était, depuis 3 ans, affecté au service spécial de la Cour Mixte.

En considération de ses longs et excellents services, le Conseil alloue à sa famille un secours immédiat de Tls: 100, et une somme de Tls: 15 par mois pendant 2 ans, soit au total Tls: 460.

Poste de Police de L'Ouest.—Communication est donnée de la correspondance échangée entre MM. Arnould et Caissial d'une part, et Borini, métreur-vérificateur à Paris, d'autre part, relativement au métré des travaux pour l'établissement duquel l'Ingénieur en Chef avait, par Décision du 3 Juin 1909, reçu pleins pouvoirs.

Des contestations se sont élevées au sujet de la remise des mémoires des divers métreurs auxquels M. Borini a fait appel, et de la fixation du montant général des frais et honoraires.

Dans la lettre qu'il adressait à M. Borini le 21 Mai 1909, M. Arnould n'avait stipulé aucun délai pour la livraison à la municipalité de l'avant-métré demandé, ni spécifié que ses honoraires lui seraient payés conformément au "Règlement relatif aux honoraires et Frais d'agence des Architectes chargés de l'exécution de travaux pour la Ville de Paris."

M. Borini réclame aujourd'hui le paiement d'une somme de Fr: 19.554,62, alors que l'Ingénieur en Chef, se basant sur le Règlement ci-dessus mentionné, estimait à Fr: 1.800 environ le montant des honoraires pouvant lui être dûs et lui indiquait que le métré fourni par lui n'avait plus qu'une utilité relative, en raison de la date tardive à laquelle il avait été remis à la Municipalité.

M. Borini maintenant sa réclamation, et l'ayant transmise par ministère d'avocat, le Conseil charge son Président de régler cette affaire au mieux des intérêts de la Municipalité, d'accord avec l'Avocat-Conseil.

Sur l'invitation du Président, le Secrétaire-Adjoint quitte la Salle des Délibérations.

Signé : G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
C. PATUREL
M. PERMEZEL

La Séance est levée à 8 h. 15.

Séance du Conseil du 21 Février 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt et un Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers,

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Situation Financière.—La Situation financière indiquant l'état des recettes et des dépenses, les comptes avec les Banques, etc... est soumise au Conseil qui en prend connaissance et l'approuve.

Personnel.—(a)—Un congé de neuf mois, pour en jouir en France, est accordé aux conditions habituelles, à M. Gilis, Infirmier.

(b)—Le Conseil enregistre la démission de M. P. Mascarello de ses fonctions d'Assistant au Sémaphore qu'il occupait depuis le 1^{er} Mars 1908.

Il sera pourvu à son remplacement par un employé indigène, aux appointements de Tls: 20 par mois.

(c)—Comme suite à sa Décision du 31 Janvier, le Conseil, statuant sur les demandes exposées par M. J. Cornic, par lettre du 24 Janvier, et considérant qu'il quitte le service de la Municipalité sur son refus de signer le contrat qui lui était proposé, décide de lui allouer:

(1^o) son voyage de retour en 2^e Classe de Shanghai à Quimper;

(2^o) six mois de solde sur la base de Tls: 325 par mois, montant de ses appointements nets.

Il autorise, d'autre part, la liquidation de son compte à la Caisse de Prévoyance, conformément à l'avis du Comité de Gérance, qui conclut à l'attribution à M. Cornic de l'intégralité de son avoir, par application de l'Article 13 (§ additionnel).

Secretariat.—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Secrétaire relatif à la centralisation au Bureau du Secrétariat de la comptabilité des divers services Municipaux.

L'émission par la comptabilité générale de tous les mandats de paiement, permettrait la suppression de la comptabilité en double tenue jusqu'ici au Service des Travaux par un employé spécialement chargé de ces écritures, l'Ingénieur, comme d'ailleurs les autres Chefs de Service, devant désormais, d'après les propositions soumises au Conseil, recevoir à la fin de chaque trimestre, un état récapitulatif des sommes dépensées sur le Budget de son service, et se rendre ainsi compte des disponibilités.

Le Conseil approuve les vues exposées par le Secrétaire et, comme conséquence, décide de confier à M. Hamon, commis-comptable, les fonctions de comptable qu'occupait M. Maigre, démissionnaire.

Les appointements alloués à M. Hamon, en cette qualité, seront de Tls: 220 par mois, à partir du jour où il a pris possession de ce service: il bénéficiera en outre d'une indemnité mensuelle de logement de Tls: 40.

D'autre part, l'emploi de Commis aux Ecritures qu'occupait M. Philippas au Bureau des Travaux est supprimé, et cet employé est désigné pour servir aux mêmes appointements au Bureau du Secrétariat, en remplacement de M. Hamon.

Travaux Publics.—(a)—Un crédit de Tls: 600 est mis à la disposition du Service des Travaux pour la confection, par les ouvriers du Dépôt Municipal, de six Tombereaux à ordures.

Avant de statuer sur la demande de crédits présentée pour la construction de tombereaux pour le transport de granit et sable, le Conseil estime qu'il serait intéressant de connaître le prix de revient du

transport de ces matériaux, effectué par un entrepreneur chinois: l'Ingénieur est chargé de présenter, à ce sujet, un rapport faisant ressortir, s'il y a lieu, l'économie pouvant être réalisée en faisant appel à l'entreprise privée.

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil décide que désormais la fourniture du fourrage pour la nourriture des chevaux de la Cavalerie Municipale, fera l'objet d'une adjudication publique.

Cette fourniture constitue actuellement une dépense annuelle de Tls: 5.800.

Des avis de mise en adjudication seront publiés par les soins du Secrétariat.

(c)—Le Conseil adopte, pour le Poste Central de Police, en voie d'aménagement, un nouveau projet de façade, qui constitue, au point de vue architectural, une notable amélioration par rapport au projet primitif.

La dépense devant résulter de cette transformation est évaluée approximativement à Tls: 800. Le Conseil estime toutefois qu'il y a lieu d'en supprimer certaines ornementsations qui peuvent être considérées comme superflues ou trop facilement détériorables.

Service Sanitaire-Vétérinaire.—Lecture est donnée d'une lettre de MM. Keylock & Pratt, offrant leurs services pour remplir définitivement, à la suite du décès de M. Patrigeon, l'emploi de Vétérinaire-Sanitaire qui leur est confié actuellement à titre intérimaire.

Le Conseil, se proposant de statuer ultérieurement sur l'organisation des Services Vétérinaire et de la Salubrité, ne peut, pour le moment, que demander à MM. Keylock & Pratt de vouloir bien continuer leurs services suivant l'arrangement conclu récemment.

Boulevard de Montigny.—Par lettre en date du 11 Janvier, MM. Grove & Co, représentants du propriétaire du Lot Cadastral 201, situé en bordure du Boulevard de Montigny, informent le Conseil que leur client est disposé à se conformer au plan d'alignement, dressé par la Municipalité, moyennant le paiement d'une indemnité de dollars: 1.250, pour la démolition et reconstruction en retrait des maisons élevées sur ce lot.

Le Secrétaire est chargé de continuer les négociations avec ces Messieurs, au mieux des intérêts de la Municipalité.

Taxes.—Le Conseil est saisi d'une pétition de divers Chinois propriétaires de magasins de provisions et Vins sur le Quai du Yang king pang.

Ces commerçants réclament une diminution de la taxe de Tls: 15 par mois qui a été imposée pour la première fois sur leurs établissements en Janvier 1910, suivant Règlement approuvé par le Conseil et rendu exécutoire par Ordonnance Consulaire du 20 décembre 1909.

Après échange de vues, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de modifier le Règlement dans le sens demandé.

Service des Eaux.—D'une note de l'Ingénieur, relative à la fourniture de l'énergie électrique nécessaire pour actionner les trois pompes prévues à l'Usine de Tonkadou, et dont le fonctionnement exigera 160 Kw., il ressort que les deux machines Boulte actuelles sont insuffisantes.

Le Conseil est d'avis, en conséquence, de demander à la Compagnie de commander un nouveau groupe de 100 Kw. qui permettra de répondre aux besoins du service et constituera, en outre, une réserve.

Vente du sel sur la Concession.—M. Fossion, au nom de M. Le Vee Cheong (établissement Foo Sing) qui a obtenu du Gouvernement Impérial le monopole du sel pour la province du Kiang Su, soumet au Conseil une proposition tendant à ce qu'autorisation leur soit donnée pour 10 ans, de faire réprimer par la Police Municipale, la contrebande du sel sur la Concession.

En échange ils paieraient à la Municipalité une somme annuelle de dollars: 2.000, plus dollars: 1,00 par picul de sel saisi en contrebande et qui serait racheté par eux, les contrebandiers devant être arrêtés par la police Française et déferés à la Cour Mixte.

Le Conseil estime que les mesures proposées équivaudraient à la suppression de la liberté du commerce du sel, et à une confirmation par lui d'un monopole dont il ne peut tolérer l'établissement sur le territoire de la Concession; il regrette, en conséquence, de ne pouvoir accéder à la demande exposée par M. Fossion.

Terrains de Lokawei.—M. Tsao, propriétaire d'un terrain situé à l'Ouest du Cimetière de Lokawei, demande au Conseil de vouloir bien lui consentir la cession d'une parcelle de 0m.7.0.7., adjacente à sa propriété à l'Est, et s'offre à rembourser à la Municipalité, une somme de dollars: 247,45, qui lui avait été payée par elle en 1906 pour l'acquisition d'une parcelle de même superficie, aujourd'hui incorporée dans le terrain du Cimetière.

Le Conseil, considérant que la parcelle demandée n'est et ne peut être d'aucune utilité pour la Municipalité, approuve la transaction proposée.

Affaire Chollet-Tapernoux.—MM. Laferrière et Cornic, qui, en qualité de Chefs de Service, avaient été appelés, en Avril dernier, à déposer comme témoins dans cette affaire, devant la Cour de Saigon, demandent au Conseil de vouloir bien prendre une Décision au sujet du paiement des frais qu'ils ont encourus de ce chef, et sur lesquels une somme de Tls: 350 est encore due aujourd'hui à chacun d'eux.

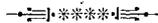
Le Conseil, bien que son impression à l'époque fut que la Municipalité n'aurait pas à supporter ces débours, décidé, en raison des promesses officieuses qui avaient été faites à ces Messieurs, de leur allouer à titre d'indemnité, le solde ci-dessus indiqué.

Il est entendu que si, ultérieurement, l'une des deux parties en cause leur paie le montant des frais de déplacement, ils rembourseront à la Municipalité la somme qu'elle leur alloue aujourd'hui.

La Séance est levée à 7 h. 1/2

Signé : G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL
L. CAMERA

Séance du Conseil du 28 Février 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt huit Février, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Service des Eaux.—(a) Suivant état fourni par la Compagnie et approuvé par le Service du Contrôle, les recettes brutes de ce Service pendant le 4^e trimestre de 1909 se sont élevées à Tls: 13.200,73, en diminution de Tls: 2.082,95 sur celles du trimestre précédent.

La redevance due à la Municipalité à raison de 2 1/2 % est de Tls: 380,02.

(b) — Par lettre en date du 24 Février, M. Coursier informe le Conseil que la nouvelle pompe, destinée à l'Usine Élévatoire, dont la commande a été autorisée suivant Décision du 20 Décembre 1909, sera expédiée de France vers le milieu de Juin et pourra être reçue à Shanghai vers fin Août.

La date du 1^e Mai 1910 marquait l'expiration du délai fixé par le Cahier des Charges pour l'installation de cette pompe; le Conseil décide de le prolonger jusqu'au 15 Septembre, en considération du temps qui s'est écoulé entre la présentation du projet au Conseil et son approbation par lui.

(c) — Lecture est donnée d'une lettre de M. Coursier demandant au Conseil de vouloir bien solliciter pour la Compagnie auprès des Autorités Chinoises l'autorisation d'établir une ligne électrique et téléphonique sur le parcours de la 2^e Conduite Mattresse, la force motrice produite par l'Usine de Lokawei pouvant ainsi être utilisée pour actionner les pompes de Tonkadou en cas d'accident.

Le Conseil se référant à la Décision prise le 5 Juin 1908; d'après laquelle "l'Usine Élévatoire doit posséder en elle même sa force habituelle et de réserve", ne peut que transmettre la demande de la Compagnie à M. le Consul Général, en vue de l'obtention de l'autorisation sollicitée.

Caisse de Prevoyance.—Le Conseil approuve la situation financière de la Caisse de Prevoyance, à la fin de l'Exercice 1909, suivant état ci-après:

BILAN DE LA CAISSE DE PREVOYANCE à la fin de l'Exercice 1909.

ACTIF		PASSIF	
	Tls		Tls
Prets Hypothecaires.—		Comptes Individuels.—	
Solde créditeur	36.800,00	Solde débiteur	44.930,71
Banque de L'Indo-Chine.—		Interets.—	
Solde créditeur	8.261,20	Solde débiteur	128,65
		Profits & Pertes.—	
		Solde débiteur	1,84
	Tls: 43.061,20		Tls: 45.061,20

Shanghai, le 21 Février 1910,

Le Trésorier,

Signé: J. DANTIN.

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur P. I., les crédits suivants sont mis à la disposition du Service des Travaux :

Tls: 300, pour réparations à effectuer aux divers pontons Municipaux, suivant soumissions reçues.

Tls: 800, pour le macadamisage de la chaussée de la Rue Palikao, entre la Rue de Ningpo et le Quai Confucius.

Le Conseil recommande, à cette occasion, que le macadamisage s'opère dorénavant par tranches, en laissant au trafic la moitié de la Rue à macadamiser, pendant que seront effectués, sur l'autre, les travaux de rechargement et de cylindrage. Cette manière de procéder empêchera la détérioration immédiate du macadam neuf par les véhicules de toute nature, notamment les wheel-barrows.

(b)—*Drain Rue Paul Beau.*—Par rapport en date du 23 Février, l'Ingénieur P. I. signale une modification apportée aux fondations de ce drain sur une longueur de 10 mètres, au droit des maisons de MM. Davies & Thomas.

Les pieux dont le battage eut pu déterminer des affaissements et dislocations de la maison voisine ont été supprimés, et pour conserver la résistance de l'ouvrage, l'épaisseur du béton prévue à 25 c/m a été portée à 45 c/m.

Cette modification est approuvée.

(c)—Messieurs Plaschke et Kunicke, propriétaires de terrains compris entre l'Avenue Paul Brunat et la criqué bordant les propriétés Municipales de Koukaza, offrent à la Municipalité la cession gratuite du terrain nécessaire pour l'ouverture d'une route entre cette Avenue et le Jardin Public.

Le Conseil prend note de ces offres, mais estime qu'avant d'y donner suite il y a lieu de faire établir par le Service des Travaux le devis des dépenses afférentes à la mise en état de la Route proposée.

L'accord de tous les propriétaires intéressés pour l'abandon à titre gratuit de la superficie nécessaire doit d'ailleurs être envisagée comme une condition sine qua non de son adhésion au projet.

(d)—Lecture est donnée de la lettre suivante de M. J. Cornic :

« Shanghai, le 28 Février 1910.

« Monsieur G. Henriot.

« Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Shanghai.

« Monsieur le Président.

« Ayant appris que le Conseil avait décidé de se priver des services de M. Arnould, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les raisons qui m'avaient amené à ne pas accepter le Contrat que le Conseil avait bien voulu me proposer, ne subsistent plus. Je serais en conséquence tout disposé à reprendre de nouveau du service à la Municipalité.

« Possédant une expérience de 9 années à la Concession Française et connaissant complètement les rouages de l'Administration Municipale, je suis convaincu d'être à même de rendre des services immédiats à la Concession.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis candidat à la fonction, vacante, d'Ingénieur du Conseil. Dans le cas où vous voudriez bien prendre ma demande en considération, je vous assure par avance que je ferai tout mon possible pour mériter la confiance du Conseil.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.

« Signé : J. Cornic. »

M. Th. Eckardt propose à ce sujet que le "le service des Travaux étant actuellement sans chef responsable, M. Cornic soit réengagé comme Ingénieur".

Cette proposition est mise aux voix et repoussée par 7 voix contre 1.

Sur proposition de M. G. Henriot, secondé par M. C. Paturel, M. Tissot-Dupont, Agent-Voyer, est nommé Ingénieur de la Voirie en remplacement de M. J. Cornic.

Les appointements de M. Tissot-Dupont sont fixés à Tls: 275 par mois, avec indemnité de logement de Tls: 50; il est d'autre part, chargé temporairement des fonctions d'Ingénieur Municipal.

Garde Municipale.—(a)—Un secours de Tls: 150 est accordé à la famille de l'agent indigène N° 11, décédé le 21 Février, et qui comptait 11 ans de service dans la Garde Municipale.

(b)—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil autorise la location à la Compagnie des Tramways, au prix de dollars: 100 par mois, des maisons situées le long du Champ de Tir, au Sud, et dont elle est la première locataire. La Compagnie est autorisée en même temps à faire usage du petit bâtiment sis à l'entrée du Champ de Tir, et servant autrefois de Cantine.

La location de ces maisons a pour but d'assurer le logement du personnel Tonkinois marié, dont le contingent supplémentaire, engagé suivant Décision du 29 Décembre dernier, est attendu prochainement.

Un crédit de dollars: 400 est voté pour l'exécution de divers travaux d'aménagement de ces maisons et l'achat du mobilier indispensable (tables, lits, fourneaux).

Avocat-Conseil.—Le Conseil autorise le paiement à M^c Bourgeat, Avocat-Conseil, d'une somme de Tls: 100, à titre d'honoraires pour la préparation du dossier d'appel relatif à l'affaire Police Municipale-d'Auxion de Ruffé.

Finances.—Le retrait du dépôt fixe de Tls: 23.000, renouvelé le 9 Janvier dernier, est autorisé: cette somme est inscrite au compte-courant de l'Administration Municipale.

Musique Municipale.—Communication est donnée de la lettre suivante du Municipal Council:

No. 10/51.

“ Shanghai, February 22, 1910.

“ G. Laferriere, Esq.,

“ Secretary,

“ French Municipal Council.

« Sir,

« I am directed to acknowledge the receipt of your letter of February 16, in further reference to the French Council's recent application for the services of the Public Band at the distribution of prizes at the French Municipal School for Chinese.

« In reply thereto, I am directed to state that the precedents which you cite are previous in date to the expansion and development of the Public Band which took place in 1906. Since that year, the whole character of the Band has changed, while its cost has increased from Tls: 34,000 in 1905 to Tls: 54,000 estimated for this year.

« Under these circumstances, and for the reason given in my letter of January 27, the Council remains of the opinion that the services of the musicians should not be held at the disposal of any school, except upon payment at the usual tariff rates.

« In conclusion, I am to state that this decision of the Council has no bearing upon the attendance of the Band at the usual annual French national observances, which will continue as heretofore without charge.

“ I am, Sir,

“ Your obedient servant,

“ Signed: W. E. Leveson,

“ Secretary...

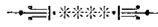
École Municipale Française.—Après avoir pris connaissance d'une demande de M. Murat, entrepreneur-adjudicataire, relative au règlement des sommes pouvant lui être dues, le Conseil décide de l'inviter à fournir, dès que possible, un mémoire complet de tous les travaux restant à exécuter, soit qu'ils rentrent dans les prévisions premières, soit qu'ils se rapportent à des commandes supplémentaires, ou modifications suggérées par l'Ingénieur en Chef.

M. Murat devra fournir un mémoire du même genre pour les travaux du Poste Central de Police, actuellement en cours de construction.

La Séance est levée à 7 h.

Signé: G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
W. J. N. DYER
L. CAMERA
Th. ECKARDT
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 7 Mars 1910



L'an mil neuf cent dix et le sept Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Seance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers,

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Service Sanitaire-Veterinaire.—Le Contrat du Sieur Hen Tai, pour l'enlèvement du sang aux Abattoirs Municipaux, est renouvelé pour un an, aux conditions habituelles, soit dix sept Dollars par Mois.

Orphelinat.—Le Conseil autorise le versement à l'Orphelinat de la Providence de Tls: 1.500, montant de l'allocation consentie annuellement à cette institution.

Service des Ecuries.—Communication est donnée par le Secrétaire des diverses soumissions reçues pour la fourniture, pendant l'année 1910, de la nourriture nécessaire aux chevaux de la Cavalerie Municipale.

Le fournisseur actuel, Dong Shing, ayant fait les offres les plus basses, est déclaré adjudicataire aux prix ci-après:

Son	\$: 2,25	par 130 livres
Paddy	\$: 3,15	„ „
Paille	\$: 0,68	„ „

Travaux Publics.—(a)—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur de la Voirie, suggérant que, dès maintenant, soient entrepris les travaux d'aménagement de trottoirs dans la Rue Paul Beau.

Sur sa proposition, le Conseil vote un crédit de Tls: 720, pour l'établissement:

d'un trottoir pavé avec bordure en granit et caniveau cimenté, du côté Est de la Rue et de l'Avenue Paul Brunat et la Rue Hoi Hao;

d'un trottoir en terre recouvert d'escarbilles, sur le côté Ouest et sur le côté Est entre les Rues Hoi Hao et Ratard; le revers du trottoir et le caniveau seront pavés à la chinoise.

(b) — Le Président informe ses collègues que, comme suite à la décision en date du 14 Février 1910, par laquelle il avait été prié de s'entendre avec M. Arnould en vue de la dénonciation du Contrat qui liait ce dernier à la Municipalité, un arrangement est intervenu aux termes duquel une somme de Tls; 5.000 est versée à M. Arnould à titre de dédit, et pour solde de tout compte avec l'Administration Municipale.

Le Conseil en prend note et approuve les conditions ci-dessus.

Affaire Chollot-Municipalité.—La Municipalité ayant reçu signification du jugement d'expertise rendu le 18 Janvier dernier, le Conseil, après échange de vues, décide de laisser à son Président le soin de s'entendre avec l'Avocat de la partie adverse pour la désignation des experts qui seront appelés à statuer.

École Municipale Française.—Les Membres du Conseil ayant eu l'occasion de s'apercevoir que, depuis plusieurs semaines, la construction de l'École est presque totalement arrêtée et que le nombre des ouvriers y employés est des plus restreints, décident de demander au Service des Travaux de leur fournir un rapport détaillé sur l'état d'avancement des travaux et leur indiquer le délai qui devra être fixé à l'entrepreneur pour les terminer.

Bien que le Conseil n'ait été saisi d'aucune demande de l'entrepreneur en vue d'une prolongation de délai, il estime qu'il lui sera très difficile de livrer les bâtiments à la date du 15 Mai, comme il s'engageait

à le faire par lettre du 27 Janvier dernier, et moins encore dans les premiers jours de Mai comme indiqué par lui, sur demande du Président, aux Membres du Comité des Travaux, lors de la visite faite par eux des chantiers le 26 Février dernier.

La Séance est levée à 7 heures:

Signé : G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 14 Mars 1910



L'an mil neuf cent dix et le quatorze Mars, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Situation Financière.—La Situation financière indiquant l'état des recettes et des dépenses, les comptes avec les Banques, etc... est soumise au Conseil qui en prend connaissance et l'approuve.

Travaux Publics.—(a) — Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de MM. Plaschke et Kunnicke demandant la couverture au droit de leurs lots, de la crique qui longe au nord les écuries de Koukaza : ces Messieurs offrent en échange à la Municipalité le terrain nécessaire pour le prolongement, devant leurs propriétés, de la route actuelle qui dessert les maisons existantes.

Le Conseil prend note de cette offre et décide de soumettre aux intéressés le tracé de la route telle qu'elle est proposée, sans toutefois prendre l'engagement de l'établir de suite.

(b)—M. Akehurst, propriétaire d'un terrain sis au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Say Zoong, réclame contre l'établissement, en cet endroit, d'un kiosque, actuellement en cours de construction.

Il s'agit d'un poste téléphonique dont l'installation a été votée récemment, dans l'intérêt du Public, pour faciliter le service de police dans cette partie des Routes Extérieures : la construction se trouve d'ailleurs sur la Route, propriété Municipale ; pour ces deux raisons, le Conseil ne peut, pour l'instant qu'en décider le maintien, bien qu'elle ne soit probablement que temporaire.

(c)—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de MM. Atkinson & Dallas et d'un rapport de l'Ingénieur P. L., relatifs à l'ouverture d'une rue en bordure de la crique limitant la Concession, entre Great Western Road et la Rue Ratard.

L'adoption de ce projet, permettrait aux propriétaires ou locataires de cette partie de la Concession de bénéficier des avantages accordés à tous les autres Contribuables (police, voirie, salubrité, service d'incendie, éclairage, eau) ; elle aurait, de plus, l'avantage d'assurer la continuation de la nouvelle voie ouverte sur l'emplacement de la Rue Kraetzer, voie qui se trouve actuellement sans débouché à l'Ouest, après la Rue Amiral Bayle, et son raccordement direct avec la Rue Ratard.

Le Secrétaire est chargé d'entrer en négociations avec les propriétaires intéressés en s'efforçant d'obtenir les meilleures conditions.

(d)—Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul Monnier, Président de la Société Immobilière de Shanghai, relative à un échange de terrains portant sur lots 70, 71, 76, dont cette Société est propriétaire dans le Quartier de l'Est.

Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de donner actuellement suite à ce projet.

Service des Eaux.—Sur avis favorable de l'Ingénieur P. L., approbation est donnée à un devis présenté par la Compagnie pour l'établissement de nouvelles conduites d'eau destinées à assurer l'alimentation des immeubles nouvellement construits ou à construire, sur les terrains compris entre les Rues Wagner, Song Chan, Kraetzer et Amiral Bayle.

Le montant en est de Tls : 3.204,07, à porter au compte "Travaux Neufs".

Le Conseil approuve également un devis pour la pose, en ce quartier, de nouvelles prises d'incendie. Une de 100 m/m Rue Kraetzer, angle Rue Amiral Bayle; deux de 65 m/m Rue Kraetzer, angle Rue Song Chan, et Rue Wagner, angle Rue Amiral Bayle.

Ce devis s'élève, approximativement, à Tls: 269,63.

Secours.—L'attention du Conseil est attirée sur la situation digne d'intérêt de la famille du Garde Teyssier, décédé le 12 Février, laissant huit enfants, dont deux en bas âge.

Pour permettre à leur mère de subvenir à leurs premiers besoins, le Conseil lui alloue un secours de \$: 49 par mois, pendant deux ans.

Un secours de \$ 100 est accordé à la famille de l'ancien shroff Tsang Wei Tchung, décédé le 13 Mars, et auquel le Conseil avait, le 1^{er} Octobre dernier, décidé de verser une somme mensuelle et viagère de Tls: 6,00.

Tramways. — (a) Le Conseil approuve le modèle des voitures remorques, soumis par la Compagnie qui se propose d'en entreprendre l'essai au cours de l'été prochain.

(b) — Par lettre en date du 11 Mars, M. Coursier demande au Conseil de bien vouloir consentir à la Compagnie la fourniture gratuite du macadam qui lui sera nécessaire pour exécuter le travail d'abaissement de la voie, auquel elle doit procéder à la suite des travaux de voirie entrepris au croisement de la Rue Ratard et du Boulevard Montigny.

M. Permezel estime que ces travaux, constituant une amélioration, il n'y a pas lieu d'accueillir favorablement cette demande, et de créer ainsi un précédent.

Le Président soumet alors la question au vote du Conseil qui, par sept voix contre une, décide de fournir gratuitement les matériaux de macadamisage nécessaires, dont le prix est évalué approximativement à Tls : 105, 00.

Théâtre Chinois Rue Tourane. — Le Conseil adopte à l'unanimité une proposition de M. Eckardt, tendant à ce que "l'Ingénieur et le Chef de la Garde soient priés de procéder à une visite de ce théâtre et demandent aux propriétaires de prendre toutes les mesures convenables pour assurer la sécurité des spectateurs".

Moustiques. — M. Permezel est désigné pour représenter le Conseil au sein du Comité qui sera élu parmi les résidents de la Concession pour diriger le travail de destruction des moustiques, à entreprendre prochainement. Le Conseil suggère, à cette occasion, que le travail s'effectue sous la surveillance d'un Européen, engagé spécialement à cet effet.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 22 Mars 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt deux Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Situation Financière.—La situation financière indiquant l'état des Recettes et des Dépenses, les comptes avec les Banques, etc..., est soumise au Conseil qui en prend connaissance et l'approuve.

Garde Municipale.— Suivant ordonnances Consulaires en date des 19 et 22 Mars :

La démission du Garde de 3^e classe Auffret est acceptée à compter du 21 Mars 1910 :

57 nouveaux agents Tonkinois sont incorporés dans la Garde en raison de l'augmentation d'effectif votée par le Conseil, ou en remplacement des agents libérables en Avril prochain ;

Diverses nominations, mutations, sont opérées dans le personnel chinois.

Consulat d'Autriche-Hongrie.— Lecture est donnée d'une lettre de M. Bernauer, Consul d'Autriche-Hongrie, informant le Conseil qu'à l'occasion de son prochain départ en congé, la gérance de ce Consulat sera confiée intérimairement à M. Hugo Schumpeter, Vice-Consul.

Voirie.—Un crédit de Tls: 200 est voté pour le rechargement de la chaussée de la Rue des Pères entre les Rues du Consulat et du Weikwé.

Impôt Foncier.—Saisi d'une nouvelle réclamation de M. Chollot au sujet de la taxe foncière imposée sur le Lot 696, dont il est propriétaire, le Conseil, après échange de vues, estime qu'il ne peut, en l'état actuel de la procédure suivie pour la révision du rôle, que confirmer les Décisions prises précédemment et notifiées à M. Chollot.

Il est d'avis toutefois que pour les révisions futures, une procédure d'appel devra être organisée en faveur des propriétaires fonciers qui auront, pour exposer leurs réclamations, un délai donné, passé lequel les évaluations adoptées entreront en vigueur.

École Franco-Chinoise.—Sur demande du Frère Rupert, Directeur de l'École, le Conseil vote les crédits nécessaires pour l'achat d'une machine à écrire en vue de l'enseignement de la dactylographie aux élèves, et d'une lanterne à projections avec vues.

Il autorise également l'engagement de deux professeurs supplémentaires l'un pour un cours supérieur de langue chinoise, l'autre pour la direction d'une nouvelle classe de Français, nécessitée par le grand nombre d'élèves qui se sont présentés à la rentrée de Mars.

D'autre part, les locaux actuels étant notoirement insuffisants et incommodes, et le bail en expirant le 19 Avril 1911, le Conseil est amené à envisager la construction de nouveaux bâtiments pour y installer les élèves, les professeurs étant logés à part.

Il estime qu'à ce point de vue, le terrain situé derrière le Poste de Police de l'Ouest et dont la Compagnie des Eaux avait la disposition peut parfaitement être utilisé dans ce but.

En conséquence, il charge le Service des Travaux de préparer, après s'être concerté avec le Directeur de l'École, un projet qui lui sera soumis dès que possible et pour l'exécution duquel il ouvrira une adjudication publique: ces bâtiments devront être d'une architecture très simple.

Défense de la Concession.— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Consul Général informant le Conseil que, sur sa demande, le Ministre de la Guerre est disposé à accorder la cession :

1^o) A titre gratuit de 200 Fusils Modèle 93;

2^o) A titre remboursable, des munitions aux prix suivants:

Cartouches pour Fusils	46 Francs le Mille.
„ „ Revolvers	60 „ „

avec majoration de 25 %.

Les dépenses à prévoir pour assurer, la première année, un approvisionnement de 22.000 cartouches pour fusils et 5.500 pour revolvers serait de Fr: 1.677,50, les armes et munitions devant être fournies par le Corps d'occupation de Chine, suivant les demandes.

Le Conseil vote les crédits prévus, pour assurer l'armement portatif de la Concession sur un pied normal et prie le Consul Général de faire les démarches nécessaires auprès du Général Commandant le Corps d'occupation de Tien Tsin pour que cet armement lui soit expédié dès que possible.

Marchands de Chiffons.—Un rapport du Chef de la Garde fait ressortir que le nombre de ces marchands allant croissant et que l'exercice de leur industrie présentant de sérieux inconvénients au point de vue sanitaire, il y a lieu, dans l'intérêt général, de prendre à leur égard des mesures rigoureuses.

Comme suite à cette proposition, le Conseil charge le service intéressé d'élaborer un Règlement qui sera soumis, dès que possible, à M. le Consul Général.

École Municipale Française.—Le Conseil prend connaissance de deux Rapports présentés par le service des Travaux établissant:

1^o) Le décompte, par rapport au devis estimatif dressé par l'entrepreneur adjudicataire à la date du 1^{er} Juillet 1909, des travaux exécutés à ce jour et de ceux restant à exécuter; le montant de ces derniers peut être évalué approximativement à Tls: 17.000, non compris les travaux supplémentaires qui font l'objet de décomptes spéciaux.

2^o) La nécessité de fixer, pour l'achèvement des constructions un délai qui peut être celui du 30 Juin, en donnant au chantier une grande activité et en approvisionnant dès maintenant tous les matériaux nécessaires.

M. L. Murat, entrepreneur, convoqué à la Séance, est entendu; sur demande du Président, relative à l'arrêt presque total des travaux depuis deux mois, il expose les difficultés qu'il a rencontrées auprès de l'entrepreneur chinois, et donne au Conseil l'assurance qu'avant quelques jours il aura sur les chantiers un nombre d'ouvriers suffisant pour terminer les bâtiments à la date ci-dessus.

Le Conseil prend acte de cette déclaration et donne avis à M. Murat que, si dans les 15 jours la reprise du travail n'est pas assurée normalement, il se verra dans l'obligation de prendre à son égard telle mesure qu'il jugera convenable.

Poste Central de Police.—Sur avis conforme de l'Ingénieur P. I. donné après vérification du mémoire présenté par l'entrepreneur, le Conseil vote un crédit de Tls: 2.608,40 pour l'exécution du plancher en béton armé au rez de chaussée du Poste Central.

Cette somme se décompose comme suit:

Pour coffrage, fournitures diverses, main d'oeuvre 596 m ² à Tls: 3,80.	Tls: 1.504,80
Plus lissage en ciment sous la partie inférieure du plancher.	„ 39,60
Travaux en ciment armé ordinaire au dosage indiqué et pour armature variant entre 15 et 17 Kgs. de fer au m.C. 56m3 x 19.	„ 1.064,00
	Tls: <u>2.608,40</u>

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
W. J. N. DYER
L. CAMERA
Th. ECKARDT
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 4 Avril 1910



L'an mil neuf cent dix et le quatre Avril, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a) — Sur rapport du Vétérinaire, le Conseil autorise la vente et le remplacement d'un cheval de la Section Montée reconnu impropre à tout service.

(b) — M. Jarno, Chef du Secteur Est, est admis à jouir, à dater du 22 Avril prochain d'un congé de 9 mois qui lui avait été accordé en Octobre 1909.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour le passage de son fils.

(c) — Après avoir pris connaissance d'un état des sommes déposées à la "Saving Bank" par ceux des Gardes Tonkinois qui sont libérés ou doivent partir en congé prochainement, le Conseil décide que le montant de leurs versements leur sera payé en dollars de l'Indo-Chine; il en résultera pour la Municipalité une dépense d'environ \$: 300.

Travaux Publics.—(a) — Sur proposition de l'Ingénieur P. L., le Conseil met à la disposition du Service des Travaux un crédit de:

Tls: 240, pour le rechargement de la chaussée du Quai du Yang King Pang, entre le Quai de France et la Rue Montauban.

Le Conseil estime que pour les travaux importants de ce genre, il convient qu'à l'avenir un ou plusieurs Membres du Comité des Travaux se rendent compte de visu et, préalablement au vote des crédits, de leur utilité.

(b) — Le Président informe ses collègues qu'il a reçu plusieurs offres de candidature au poste vacant d'Ingénieur Municipal.

Après échange de vues, le Conseil décide de remettre à M. Henriot le soin de régler cette question, au cours de son prochain séjour en France, au mieux des intérêts de la Municipalité, suivant les bases d'un Contrat qui sera proposé prochainement au Conseil, et en spécifiant d'ores et déjà que le futur titulaire du poste n'aura pas à s'occuper des constructions de bâtiments Municipaux importants, pour lesquelles le principe à admettre doit être celui de l'adjudication publique.

(c) — *Mètré du Poste de Police.* — Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de M. H. Fischer, Avocat, représentant M. Borini et consorts, dans le différend qui s'est élevé avec la Municipalité pour le règlement des honoraires de ces Messieurs auxquels M. Arnould avait demandé l'établissement d'un mètré et de mémoires, en vue de la construction du Poste de Police de l'Ouest.

Le Conseil charge M. Henriot de liquider cette question au mieux de ses intérêts, lors de son prochain voyage en France.

Jardin Public.—(a) — Saisi d'une demande de M. Magnan, qui sollicite l'emploi de gardien du Jardin Public, le Conseil regrette de ne pouvoir y donner suite, estimant qu'il n'y a pas lieu de maintenir cet emploi créé principalement pour assurer une retraite au Garde Teyssier, aujourd'hui décédé.

(b) — Divers véhicules ayant enfreint les prescriptions du Règlement en ce qui concerne l'accès aux allées du Jardin, et des accidents ayant failli être occasionnés de ce fait, le Conseil charge le Service

des Travaux d'établir, à chaque entrée, des piliers avec chaînes mobiles, de façon à ce que seuls les piétons puissent pénétrer dans le jardin.

Camp de Koukaza.—Le Conseil approuve le versement, entre les mains de M. le Consul Général de France, de la somme de \$: 3.868,80, montant de la septième annuité pour le remboursement à l'Etat par la Municipalité de la somme de \$: 32.400, suivant l'annexe I de la Convention de Mars 1903

Service des Eaux.—Lecture est donnée de la correspondance ci-après:

CHATEAU D'EAU

No. 6587.

Shanghai, le 2/2/10

Monsieur le Secrétaire
de la Municipalité Française Shanghai.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire indiquer exactement par des piquets placés dans les angles, le terrain mis à notre disposition pour le nouveau Château d'Eau. A ce sujet je me permettrai d'attirer votre attention sur l'importance qu'il y aurait à ce que ce terrain ne soit pas situé sur l'emplacement d'une ancienne crique. Le poids total de l'ouvrage, y compris celui de l'eau contenue dans la cuve, atteindra, pensons-nous, environ 1.000 tonnes et nous aurons à exécuter des fondations très importantes et très soignées. Il serait par suite fort dangereux d'établir le Château d'Eau sur un sol mauvais et je serais très reconnaissant au Conseil de nous désigner un bon emplacement.

Veillez agréer, etc.,

Le Directeur,
Signé: M. Coursier.

No. 6640.

Shanghai, le 9/2/10

Monsieur le Secrétaire
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur

Monsieur l'Ingénieur en Chef nous ayant demandé si un terrain formant redent sur la partie nord du Champ de Tir, et d'une contenance d'environ 2.500 M2, pourrait nous convenir pour l'emplacement du nouveau Château d'Eau, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de faire quelques sondages afin de nous rendre compte de l'état du sous sol au point de vue de la construction que nous avons en vue.

Veillez agréer, etc.

Le Directeur,
Signé: M. Coursier.

Shanghai, le 14/2/10

Monsieur le Directeur
de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques Shanghai.

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre No. 6640 du 9 Février, et suis chargé de vous informer qu'autorisation vous est donnée d'opérer les sondages sur le terrain qui vous a été indiqué par l'Ingénieur en Chef comme pouvant servir d'emplacement au nouveau Château d'Eau.

Le Conseil ayant une Décision à prendre à ce sujet, je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître, dès achèvement des travaux que vous allez ordonner, si le choix de ce terrain est ou non définitif.

Veillez agréer, etc.,

Le Secrétaire-Adjoint du Conseil,
Signé: J. Dantin.

No. 7014.

Shanghai, le 31 Mars 1910.

Monsieur le Secrétaire
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur,

Comme suite à ma lettre 6640 du 9 Février, et en réponse à votre lettre du 14 Février 1910, j'ai l'honneur de vous informer que le terrain du Champ de Tir que vous nous avez indiqué pour l'emplacement du nouveau Château d'Eau peut nous convenir et que nous l'adoptons.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur,

Signé: M. Coursier.

Par l'acceptation de la Compagnie du terrain qui lui était offert, en conformité de la Décision du 19 Février 1909, se trouve remplie la clause prévue à cet effet dans le Cahier des Charges (Art. XII, 7°)

Batiments Municipaux—(a)—*Ecole Française*—Un crédit de Tls: 290 est voté pour la construction d'une terrasse à l'Ecole Municipale Française, suivant les indications fournies par l'entrepreneur, d'accord avec l'Ingénieur de la Municipalité.

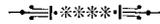
(b)—**Salle des Fêtes**.—Le Conseil autorise une dépense de Tls: 100, pour frais d'installation d'un branchement et d'une prise de courant d'une capacité de 30 à 40 ampères sous 500 Volts.

Il est entendu que, pour les représentations cinématographiques qui pourront être données par la suite, toutes les mesures de sécurité habituelles seront prises: les assureurs devront, d'autre part, être avisés de l'installation de l'appareil.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
Th. ECKARDT
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL
C. PATUREL

Séance du Conseil du II Avril 1910



L'an mil neuf cent dix et le onze Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Dès l'ouverture de la Séance, M. Permezel demande la parole: il fait part au Conseil de l'étonnement que lui a causé l'article publié dans l'Echo de Chine du Samedi 9 Avril, sous la signature de M. Th. Eckardt, et dans lequel la gestion de l'ancien Conseil, dont plusieurs Membres sont ici présents, est vivement critiquée et celle du Conseil actuel présentée sous un jour peu favorable.

M Eckardt explique que les expressions dont il s'est servi en ce qui concerne le Conseil actuel, notamment la suivante "Je n'ai pas grand chose de positif ni de favorable à vous rapporter" n'ont peut-être pas traduit très exactement sa pensée; il regrette que l'article publié ait de ce fait reçu de la part des lecteurs Français et surtout des Membres du Conseil une interprétation fâcheuse. Il déclare toutefois maintenir son droit d'exposer publiquement, par tels moyens qu'il jugera bons, son opinion relativement aux décisions et travaux du Conseil.

Comme conclusions, M. Permezel, secondé par M. Paturel, remet à M. le Président l'ordre du jour suivant:

« Le Conseil d'Administration Municipale ne peut que regretter que l'un de ses membres ait jugé à « propos de faire à la presse une communication relative aux travaux de l'exercice en cours.

« Le Conseil regrette également le manque de tact et de courtoisie dont a fait preuve M. Eckardt vis « à vis de ses collègues de l'ancien Conseil dont il faisait partie et du Conseil actuel, en portant dans « cette lettre destinée à être rendue publique un jugement sur la façon de travailler de ses Collègues: le « Conseil veut bien admettre que M. Eckardt ne s'est pas rendu compte de la portée exacte des mots qu'il a « employés, car lorsqu'il dit "qu'il n'y a rien de favorable à reporter" cela pourrait impliquer qu'il y a du « défavorable, ce qui n'est toutefois pas le cas d'après les explications qu'il vient de donner au Conseil.

« En dernier lieu le Conseil se désassocie complètement des déclarations faites par M. Eckardt, qui n'est « nullement son porte-voix autorisé et ne veut assumer aucune des responsabilités que les déclarations en « question pourrait faire encourir au Conseil.

« Le Conseil estime en outre que si M. Eckardt a des propositions à faire, il n'a qu'à en saisir ses Collè- « gues qui discuteront en séance s'il y a opportunité ou non de les approuver et de les mettre en vigueur. « Cet ordre du Jour mis au voix est adopté à l'unanimité des Membres présents, sauf M. Eckardt.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Situation Financière.—La situation financière indiquant l'état des Recettes et des Dépenses, les comptes avec les Banques, etc..., est soumise au Conseil qui en prend connaissance et l'approuve.

Garde Municipale.—Suivant Ordonnance Consulaire du 8 Avril 1910.

(a)—Un congé de sept mois est accordé au Capitaine Mallet, Chef de la Garde; durant son absence, ses fonctions seront exercées par le Lieutenant Rabier, Chef-Adjoint.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour la solde de congé du Capitaine Mallet.

(b)—Suivant Ordonnance Consulaire du 7 Avril, sont nommés:

Brigadiers, les Gardes Tonkinois de 1^e Classe, N^o Matricule 23, 25, 66 et 100;

Gardes de 1^e Classe, les Gardes de 2^e Classe N^o Matricule 65 et 97.

Sont libérés:

26 Gardes Tonkinois dont l'engagement de trois ans est arrivé à expiration et qui ne l'ont pas renouvelé.

Travaux Publics.—(a)—Sur demande de l'Ingénieur P. I. et avis favorable de MM. L. Camera et C. Paturel, Membres du Comité des Travaux qui se sont rendu compte de l'utilité des travaux proposés, le Conseil vote les crédits suivants :

Tls: 750,00, pour le rechargement des flèches du macadam; Route de Zikawei, entre la Route du Père Robert et l'Avenue Dubail;

Tls: 280,00, Pour le rechargement de la chaussée de la Rue de Ningpo, entre le Quai de la Brèche et la Rue Palikao.

(b) — Un crédit de Tls : 316,40 est ouvert pour la construction de 14 tombes en maçonnerie au Cimetière de Lokawei.

(c) — Lecture est donnée d'un Rapport (n. 514) de l'Ingénieur P. I., relatif au service des transports Municipaux.

Désireux d'être complètement éclairé sur la question avant de décider s'il y a ou non lieu de modifier le système actuel, le Conseil charge MM. Camera et Paturel de voir si un arrangement avec le Shanghai Horse Bazaar, analogue à celui passé par cet établissement avec le Municipal Council, pourrait être appliqué sur la Concession avec avantage.

Taxes. — Lecture est donnée de la lettre ci-après du Municipal Council :

No 10/161.

Shanghai, April 4, 1910

G. Laferriere, Esq.,
Secretary,

French Municipal Council.

Sir,

With reference to my letter of January 31, I am directed to inform you that the following changes in the Licence Schedule having been passed at the Ratepayers' Meeting, will come into operation in the Foreign Settlement with effect from April 1:—

Public Rickshaws \$ 2 per mensem

Motor Licences

Tls. 15 per quarter for lorries

10 " " cars

5 " " Bicycles

Opium Shops Tls. 5 to 20 per mensem.

I am directed to notify you formally of these changes so that they may be adopted by the French Council with a view to uniformity in both Settlements.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: W. E. Leveson,

Secretary

Le Conseil prend note de ces modifications, et ne peut que regretter que la communication y relative lui ait été faite tardivement, de telle sorte que la plupart des licences de véhicules privés pour le 2^e Trimestre de 1910, dont les propriétaires sont tenus de se fournir dès le 1^{er} du mois, n'ont pu être délivrées sur les bases du nouveau tarif, suivant le désir exprimé dans cette lettre.

Ecole Municipale Française.—(a)—Par lettre du 4 Avril, M. le Consul Général transmet un certain nombre de pièces (certificats et autres) adressées par le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient et concernant M. et Mme Maybon, candidats aux postes de Directeur et Directrice de l'Ecole Municipale.

Le Conseil remercie M. le Consul Général de cette communication qui répond à la demande de renseignements complémentaires formulée à l'égard de M. et Mme Maybon lors du premier examen de leur candidature.

(b) — Un Rapport n. 518 de l'Ingénieur P. I. signale que contrairement aux engagements pris par lui le 22 Mars, M. Murat, Entrepreneur adjudicataire, n'a rien fait jusqu'ici soit pour approvisionner les maté-

riaux nécessaires, soit pour augmenter le nombre d'ouvriers. Le Conseil décide qu'avant de prendre les mesures nécessitées par cet état de choses il y a lieu d'attendre l'expiration du délai de 4 semaines qui avait été donné à M. Murat le 24 Mars dernier.

D'autre part, M. J. Gaillard par lettre en date du 11 Avril informe le Conseil qu'il revendique la propriété des ardoises livrées par lui à M. Murat et actuellement sur chantier : après avoir pris l'avis de l'Avocat-Conseil, le Conseil décide de répondre à M. Gaillard qu'il n'admet pas sa prétention.

(c) — Une note de M. Th. Eckardt, par laquelle il suggère que diverses modifications soient apportées aux plans de l'École, est renvoyée au Service des Travaux pour examen.

Service des Eaux. — 2^e Conduite maîtresse — Communication est donnée de la correspondance ci-après :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

Shanghai, le 11 Avril 1910

Monsieur G. Henriot,

Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française Shanghai.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 27 Février dernier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, copie d'une lettre que j'ai reçue de S. E. le Taotaï, au sujet de l'interprétation du texte de la Convention passée avec les Autorités Chinoises pour l'établissement de la 2^e Conduite Maîtresse.

Cette interprétation donnera satisfaction, je pense, tant au Conseil qu'au Directeur de la Compagnie Française.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé: Mce Dejean de la Batie

S. E. TCH'AI NAI HOANG, Taotaï de Shanghai, à Monsieur Mce DEJEAN DE LA BATIE, Consul Général de France à Shanghai.

6^e Jour de la 2^e Lune de la 2^e Année Siuan T'ong (26 Mars 1910.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre relative à la pose d'une conduite d'eau à Tonkadou, dans laquelle vous me dites: "La Cie Fse des Eaux se propose maintenant de faire le relevé des routes le long desquelles doit être placée la conduite", et m'invitez à ne pas m'y opposer. Vous releviez un point dans la rédaction du paragraphe II du Contrat, au sujet du déplacement des (tuyaux), après délibération, et traduisiez "déplacer" par "replacer dans le voisinage".

J'ai immédiatement communiqué cette lettre à la Municipalité Chinoise pour examen.

J'ai reçu une autre lettre de vous pour me presser au sujet de cette affaire, et, comme je vous l'ai déjà fait savoir, j'ai écrit, à mon tour, une nouvelle lettre à la Municipalité Chinoise pour la presser. Celle-ci vient de me faire parvenir la réponse suivante:

"Dans le paragraphe II du Contrat, il est dit: "Si dans la suite on constate qu'il y a des tuyaux qui gênent d'autres travaux, la Municipalité Chinoise préviendra la Cie Fse des Eaux. Elles s'entendront pour leur déplacement et cette Cie devra immédiatement l'exécuter." "

"Le déplacement, après délibération, signifie qu'on devra replacer (les tuyaux) soit à droite, soit à gauche, sur le passage du tracé, dans le voisinage. La jonction (du ou des tuyaux) se fera sur le tracé indiqué à l'article I du Contrat; si on entend par le mot "voisinage" un autre tracé, ce ne sera pas conforme à l'article I du Contrat. Nous vous prions de bien vouloir éclaircir ce point et de donner une réponse (au Consul Général de France).

"Il ne nous a pas été possible de répondre le mois dernier, ni ce mois-ci, parce que nous étions occupés à préparer les élections de la Cité, ainsi que des dossiers pour le Conseil."

Je vous fais parvenir par la présente communication, la réponse de la Municipalité Chinoise, dont je vous prie, Monsieur le Consul Général, de vouloir bien prendre connaissance.

Le Secrétaire est chargé de remettre immédiatement à la Compagnie copie de la lettre des Autorités Chinoises.

Tramways. — *Trafic en commun.* — Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Coursier, Directeur de la Compagnie Française de Tramways.

No 7098.

Shanghai, le 8 Avril 1910

Monsieur le Président.

Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président.

TRAFIC EN COMMUN

Je ne puis répondre qu'aujourd'hui à votre lettre du 17 Décembre 1909, relative au trafic en commun, parce que les discussions au sujet des modifications que vous nous demandiez n'ont pu aboutir plus tôt.

Nous venons de nous mettre d'accord avec la Compagnie Anglaise pour modifier l'Article 14 du Contrat, dont vous avez copie, ainsi qu'il suit:

Art. 14. — 1°) *Recettes Locales.* — Chaque Compagnie recevra la totalité des Recettes provenant des parcours effectués sur les lignes seules.

2°) — *Recettes Mixtes.* — Le principe de répartition des recettes mixtes provenant de toutes les voitures effectuant le service en commun sera que chaque Compagnie devra recevoir la partie de ces recettes afférentes à son propre réseau. La répartition en sera déterminée par des essais en commun faits périodiquement comme il en sera décidé par les Directeurs des deux Compagnies.

En ce qui concerne les lignes à desservir, nous ne voyons pas, la Compagnie Anglaise et nous, qu'il soit prudent et même possible de les déterminer à l'avance. Seule la pratique nous permettra de décider quelles sont celles qui donneront satisfaction au Public et par suite aux Compagnies.

Il est entendu que nous ferons l'essai d'une ligne Zikawei—Bubbling Well, dès que la construction du pont du Bund nous aura permis de poser la courbe nécessaire.

Quant à l'arbitrage, nous pensons également que le moyen le plus simple de trancher la difficulté est d'en faire l'objet d'un arrangement spécial entre les 2 Compagnies.

La Compagnie Anglaise devant de son côté faire approuver par le Municipal Council les modifications que je viens de vous exposer je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir me faire connaître, le plus tôt que cela vous sera possible, si le nouveau texte vous donne satisfaction.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur,

Signé: M. Coursier.

Le Conseil prend note de ces modifications qui lui donnent satisfaction sur la plupart des points qui avaient retenu principalement son attention; lorsque le Municipal Council aura été appelé à se prononcer sur ces changements, que doit lui soumettre la Cie Anglaise, et aura donné son approbation, les Services des Travaux des deux Municipalités pourront reprendre les études en commun qui avaient été déjà faites du pont sur le Yang King Pang.

Secretariat. — Sur la demande adressée par M. J. Dantin, Secrétaire-Adjoint, le Conseil décide de lui accorder un contrat de 5 ans.

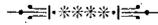
Le Secrétaire est chargé d'en rédiger la teneur qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Moustiques. — Le Conseil met à la disposition de M. Permezel les crédits nécessaires pour l'achat de pétrole, véhicules et ustensiles divers; et d'une motocyclette destinée à M. R. Tillot, Inspecteur en Chef de la Salubrité, pour lui faciliter la visite des secteurs de la Concession et des Routes Extérieures sur lesquelles les équipes vont commencer à fonctionner le 15 Avril.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
W. J. N. DYER
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 18 Avril 1910



L'an mil neuf cent dix et le dix huit Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Le Conseil met à la disposition du Capitaine Mallet une somme de Tls : 300, pour l'achat et l'envoi, durant son prochain séjour en France, d'ouvrages pour la Bibliothèque destinée au Personnel Européen de la Police, dont la création a été prévue au Budget de 1910.

Droits de Quayage.—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 1^{er} Trimestre de 1910 s'élève à Tls : 14.000,32, ce qui représente un excédent de Tls : 998,37 par rapport au trimestre correspondant de 1909, et une diminution de Tls : 1.479,44 par rapport au trimestre précédent (4^e trimestre de 1909).

Lazaret de Chang Pao Sha.—Communication est donnée d'un état indiquant la Situation Financière de cet établissement au 31 Mars 1910 : il en ressort un solde créditeur de Hkw. Tls : 635,63.

Jardin Public.—Par rapport en date du 11 Avril, l'Ingénieur P. I. signale le peu de solidité du kiosque à musique établi l'an dernier au Jardin de Koukaza ; les travaux de consolidation, peinture et réparations qu'il serait urgent d'effectuer peuvent être évalués à Tls : 380, et la construction n'y gagnerait pas beaucoup en esthétique ; elle ne présenterait pas non plus toutes garanties désirables au point de vue de la sécurité publique.

D'autre part, le Conseil a une offre pour l'édification d'un nouveau kiosque en fer au prix de Tls : 3.000.

Après échange de vues, le Conseil estimant que le kiosque ne répond pas, pour le moment, à une nécessité absolue, décide de faire procéder à la démolition de la charpente, le soubassement en maçonnerie étant conservé pour servir, s'il y a lieu, à une nouvelle construction.

Tramways.—*Modifications aux voies.*—Le Conseil accorde à la Compagnie l'autorisation sollicitée par elle :

(1^o) de reporter au delà de la Route Voyron l'évitement existant actuellement en face de la Procure des Lazaristes, Avenue Paul Brunat, et de poser un nouveau croisement sur la Route Française de Zikawei ;

(2^o) d'établir une voie autour du Marché de l'Est, en vue de faciliter la manoeuvre des voitures et remorques, en ce point déjà très encombré par le trafic ordinaire. Cette dernière autorisation est accordée sous la double réserve :

(a) que la ligne sur le Quai du Kin Lee Yuen, sera aussi rapprochée que possible du Marché, de façon à laisser la plus grande partie de la chaussée disponible du côté de la rivière ;

(b) que les voitures ne devront jamais stationner dans les parties Est-Ouest de la voie circulaire, ni dans les tournants de cette voie.

Club Indigène.—Le Conseil est saisi d'une demande des Membres de l'Association de navigation "Kuong Y", qui sollicitent l'autorisation d'ouvrir, Rue du Weikwé, N^o 190, un cercle indigène composé de 30 Membres.

Les signataires de la pétition s'engagent à se conformer à tous les Règlements Municipaux, notamment en ce qui concerne la prohibition des jeux de hasard et la fumerie d'opium.

Après renseignements pris sur le mode de fonctionnement de ce cercle, le Chef de la Garde déclare n'avoir aucune objection à présenter contre son ouverture: en conséquence, celle-ci est autorisée.

L'application d'une taxe aux établissements de ce genre sera proposée par le Secrétaire à la prochaine Séance.

Service des Ecuries.—Sur rapport de l'Ingénieur P. I., le Conseil autorise la réforme et la vente de trois chevaux qui, atteints d'infirmités, ne peuvent plus rendre de services.

Service des Eaux.—Le Conseil procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire à la suite de la vérification qu'il a faite de la comptabilité du Service des Eaux, suivant Décision du 12 Octobre 1909, et renvoie sa décision à la prochaine Séance.

M. L. Marthoud, Membre du Comité des Finances, est prié de prendre, entre temps, auprès de la Cie, quelques informations complémentaires, principalement en ce qui concerne la surveillance européenne et les frais généraux.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Signé : G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 25 Avril 1910

—•••••—

L'an mil neuf cent dix et le vingt cinq Avril, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—(a)—Sur demande de l'Ingénieur P. I. le Conseil vote l'ouverture des crédits suivants:

Tls: 190, pour le relèvement des bordures et le cimentage du trottoir adjacent au Lot 24, Rue Colbert, devant la propriété de MM. Butterfield & Swire;

Tls: 182, pour le relèvement du pavage de la chaussée entre la rue du Cimetière et le Boulevard de Montigny.

(b)—Lecture est donnée d'une lettre du Municipal Council, relative à la fourniture de matériaux de macadamisage.

Le Conseil décide de répondre qu'il n'entre nullement dans ses intentions de ne pas profiter, dans la plus large mesure possible, des avantages résultant pour lui de l'arrangement conclu en 1908: s'il a, au cours de l'an dernier, fait appel à des entrepreneurs chinois c'est que durant une période marquée par l'exécution de travaux de macadamisage importants, il n'a pu obtenir du Municipal Council la fourniture des matériaux en quantité suffisante pour suffire à ses besoins; mais il est disposé à employer exclusivement les matériaux provenant de la carrière de Pingchiao, tant que ses demandes recevront satisfaction.

Service Veterinaire.—Par lettre en date du 13 Avril, MM. Keylock & Pratt soumettent au Conseil un nouvel arrangement relatif au traitement dans leur Infirmerie des chevaux de la Cavalerie Municipale; les conditions proposées sont les suivantes:

Tls: 14 par mois pour la fourniture des médicaments nécessaires aux animaux malades quel qu'en soit le nombre.

Tls: 12,00 par mois ou Tls: 0,40 par jour et par tête pour l'entretien dans leur Infirmerie d'un cheval, poney ou mulet.

Le Conseil accepte cet arrangement.

Tramways.—Suivant état fourni par la Compagnie et vérifié par le Service du Secrétariat, les recettes brutes du Service des Tramways pour le 1^{er} Trimestre de 1910 se sont élevées à Tls: 27.294,43, en augmentation de Tls: 6.581,42 par rapport au Trimestre correspondant de 1909 et en diminution de Tls: 1.165,11 par rapport au Trimestre précédent (4^e trimestre de 1909).

La redevance due à la Municipalité à raison de 5 % est de Tls: 1.364,72.

Club indigene.—Sur avis favorable du Chef de la Gardé, autorisation est accordée à divers Chinois d'ouvrir au N^o 17 de la Rue Voisin un club indigène portant le nom de "Gung Yi Bie Ze".

Les Membres de ce club auront à se soumettre au Règlement qui régit les établissements de ce genre, sur lesquels le Conseil décide d'imposer une taxe de Tls: 15,00 par trimestre.

Eclairage au Gaz.—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur P. I. relatif à l'éclairage au gaz des Rues de la Concession et des Routes Extérieures.

Ce rapport établit que sur les 43 becs qui restent encore éclairés, il en est 22 qui font double emploi avec des lampes électriques, et l'Ingénieur propose de remplacer les 21 autres par des lampes de 24 ou 32 bougies, selon les besoins.

Après échange de vues, le Conseil décide de demander à la Compagnie du Gaz la suppression des 22 premiers; les autres seront conservés, aux conditions fixées en Janvier 1909.

Règlements Municipaux.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil adopte diverses additions aux Règlements sur les véhicules automobiles (certificat de conducteur) et sur les voitures publiques (apposition sur la voiture de la plaque délivrée par la Municipalité).

La Séance est levée à 6 h.

Signé: G. HENRIOT
L. CAMERA
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
M. PERMEZEL
C. PATUREL
L. MARTHOUD

Séance du Conseil du 9 Mai 1910



L'an mil neuf cent dix et le neuf Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Dès l'ouverture de la Séance, le Président exprime à MM. Brodie A. Clarke et W. J. N. Dyer, Membres Anglais du Conseil, les sincères condoléances de leurs Collègues, à l'occasion de la mort du Roi Edouard VII et les prie d'agréer, en cette circonstance, l'assurance de leur profonde sympathie pour la perte que vient d'éprouver l'Angleterre en la personne de son Souverain.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 28 Avril 1910, portant révocation du Garde de 3^e Classe Lalucques, et nominations diverses dans le personnel Chinois.

(b)—Le Conseil autorise l'achat d'un poney pour le service de la Section Montée, en remplacement de celui qui, en Janvier dernier, a été passé au Service des Travaux.

Travaux Publics.—(a)—*Drain de l'Avenue Dubail.*—Par Rapport en date du 6 Avril, l'Ingénieur P. I. soumet à l'approbation du Conseil le plan général du drainage de l'Avenue Dubail, en tuyaux de ciment armé, ronds, de 46" de diamètre intérieur.

Le drain projeté aurait, de la Rue Eugène Bard à la crique de Zikawei, une longueur totale de 1350 mètres et la dépense pour son exécution peut être évaluée à Tls: 33.000, dont 9.000 ont été prévus déjà au Budget de 1910.

Le Conseil estime que l'exécution de ce projet serait de la plus grande utilité en raison du grand nombre d'habitations élevées le long de l'Avenue Dubail, et du fait que ce drain, recevant par la crique de Zikawei les effets de la marée, servirait au lavage des drains environnants: il accepte, en conséquence, le principe de sa construction, dès que possible.

Un certain nombre de tuyaux ayant été commandés en vue de l'exécution d'un premier tronçon, et étant prêts à être mis en place, le Conseil ordonne que, par les soins du Secrétariat, il soit fait appel à des soumissions pour la fabrication des tuyaux restant à fournir, ou leur pose seulement, ou pour le tout.

(b)—Après échange de vues, le Conseil arrête les termes du Contrat en vue de l'engagement d'un Ingénieur, dont le Président veut bien se charger pendant son séjour en France.

PROJET DE CONTRAT.

Entre les soussignés :

M. G. Henriot, Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Shanghai, agissant au nom du dit Conseil conformément à la Décision prise le 7 Avril 1910, d'une part,
Et M, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

Art. I.—M entre au Service de l'Administration Municipale de la Concession Française de Shanghai, en qualité d'Ingénieur, pour exercer cette fonction dans les conditions suivantes:

M devra:

Exécuter ou faire exécuter tous les travaux que l'Administration Municipale pourra lui confier. Il sera chargé de l'établissement et de l'entretien de la voie publique, dressera les plans, projets, devis à exécution, relatifs à la mise en adjudication des travaux à exécuter, rédigera les clauses des Cahiers des Charges, veillera à la stricte exécution des Contrats et contrôlera la réception des matériaux.

Il assurera le contrôle des services des Eaux, Tramways et Electricité.

Enfin il devra se conformer aux instructions dictées par le Règlement Administratif et en général à toutes Décisions ou dispositions postérieures au dit Règlement.

Art. II.—M. accepte la position qui lui est faite pour une période de cinq années consécutives qui commenceront à compter de son arrivée à Shanghai. Néanmoins il lui sera alloué la moitié de son salaire mensuel durant le voyage effectué par lui pour atteindre son poste.

Le Conseil se réserve le droit de résilier le présent Contrat au bout de la première année, moyennant un préavis de trois mois, et le paiement d'une indemnité supplémentaire de trois mois.

Si M. retourne à cette époque en Europe, la Municipalité lui donnera en plus un billet de 1^e Classe de Shanghai à Marseille pour lui et sa femme. Dans le cas où il ne retournerait pas en Europe, il n'aurait droit qu'à l'indemnité de trois mois susvisée.

Art. III.—M. ne pourra se livrer à aucun travail quelconque pour le compte de particuliers ou d'autres Administrations. Il lui est interdit également d'acheter des immeubles sur la Concession Française ou le long des Routes Extérieures Françaises, à moins, toutefois, qu'il ne désire faire construire une maison pour l'habiter lui-même: dans ce cas, il devra en obtenir l'autorisation du Conseil d'Administration Municipale.

Il est entendu entre les parties soussignées qu'en cas d'infraction à la présente clause de la part de M., la Municipalité aura le droit de congédier immédiatement le dit Ingénieur, sans qu'il lui soit alloué une indemnité quelconque, soit pour son salaire, soit pour ses frais de rapatriement.

Art. IV.—La Municipalité Française paiera à M. des appointements mensuels de

Cette mensualité pourra être augmentée par Décision du Conseil d'Administration Municipale, sans néanmoins que la présente clause présente aucun caractère obligatoire, la Municipalité restant seule juge de l'opportunité d'une augmentation.

Art. V.—Il aura droit aux frais de médecin pour lui personnellement et non pour sa famille, et à une voiture pour le service.

Art. VI.—La Municipalité paiera à M. pour rejoindre son poste, un passage de 1^e Classe, de Marseille à Shanghai, sur les paquebots des Messageries Maritimes, pour lui et sa femme, ou lui en versera l'équivalent s'il désire prendre une autre voie.

A l'expiration de son engagement, M. aura droit à la même allocation, c'est-à-dire au prix du passage de 1^e Classe de Shanghai à Marseille par les Messageries Maritimes, ou son équivalent.

Dans le cas où M. ne retournerait pas en Europe, le billet de passage ne lui serait pas dû.

Art. VII.—A toute époque de l'année, à l'exception néanmoins de la première pour laquelle la clause de congédiement a été déterminée à l'Art. II du présent Contrat, la Municipalité aura le droit de résilier le dit Contrat.

Au cas où elle voudrait exercer cette faculté de résiliation, la Municipalité devrait verser à M., en plus de son traitement échu, le montant de six mois de solde de l'année courante plus les frais de passage en 1^e classe de Shanghai à Marseille pour lui et sa femme, s'il quitte Shanghai pour l'Europe ainsi qu'il est prévu à l'Art. VI.

Si M. était obligé de rentrer pour raison majeure mettant évidemment fin au présent contrat, il lui serait dû seulement, en plus de son traitement échu, les frais de voyage pour lui et sa femme.

En cas de maladie contractée en service ou d'incapacité, la Municipalité lui versera l'indemnité prévue à l'Art. II du présent Contrat.

En cas d'inconduite ou de manquements graves à ses devoirs, le Conseil Municipal se réserve le droit de résilier le présent contrat, sans aucune indemnité de congédiement et lui remettra simplement ses frais de voyage pour lui et sa femme pour rentrer en France, à condition toutefois qu'il quitte Shanghai pour l'Europe.

Art. VIII.—Toute contestation entre les deux parties portant sur l'interprétation du présent Contrat sera réglée amiablement de la manière suivante:

Chacune des deux parties choisira un arbitre, chargé de statuer sur le désaccord; si les arbitres ne peuvent s'entendre sur la décision à rendre, le cas sera soumis à un troisième arbitre, choisi par les deux parties, qui connaîtra en dernier ressort du différend.

Art. IX.—Dans le cas où les parties se refuseraient à un arbitrage, le Tribunal Consulaire de France à Shanghai aura seul juridiction en la matière.

Fait en triplicata entre les parties qui après avoir lu les présentes ont signé de bonne foi.

Shanghai, le.....

(c)—Sur proposition de l'Ingénieur P. I., les crédits ci-après sont mis à la disposition du Service des Travaux:

Tls: 321,00 pour le rechargement de la chaussée, le cimentage des caniveaux, etc, de l'Avenue Paul Brunat, entre les Rues du Cimetière et Vouillemont;

Tls: 435,00 pour rechargement de la chaussée de la Rue du Cimetière, entre les Rues Ratard et Kraetzer.

Avocat-Conseil.—Ordonnancement est autorisé d'une somme de Tls: 500, en faveur de M^e Bourgeat, à titre d'honoraires dans l'affaire Police Municipale v/ d'Auxion de Ruffé, réglée par le retrait des conclusions de ce dernier qui avaient motivé l'action intentée contre lui.

Secretariat.—Le projet de contrat de M. J. Dantin, présenté par le Secrétaire, est approuvé, et le Président est autorisé à le signer.

Eclairage.—En réponse à une demande de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques, relative à la pose des canalisations à courant alternatif à haute tension le long de la Route Stanislas Chevalier, le Secrétaire est chargé de faire connaître à la Compagnie que la Route ne sera très probablement pas maintenue dans son état actuel et qu'en tous cas, la Décision du Conseil lui sera communiquée ultérieurement.

Semaphore.—Après examen d'un projet de kiosque pour appareils météorologiques, dressé sur les indications de M. Arnould, le Conseil décide de charger le Service des Travaux de sa construction, après plans et devis à soumettre à son approbation.

Entreprises Murat.—Lecture est donnée d'une lettre de M^e Cucherouset, soumettant une proposition d'après laquelle les principaux créanciers de M. Murat consentiraient à lui accorder des délais et M. Maigre à lui faire une avance de fonds en vue de l'achèvement des travaux entrepris par lui pour la Municipalité, à condition que le Conseil laisse à M. Murat les travaux du Poste Central de Police.

Le Conseil ayant pu constater que, malgré les promesses faites par M. Murat, les avis réitérés qui lui ont été donnés et les délais qui lui ont été accordés, ces deux chantiers sont depuis plus de huit jours abandonnés, décide de retirer à M. Murat les travaux de construction de l'Ecole et du Poste de Police, pour l'exécution desquels la Municipalité reprend, dès ce jour, sa pleine liberté d'action.

La Séance est levée à 6 h.

Signé: G. HENRIOT
L. CAMERA
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
M. PERMEZEL
C. PATUREL
L. MARTHOUD

Séance du Comité des Travaux du 12 Mai 1910



L'an mil neuf cent dix et le douze Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, sous la présidence de M. G. Henriot.

M. Th. Eckardt était absent.

Macadamisage. — MM. L. Camera et C. Paturel, s'étant rendu compte de la nécessité qu'il y a de procéder au rechargement du Quai de France, le Comité recommande au Conseil ce travail dont la dépense s'élève à Tls : 2.625, conformément au Bulletin de Demande qui lui est soumis.

Hotel Municipal. — Par rapport n. 534, l'Ingénieur P. I. attire l'attention du Conseil sur l'état de délabrement dans lequel se trouve la façade Nord de l'Hôtel Municipal.

Il propose de refaire les enduits et corniches en mortier de sable et ciment légèrement armé pour permettre l'exécution des moulures.

Considérant que ce travail supprimerait le danger qui peut résulter de la chute de gros plâtras sur les escaliers et dans la cour, qu'il serait définitif, et que d'autre part l'entretien deviendrait insignifiant, le Comité est d'avis de demander au Conseil de voter le crédit nécessaire. La dépense s'élèverait à Tls : 1.050, conformément au prix forfaitaire fourni par MM. Mosca et Prario.

Nouveau Poste de Police. — *Prison* — Le Comité reprenant la question de la construction du Poste de Police et des Prisons, décide de se rendre au Poste de l'Ouest et aux Prisons afin de donner son avis sur l'état dans lequel se trouvent ces bâtiments.

Après avoir visité les divers locaux, les Membres du Comité constatent un délabrement général des édifices et estiment qu'il y a urgence à entreprendre les nouvelles constructions. Ils proposent donc au Conseil de prendre une Décision sur les propositions qu'ils présentent ci-dessous :

En ce qui concerne :

1^o *Emplacement des édifices.* —

Ratifier la Décision prise par le Conseil le 9 Novembre 1909 par laquelle il adopte les conclusions du Rapport de la Commission spéciale nommée à l'effet d'étudier cette question :

- (a) N'élever, sur la terre plein du Cimetière, que le Poste de Police, le bâtiment destiné aux Pompes à Incendie et les diverses annexes demandées à cette époque par le Chef de la Garde
- (b) Reporter la construction des Prisons sur le Champ de Tir.

2^o *Adjudication de l'ouvrage.* —

(a) Demander de nouvelles soumissions ;

(b) — Ou se décider à adjuger le travail à l'un des entrepreneurs qui ont fait des offres.

D'après l'avis de MM. Davies & Thomas, Architectes, cette dernière solution serait la meilleure, car, les modifications apportées pour l'emplacement des édifices ne changeraient pour ainsi dire rien à l'exécution et il ne saurait être question d'une augmentation de prix.

M. Thomas pense au contraire qu'il serait peut-être possible d'obtenir une diminution sur l'ensemble des constructions.

Les quatre annexes demandées en supplément feraient seules l'objet d'une nouvelle soumission.

3^o *Question financière* — Afin de parer aux premières dépenses qui, du reste, ne présenteront de l'importance que dans le courant de l'année prochaine, la Banque de l'Indo-Chine est disposée à faire les avances nécessaires jusqu'à concurrence de Tls : 250.000,00 au taux de 7 % l'an.

Pour rembourser ce découvert deux solutions se présentent :

Prier M. Henriot, lors de son séjour en France, de voir à quelles conditions il serait possible d'obtenir le 3^e Million ;

Ou bien, s'il est reconnu plus avantageux, faire sur place une Émission d'Obligations.

Séance du Conseil du 17 Mai 1910

L'an mil neuf cent dix et le dix sept Mai, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Henriot.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Seance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—(a)—Les crédits suivants sont mis à la disposition du Service des Travaux, sur demande de l'Ingénieur P. I. et avis favorable des Membres du Comité des Travaux :

Tls: 700, pour achats et préparatifs en vue de la célébration de la Fête Nationale;

Tls: 2.625, pour le rechargement de la chaussée du Quai de France, entre le Yang King Pang et la Place du Château d'Eau.

(b)—Par Rapport en date du 11 Mai, l'Ingénieur P. I. adresse au Conseil l'inventaire général du matériel du Service des Travaux.

Le Conseil décide, à ce sujet, que désormais le Secrétariat sera seul chargé de faire vendre le matériel usagé, ou hors service, tombereaux, caisses d'arrosage, harnais etc... sur les indications qui seront fournies régulièrement par l'Ingénieur.

Cette Décision s'appliquera dès à présent pour la vente du matériel signalé comme inutilisable.

(c)—Après avoir pris connaissance d'un Rapport du Comité des Travaux, relatif aux divers Bâtimens Municipaux, le Conseil adopte les vues qui y sont exposées tant au point de vue de la construction que de la question financière et décide :

1^o) d'ouvrir un crédit de Tls: 1.283, pour réfection totale de la façade Nord de l'Hôtel Municipal, suivant prix forfaitaire fourni par MM. Mosca et Prario, et remplacement des cheneaux et tuyaux de descente;

2^o) de s'adresser, dès que possible, à Messrs Davies & Thomas afin qu'ils proposent au Conseil, suivant les soumissions présentées, un entrepreneur qui s'engagera à exécuter, suivant un prix à déterminer et sous leur surveillance, les travaux de construction du Poste de Police de l'Ouest et de la Prison, conformément aux plans et devis fournis par eux, et aux récentes Décisions du Conseil qui ont prévu l'établissement de la Maison d'Arrêt sur les terrains du Champ de Tir.

En vue de parer aux dépenses que doit entraîner l'exécution de ces travaux, le Conseil est d'avis de prier M. Henriot de voir, lors de son séjour en France, à quelles conditions pourrait être obtenu le 3^e Million prévu lors de l'emprunt de 1903, et se réserve de faire sur place une émission d'Obligations, si les conditions lui en paraissent plus avantageuses que celles qui seraient proposées par les Banques qui ont souscrit la première tranche de 2.000.000 de francs.

Assurances.—En réponse aux propositions qui lui ont été adressées en vue de l'assurance des bâtimens de l'École Municipale Française, le Conseil décide de la confier, par moitié, aux deux Compagnies Françaises "L'Urbaine" et "L'Union", moyennant une prime de 2.25 0/00.

Service des Eaux.—(a)—Lecture est donnée d'une lettre de M. Coursier demandant si la Municipalité accepterait le principe de la construction du Château d'Eau en béton armé, au lieu d'un Château d'Eau Métallique.

Avant de prendre une décision sur ce point, le Conseil est d'avis de demander à la Compagnie de lui fournir un croquis de la construction suivant l'une et l'autre méthode.

(b)—En réponse au projet soumis par la Compagnie relativement à l'évaluation de l'eau consommée pour les divers services Municipaux, (Voirie, Incendie, etc.) le Conseil décide de lui soumettre, pour

étude et approbation s'il y a lieu, les contre-propositions présentées par l'Ingénieur P. I., qui se rapportent à des mesures déjà appliquées par lui à cet effet.

(c) — Après un nouvel examen par le Secrétaire et M. L. Marthoud, Membre du Comité des Finances, de la Comptabilité du Service des Eaux jusqu'au 31 Décembre 1909, le Conseil prend les résolutions suivantes :

1°) Il ne sera pas tenu compte de la somme de Tls : 19.261,23 qui figure comme représentant le montant des "Frais Généraux de la Compagnie à Paris et à Shanghai", la Municipalité n'ayant pas à supporter les dépenses d'Administration, Direction ou autres, figurant sous cette rubrique ;

2°) Comme convenu avec la Compagnie, les sommes de Tls : 2.293, 37 et Tls : 1.041,57 seront respectivement déduites des comptes relatifs au réseau et aux machines.

Par contre une somme de Tls : 2.435,68, représentant, suivant factures à l'appui fournies par la Compagnie, un excédent sur le montant de divers devis présentés par elle et approuvés à leur date par le Conseil, est passée au compte "Travaux Neufs".

Enfin, le Conseil admet comme devant figurer au compte "Grosses Réparations", une somme de Tls : 2.723, coût de la réfection du radier du bassin aux eaux claires.

3°) Se référant à la lettre de M. Coursier, en date du 8 Décembre 1908, le Conseil alloue à la Compagnie un pourcentage de 5 % sur le coût des divers travaux effectués, qui déduction faite des frais de main d'œuvre (Tls : 3.435,32), et des sommes ci-dessus indiquées s'élève à Tls : 54.364,27.

En résumé, la somme à porter en compte est de Tls: 60.517,80, se décomposant comme suit:

Coût des travaux effectués	Tls: 57.799,59
5% sur ce montant diminué des frais de main d'œuvre, soit sur Tls: 54.364,27....	Tls: <u>2.718,21</u>
Total.....	Tls: 60.517,80

Tous les travaux à entreprendre par la Compagnie feront l'objet de devis ou forfaits qui seront soumis à l'approbation préalable du Conseil: ils comprendront l'évaluation des frais de surveillance européenne, que le Conseil aura toujours la faculté de réduire, s'il en estime le montant exagéré.

Terrains Quai de l'Extension.—Le Président informe ses Collègues que le sieur Tsang Yu Kee, qui avait intenté une action contre la Municipalité en se prétendant dépossédé indûment de son terrain lors de l'ouverture de diverses rues de l'Extension en 1901 et 1902, est disposé à renoncer à toute réclamation ultérieure et à consentir l'abandon gratuit avec titres de propriété à l'appui, des deux parcelles sur lesquelles portait le différend.

Il demande seulement que le Conseil lui alloue une somme de Tls: 3.500, pour l'indemniser de la démolition des maisons élevées à l'époque sur sa propriété.

Le Conseil, désireux de terminer ce litige par un arrangement amiable, autorise le Président à traiter, dans la limite de la somme indiquée, et aux conditions ci-dessus.

Poste de Police de l'Ouest.—Le Secrétaire est chargé d'écrire à la Banque de l'Indo-Chine pour lui demander l'ouverture d'un crédit, jusqu'à concurrence de Fr: 15.000, en faveur de M. G. Henriot, Président du Conseil, pour lui permettre de régler durant son séjour en France, les frais réclamés pour l'établissement du mètre demandé à Messieurs Borini et consorts.

Affaire Chollot-Municipalité — Le Conseil, désireux d'arrêter le procès qu'il a avec M. J. J. Chollot, ancien Ingénieur de la Municipalité, autorise son Président à signer l'acte transactionnel, dont teneur suit:

Entre les soussignés :

M. G. Henriot, Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Shanghai, agissant au nom du Conseil, d'une part,

Et M. J. J. Chollot, Ingénieur Auxiliaire des Ponts & Chaussées d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Art. I. — Le Conseil d'Administration Municipale déclare annuler la requête qu'il adressait, en date du 27 Juin 1909, à M. le Consul Général de France, et s'engage à ne jamais soulever, dans l'avenir, cette questions, sauf fait nouveau.

Art. II. — De son côté, M. J. J. Chollot renonce à toute action reconventionnelle en dommages et intérêts pour préjudice à lui causé par cette action du Conseil, sauf revendication nouvelle de la part du Conseil.

Art. III. — La Municipalité versera à M. J. J. Chollot, une somme de Trois Mille Taëls pour remboursement des frais occasionnés à M. Chollot à cette occasion.

En outre, les Membres du Conseil actuel, qui faisaient déjà partie de l'ancien, tiennent à faire remarquer qu'ils étaient sous l'impression qu'il s'agissait d'une simple enquête et non d'un procès que la Municipalité Française ne désirait pas voir engager.

Avant de lever la Séance, le Président fait part à ses Collègues de son prochain départ pour France, et déclare ne pas abandonner cependant la Présidence du Conseil, son intention étant de revenir à Shanghai à l'expiration de son congé.

M. Brodie A. Clarke, Vice-Président, exprime à M. G. Henriot, les remerciements du Conseil pour la tâche ardue qu'il a accomplie depuis qu'il occupe la présidence, et le règlement qu'il s'est employé à obtenir, au mieux des intérêts de la Municipalité, de diverses affaires litigieuses; il lui souhaite, au nom de ses Collègues, bon voyage et agréable séjour en France.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : G. HENRIOT
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 30 Mai 1910



L'an mil neuf cent dix et le trente Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 24 Mai, en vertu de laquelle :

Les nommés DESIS Jean, et MEDIAMOLE Jean, sont incorporés comme Gardes de 3^e Cl., à Compter du 15 Mai 1910.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Chinois.

(b)—Communication est donnée au Conseil d'un rapport du Lieutenant Rabier, Chef de la Garde P. L., relatif à la situation des Agents Morin et Georges.

Suivant certificat délivré par le Dr Fresson, l'état de santé de ces deux agents ne leur permet pas d'accomplir plus longtemps un service actif: d'autre part, d'après le règlement de la Caisse de Prévoyance, ils n'auraient pas droit actuellement à l'intégralité de leur avoir.

Le Chef de la Garde, en raison de leurs bons et longs services, propose de les utiliser pour la surveillance du Jardin Public et des coolies qui y travaillent, en leur attribuant à chacun une solde mensuelle de Tls: 60, avec indemnité de logement de Tls: 20.

Un Garde de 3^e Classe, célibataire, serait incorporé, provisoirement, en remplacement de Georges et Morin. Il résulterait de l'adoption de cette mesure, une dépense totale de Tls: 235 par mois, alors que les dépenses actuelles pour les deux agents en question sont de Tls: 240.

Le Conseil approuve ces propositions.

Travaux publics.—(a)—Les crédits suivants sont votés:

Tls: 388,00, pour travaux de peinture extérieurs et intérieurs du Poste de Lokawei et dépendances, toitures et portes d'entrée;

Tls: 180,00, pour peinture du hall, des vestibules, cages d'escaliers, salle du Conseil, etc..., à l'Hôtel Municipal;

Tls: 72,00 pour peinture à la chaux des façades des annexes Est et Ouest de l'Hôtel Municipal.

(b)—Par lettre en date du 16 Mai, M. Charrey, Architecte, fait part du résultat de l'examen auquel il s'est livré de l'état des travaux de l'Ecole Municipale et du Poste Central de Police.

Il estime approximativement à Tls: 17,000 (non compris la construction du mur de clôture, des préaux, et l'installation des cours) la somme nécessaire pour l'achèvement complet de l'Ecole, et à Tls: 13.000, celle à prévoir pour le Poste de Police, en réutilisant les matériaux encore bons, provenant de la démolition.

M. Charrey propose de prendre la direction générale des travaux, moyennant des honoraires de 7%, et suggère, pour leur exécution rapide et économique, le système des adjudications partielles et par corps de métier.

Le Conseil accepte ces propositions et décide de charger M. Charrey de faire entreprendre de suite les travaux les plus urgents; en ce qui concerne l'Ecole, le Comité des Travaux se réunira prochainement

pour approuver les modifications à apporter aux plans relatifs à l'aménagement intérieur; enfin, quand les divers travaux seront adjugés, M. Charrey devra indiquer au Conseil le délai dans lequel il compte les avoir terminés.

Un arrangement ultérieur interviendra relativement à l'engagement des surveillants, dont on pourrait reconnaître la nécessité.

Avocat-conseil.—L'ordonnancement d'une somme de Tls: 6.000 est autorisé en faveur de M^e Bourgeat, Avocat-Conseil, à titre d'honoraires, pour études, plaidoiries, etc... dans l'affaire Chollot-Municipalité.

Service des Eaux.—Communication est donnée du devis présenté par la Compagnie pour l'installation d'un 3^e groupe électrogène, dont le Conseil avait, le 21 Février dernier, sur rapport de l'Ingénieur en Chef, décidé la commande. La dépense prévue est de Tls: 9.055: le Conseil l'approuve, sous réserve de la déduction des sommes portées sous le titre "Frais Généraux" et du calcul du pourcentage de 5% suivant les conditions fixées par Décision du 17 Mai.

Concerts Publics.—M. Martins propose à la Municipalité, en vue de concerts à donner au Jardin Public, le concours d'un orchestre de 18 musiciens qui donnerait 12 auditions par mois, à raison de Tls: 600 par mois.

Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement cette proposition.

Communication de Décisions.—En réponse à une lettre de M. J. J. Chollot, le Conseil, se référant à la Décision prise en Séance du 3 Août 1909, autorise le Secrétaire à lui délivrer extrait de la délibération relative à la transaction consentie récemment entre la Municipalité et lui.

Abattoirs.—Un crédit de Tls: 340 est voté pour la construction de 20 nouveaux bancs d'abattage en bois et fer, en remplacement de ceux actuellement en service, qui sont devenus par l'usage, presque inutilisables.

Emprunt Municipal.—(a)—La date du Mercredi 8 Juin est adoptée pour le tirage au sort des Obligations remboursables.

M. Brodie A. Clarke, Président du Comité des Finances, est désigné pour représenter le Conseil à cette opération qui aura lieu à l'Hôtel Municipal.

Monsieur Th. Eckardt demande l'insertion dans le Procès-Verbal d'une lettre dans laquelle il donnait ses vues sur certaines propositions du Comité des Travaux, contenues dans le Rapport de ce Comité en date du 6 Mai, et relatives à des arrangements financiers.

La lettre avait été remise au Président pour être communiquée, lors de la discussion de ce rapport, à la Séance du 17 Mai à laquelle M. Th. Eckardt ne pouvait pas assister.

Comme la lettre n'avait pas été communiquée par le Président lecture en fut donnée, et après échange de vues, la proposition de M. Th. Eckardt fut mise aux voix: elle fut repoussée par six voix contre une.

Licences.—Autorisation d'établir un cinématographe, aux N^o 31—33 de la Rue Petit, est accordée au Sieur Zia Tso Tsa, sous condition qu'il se conformera aux règlements régissant la matière.

La Séance est levée à 6 h. 1/2.

Signé: Mce. DEJÉAN DE LA BATIE
BRODIE A. CLARKE
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 6 Juin 1910



L'an mil neuf cent dix et le six Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel, après une rectification demandée par Monsieur Eckardt et admise par les Conseillers, est approuvé et signé par eux.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Un rapport du Chef de la Garde P. I. signale que les dépenses payées par la Municipalité pour le chauffage et l'éclairage de certains agents continuent à être exagérées, malgré les avertissements donnés.

En vue de remédier à cet état de choses, le Conseil est d'avis de laisser au Chef de la Garde la faculté de décider qu'une indemnité fixe de Tls: 10 par mois sera allouée pour le chauffage, l'éclairage et l'eau aux Agents pour lesquels cette mesure lui paraîtrait nécessaire.

Sing Chih Tseng Theatre.—Autorisation est accordée au Directeur de cet établissement d'utiliser pour les représentations les services d'une troupe composée exclusivement de femmes, durant l'absence momentanée de la troupe actuelle, les conditions de la licence originale restant, par ailleurs, identiques.

Travaux Publics.—*Personnel.*—Sur avis favorable de l'Ingénieur P. I., le Conseil, jugeant satisfaisante l'expérience faite des services de M. H. Boissezon, Conducteur Auxiliaire des Travaux, décide de lui consentir un Contrat, conformément aux termes de son engagement.

Messieurs Marthoud et Permezel sont désignés pour en arrêter les conditions, de concert avec le Secrétaire et l'Ingénieur P. I.

Service des Eaux.—(a)—Suivant état fourni par la Compagnie et vérifié par le Secrétariat, le montant des Recettes Brutes pour le 1^{er} Trimestre de 1910 a été de Tls: 15. 171, 34, en augmentation de Tls: 4. 401,88 sur le chiffre des recettes du trimestre correspondant en 1909.

La redevance due de ce chef à la Municipalité, à raison de 2 1/2 %, est de Tls: 379,27.

(b)—Après examen des croquis de château d'Eau en fer et en béton armé, remis par la Compagnie sur la demande qui lui en avait été faite, le Conseil fixe son choix sur le premier de ces modes de construction.

(c)—*Bassin aux Eaux Claires.*—Lecture est donnée de la lettre ci-après de M. Coursier et des documents y annexés :

Shanghai, le 19 Mai 1910.

Monsieur le Président,
de la Municipalité Française.
à Shang-hai.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous envoyer inclus une note et un devis relatifs aux travaux à exécuter dans le bassin aux eaux claires pour le rendre étanche.

La dernière visite que nous en avons faite et à laquelle a assisté Monsieur l'Ingénieur de la Municipalité, nous a montré que le nouveau radier en béton armé prévu autrefois ne serait pas suffisant s'il n'était maintenu par de véritables poutres en béton armé joignant les piliers qui supportent la toiture.

De plus la nécessité d'exécuter les travaux absolument à sec nous obligera à l'établissement d'un puisard extérieur de façon à ce que l'épuisement se fasse sans interruption jusqu'à ce que le radier nouveau soit entièrement terminé.

Le mois de Juin serait très propice à l'exécution de ce travail; nos filtres sont terminés et la demande d'eau n'étant pas encore très grande en Juin, nous pourrions assurer le service au moyen du puisard provisoire.

Je me permets donc, Monsieur le Président, de vous demander de bien vouloir examiner le projet inclus le plus tôt que cela vous sera possible afin de nous permettre de commencer dans les premiers jours de Juin 1910.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur.
Coursier.

REFECTION DU BASSIN DES EAUX CLAIRES.

(a) *Caniveaux.* — Les caniveaux existant en pavage, qui sont en mauvais état et laissent passer l'eau contre les murs du bassin seront refaits sur tout le pourtour du bassin en béton maigre de ciment revêtu d'un enduit en ciment, le béton des caniveaux pénétrera dans les murs des bassins comme indiqué au croquis pour éviter les infiltrations directement le long de ces murs. La pente des caniveaux sera conservée comme actuellement et les puisards existants seront utilisés pour l'écoulement des eaux de superficie.

(b) *Radier.* — Le radier actuel sera rechargé sur 0.15 d'épaisseur en béton riche de ciment et gravillon armé de barres rondes de 0,012 espacées de 0,22 à 0.25. Ce radier armé sera renforcé par 7 nervures (1 au droit de chaque pilier) armées fortement en barres de 15 m/m en étriers, Le nouveau radier et les nervures pénétreront sur tout le pourtour des murs et des piliers de 0.20 à 0.25 dans l'ancienne maçonnerie pour assurer la solidarité.

Les pentes actuelles du radier seront conservées pour la facilité des nettoyages.

Les épaissements nécessaires à l'exécution des travaux seront effectués dans un puisard établi à l'extérieur du bassin, ils seront poursuivis pendant une semaine après l'achèvement des travaux pour assurer une prise parfaite du béton avant de le soumettre aux efforts qu'il doit supporter.

Les travaux, du moins ceux de réfection du radier, se poursuivront sans interruption, jour et nuit, jusqu'à complet achèvement.

Shanghai, le 19 Mai 1910.
Coursier.

DEVIS ESTIMATIF.			
(a) <i>Caniveaux.</i>			
Démolition,	154 m ² à Tls. 0.10	Tls.	15.40
Fouille.	154 m ² à .. 0.10	„	15.40
Béton.	40 m ³ à .. 12.00	„	480.00
Enduits.	186 m ² à .. 0.50	„	93.00
			Tls. 603.80
(b) <i>Radier en Béton armé.</i>			
Démolition.		Tls.	450.00
Béton riche de gravillon			
200 m ³ à Tls. 16.00.		„	3200.00
Fers d'armatures, 12 tonnes à			
Tls. 0.10 le kg		„	1200.00
Enduits 1200 m ² à Tl. 0.70		„	840.00
			Tls. 3690.00
(c) <i>Épuisements.</i>			
Tuyaux en ciment 7 à Tls. 4		Tls.	28.00
Fouille et divers pour puisard		„	60.00
Installation pompe à vapeur		„	60.00
1 mois de marche		„	200.00
			Tls. 348.00
Imprévu		„	358.20
			Total .. 7000.00

A ajouter frais Généraux.

Après avoir entendu l'Ingénieur P. I., le Conseil approuve le devis présenté par la Compagnie, et dont le montant, suivant une nouvelle lettre de M. Coursier du 3 Juin, a été ramené à Tls: 7.000 (sept mille Taëls) y compris les frais généraux.

L'imputation de ces frais ayant déjà été réglée par le Conseil, quant au principe, le Secrétaire est chargé d'apporter à ce devis, les rectifications conformes, de concert avec la Compagnie.

Vente D'opium.—En réponse à une lettre du Municipal Council, demandant que les licences pour vente d'opium soient délivrées suivant un tarif uniforme sur les deux Concessions, le Conseil charge le Secrétaire de prendre les mesures nécessaires, pour assurer cette uniformité, dans la plus large mesure possible.

Recensement.—De concert avec la Municipalité de la Concession Internationale, il est décidé que le recensement quinquennal, sera effectué en Octobre prochain. Les dates ci-après sont arrêtées dans ce but:

Lundi 10 Octobre pour distribution des feuilles de recensement;
Samedi 15 „ „ opérations de recensement proprement dites;
Lundi 17 „ „ prise à domicile des feuilles de recensement.

La Séance est levée à 6 h.

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 20 Juin 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt Juin, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Seance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Le Conseil prend connaissance de deux Ordonnances Consulaires ayant trait, l'une aux punition à infliger aux Agents Européens et Tonkinois, l'autre à diverses mutations dans le personnel et à un prolongation de congé un 1 mois au Brigadier Moisson.

(b) — Une gratification de Tls : 200 est accordée au sergent détective Wang Tsai Ong, démissionnaire pour raison de santé, après 25 ans de service.

Travaux publics. — (a) — Un crédit de Tls : 199,50 est ouvert pour l'exécution de travaux de peinture dans les locaux du Poste Central et aux annexes Nord de l'Hôtel Municipal.

(b) — *Poste de Police et Prison.* - Par lettre du 15 Juin, Messrs Davies & Thomas soumettent au Conseil les offres nouvelles reçues des entrepreneurs soumissionnaires pour la construction de ces bâtiments, l'un sur le terre-plein du Cimetière, l'autre sur le terrain du Champ de Tir, à l'emplacement adopté l'an dernier.

A cette occasion, M. le Consul Général communique au Conseil une lettre de M. Th. Eckardt qui combat le rapport présenté à l'époque par l'Avocat-Conseil relativement au déplacement de la Route Stanislas Chevalier, et demande que la Décision de reporter la Route au Sud soit annulée et la question examinée à nouveau.

Le Conseil regrette que M. Th. Eckardt se contente de soumettre par lettre adressée au Président les observations qu'il peut avoir à formuler au sujet d'une Décision de ce genre, et ne vienne pas soutenir verbalement, en Séance, ses conclusions.

Il estime que la Décision visée par lui, ayant fait l'objet d'un rapport d'une Commission spéciale et d'un long examen, doit être maintenue purement et simplement, d'autant plus que, comme conséquence, la Municipalité a réalisé l'achat de divers terrains à l'Ouest de la Route Père Robert, pour assurer le prolongement de la nouvelle Route à travers les terrains Municipaux sis en cet endroit et qu'il s'agissait de mettre en valeur.

Sur observation de M. C. Paturel, il est décidé que désormais, pour les routes ou portions de routes ouvertes à travers des terrains Municipaux (telle la Route Voyron entre le camp de Koukaza et l'Avenue Dubail), un avis sera affiché, mentionnant qu'elles sont "Propriété Privée" de la Municipalité.

Cet incident étant ainsi réglé, le Conseil, conformément à l'avis du Comité des Travaux, adopte les conclusions du rapport de Messrs Davies & Thomas, et déclare adjudicataires:

Pour le Poste de Police et dépendances

Choi Chee Sun, au prix de Tls : 92.516,00

Pour la Prison.

Sah Jin Kee, au prix de ,, 92.110,00

les travaux devant être achevés respectivement en 15 et 13 mois.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes:

Poste de Police

Wong Chung Kee	Tls: 96.400,00	17 mois.
Sah Jin Kee	„ 92.860,00	14 „
The New Building & Construction C ^o	„ 97.161,00	20 „

Prison, etc...

Wong Chung Kee	Tls: 104.281,00	14 „
Choi Chee Sun	„ 101.563,00	18 „
The New Building & Construction C ^o	„ 89.977,00	20 „

(c)—Un rapport de l'Ingénieur P. I. relatif à l'entretien des ponts et passerelles sur le Yang King Pang signale le mauvais état, dangereux pour la sécurité publique, de la passerelle en fer située à l'extrémité Ouest de la crique, et qui sous peu livrera passage à un trafic considérable par suite de l'ouverture d'un nouveau tronçon de "Thibet Road dans la partie adjacente au Yang King Pang.

Sur l'avis exposé par l'Ingénieur, le Secrétaire est chargé de soumettre au Municipal Council un projet de prolongement, sur une longueur de 50' à l'extrémité du Yang King Pang, du drain voûté du Chang Pang; la dépense est évaluée approximativement à Tls: 1.800, et chacune des deux Municipalités y contribuerait pour moitié.

(d)—Un secours de Tls: 20, une fois donné, est accordé au sieur Si Sou Kong, employé du Service des Travaux, qui, par suite de paralysie, ne peut plus assurer son service.

Licences.—(a)—Autorisation d'ouvrir un cercle indigène, au N^o 297, Rue du Consulat, est accordée, sur avis favorable du Chef de la Garde P. I., aux sieurs Zao Li Kouen marchand, et Zang Ping Yong, journaliste, qui, au nom des Membres devant composer ce Cercle, s'engagent à observer les Règlements Municipaux.

(b)—Une demande de M. Regazzacci, tendant à l'installation d'un hôtel de second ordre, avec bar et billard, au, n^o 13 de la rue Colbert, est rejetée, cet établissement devant se trouver à l'intérieur d'une sorte de Cité qui ne comprend que des logements pour indigènes, et la surveillance par la Police pouvant, de ce fait, être rendue très difficile, au grand détriment de la population tranquille du voisinage.

Le choix d'un autre immeuble pourrait amener le Conseil à considérer à nouveau cette demande.

Véhicules privés.—Lecture est donnée d'un rapport du Secrétaire sur l'intérêt que représente pour la Municipalité la modification de l'arrangement conclu avec le Municipal Council, en 1899, relativement à la délivrance des licences de véhicules particuliers.

Le Conseil en approuve les conclusions et décide de soumettre au Municipal Council les propositions qui en font l'objet.

Tramways.—Par lettre en date du 6 Juin, M. Coursier demande si, à l'occasion de la commande de nouvelles voitures motrices, la Municipalité ne voudrait pas autoriser la Compagnie, soit à supprimer la séparation entre la 1^{re} et la 2^e Classe, soit à réduire à 6 places le compartiment de 1^{re}

Le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier, de l'une ou l'autre façon, le modèle des voitures actuellement en service.

Service des Eaux.—Lors de l'examen de la comptabilité de ce service, le Conseil n'avait pas accepté l'imputation d'une somme de Tls: 387,27, dont avait été dépassé le devis soumis par la Compagnie pour le maillage du Château d'Eau. M. Coursier expose les raisons de ce dépassement et demande au Conseil de vouloir bien revenir sur cette décision.

D'un rapport du Secrétaire, il résulte que le prix réclamé est sujet à révision, et le Conseil décide de soumettre à la Compagnie les observations qui y sont consignées.

Eclairage.—La construction aux N^o 46 et 48 de la Rue du Whampoo d'une maison chinoise avec vérandah ayant la largeur prévue par les Règlements Municipaux, a fait naître des difficultés avec la

Cie au sujet du déplacement d'un poteau d'éclairage, sis en face de cet immeuble, dont la nouvelle façade rend dangereuse la proximité des fils conducteurs d'énergie.

M. le Consul Général veut bien accepter de régler cette question au mieux avec la Compagnie.

Abattoirs Municipaux.—Une commission, composée de MM. C. Paturel, L. Camera, W. J. N. Dyer et M. Permezel, est chargée de solutionner diverses questions relatives au fonctionnement des Abattoirs et des Services qui s'y rattachent.

La Séance est levée à 6 h. 45

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
C. PATUREL
M. PERMEZEL
L. MARTHOUD

Séance du Conseil du 27 Juin 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt sept Juin, à cinq heures de l'après-midi, les membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu. — Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports. — Les Rapports des Chefs de Services sont approuvés.

Garde Municipale. — (a) — Suite favorable est donnée à une demande de MM. Butterfield & Swire, qui désirent disposer en permanence d'un détective chinois et d'un garde Tonkinois pour une surveillance spéciale des Quais et Pontons leur appartenant.

Il est convenu que ces Messieurs verseront à la Municipalité une somme mensuelle de Tls, 90, en remboursement des frais supportés par elle pour l'entretien du personnel nécessaire qui comprendra 6 agents.

(b) — Sur certificat du Dr Fresson, le Conseil autorise l'envoi immédiat du sergent Mattei, en congé de convalescence au Japon.

Ce congé devant, selon l'avis du Dr Fresson, être considéré comme un traitement, le sergent Mattei aura droit, durant cette période, à sa solde entière, et les frais de passage aller et retour seront supportés par la Municipalité.

Travaux Publics. — (a) — Un crédit de Tls; 3.300 est voté pour la réfection du mur de quai en bois bordant le Yangkingpang, entre la Rue de l'Administration et le Boulevard de Montigny, sur une longueur de 730 mètres.

Ces travaux seront exécutés de la même façon que ceux du Quai des Remparts, effectués l'an dernier, et pour lesquels le prix de revient a été de Tls: 4,50 par mètre.

(b) — Le Conseil approuve les termes du Contrat de M. H. Boissezon, présenté par la Commission, et autorise son Président à le signer.

Les appointements de M. H. Boissezon, dont l'engagement devient définitif, sont fixés à Tls: 175 par mois: il lui est attribué, en outre, une indemnité mensuelle de logement de Tls: 35.

(c) — Messrs Davies & Thomas, par lettre du 24 Juin, suggèrent que les bâtiments de l'Avenue Paul Brunat dont ils vont entreprendre la construction (Poste de Police, etc.) soient élevés à la limite même de la propriété Municipale et non pas en retrait de 40' sur cette limite, comme l'indiquent les plans modifiés qui leur avaient été remis.

Le Conseil ne voyant que des avantages à cette disposition, partage l'avis des Architectes qui devront se conformer sur ce point aux plans originaux où elle était prévue.

(d) — Communication est donnée au Conseil d'un rapport de l'Ingénieur P. I. relatif à un avant-projet de Contrat présenté par le Shanghai Horse Bazaar, pour le service des Transports Municipaux.

La dépense totale à prévoir, sur les bases proposées représenterait une augmentation de 25 % sur les dépenses actuelles: de plus, la liquidation du service municipal actuel se ferait avec perte.

Le Conseil estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de modifier l'état de choses existant.

Service des Eaux. — (a) — Les observations du Conseil relativement à la somme de Tls: 387,27, dont avait été dépassé le devis initial pour le maillage du Château d'Eau, ayant été soumises à la Compagnie, il est décidé, d'un commun accord, de ne porter en compte, comme dépense afférente à ce travail, qu'une somme de Tls: 698,70.

L'excédent de Tls: 198,70 sur le devis approuvé de Tls: 500, représente la valeur de 30 mètres de tuyaux supplémentaires de 0m. 200, que la Compagnie a dû poser pour raccorder les deux tronçons de la conduite existant du côté Sud de la Place du Château d'Eau.

(b)—Par lettre du 20 Juin, M. Coursier propose au Conseil l'adoption d'un nouveau modèle de bouches d'incendie de 60 m/m, qui présentent, entre autres avantages sur celles de ce genre actuellement en service, celui d'être incongelables.

Le prix de revient est de Tls: 20, au lieu de Tls: 15,40.

Les propositions de la Compagnie sont adoptées et le Conseil décide qu'elle aura à placer ces nouvelles bouches ou à les substituer aux anciennes, au fur et à mesure des besoins.

(c)—Un devis de Tls: 1.600 est approuvé pour la réfection des enduits des bassins de décantation de Tonkadou, réservés pour l'agrandissement futur de l'installation filtrante.

École St. François-Xavier.—Sur demande des Directeurs de cette École, le Conseil leur alloue une somme de Tls: 300, à titre de contribution aux frais d'entretien dans cet établissement d'un certain nombre d'enfants français, qui y reçoivent l'instruction gratuite, et dont plusieurs y sont logés et nourris.

Imprimerie Municipale.—L'Imprimerie, dont l'établissement avait été décidé l'an dernier, étant maintenant complètement installée; et en plein fonctionnement, le Conseil, sur la proposition du Secrétaire, fixe comme suit les salaires du personnel qui y est employé:—

Tls: 15 par mois aux deux compositeurs (Chinois)

„ 13 „ „ au Conducteur („)

Une indemnité mensuelle de Tls: 25 est accordée à M. Latour, Percepteur, détaché au Service de l'Imprimerie.

École Municipale.—Lecture est donnée d'une lettre de M. R. Maigre, réclamant, au nom de la maison J. Gaillard, le paiement des ardoises livrées par elle à M. Murat, pour la toiture de l'École Municipale.

Le Secrétaire retrace les conditions dans lesquelles a été consentie entre le Président du Conseil et M. Murat, la délégation de Tls: 2.000 "sur les sommes que la Municipalité pourrait devoir à ce dernier pour les travaux de l'École." Il en résulte qu'à cette époque le dit entrepreneur avait déjà reçu plus qu'il ne lui était dû sur ces travaux, et notamment que le prix des ardoises lui avait été réglé sur présentation du connaissance, d'accord avec l'Ingénieur en Chef.

Le Conseil regrette de ne pouvoir, en conséquence, accueillir la requête dont il est saisi.

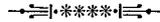
Tramways.—Le Conseil prend connaissance de lettres du "Municipal Council" et de la Compagnie Française relatives aux conditions financières suivant lesquelles serait établi le nouveau pont sur le Yang King Pang pour le trafic en commun.

Les réserves stipulées par le Municipal Council en donnant son adhésion au projet de contrat ont fait apparaître cette question sous un nouvel aspect et le Conseil en renvoie la discussion à une Séance ultérieure, pour plus ample examen.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: Mce DEJEAN DE LA BATIE
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL
C. PATUREL

Séance du Conseil du 11 Juillet 1910



L'an mil neuf cent dix et le onze Juillet, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale. — (a) Le Conseil adopte une proposition du Chef de la Garde P. I., relative à l'institution d'un livret pour les employés Chinois.

Ce livret, qui sera facultatif, sera délivré par le Service de la Sureté sur la demande de tout patron ou employé, pourvu que le patron réside sur la Concession Française : le prix en est de \$: 1,00.

Il a pour but de constater l'identité du titulaire, dont il contient la photographie, de renseigner sur ses services antérieurs, d'aider les bons employés à se procurer des places.

Le Conseil décide que cette réglementation nouvelle entrera en vigueur à partir du 1^{er} Octobre prochain.

(b) — Une indemnité mensuelle de \$: 20 est accordée au Secrétaire-Interprète Fuynel, jusqu'au 1^{er} Janvier 1911, la solde définitive à lui attribuer devant être fixée lors de l'établissement du prochain budget.

Travaux Publics. — (a) — Après avoir pris connaissance du procès-verbal d'adjudication dressé à la suite de l'ouverture des soumissions pour l'exécution du drain de l'Avenue Dubail, (entre la Rue Eugène Bard et la Route de Zikawei), le Conseil déclare adjudicataire le sieur Wong Shu Kee, au prix de Tls : 30.103,00.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

Sze Yu Hing	Tls :	31.343,00
Sing Woo Kee	«	33.295,00
Wong Yuen Kee	«	35.241,00
Choi Chee Sun	«	38.900,00
Ching Kwei Chiang	«	43.269,00

(b) — Les crédits ci-après sont mis à la disposition du service des Travaux :

Tls : 350 pour peinture et réparation des ponts et passerelles du Yang King Pang, dont l'entretien incombe cette année à la Municipalité Française ;

Tls : 254 pour peinture des locaux du Poste de Koukaza, affectés aux Agents Européens et Tonkinois ;

Tls : 120 pour le cylindrage de la Route des Officiers, entre l'Avenue Dubail et la Route Voyron, où des maisons chinoises ont été construites récemment.

Licences. — (a) Le Conseil examine à nouveau une demande de M. Regazzacci, qui sollicite l'autorisation d'ouvrir un hôtel de second ordre, avec bar et salle de billards, au n° 23 de la Rue Colbert.

Du fait de la situation du nouvel immeuble, certaines des objections présentées par le Chef de la Garde lors de la première demande, disparaissent : tenant compte des autres, le Conseil décide d'autoriser l'ouverture de cet établissement, sous la réserve que la licence sera retirée au cas où il y naîtrait des désordres ou du tapage.

(b) — Autorisation est accordée aux Administrateurs de l'Hôtel des Colonies, d'ouvrir, dans l'annexe de cet hôtel, un bar et café destinés spécialement à la clientèle militaire.

La réserve stipulée à l'occasion de la demande précédente s'appliquera également en ce cas.

Véhicules Privés.—Lecture est donnée d'une lettre du Municipal Council répondant à celle par laquelle le Conseil avait demandé la révision de l'arrangement intervenu en 1899 relativement à ces licences.

Conformément à la suggestion qu'elle contient, le Conseil décide de renvoyer l'examen de cette question jusqu'au prochain Meeting des Contribuables.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le Conseil prend connaissance d'un état indiquant la situation financière de cet établissement pour le 2^e trimestre de 1910.

Il en ressort un solde créditeur d'Hkw. Tls: 1.668,37.

Service des Eaux.—(a)—Un devis relatif à la pose d'une nouvelle conduite de 100 m/m, Route Pottier, est approuvé.

Le montant en est de Tls: 1.549,29, à porter au compte "Travaux Neufs".

(b)—Par lettre du 1^{er} Juillet, M. Coursier demande au Conseil d'examiner à nouveau la question de construction du nouveau Château d'Eau et de ne pas repousser a priori le principe du béton armé qui permettrait peut-être de diminuer les frais de premier établissement.

Le Conseil, sans prendre cependant à cet égard aucun engagement, se déclare prêt à examiner de nouveaux plans et devis établis suivant les deux méthodes proposées.

Tramways.—Lecture est donnée de la correspondance suivante:

Municipal Council N° 10/313

Shanghai, June 21 1910.

G. LAFERRIERE, Esq.,

Secretary,

French Municipal Council.

Sir,

With reference to the French Council's letters of November 23 1909, and April 23 1910, I am directed to inform you that the Council has recently taken into consideration a 4th draft agreement between the two Tramway Companies in respect to joint running.

The terms are substantially in accordance with the minutes of the Meeting of the French Council published on April 21 which approve modification of the 3rd draft in respect to division of receipts & the arbitration clause. The Council has given its sanction thereto with the reservation formerly agreed between the sub-committees of the local board and the Council as recorded in their minutes published in the Municipal Gazette of August 19 last, namely that:

"The official approval of the Council will be given for one year, and subsequently be subject to "revocation at three months' notice".

In the correspondence which has followed on this point, it has been agreed that the Council, if it avails of this reservation, will refund the Company's contribution to the cost of the Bund Bridge, less a pro rata amount for the time of through running in proportion to the period of the Tramway agreement which may be unexpired at the time of revocation; and provided that the cessation of through running shall not result from any act, fault or omission on the part of either of the Companies. Thus every effort has been made by the Council to bring about the working arrangement which the Companies have so long desired.

It now appears that the French Company is unwilling to conclude the agreement unless it receives a similar undertaking that its contribution to the Bund Bridge will be refunded by the French Council on cessation of through running. I am accordingly directed to request that the point be settled by the French Council and the French Company and to express the hope that in view of the disrepair into which the Bund Bridge is falling an undertaking will follow with as little delay as possible. The Council awaits an early reply as to whether assent to this suggestion will be given or not.

I am, Sir,

Your Obedient servant,

Signed: J. B. MACKINNON,

Acting Secretary.

N° 7723

Shanghai, le 23 Juin 1910.

Monsieur le Président,

Monsieur le Président

Municipalité Française, Shanghai.

CONTRAT EN COMMUN.

Comme suite à votre lettre du 22. Avril, j'ai l'honneur de vous informer que le Municipal Council a accepté le Contrat en commun modifié suivant les desiderata que vous aviez exprimés.

Une réserve est cependant faite par le Municipal Council: il se réserve le droit de pouvoir interrompre le trafic en commun à trois mois de préavis et ceci à tout moment au bout d'un an de fonctionnement. Dans ce cas, il rembourserait à la compagnie Anglaise la participation de celle-ci aux dépenses du pont du Bund au prorata du temps restant à courir entre cet arrêt et la date d'expiration de la concession donnée aux tramways anglais.

Ce remboursement est en effet très juste, mais la compagnie Française envers laquelle le Municipal Council ne veut prendre aucun engagement se trouverait dans ce cas injustement lésée et je viens solliciter de la Municipalité Française une promesse analogue envers notre Compagnie, et la restitution, en cas d'arrêt du trafic en commun, de notre participation aux dépenses du Pont du Bund: ceci au prorata de la durée du trafic en commun.

Nous comptons, M. le Président, que semblable éventualité ne se produira pas, mais puisque le cas est considéré et que par suite il peut se faire que l'usage d'un pont auquel nous aurions contribué pour une somme importante nous soit retiré un jour, nous espérons que le Conseil voudra bien prendre envers notre Compagnie le même engagement que celui pris par le Municipal Council envers la Compagnie Anglaise.

Veuillez agréer, etc...

Le Directeur.

Signé: M. Coursier.

Après échange de vues, le Conseil décide de donner son consentement au projet de contrat. en stipulant pour lui la faculté de révocation que s'est attribuée le Municipal Council, et aux mêmes conditions.

Il sera, d'autre part, souligné que le contrat ne prévoit pas le raccordement de la ligne Avenue Paul Brunat, Route de Say Zoong à la ligne Bubbling Well-Zikawei Road, demandé par le Conseil; c'est là une question sur laquelle il se propose de revenir, pour en réclamer la solution.

Jardin Chinois. — Le Conseil est saisi d'une demande d'ouverture d'un Jardin Chinois, au n° 30 de la Route de Zikawei.

Bien que les postulants s'engagent à se conformer strictement aux Règlements Municipaux et à supporter toutes les dépenses afférentes à un service spécial de police, le Conseil, tenant compte de la protestation adressée par le Taotai au Consul Général relativement à ces établissements, et considérant que malgré toutes les précautions prises, la fermeture de ce jardin à 3 heures du matin peut être la cause de bruits et désordres qui motiveraient les plaintes des résidents, regrette de ne pouvoir accorder l'autorisation sollicitée.

Brigade des Pompiers. — (a) A la suite de la Réunion Générale de la Compagnie des Pompiers Volontaires, le cadre des Officiers a été ainsi formé pour l'année 1910-11:

Messieurs M. Chapeaux, Capitaine

A. Muguet, Lieutenant

J. Dantin, Sous-Lieutenant

C. Boissezon, Secrétaire-Trésorier.

(b) — Sur demande du Capitaine de la Compagnie, le Conseil met à sa disposition la somme de Tls: 250, montant de l'allocation annuelle inscrite au budget.

Il vote également la création de médailles d'argent et d'or, destinées à récompenser les longs services dans la Compagnie et qui seront accordées, les unes après 4 ans, les autres après 7 ans de présence effective (congés non compris) comme Pompier Volontaire.

Terrain du Champ de Tir. — A la suite de la Décision du Conseil de reporter au Sud de la Butte de Tir la Route Stanislas Chevalier, un arrangement est intervenu avec la Procure des Jésuites, propriétaire des terrains avoisinant la route actuelle.

La Municipalité céderait à la Mission le terrain primitivement désigné comme emplacement du 2^e Château d'Eau, ainsi qu'une autre parcelle en retrait de la Route Stanislas Chevalier, au Nord : la superficie totale cédée serait de 3 mows 9.3.6.9.

Elle recevrait en échange deux parcelles de terrain sises au Nord de la Route actuelle et allant jusqu'à la crique voisine : la superficie globale en est évaluée à 3 mows 7.1.8.5., plus la moitié de la crique comprise dans le titre de propriété.

Le Conseil donne son adhésion aux propositions ci-dessus et charge le Secrétaire de conclure les négociations en ce sens ; il prendra également un arrangement relativement au terrain que la Mission a offert de céder pour l'ouverture d'une route donnant accès, de celle à établir au Sud de la Butte de Tir, à son terrain et aux Prisons dont la construction est entreprise en cet endroit.

Il est décidé, à cette occasion, que l'emplacement antérieurement fixé pour ces bâtiments sera maintenu, la parcelle de terrain sise au Nord, devant être mise à la disposition de la Compagnie des Eaux pour la construction du nouveau Château d'Eau et d'un bâtiment annexe.

Emprunt Municipal. — Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite du tirage au sort des Obligations dont l'amortissement était prévu pour 1910.

Extrait du Registre des Actes Notariés tenu en la Chancellerie du Consulat Général de France à Shanghai

TIRAGE AU SORT D'OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT MUNICIPAL.

L'an mil neuf cent dix et le huit juin, à trois heures de l'après midi.....

Par devant Nous, Charles GAYOT, Vice-Consul, Gérant la Chancellerie du Consulat Général de France à Shanghai et en présence de M. M. Louis MARTHOUD et BRODIE A. CLARKE, Membres du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membres du Comité des Finances, de Mr. Joseph DANTIN, Secrétaire-Adjoint du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, et de Mr. Paul SELLIER, Agent de la Banque de l'Indo-Chine, délégué de la dite Banque, conformément à l'article Ier. de la convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Shanghai, représentée par Mr. Paul Brunat, d'une part, et : -I- la Banque de l'Indo-Chine, Société Anonyme dont le siège social est à Paris, 15 Bis rue Laffitte et —2— La Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société Anonyme dont le siège social est à Lyon, rue de l'Hotel de Ville No. 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit : « L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier janvier mil neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel — Les tirages au sort auront lieu à Shanghai, dans le courant du mois de juin de chaque année et pour la première fois en juin mil neuf cent neuf, par les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Shanghai sera appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence. »

Il a été procédé au tirage au sort de soixante neuf obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française. Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 3099 — 3785 — 2566 — 3360 — 467 — 3879 — 2471 — 771 — 2411 — 2004 — 2835 — 2279 — 3966 — 2214 — 295 — 795 — 544 — 2278 — 574 — 3886 — 1205 — 711 — 741 — 2930 — 3705 — 1343 — 324 — 1517 — 1755 — 2782 — 3471 — 1662 — 3850 — 2069 — 1442 — 2115 — 836 — 3492 — 582 — 3813 — 289 — 3247 — 3332 — 460 — 3272 — 841 — 1685 — 3772 — 204 — 2003 — 3414 — 92 — 321 — 1063 — 833 — 3572 — 370 — 3539 — 2727 — 2833 — 3267 — 1 — 5133 — 2208 — 2368 — 3335 — 3619 — 3942 — 2062

En foi de quoi le présent procès verbal a été sur-le-champ rédigé, dans la salle des fêtes de la Municipalité Française où a eu lieu le tirage et où le Vice-Consul soussigné s'est transporté et signé après lecture par M. M. Brodie A. Clarke, Marthoud, Dantin, Sellier et le Vice-Consul, les jour, mois et an que dessus. Signé: J. Dantin, Sellier. —L. Marthoud—B. A. Clarke —Ch. Gayot—(L.S.)—

Pour extrait certifié conforme.

Shanghai le 8. Juin 1910.

Le Vice-Consul.

Ch. Gayot.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

Th. ECKARDT

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

C. PATUREL

Séance du Conseil du 25 Juillet 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt-cinq Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Brodie A. Clarke, Vice-Président.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 13 Juillet, en vertu de laquelle: les Sergents de 3^e Classe Rocca et Louvet sont nommés Sergents de 2^e classe à compter du 1^e Juillet.

Le Sergent de 2^e Classe Lamour, Yves, est nommé Sergent de 1^e Classe à compter du 11 Juillet.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Chinois et Tonkinois.

(b)—Suite favorable est donnée à une demande de la Compagnie des Tramways tendant à obtenir, pour la surveillance à l'Usine de Lokawei, un garde Tonkinois en permanence.

La Compagnie, suivant les conditions fixées précédemment, versera, en retour, une redevance de Tls: 45 par mois, représentant les frais d'entretien des trois agents nécessaires pour assurer ce service.

Droits de Quayage.—D'un état communiqué par l'Administration des Douanes, il ressort que la part attribuée à la Municipalité sur les recettes réalisées à ce titre pendant le 2^e trimestre de 1910 s'est élevée à Tls: 14.539,34, en augmentation de Tls: 539,02, sur les chiffres du trimestre précédent, et en diminution de Tls: 217,43, sur ceux du trimestre correspondant de 1909.

Service des Eaux.—(a)—Autorisation est accordée à la Compagnie de poser de nouvelles conduites: Rue Millot et Boulevard de Montigny, entre les Rues Oriou et Baron Gros; Route Fergusson (422 mètres), et Avenue Paul Brunat (Sud).

Le coût des travaux à entreprendre s'élève, suivant devis, à Tls: 1.396,68 et Tls: 2.687,44, à porter au compte "Travaux Neufs".

(b)—La comptabilité du Service des Eaux de Janvier à Avril inclus, dont vérification a été faite par le Secrétaire, est approuvée. Comme précédemment, les sommes portées sous la rubrique "Frais Généraux" et dont le total est de Tls: 2.466,11, devront être déduites.

D'autre part, la Compagnie ayant porté en compte une somme de Tls: 410, 94, prix d'une pompe dont elle a fait la commande sans en référer préalablement au Conseil, il lui sera rappelé qu'elle doit se conformer strictement aux stipulations du Cahier des Charges sur ce point, toute autre infraction à cette règle devant justifier le refus du Conseil d'admettre l'imputation au débit des sommes représentant des dépenses ainsi engagées.

Credits.—(a)—Une somme de Tls: 150 est mise à la disposition du Service Sanitaire-Vétérinaire, en vue de l'achat de désinfectants divers pour les drains et égouts, et de deux récipients en fer pour les transporter.

(b)—Le Conseil vote les crédits nécessaires pour l'achat de:

120 livres de drisse de pavillons,

420 yards d'étamine,

nécessaires au Service du Sémaphore.

Licences. — Par lettre en date du 2 Juillet, M. Krill, sujet Hollandais, demande l'autorisation d'ouvrir, au 1^{er} étage de la maison portant les Nos 49-51, Rue du Consulat, un club pour officiers et mécaniciens de la "China Merchants S. N. C^o," et des autres compagnies locales de navigation.

Le Conseil accorde l'autorisation sollicitée, sous réserve que M. Krill se conformera strictement aux Règlements Municipaux, et qu'à la première plainte des voisins pour tapage dans son établissement, elle lui sera retirée irrévocablement.

Tramways. — Comme suite à une suggestion de l'Ingénieur Municipal, la Compagnie avait fait, pendant quelques mois, l'entretien de la partie du macadam qui incombe à la Municipalité (0m.50 à 1m.20 environ, suivant l'écartement des voies), afin d'apprécier la dépense supplémentaire qui en résulterait pour elle si elle en était chargée.

De cette expérience, il résulte que le coût du macadam ressortirait à Tls : 0,54 par m², prix auquel la Compagnie offre d'assurer l'entretien de la portion de la voie publique qui reste à la charge de la Municipalité.

Suivant avis de l'Ingénieur P. I., ce prix est exagéré, le m² pour les macadamisages effectués par le Service des Travaux variant de Tls : 0.35 à Tls : 0.40.

Le Conseil estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de la Compagnie.

Poste de Police & Prisons. — Messrs Davies & Thomas ayant remis les Cahiers des Charges pour la construction de ces bâtiments, il est décidé que les Membres du Conseil en recevront communication tour à tour.

Sur demande des architectes, le Conseil accorde un délai supplémentaire de 15 jours à l'entrepreneur chargé de la construction des prisons, l'emplacement définitif qu'elles doivent occuper ayant été fixé le 15 Juillet seulement.

D'autre part, Messrs Davies & Thomas informent le Conseil, qu'en raison de la nature vaseuse du sous-sol destiné à recevoir les fondations du Poste d'Incendie, ils se sont vus dans l'obligation d'ordonner le battage de pieux de Foochow, de 12' de long; ils présument que la même opération sera nécessaire pour les fondations des autres bâtiments.

Le Conseil approuve ces mesures et charge le Secrétaire de demander qu'il lui soit fourni, dès que possible une évaluation des dépenses supplémentaires qui pourront en résulter.

Seances du Conseil. — En raison des chaleurs, le Conseil, sur la proposition de M. Brodie A. Clarke, Vice-Président, décide de suspendre ses Séances, pendant un mois, du 1^{er} Août au 1^{er} Septembre.

Le Président signera, durant cette période, les demandes de crédits peu importants et réglera les questions courantes d'administration.

La Séance est levée à 6 h. 1/4.

Signé: BRODIE A. CLARKE

W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

C. PATUREL

Séance du Conseil du 29 Août 1910

L'an mil neuf cent dix et le vingt neuf Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. M. Feit Gérant du Consulat Général de France, en l'absence de M. Dejean de La Bâtie.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Situation Financière.—La Situation financière indiquant l'état des recettes et des dépenses, les comptes avec les Banques, etc... est soumise au Conseil qui en prend connaissance et l'approuve.

Garde Municipale.—*Personnel.* (a) Par rapport en date du 27 courant, M. le lieutenant Rabier fait savoir au Conseil que depuis 18 mois qu'il est au service de la Garde Municipale, le garde Teulé, n'a pu assurer régulièrement son service d'agent, en raison de l'état de sa santé, et demande à ce qu'il soit rapatrié, son contrat prévoyant la rupture de son engagement pour raison de santé.

Le Docteur Fresson, Médecin de la Municipalité, certifie que l'état général de M. Teulé est mauvais, que les troubles gastro-intestinaux qu'il présente rendent difficile et dangereux un séjour plus prolongé en Extrême-Orient, et que des varices le rendent impropre au service actif.

Par analogie avec les dispositions prises précédemment, le Conseil décide d'allouer à cet agent la solde de Septembre, plus celle du mois suivant, à titre d'indemnité, et de lui allouer les frais de voyage de retour à Paris pour lui et sa femme.

(b) M. le Consul Général de France a été saisi d'une demande de M. Morin, qui se plaint de la Décision prise à son égard, par le Conseil, dans sa Séance du 30 Mai dernier.

Après avoir entendu M. le Lieutenant Rabier et pris connaissance de son rapport sur la question, le Conseil décide de proposer à M. Morin les deux solutions suivantes :

1^o) Rester au service de l'Administration Municipale, à titre de gardien du Jardin de Koukaza, aux appointements de Tls : 60 par mois, logé, chauffé et éclairé (au lieu de recevoir Tls : 20).

2^o) Quitter définitivement l'Administration Municipale. Il lui serait alors versé une somme de Tls : 1.500, plus le voyage de retour pour lui et sa famille.

La somme de Tls : 1.500 se décompose comme suit :

Un année de solde (un an) Tls : 1.200; Plus Tls : 300 pour l'indemniser de la somme versée par l'Administration Municipale à la Caisse de Prévoyance et qu'il ne peut recevoir conformément aux Statuts.

Service anthropométrique.—Par lettre adressée à M. le Consul Général de France, M. P. Mallet, Chef de la Garde Municipale, actuellement en congé, propose l'installation, pour la Concession, d'un service anthropométrique analogue à celui en usage à la Préfecture de Police de Paris. Il demande un crédit de Tls : 1.000 pour l'achat d'appareils de mensuration et du matériel de photographie judiciaire qui permettra d'opérer avec toute la précision scientifique requise en matière criminelle.

Considérant les avantages que la Police de la Concession retirera en utilisant cette méthode, le Conseil accorde le crédit demandé et charge le Secrétaire de mettre la somme de Tls : 1.000 à la disposition du Capitaine Mallet.

Hôtels-Restaurants.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

Shanghai, le 27 Août 1910

Monsieur le Président du Conseil d'Administration Municipale

Monsieur le Président.

Je vous serais très obligé de soumettre au Conseil la question suivante :

Au cas où un acquéreur du fonds de commerce dit "Restaurant Auguste" ou tout autre société ou personne désireuse de fonder dans le même quartier un établissement similaire, demanderait l'autorisation dans les mêmes

conditions qu'elle avait été accordée à M. Vernon, le Conseil accueillera-t-il cette demande favorablement.

Les personnes qui m'ont chargé de pressentir le Conseil à ce sujet ne peuvent en effet engager des capitaux dans cette affaire que si elles sont assurées d'obtenir l'autorisation qui fait la raison d'être de cet établissement et lui donne sa valeur commerciale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués

Signé: H. Cucherousset.

Le Conseil renvoie sa Décision à une prochaine Séance, pour permettre au Président de prendre quelques renseignements qui sont indispensables pour statuer sur cette demande.

École Municipale pour Chinois.—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après :

Collège Saint-François-Xavier, Shanghai,

le 24 Août 1910.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai reçu les plans qui m'ont été communiqués au sujet de la construction de la nouvelle Ecole Municipale Française pour les élèves Chinois. Après les avoir examinés attentivement, et après délibération faite avec mon Conseil, nous avons jugé opportun de faire les observations et remarques suivantes :

(1^o) Le nouveau projet place toutes les classes directement sur la Rue de Ningpo ; or, le va et vient des voitures et des coolies ne peut manquer d'être un grand sujet de dérangement pour les élèves et un surcroît de fatigue pour les professeurs.

(2^o) Le projet actuel ne prévoit que 8 classes pour la rentrée, la 9^e ne devant être construite qu'après la démolition du "Torrent" ; or, au local de la Rue Montauban, nous avons actuellement 9 classes, il en faudrait donc au moins autant dans le nouveau local, dès le début. D'autre part, la salle des sciences, d'après ce projet, doit servir de classe : or, il me paraît indispensable que la dite salle reste libre, afin que les différentes classes puissent y avoir accès aux heures où ont lieu, pour chacune, les cours de Sciences.

(3^o) Ne serait-il pas préférable d'attendre pour bâtir que la pompe et la maison d'arrêt soient établies ailleurs ? On aurait alors tout l'espace voulu pour mettre à exécution le premier plan, dont la réalisation répondrait à tous les besoins, et aurait, entre autres avantages, celui de mettre toutes les classes loin du bruit de la Rue.

(4^o) Une chose qui nous paraît désirable et très avantageuse, ce serait d'ajouter un étage aux bâtiments prévus dans le premier plan pour le local scolaire.

Cet étage composerait, pour les professeurs Français, un logement vaste, sain et bien ventilé ; en outre, la surveillance des élèves y gagnerait beaucoup, car ceux-ci se sentiraient constamment sous les yeux de leurs maîtres, en récréation comme en classe. Enfin, ce serait une économie considérable pour la Municipalité, car moyennant cet étage ajouté au local scolaire, il n'y aurait qu'un édifice à construire pour l'Ecole et le logement des professeurs.

J'espère, M. le Secrétaire, que vous daignerez prendre en considération les remarques ci-dessus et favoriser nos désirs dans la mesure de votre possible.

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, etc...

Signé : Frère ANTONIN.

Le Conseil partageant les vues du Frère Antonin, pense qu'il est préférable d'élever cette construction dans les meilleures conditions possibles, tant au point de vue de sa situation que de son utilisation, et d'attendre que les prisons nouvelles soient terminées pour pouvoir donner suite au premier projet qui prévoyait l'élévation de ce bâtiment sur l'emplacement de la prison actuelle. Toutefois, considérant que le bail pour les locaux occupés, Rue Montauban, expire au mois de Mars prochain, il est urgent de s'occuper, entre temps, ou du renouvellement de ce contrat pour une période de 1 an 1/2, ou de louer un autre bâtiment susceptible d'être utilisé comme École.

Le Conseil charge le Secrétaire d'approcher "L'Anglo French Land Investment Co" en vue d'une prolongation de bail, et de prendre auprès du Frère Antonin toutes informations nécessaires à la réalisation de ce projet.

Transport des Bagages aux Appontements.—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite à la demande exposée par une Compagnie Chinoise, d'avoir, seule, le privilège de faire transporter pas ses coolies, les bagages des voyageurs.

Le Conseil estime, en effet, qu'il est préférable de laisser les choses en leur état, la Compagnie du Norddeutscher Lloyd, consultée, ayant fait savoir qu'elle possède un service particulier.

Affaire Borini.—Par lettre en date du 16 Juillet, M. G. Henriot informe le Conseil qu'il a réglé le litige Borini pour une somme de Frs: 11.500.

Le Conseil charge le Secrétaire d'exprimer à M. Henriot ses remerciements pour les démarches qu'il a bien voulu entreprendre et le résultat obtenu.

Batiments Municipaux.—*Prisons.*—Lecture est donnée d'une lettre de M. Chauvin, soumettant au Conseil un devis d'installation de chauffage à l'eau chaude, avec circulation accélérée pour le bâtiment destiné au logement du Personnel Européen de la nouvelle prison.

Le Conseil charge l'Ingénieur d'étudier le projet en question et de lui présenter son avis sur les propositions qui lui sont faites.

Secrétariat.—*Personnel.*—Le Conseil examine une demande de M. Latour percepteur, sollicitant la faveur de faire partir sa femme en France, quelques mois avant l'époque à laquelle il pourra bénéficier d'un congé.

Le Conseil vote le crédit nécessaire au passage d'aller et retour de Mme Latour. Toutefois, il est bien spécifié que, si elle désirait se rendre de nouveau en France, seule ou avec sa famille, avant l'expiration d'un délai de 3 ans qui courrait du jour de son retour à Shanghai, les frais de voyage resteraient à la charge de M. Latour.

Pont de Thibet Road.—Faisant suite à la Décision prise en Séance du 20 Juin 1910, lecture est donnée de la lettre ci-après du Municipal Council:

Municipal Council N° 10/355

Shanghai, July 19 1910.

G. Laferrière, Esq.,

Secretary,

French Municipal Council.

Sir,

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of June 23, proposing the construction of a brick culvert for a section of the Yangkingpang in place of the existing bridge at its western end.

In reply, I am directed to inform you that the advisability of culverting small sections of existing open creeks is doubtful on various grounds, and therefore the Council is generally not favourably disposed to such measures. The cost of repairing the existing bridge is estimated to amount to the small sum of Tls: 80. The more permanent measure which you propose involves a larger expenditure, and the Council regrets that in its opinion this would in any case not be justifiable, until the full development of the Thibet Road extension, which will probably not take place for some years.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: J. B. Mackinnon,

Acting Secretary.

Le Conseil regrette que le Municipal Council ne soit pas favorable à la couverture de cette partie de la crue, car cette solution aurait eu l'avantage d'assainir cette partie des deux Concessions.

Le Service des Travaux ayant fait appel à une soumission pour les réparations à effectuer au pont en question, l'offre la plus basse se monte à Tls: 365, ce qui est loin de l'estimation du Municipal Council qui est de Tls: 80.

En conséquence, le Conseil charge le Secrétaire de demander au Municipal Council de faire exécuter les travaux pour la somme de Tls: 80, dont l'Administration Municipale supportera la moitié de la dépense, ou s'il le préfère, le Conseil d'Administration Municipale prendra à sa charge, sous sa responsabilité, l'exécution du travail au prix de Tls: 365, dont la moitié sera versée par le Municipal Council.

Service des Eaux.—*a) Redevances.*—Suivant état fourni par la Compagnie, les Recettes Brutes du Service des Eaux pour le 2^e Trimestre de 1910 se sont élevées à Tls: 16.703,65, en augmentation de Tls: 1.532,31 par rapport au trimestre précédent et de Tls: 5.091,62 par rapport au trimestre correspondant de 1909.

b) *Installation de la condensation.* — Par lettre N° 7783, M. le Directeur de la C. F. T. soumet à l'approbation du Conseil un plan et devis pour l'installation de la condensation de l'Usine électrique de Tonkadou.

Le coût de ce travail est estimé à Tls: 6.215,90, à porter au compte "Travaux Neufs", et d'après l'avis de l'Ingénieur, est en rapport avec les travaux à exécuter. En conséquence, le Conseil approuve le devis qui lui est présenté.

c) *Comptabilité-Amortissement.* — Le Conseil accepte les offres de la Compagnie de calculer les amortissements sur les dépenses "Travaux Neufs et Grosses Réparations" à partir de l'acceptation des dépenses (date de la lettre Municipale) sauf pour les Tls: 60.517,80 acceptés en Séance du 17 Mai 1910 et sur lesquels les amortissements seront calculés à partir du 1^{er} Janvier 1910.

Service Electrique. — (a) *Lampes à arc.* — Dans son rapport du 28 Juillet 1910, No. 581, M. Tissot-Dupont, Ingénieur P. I., signale au Conseil le fonctionnement défectueux des lampes à arc constituant l'éclairage public de la Concession, ainsi que leur mauvais rendement lumineux. Cette défectuosité avait, d'ores et déjà, été signalée par l'Ingénieur le 15 Mars 1909.

Bien que le Directeur de la Compagnie ait été avisé verbalement de cet état de choses, le Conseil charge le Secrétaire de renouveler à M. l'Administrateur le désir de l'Administration Municipale de voir doter la Concession Française de lampes à arc d'un système plus récent et d'un meilleur rendement.

(b) *Courant triphasé.* — Le Conseil procède à l'examen du plan T (1) faisant l'objet de la lettre du Directeur de la Cie N° 7725, et désignant l'emplacement des transformateurs.

Le Conseil charge l'Ingénieur P. I. de continuer les négociations qu'il a déjà entreprises avec M. Laforest, et d'attirer l'attention de la Compagnie sur la nécessité qu'il y a pour le Conseil, avant de prendre une Décision, de connaître le modèle des transformateurs à adopter, l'arrangement qui pourra résulter pour l'éclairage de ceux établis sur la voie publique, etc. etc...

Service des Tramways. — *Redevances.* — Suivant état fourni par la Compagnie, les recettes brutes du Service des Tramways pour le 2^e Trimestre 1910 se sont élevées à Tls: 33.071,07, en augmentation de Tls: 5.776,64, par rapport au trimestre précédent, et de Tls: 10.228,70, par rapport au trimestre correspondant de 1909.

Demande de Crédit. — Un crédit de Tls: 397 est accordé pour peinture du ponton des Messageries Maritimes et du ponton du Sémaphore, ainsi que l'installation de 8 bancs fixes sur l'arrière du ponton couvert.

La Séance est levée à 6 heures 20.

Signé : M. FEIT
BRODIE A. CLARKE
C. PATUREL
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL
W. J. N. DYER

Séance du Conseil du 12 Septembre 1910

L'an mil neuf cent dix et le douze Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. M. Feit Gérant du Consulat Général de France, en l'absence de M. Dejean de La Bâtie.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.— Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire dont le texte suit :

ORDONNANCE CONSULAIRE

« Nous, Marcel FEIT, Chevalier de la Légion d'Honneur, Consul Suppléant Gérant le Consulat Général de France à Shanghai.

« Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française, en date du « 14 Avril 1868.

« Sur la proposition du Chef de la Garde. P. I.,

« Avons arrêté et arrêtons :

« *Personnel Européen*—Art 1.—Le Sieur MAUJONNET Georges, est incorporé comme Garde de 3ème classe à compter du 21 Mai 1910.

« Art 2.—Les Gardes de 1ère classe MORIN Henri et GEORGES Constantin, sont réformés pour raisons de santé à compter du 1er Juin 1910.

« Art 3.—Le Garde de 3ème classe TEULE Maurice, Jean, est réformé pour raisons de santé à compter du 1er Septembre 1910.

« Art 4.—Le Garde de 3ème classe AUGÉARD Henri, est nommé Garde de 2ème classe à compter du 1er Septembre 1910.

« Art 5.—Le Garde de 3ème classe TAULIER François, Joseph, est nommé Garde de 2ème classe à compter du 3 Septembre 1910.

« Art 6.—Le Garde de 3ème classe RINI Louis, est nommé Garde de 2ème classe à compter du 10 Septembre 1910.

« *Personnel Chinois*.—Art 7.—Le nommé ZENG-TS'ENG-FANG est incorporé comme Agent Stagiaire « sous le No 27, à compter du 23 Juillet 1910, en remplacement du nommé LI-ZANG-LING, révoqué pour « faute grave en dehors du service, à compter du 20 Juillet 1910.

« Art 8.—Les nommé SENG-ZANG-LING et WANG-AH-SAI, sont incorporés comme Agents Stagiaires « sous les Nos 88 et 128, à compter du 2 Août 1910, en remplacement des nommés PE-ZEU-FO et YANG-« TSENG-FOU, nommés Elèves-Détectives à compter du 1er Juillet 1910.

« Art 9.—Le nommé ZAO-SE-DA est incorporé comme Agent Stagiaire sous le No 142, à compter du « 4 Août 1910, en remplacement du nommé ZI-KIANG-LING, révoqué pour mauvaise manière habituelle « de servir, à compter du 16 Juillet 1910.

« Art 10.—Le nommé GNI-VENG-KUONG est incorporé comme Agent Stagiaire sous le No. 143, à « compter du 10 Août 1910 (emploi vacant).

« Art 11.—Le nommé KIANG-SENG-SAI est incorporé comme Agent Stagiaire sous le No 111, à « compter du 11 Août 1910, en remplacement du nommé OU-TSE-FO, démissionnaire pour raisons de « santé, à compter du 9 Août 1910.

« Art 12.—Le nommé LO-PAO-SENG est incorporé comme Agent Stagiaire sous le No 164, à compter « 18 Août 1910, en remplacement du nommé WANG-FO-YONG, révoqué pour mauvaise manière habituelle « de servir, à compter du 16 Août 1910.

« Art 13.—Le nommé WANG-KVUEI-YONG, est incorporé comme Agent Stagiaire sous le No 19, à compter du 1er Septembre 1910, en remplacement du nommé SENG-LIE-KUONG, révoqué pour mauvaise manière habituelle de servir, à compter du 25 Juin 1910.

« Art 14.—Le nommé VI-AH-KENG, est incorporé comme Agent Stagiaire sous le No 185, à compter du 1er Septembre 1910 (emploi créé).

« Art 15.—Le nommé ZIA-AH-SAI est incorporé comme Agent Stagiaire sous le No 186, à compter du 2 Septembre 1910 (emploi créé).

« Art. 16.—Le Chef de la garde P. I. est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Shanghai, à l'Hôtel Consulaire, le Deux Septembre mil neuf cent dix

« Le Consul Suppléant

« Gérant le Consulat Général de France.

« Signé : Marcel FEIT

« Pour copie certifiée conforme,

« Shanghai, le deux Septembre 1910.

« Le Vice Consul Chancelier p. i,

« Signé : Ch. Gayot. »

Travaux Publics. — (a) Communication est donnée d'une lettre de M. G. Henriot informant le Conseil qu'il a engagé pour occuper le poste d'Ingénieur de la Municipalité, Monsieur M. Wantz, actuellement au service de la Ville de Paris. Le Conseil ratifie ce choix.

Les appointements fixés à M. Wantz sont de Tls : 550 par mois, ce qui, dans l'esprit du Conseil, comprend les diverses indemnités de logement, chauffage et éclairage ; le Secrétaire est chargé d'adresser un télégramme à M. Henriot pour préciser ce point.

(b) — Sur proposition de l'Ingénieur P. I. la solde du surveillant des Travaux Gaïa, employé à la journée, est portée à Tls : 4,00

(c) — Sur certificat de l'Ingénieur P. I., le paiement au sieur Wang Shu Kee, entrepreneur du drain de l'Avenue Dubail, d'une somme de Tls : 3.000, représentant le 2^e acompte, est autorisé, en raison de l'avancement des travaux.

Nouvelle Prison. — (a) Un devis d'installation de chauffage à l'eau chaude, avec circulation accélérée, pour le bâtiment destiné au logement du personnel européen de la nouvelle prison est soumis par M. Chauvin à l'examen du Conseil.

Le Conseil, après avoir pris l'avis de l'Ingénieur P. I. et du Chef de la Garde, regrette de ne pouvoir donner suite aux propositions ci-dessus : l'installation du chauffage à eau chaude, avantageux peut-être pour un gros bloc de bâtiments, devient onéreux pour de petites constructions comme c'est le cas ici ; le plan d'exécution du bâtiment en question comprend d'ailleurs le chauffage par cheminées ; d'autre part, il ne comporte pas de sous-sol et l'installation de la chaudière au rez-de-chaussée diminuerait notablement l'emplacement utile.

(b) — Par lettre en date du 12 Septembre, Messrs. Davies & Thomas, Architectes, informent le Conseil que l'entrepreneur Saw Jin Kee, ayant terminé les travaux dont il a charge, jusqu'au niveau du sol, ils lui ont délivré, conformément aux clauses du Contrat, des certificats en vue du paiement d'une somme de Tls : 12.750, représentant le premier acompte.

L'Ingénieur P. I. confirmant les déclarations des Architectes, le paiement de la somme ci-dessus est autorisé.

Service des Eaux. — *Remplacement des pompes d'alimentation à Tonkadou.* — Lecture est donnée de la lettre suivante de la Compagnie :

Shanghai, le 11 Août 1910

Monsieur G. LAFERRIÈRE, Secrétaire, Municipalité Française

1er. ETABLISSEMENT - TONKADOU

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que, par suite de l'installation de la nouvelle chaudière à l'Usine de Tonkadou, nous avons dû revoir complètement l'installation de la chaufferie.

Cet examen nous a montré que les deux anciens petits chevaux d'alimentation et leurs conduites d'eau et de vapeur sont insuffisants pour l'alimentation de 3 générateurs et ces petites pompes sont si usagées qu'il est impossible de les faire fonctionner convenablement.

Nous estimons nécessaire l'installation de deux nouvelles pompes plus puissantes ainsi que de nouvelles tuyauteries pour l'eau et la vapeur. En outre, comme nous aurons, à partir du mois de Septembre 2 moyens de pompage, l'un électrique, l'autre à vapeur, nous croyons bon pour la sécurité de la distribution d'eau en Ville de rendre ces deux systèmes complètement indépendants le cas échéant. Ce desideratum serait réalisé au moyen d'une soupape et d'un nouveau tronçon de tuyaux intercalé dans la conduite de vapeur alimentant les deux pompes existantes.

La dépense relative aux deux pompes alimentaires et tuyauteries se monterait à Tls : 1.482, et pour la soupape et tuyauterie de vapeur à Tls : 169, soit un total de 1.651 Taëls. Nous prions le Conseil de bien vouloir homologuer cette dépense pour nous permettre d'entreprendre ces travaux en temps utile.

Pour les deux anciennes pompes alimentaires en mauvais état nous attendrons vos instructions car elles n'ont pour valeur que le prix du métal.

Veuillez agréer, etc...

L'Administrateur,

Signé : ACKERMANN.

Le rapport de l'Ingénieur P. I. concluant à la nécessité de cette installation, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'Usine, le Conseil approuve le devis de Tls : 1.651, y relatif. Cette somme figurera au compte "Travaux Neufs."

Des instructions seront données ultérieurement quant aux anciennes pompes d'alimentation.

Ecole Franco-Chinoise. — En vue du transfert des locaux de cette Ecole, que rend nécessaire l'expiration prochaine du bail passé avec l'Anglo-French Land Investment Co, le Secrétaire est chargé d'entrer en négociations avec divers propriétaires d'immeubles (Missions Etrangères, International Institute) pour obtenir, dès que possible, un arrangement qui permettra l'installation des classes jusqu'à l'achèvement des bâtiments nouveaux qui doivent être élevés sur le terrain sis derrière le Poste de l'Ouest.

Affaire Tsang Yu Kee. — Le Conseil autorise le versement à M^e Bourgeat, Avocat-Conseil, d'une somme de Tls : 1.000, à titre de complément d'honoraires pour cette affaire, au sujet de laquelle un règlement amiable est intervenu récemment.

La Séance est levée à 6 h. 1/4.

Signé: M. FEIT
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
Th. ECKARDT
W. J. N. DYER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance Extraordinaire du Conseil du 15 Septembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le quinze Septembre, à 11 heures et demie du matin, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. M. Feit, gérant le Consulat Général de France, en l'absence de M. Dejean de La Bâtie.

M. Feit informe les Membres du Conseil qu'il a reçu de M. R. Tillot, Inspecteur en Chef chargé du Service des Abattoirs, une lettre lui signalant que M. Lespinasse, Inspecteur, continue à ne tenir aucun compte des instructions données par le Secrétaire, et des observations qui lui ont été adressées récemment, à la suite de la réunion de la Commission des Abattoirs.

Une mesure prise par M. Lespinasse, sans en référer à M. Tillot, à l'égard de l'Interprète de nuit, engagé en Juillet, a motivé, de la part de ce dernier, une protestation, et la dénonciation de certains faits relatifs au service, dont il avait été témoin ou avait eu connaissance durant le peu de temps qu'il avait passé aux Abattoirs.

Ces faits, portés à la connaissance du Secrétaire et de M. Feit, Président du Conseil P. I., ont entraîné une enquête, ouverte de suite par celui-ci; M. Lespinasse, convoqué le premier, protesta de son entière correction et insista pour que l'enquête fut continuée.

Aussi bien pour déférer au désir légitime de M. Lespinasse que pour jeter pleine lumière sur le fonctionnement du Service des Abattoirs, M. Feit demande au Conseil d'autoriser la continuation de l'enquête, qui conservera, en principe, le caractère d'un acte purement et simplement administratif.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité, et décide, sur l'avis de M. Feit, que, le Secrétariat ne pouvant, en raison des difficultés éprouvées antérieurement et des occupations diverses auxquelles il est astreint, être chargé de cette mission, le soin de recueillir tous renseignements, dépositions, etc..., sera confié au Chef de la Garde P. I., préalablement autorisé à cet effet par le Consulat Général de France.

Le Chef de la Garde P. I. devra faire des recherches aussi détaillées que possible, veiller notamment à ce que les déclarations des Chinois appelés à témoigner, soient, après avoir été relues aux intéressés, signées par eux: les interprètes devant, d'autre part, signer après lecture, les traductions qu'ils en auront faites.

Il devra présenter au Conseil un rapport complet de la dite enquête. En attendant M. Lespinasse sera dispensé de tout service, mais conservera son traitement et les avantages y attachés. Il est invité à se mettre à la disposition du Chef de la Garde P. I. pour lui donner toutes explications utiles.

Le Conseil charge le Secrétaire de faire assurer le service des Abattoirs pendant l'enquête et la suspension de M. Lespinasse.

La Séance est levée à Midi.

Signé: M. FEIT
BRODIE A. CLARKE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
L. MARTHOUD
C. PATUREL

Séance du Conseil du 26 Septembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt six Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Un secours de Tls: 50, une fois donné, est accordé à l'Agent Indigène N° 33, qui offre, pour raison de santé, sa démission, après dix ans de bons services.

(b)—En vue de la création, à l'École Franco-Chinoise, d'un deuxième cours de Français pour les agents indigènes, le Conseil vote une gratification mensuelle de \$: 10, pour le professeur chinois qui en sera spécialement chargé.

Travaux Publics.—(a)—*Macadamisage de la Rue Ratard.*—Sur rapport de l'Ingénieur P. I. un crédit de Tls: 3.500 est ouvert pour le macadamisage de cette rue, entre la Rue Paul Beau et la Route des Soeurs.

La question du macadamisage des deux autres tronçons (Route des Soeurs—Avenue Paülun—Route Say Zong) sera examinée ultérieurement.

(b)—*Criquerie du Chang Pang.*—Le Conseil prend connaissance d'un projet de drainage, aménagement et éclairage de la voie internationale faisant suite au boulevard formé par la Rue Kraetzer et Great Western Road.

Cette voie nouvelle se diviserait en deux tronçons, l'un de 20 mètres de largeur entre Manila Road et la Rue Ratard, l'autre de 25 mètres de largeur, adjacent à la Rue Ratard jusqu'à la Rue Paul Beau.

Le drain, qui serait à exécuter tout d'abord, comporterait une dépense de Tls: 10.500 environ, à répartir également entre les deux Municipalités, et le travail serait effectué par les soins de la Municipalité française, le Municipal Council ayant exécuté le drain de la Rue Kraetzer, dont il avait pris l'initiative.

L'aménagement, l'éclairage et les rectifications de limites feraient l'objet d'arrangements analogues à ceux intervenus lors de l'ouverture du premier boulevard.

Le Secrétaire est chargé de communiquer ce projet au Municipal Council.

(c)—*Enlèvement du fumier des Abattoirs et Ecuries.*—Le Conseil approuve le marché de gré à gré passé à cet effet par l'Ingénieur P. I. avec le sieur Lieu Dao Ze, aux termes duquel ce dernier versera à la Municipalité une redevance annuelle de \$: 60.

Le fumier était jusqu'ici, ou cédé gratuitement à des particuliers, ou transporté à l'embarcadere à ordures par les tombereaux municipaux, et ce transport entraînait une dépense annuelle de \$: 500 environ.

Il résultera donc du nouvel état de choses un bénéfice annuel de \$: 560.

(d)—*Pont Route de Zikawei.*—Un rapport de l'Ingénieur P. I. signale que le pont situé Route Française de Zikawei, à 100 mètres à l'Ouest de la Route Père Robert, sur lequel la circulation était interdite depuis plusieurs jours, s'est effondré dans la nuit du 23 au 24 Septembre, à la suite des fortes marées.

Afin de maintenir la navigabilité de la criquerie "Leu Pou Kan", que traverse ce pont, l'Ingénieur P. I. en propose la reconstruction qui entraînera, en exécutant le tablier du pont en béton armé, une dépense approximative de Tls: 3.800.

Le Conseil approuve ce projet.

École Municipale Française.—Le Conseil renvoie à l'examen du Comité des Travaux les Cahiers des Charges et Soumissions reçues par M. Charrey, concernant les travaux de l'École Municipale Française.

M. Charrey, Architecte, sera convoqué à la Séance du Comité, qui aura lieu dès que possible.

Usine des Eaux de Tonkadou.—La Compagnie informe le Conseil, par lettre du 15 Septembre, que la construction des dégrossisseurs et préfiltres, ainsi que la réfection des filtres, qui avaient fait l'objet du devis approuvé le 12 Mars 1909, est aujourd'hui terminée, et qu'elle attend l'acceptation des travaux par la Municipalité pour passer en compte les sommes prévues.

Le Conseil décide que la visite de la nouvelle installation filtrante sera faite par le Comité des Travaux lors de sa prochaine réunion.

Emprunt Municipal.—Autorisation est donnée au Secrétaire de payer, par l'intermédiaire de la Banque de l'Indo-Chine, une somme de Fr: 79.018,75, représentant:

(a) l'amortissement de 69 titres à Fr: 500.....	34.500,00
(b) le 2 ^e versement l'intérêt annuel.....	44.268,75
(c) frais de timbre.....	250,00

Fr. 79.018,75

Licences.—(a)—En réponse à une demande de M. E. Bruno, qui se déclare acheteur éventuel du Restaurant "Auguste", le Conseil décidé de lui accorder, d'ores et déjà, l'autorisation permanente de laisser cet établissement ouvert toute la nuit, sous réserve de révocation si les circonstances en motivaient le retrait.

(b)—Sur avis favorable du Chef de la Garde P. I., autorisation est accordée au sieur King Zeu Ping, commerçant, d'ouvrir au N^o 56, Rue Petit, dans les conditions prévues par le Règlement, un club indigène où désirent se réunir un certain nombre d'employés de maisons d'exportation et de compagnies de navigation locales.

(c)—Par lettre du 10 Septembre, la Shanghai Gas Co sollicite l'autorisation d'installer dans les locaux du nouveau théâtre chinois, Rue Petit, un moteur à gaz avec dynamo, son intention étant de vendre seulement le gaz consommé par le moteur.

Le Conseil autorise cette installation sous la réserve expresse que l'électricité ainsi fournie sera réservée à l'éclairage exclusif du théâtre, et qu'il ne sera fait usage pour le transport de l'énergie, d'aucun moyen aérien ou souterrain empruntant les Rues, Routes ou Places appartenant à la Municipalité.

Ecole Franco-Chinoise.—(a)—Sur la demande du Frère Rupert, Directeur, et pour permettre diverses améliorations au programme d'enseignement, le Conseil autorise l'adjonction au personnel enseignant d'un sixième professeur européen, aux conditions prévues par le contrat.

(b) — Un crédit de \$: 200 est ouvert pour l'achat en France de livres de prix, à distribuer aux élèves en Janvier prochain.

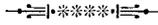
Frontage du Whampoo. — Après avoir pris connaissance d'une lettre de M^e Bourgeat Avocat-Conseil, rendant compte de l'étude à laquelle il s'est livré de cette question, le Conseil estime qu'il est de l'intérêt de la Municipalité d'en demander la continuation, en invitant M^e Bourgeat à lui fournir son rapport complet dans un délai qui pourrait être fixé à quatre ou cinq mois.

Les honoraires alloués à M^e Bourgeat seront de Tls: 5000, dont Tls: 2500 à lui payer pour le travail de compilation et de rédaction auquel il s'est livré depuis l'an dernier; le solde lui sera versé à la remise du rapport.

La Séance est levée à 6 h. 1/4.

Signé : Mcc. DEJEAN DE LA BATIE
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
M. PERMEZEL

Séance du Comité des Travaux du 29 Septembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt neuf Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Ecole Municipale Française.—Les Membres du Comité, qui ont reçu communication du Cahier des Charges et des soumissions adressées à M. Charrey pour l'achèvement des Travaux, ainsi que du rapport de l'Ingénieur P. I., sont d'avis, après examen des prix spécifiés par les divers entrepreneurs, de différer jusqu'à complète organisation de l'Ecole, l'exécution de certains travaux secondaires, préaux, lieux d'aisance de la cour.

Le macadamisage des cours pourrait être effectué à meilleur marché par le Service Municipal ; d'autre part, il n'y a pas lieu d'installer actuellement les cuisines et réfectoires prévus aux étages supérieurs.

Enfin, en ce qui concerne la clôture du terrain, le Comité estime qu'elle peut être constituée, sur l'Avenue Paul Brunat, par un mur en briques, surmonté d'une palissade en bois fort, et sur les autres faces, par une palissade en bambou ordinaire.

Sous ces réserves, et sur avis favorable de M. Charrey, le Comité recommande au Conseil d'accepter la soumission du sieur Sin Woo Kee, qui a fait, pour les travaux de l'entreprise générale, le prix le plus bas.

L'architecte réglera avec lui la question de réduction de prix, conformément à la Décision ci-dessus, et en référera au Conseil.

Usine des Eaux de Tonkadou. — La date du Jeudi 6 Octobre est adoptée pour la visite que doit faire le Comité de la nouvelle installation filtrante (dégrossisseurs et préfiltres), sur la demande de la Compagnie.

Quai du Yang King Pang. — Avis favorable est donné pour l'ouverture d'un crédit de Tls: 640, demandé par l'Ingénieur P. I. pour la réparation du coffrage de ce quai, entre la Rue Montauban et le quai de France.

La Séance est levée à 5 heures. 3/4

Signé: M. Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

C. PATUREL

Th. ECKARDT

Séance du Conseil du 3 Octobre 1910



L'an mil neuf cent dix et le trois Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu. — Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports. — Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Communication est donnée au Conseil d'une Ordonnance Consulaire, en date du 1^{er} Octobre 1910, en vertu de laquelle :

- a) Diverses nominations et mutations sont opérées dans le personnel Chinois ;
- b) Le sieur Joseph, Adolphe, Lucien, Achille, est incorporé comme Garde de 3^e Classe, à compter du 16 Septembre 1910 ;
- c) Un congé de neuf mois est accordé à M. le Chef de Secteur Angélini, à compter du 1^{er} Novembre 1910.

La démission de M. Angélini est acceptée à compter du 1^{er} Août 1911.

Le Conseil vote le crédit nécessaire pour le passage de Madame Angélini, conformément à la règle établie.

Travaux Publics.—a) Lecture est donnée du Procès-Verbal dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 29 Septembre dernier.

Le Conseil en approuve les conclusions, et vote en conséquence les crédits suivants :

Tls : 640, pour la réparation du coffrage du Quai du Yang King Pang, entre la Rue Montauban et le Quai de France ;

Tls : 600, pour l'aménagement de l'Avenue Dubail, à la suite de la pose du drain, entre les Rues Eugène Bard et Voyron.

L'exécution de ce travail, qui comprend le pavage des caniveaux, le macadamisage du côté de la voie de tramways, est recommandée par le Comité des Travaux.

(b) *Ecole Municipale Française.* — Par lettre du 3 Octobre, M. Charrey, Architecte, informe le Conseil que, comme suite à la Décision du Comité des Travaux, il a réglé avec l'entrepreneur Sin Woo Kee, dont la soumission avait été acceptée en principe, la question des modifications à apporter aux plans et devis ; il en résultera, actuellement, une économie d'environ Tls : 10.000.

Le Conseil approuve le projet ainsi modifié, et confirme la Décision du Comité déclarant adjudicataire le sieur Sin Woo Kee, au prix de Tls : 31.250, à rectifier suivant l'entente intervenue.

Service d'Incendie. — Sur proposition du Capitaine de la Brigade des Pompiers, le Conseil autorise la commande de :

20 tuyaux en toile (modèle Sapeurs Pompiers de Paris) avec raccords à vis, de 40 mètres de long et 70 m/m de diamètre ;

12 raccords à vis de rechange ;

10 manches anglaises de 50 pieds, dont cinq munies de raccords.

Salle des Fêtes. — Le Conseil décide de donner suite favorable à une demande de la "Shanghai Chamber Music Society", tendant à ce que la Municipalité veuille bien mettre à sa disposition la salle des Fêtes pour les concerts qu'elle doit donner au cours de la saison prochaine.

Cette Société supportera simplement les menus frais d'éclairage, chauffage, etc...

Service des Abattoirs. — Lecture est donnée du rapport présenté par le Chef de la Gardé P. I., à la suite de l'enquête administrative à laquelle, suivant Décision prise en Séance Extraordinaire du 15 Septembre, il avait été chargé de procéder, relativement au fonctionnement du service confié à M. Lespinasse.

Après avoir pris connaissance des dépositions, et des moyens de défense qu'oppose M. Lespinasse, quant aux faits qui lui sont reprochés, le Conseil décide, à l'unanimité, de lui retirer, purement et simplement, l'emploi qu'il occupait.

En conséquence, M. Lespinasse cesse, à partir de ce jour, d'appartenir à l'Administration Municipale; selon l'usage en pareil cas, il lui est alloué une somme représentant les appointements de deux mois (le mois en cours et le mois suivant).

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

Th. ECKARDT

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 10 Octobre 1910



L'an mil neuf cent dix et le dix Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.— Une allocation de \$: 50 est accordée, à titre de secours, à l'Agent Tonkinois No. 97, dont la réforme est proposée pour raison de santé, après 15 mois de service.

Service des Eaux. — (a) — A la suite de la visite faite par le Comité des Travaux de la nouvelle installation filtrante de Tonkadon, le Conseil, conformément à l'avis favorable émis, autorise la réception de ces travaux.

Le coût, suivant devis approuvé en Mars 1909, en est de Tls : 119.000, à inscrire au compte "Travaux Neufs".

(b) — Lecture est donnée de la correspondance ci-après, échangée entre M. le Consul Général de France et la Compagnie :

No 8349.

Shanghai, le 3 Octobre 1910

Monsieur le Président.

Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint, copie d'une lettre que nous avons envoyée à M. le Consul Général de France, le 29 Septembre. Dans cette lettre nous faisons remarquer que la date initiale du délai de 3 ans qui nous est départi pour la construction du Château d'Eau et de la conduite maitresse est le 12 Avril 1910.

Depuis, des pourparlers ont été engagés avec les Autorités Chinoises pour nous autoriser à emprunter un nouveau tracé plus direct. Nous serions heureux d'être fixés sur les intentions du Conseil Municipal à ce sujet:

Ou bien le Conseil estime que l'urgence de la nouvelle conduite est telle qu'il est impossible de reculer la limite du 12 Avril 1913, c'est-à-dire que si nous n'obtenons pas, pour le 1er Novembre 1910, l'autorisation nécessaire au nouveau tracé, on reprendrait l'ancien. Dans ce cas, la dépense de matériaux, et de frais de pose, sera beaucoup plus considérable.

Ou bien le Conseil d'Administration Municipale consent à subordonner la date de commencement des travaux (délai de 3 ans) à la date de la nouvelle autorisation chinoise.

Notre Compagnie jouant en effet le rôle d'un entrepreneur vis-à-vis de la Municipalité, pour l'exécution de ces travaux, dont les dépenses sont homologuées, estime qu'elle devait signaler au Conseil d'Administration Municipale la forte différence de prix entre les 2 tracés.

Veillez agréer, etc...

Signé: G. ACKERMANN, Administrateur.

No 8329.

29 Septembre 1910.

Monsieur le Consul Général de France, Shanghai.

Monsieur le Consul Général,

Comme suite à la correspondance que nous avons échangée relativement à la nouvelle conduite maitresse d'alimentation d'eau, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la date marquant le point de

départ du délai de 3 ans qui nous est départi pour l'alimentation de cette conduite est la date du 12 Avril 1910, date du premier accord définitif des autorités Chinoises pour l'ancien tracé.

Depuis cette date, les pourparlers engagés avec les Autorités Chinoises, pour l'adoption d'un nouveau tracé, ont donné d'appréciables résultats, grâce à votre extrême obligeance, il ne reste plus à l'heure actuelle que la question de la traversée de la gare du chemin de fer de la province de Soutcheou, question qui avait été presque résolue dans les entrevues des 12-13 et 15 courant. Nous espérons que cette Compagnie Chinoise voudra bien nous fixer prochainement, car si elle différait trop, nous pourrions être embarrassés pour tenir le délai du 12 Avril 1913.

Veuillez agréer, etc. . . .

Signé: G. ACKERMANN, Administrateur,

L'adoption du nouveau tracé devant permettre de réaliser une économie considérable, sur les frais de premier établissement, le Conseil décide, afin de permettre de mener à bien les négociations entreprises à cet effet, d'accorder à la Compagnie, à partir du présent jour, un nouveau délai de six mois, dont l'expiration marquera, irrévocablement, le point de départ de celui de 3 ans, fixé par le Cahier des Charges pour la pose de la 2e Conduite Maitresse et la construction du 2e Château d'Eau.

Il doit être bien entendu toutefois, que ce dernier délai commencerait à courir du jour de la conclusion de l'accord avec les autorités chinoises quant au nouveau tracé, s'il venait à intervenir dans le cours de cette période de 6 mois.

(c) — Un devis de Tls : 1.000, pour la mise en état de la propriété de Tonkadou, est accepté.

Les travaux à entreprendre comportent la pose de drains, puisards, caniveaux, et le gazonnement du terrain autour des filtres et préfiltres ; le coût en sera porté au compte "Travaux Neufs".

Cimetière de Lokawei. — Suivant rapport de l'Ingénieur P. I., le Conseil autorise la construction, à frais communs avec la Compagnie Française de Tramways, d'un mur de clôture, en briques du côté Ouest du Cimetière, dans la partie adjacente à la propriété de la Compagnie.

Ce mur, d'une longueur de 41 mètres, sera construit à la limite et sur la propriété de la Compagnie ; elle en deviendra propriétaire, à charge pour elle d'en assurer l'entretien.

La part contributive de la Municipalité dans les frais de construction s'élèvera à Tls : 135, et la barrière en bois que le mur est destiné à remplacer, servira à clore le Jardin Public de Koukaza, le long de l'Avenue Dubail, au point où la crique vient d'être comblée.

Postes Impériales Chinoises. — Communication est donnée d'une lettre M. E. Tollefsen, Commissaire des Postes, informant le Conseil qu'il a pris la direction de ce service, en remplacement de M. W. G. Lay.

Lazaret de Chang Pao Sha. — Le relevé de la situation financière de cet établissement, communiqué par l'Administration des Douanes, indique, au 30 Septembre 1910, un solde créditeur de Hkw. Tls : 1.588,27.

Imprimerie Municipale. — Un crédit de Fr : 3.000 est mis à la disposition du Secrétaire pour la commande du papier nécessaire aux travaux d'impression à entreprendre au cours de l'année prochaine.

Tramways. — Lecture est donnée de la lettre suivante du Municipal Council :

Municipal Council N° 10/448

Shanghai, October 1, 1910.

G. Laferrière, Esq.,

Secretary,

Sir

French Municipal Council.

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of July 22, from which the Council noted with satisfaction that the French Council has arrived at an understanding with the French Tramway Company providing for refund of its contribution to the Bund Bridge on cancellation of through running powers.

The conditions whereunder this refund will be made have since been the subject of further correspondence between the Council and the Company, and are now being embodied in a brief formal agreement.

There is no question now remaining for settlement between the Councils which need prove a hindrance to approval by the French Council of the plan of the new Bund Bridge, and I shall therefore be obliged if you will return it with the signature of the French Municipal Engineer to your earliest convenience. The Council

will then obtain the approval of the Tramways Companies thereto subject to such temporary reservations as they may wish to make in respect to outstanding points of doubt.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: J. B. Mackinnon,

Acting Secretary.

Après échange de vues, le Conseil estime qu'il ne peut, pour le moment, que différer son approbation au plan qui lui a été soumis pour la réfection du Pont du Bund.

Il a, en effet, pensé à bon droit, jusqu'ici que tous les détails du contrat relatif à l'exploitation du trafic en commun devaient avant tout, être réglés définitivement entre les deux Municipalités et les Compagnies de Tramways et que la teneur des arrangements intervenus devait faire l'objet de communications réciproques, de façon à éviter, par la suite, tout malentendu.

Or il n'en est pas ainsi, en ce qui concerne l'acceptation de diverses conditions du contrat, notamment la participation de la Compagnie Anglaise aux dépenses du pont du Bund, les diverses solutions à donner dans le cas d'exercice de la faculté de révocation qu'a réclamée récemment pour lui le Municipal Council, circuit Avenue Paul Brunat-Bubbling Well.

Le Conseil, qui a depuis longtemps pris, d'accord avec la Compagnie Française, des décisions à cet égard et les a communiquées, serait heureux de connaître les accords du Municipal Council avec la Compagnie Anglaise, afin de pouvoir, ses obligations devant être les mêmes, jouir en retour des mêmes droits et avantages que ceux stipulés par le Municipal Council à son profit.

Service Sanitaire Vétérinaire. — (a) — Un crédit de Tls : 100 est voté pour l'achat de cinq jinrickshaws, destinés au personnel du Service de la Salubrité.

(b) — Comme suite à la mesure administrative prise à l'égard de M. Lespinasse, le Conseil, en vue de la réorganisation du Service des Abattoirs, prend les décisions suivantes :

(1o) Le Brigadier Loisel, du service de la Police, est nommé Inspecteur des Abattoirs, aux appointements mensuels de Tls : 110 ; M. Loisel sera logé dans le bâtiment qu'occupait M. Lespinasse et recevra, en outre, une indemnité de chauffage de Tls : 10 par mois.

(2o) M. R. Tillot prend charge de tout le service, au point de vue administratif, et est nommé Inspecteur en Chef, aux appointements de Tls : 200 par mois, avec indemnité de logement de Tls : 40.

(3o) Diverses dispositions ayant trait à l'apposition du cachet sur les viandes, la délivrance des livres de patentes pour bouchers, laitiers, etc., le contrôle des viandes destinées à l'exportation, sont adoptées, et leur insertion est ordonnée dans le Règlement des Abattoirs, qui sera communiqué au personnel par voie d'ordre de service.

(c) — Diverses irrégularités dans l'accomplissement de son service, ayant été relevées à la charge de M. Filipetti, Inspecteur de la Salubrité, le Conseil décide de lui infliger une retenue d'un demi-mois de solde ; la surveillance du secteur qui lui était affecté sera confiée à un autre Inspecteur, M. Tillot devant régler l'utilisation de ses services, comme il l'entendra.

La Séance est levée à 6 h. 1/2.

Signé : Mee. DEJEAN DE LA BATIE

W.J. N. DYER

M. PERMEZEL

L. CAMERA

C. PATUREL

L. MARTHOUD

Séance du Conseil du 24 Octobre 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt quatre Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Droits de Quayage.— Suivant état communiqué par l'Administration des Douanes la part des recettes revenant à la Municipalité sur les droits perçus pendant le 3e Trimestre de 1910, s'est élevée à Sh. Tls : 13.042,79, en diminution de Tls : 1.572,35 par rapport au montant du Trimestre correspondant de 1909, et de Tls : 1.496,55, par rapport à celui du 2e Trimestre de 1910.

Service Sanitaire Vétérinaire.— (a) — Sur rapport de MM. Keylock et Pratt, Vétérinaires et proposition de l'Ingénieur P. I., le Conseil autorise la vente de 3 poneys et d'un cheval australien, devenus impropres au service.

(b) — Saisi de diverses demandes relatives à l'entreprise d'enlèvement des vidanges, pour laquelle le contrat actuel expire le 1er Janvier prochain, le Conseil décide qu'elle fera l'objet d'une adjudication publique : les formalités, à cet effet, devront être remplies dans le plus bref délai possible, afin de permettre à l'entrepreneur adjudicataire de prendre toutes dispositions pour assurer normalement le service sans délai.

(c) — M. R. Tillot, Inspecteur en Chef, est chargé de faire les analyses de lait saisi par les Inspecteurs, ou envoyé au laboratoire par les particuliers.

Service des Eaux.— (a) — Un devis de Tls : 1.236 est soumis par la Compagnie pour l'exécution de divers travaux complémentaires à l'Usine de Tonkadou et au Château d'Eau actuel.

Sur avis de l'Ingénieur P. I., le Conseil accepte les propositions de la Compagnie, mais seulement en ce qui concerne la pose d'une porte en fonte devant servir au nettoyage de l'économiseur "Green" à l'Usine, le remplacement par un escalier en fer de l'escalier en bois qui donne accès à l'intérieur du Château d'Eau, et l'installation au pied de la tour d'une nouvelle passerelle de manœuvre pour les vannes.

La dépense devant résulter de ces travaux est évaluée à Tls : 290, à inscrire au compte "Travaux Neufs".

La Compagnie est autorisée à installer, à ses frais, en remplacement du moteur à vapeur en usage, un moteur électrique pour actionner les raclettes de l'économiseur.

(b) — Le Conseil approuve un devis de Tls : 1.271,23, présenté par la Compagnie, pour la pose, Avenue Paülun, sur une longueur de 280 mètres, d'une conduite de 150 m/m, destinée à assurer l'alimentation de l'immeuble construit récemment à proximité de cette route.

Cette somme sera portée au compte "Travaux Neufs".

Caisse de Prévoyance. (a) — Communication est donnée au Conseil de l'état ci-après indiquant la Situation Financière de la Caisse de Prévoyance, au 7 Septembre 1910.

SITUATION FINANCIERE DE LA CAISSE DE PREVOYANCE

au 7 Septembre 1910.

DOIT		AVOIR	
	Tls		Tls
Interets.	336,53	Banque de L'Indo-Chine.	7.712,94
Profits & Pertes.	0,62	Prets Hypothecaires.	45.600,00
Comptes Individuels.	52.975,79		
	Tls: 53.312,94		Tls: 53.312,94

Le Trésorier

Signé : J. DANTIN.

(b) — Les modifications aux Articles 13 et 18 des Statuts, telles qu'elles ont été votées par l'Assemblée Générale des Membres participants le 14 Septembre dernier, sont approuvées.

Bâtiments Municipaux. — Sur demande du Chef de la Garde et proposition de l'Ingénieur P. I., le Conseil vote l'ouverture d'un crédit de \$: 670, pour l'achat et l'installation de nouveaux poeles, destinés au chauffage des bâtiments Municipaux, notamment de ceux affectés au logement des Gardes Tonkinois et de leurs familles.

Licences. — Par lettre du 10 Octobre, M. Lespinasse sollicite l'autorisation d'ouvrir un bar avec restaurant, au no. 487 de la Rue du Consulat.

Considérant que l'installation d'un nouvel établissement de ce genre, dans la partie centrale de la Concession, ne saurait donner lieu qu'à des inconvénients, et n'est, par conséquent, pas désirable, le Conseil refuse l'autorisation demandée.

Ecole Municipale Française. — En réponse à une lettre de M. Charles Maybon, professeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient à Hanoi, qui a été présenté pour occuper le poste de directeur de l'Ecole Municipale, le Conseil décide qu'il sera admis, pour conserver ses droits à la retraite comme fonctionnaire du cadre Indo-Chinois, à bénéficier du même traitement que les Agents de Police Tonkinois, détachés à Shanghai; en d'autres termes, M. Maybon qui ne fera pas partie de la Caisse de Prévoyance de la Municipalité et ne touchera pas la part versée par le Conseil à chaque Membre participant, recevra par contre, pour qu'elle soit versée à la Caisse des Retraites Locales de l'Indo-Chine, la part fixée par les administrations de la colonie pour leurs fonctionnaires, soit 6 % de leur solde de grade.

La Séance est levée à 6 heures. 1/2

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 7 Novembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le sept Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.— Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.— Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.— Le Conseil prend connaissance d'une Ordonnance Consulaire, en date du 27 Octobre, en vertu de laquelle :

(a) — Une prolongation de congé de 3 mois est accordée à M. Jarno, Chef de Secteur, à compter du 23 Janvier 1911 ;

(b) — Les Gardes de 3^e Classe Dhalluin et Le Hégarat, sont nommés Gardes de 2^e Classe ;

(c) — Diverses nominations et mutations sont opérées dans le personnel Chinois et Tonkinois.

Tramways.— Suivant état remis par la Compagnie et vérifié par le Secrétariat, le chiffre des Recettes Brutes réalisées par le Service des Tramways pendant le 3^e Trimestre de 1910 a été de Tls : 36.794,38, en augmentation de Tls : 10.023,93, par rapport au trimestre correspondant de 1909, et de Tls : 3.723,31, par rapport au trimestre précédent de l'année courante.

La redevance (5%) payée de ce chef à la Municipalité pour cette période, s'est élevée à Tls : 1.839,70.

Fosses septiques.— Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur P. I., relatif aux propositions soumises au Conseil par Messrs Chevallaz de Tientsin, et Caissial & Cie de Shanghai, en vue de l'installation de fosses septiques dans les immeubles de la Concession.

Sans être opposé à l'application de ce système d'épuration, dans les cas où des particuliers jugeraient bon d'en faire l'expérience, le Conseil estime qu'il y aurait lieu d'édicter à cet effet une réglementation analogue à celle en vigueur en France : quant au monopole de ce genre d'installations demandé par M. Chevallaz pour la Concession et les Routes Extérieures, il n'y a, en l'état actuel des choses, aucun avantage, ni pour la Municipalité, ni pour les propriétaires, à ce qu'il soit accordé.

Licences.— (a) — Sur avis favorable du Chef de la Garde P. I., autorisation est accordée à divers pétitionnaires Chinois d'ouvrir et d'exploiter, en se conformant aux Règlements en vigueur, un Club Indigène dans un local situé Cité No 1, Rue Montauban.

(b) — Après avoir reçu notification de la Décision du 24 Octobre, lui refusant l'autorisation d'installer Rue du Consulat un établissement public avec Bar, M. Léspinasse adresse au Conseil une nouvelle demande, en faisant ressortir qu'il se propose d'ouvrir un Hôtel de second ordre, avec pension de famille, et non pas un débit de boissons.

Prenant note de ces déclarations, le Conseil consent à accorder l'autorisation nécessaire pour l'ouverture de cet établissement, en se réservant de retirer à M. Lespinasse la licence aujourd'hui délivrée, à la moindre plainte dont il sera saisi.

Travaux Publics.— (a) — Sur proposition de l'Ingénieur P. I. et avis favorable du Comité des Travaux, les crédits ci-après sont votés :

Tls : 210, pour le rechargement de la chaussée du Quai du Yang King Pang, entre les Rues Petit et Discry ;

Tls : 1.200, pour l'aménagement de l'Avenue Dubail, entre la Route Voyron et la Route Française de Zikawei ;

Tls : 120, pour l'achat de 80 lampes "Tantale" à installer aux Abattoirs, au fur et à mesure de la mise hors de service des lampes ordinaires actuelles ;

Tls : 232, pour la construction, suivant la soumission du sieur Wong Yuen Kee, de 72 couchettes en sapin d'Amérique, pour le couchage des mafoos aux Ecuries Municipales.

(b) — **Bâtiments Municipaux.** — *Prisons* — D'un rapport du Chef de la Garde P. I., il ressort que, depuis le 3 Septembre 1907, date à laquelle a été approuvé le projet de reconstruction de la Maison d'Arrêt, le nombre des détenus Chinois s'est accru considérablement, et que les locaux prévus, dans la nouvelle prison pour servir d'atelier, seront insuffisants pour l'exécution des travaux les plus rémunérateurs.

Le Conseil approuve, en conséquence, la proposition consistant à compléter le rez-de-chaussée qui constitue cet atelier, par un étage, addition qui, selon l'avis donné par l'Ingénieur P. I., après en avoir conféré avec les Architectes, peut être opérée sans aucun travail de démolition et moyennant une dépense supplémentaire évaluée à Tls : 2.100, environ.

Poste d'Incendie. — Un devis supplémentaire de Tls : 3.500 est approuvé, sur avis favorable de l'Ingénieur P. I., en vue de la construction, sur le Poste d'Incendie d'un 2^e étage qui permettra le logement de tout le personnel nécessaire à présent pour assurer le service en permanence et dans de bonnes conditions.

Ce devis comprend également l'exécution de divers travaux qui modifieront la disposition intérieure et extérieure de certaines parties de ce bâtiment, dont l'ensemble, en même temps qu'il répondra mieux aux besoins actuels et futurs, gagnera considérablement au point de vue de l'esthétique.

La Séance est levée à 6 heures. 1/2

Signé: Mcc. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 28 Novembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt huit Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale. — (a) — Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil alloue une gratification Tls : 200 à l'Agent Indigène No. 41, réformé après 24 ans de bons services dans la Garde Municipale.

(b) — Une indemnité mensuelle de Tls : 10 est accordée au Garde Delente, qui, cédant son logement de Koukaza à l'ancien détenteur le sergent Louvet, rentrant de congé, a accepté, au lieu d'un appartement en ville dont il eut fallu payer la location, un logement en commun avec le garde Gougét, au Poste de l'Ouest.

Il est entendu que le Garde Delente ne percevra plus l'indemnité d'éloignement de Tls : 6.00 qu'il recevait, durant son séjour à Koukaza, et que celle, aujourd'hui allouée, sera supprimée dès qu'un logement pour agent marié sera devenu vacant dans les bâtiments Municipaux et pourra lui être attribué.

Allocations Diverses.— Le paiement des allocations suivantes, prévues annuellement au Budget, est autorisé :

Institut Pasteur.....	Tls: 1.000
Dispensaire.....	» 600
Musique Municipale.....	» 1.500
Hôpital Général.....	» 1.750
» Ste Marie.....	» 400
Shanghai Museum.....	» 100

Service des Eaux. — (a) — Suivant état dressé par la Compagnie et vérifié par le Secrétariat, les recettes brutes réalisées par l'exploitation du Service des Eaux durant le 3e trimestre de 1910 se sont élevées à Tls : 21,738,09, sur lesquels la redevance payée à la Municipalité, à raison de 2 1/2 %, a été de Tls : 543,45.

Ce chiffre de Recettes indique une augmentation de Tls : 4.454,41, par rapport au trimestre correspondant de 1909, et de Tls : 5,034,44 par rapport au trimestre précédent de 1910.

(b) — *Comptabilité.* — Le Secrétaire rend compte au Conseil de l'examen auquel il s'est livré de la Comptabilité (Travaux Neufs et Grosses Réparations) pour la période s'étendant du 1er Mai au 30 Septembre 1910.

Le Conseil approuve les observations qu'il présente relativement à l'imputation d'une somme de Tls : 2.880,33 à titre de "Frais Généraux", au calcul du pourcentage de 5 %, sur les travaux divers de canalisations, de réfection de l'installation filtrante pour lesquels le devis forfaitaire de Tls : 119.000 comprenait déjà, à ce même titre, une somme de Tls : 5.000, et le charge de s'entendre avec la Compagnie pour les rectifications à opérer en conséquence.

Sous cette réserve, les comptes présentés sont approuvés.

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur P. L., les crédits suivants sont votés :

Tls : 900, pour le cimentage des trottoirs et caniveaux, Rue du Consulat, entre les Ruës Tourane et de Saïgon, réfection des puisards, etc.,.

Tls : 298, pour la peinture du hall du marché couvert, Place Meugniot, suivant soumission de l'entrepreneur Seng Kee.

Tls : 430, pour la réfection du pavage en bois du pont reliant la Rue Montauban à Szechuen Road. Cette somme représente la part contributive de la Municipalité à la dépense devant résulter de ce travail, proposé par le Municipal Council, qui en assurera l'exécution.

(b)—Avis favorable est donné à la demande des Notables Chinois de la Cité, relative à l'établissement, en face de la Rue Chusan, d'un pont destiné à relier la Cité Chinoise à la Concession Française.

Toutefois, les Autorités Chinoises devront soumettre les plans de ce pont au Service des Travaux, et s'entendre avec lui pour le renforcement du tronçon de mur de quai qui doit le supporter.

Le coût des Travaux en résultant reste à la charge des Autorités Chinoises.

Ecole Municipale.—Après avoir pris connaissance des soumissions reçues pour travaux à exécuter à l'École Municipale, en sus de ceux compris dans l'adjudication générale, de l'avis de l'Architecte et d'un rapport de l'Ingénieur P. I. sur cette question, le Conseil décide de faire exécuter comme suit les diverses installations.

<i>Eau.</i> —Compagnie Française de Tramways.....	Tls :	250
<i>Installations Sanitaires.</i> (W. C., Urinoirs, baignoires, fosses septiques, etc...)		
Compagnie Française de Tramways.....	Tls :	1.820
<i>Eclairage Electrique</i> (canalisations et lustrerie).—M. Quoika.....	Tls :	1.125
<i>Chauffage à eau chaude.</i> —Shanghai Dock & Engineering Co.....	Tls :	3.750
<i>Gaz.</i> —Shanghai Gas Co.....	\$:	150

Poste Central de Police.— Par lettre du 16 Novembre, M. Charrey, Architecte, soumet au Conseil ses observations, relativement à l'achèvement du Poste Central de Police au prix de Tls : 23.000, montant de la soumission la plus basse, qui, par rapport à l'estimation fournie par le Service des Travaux avait été trouvé exagéré.

Le Conseil, en prenant bonne note des informations fournies, d'après lesquelles ce prix serait raisonnable et les prévisions premières inadéquates, réserve sa décision afin d'obtenir des renseignements sur les travaux supplémentaires demandés comme nécessaires pour l'achèvement du Poste.

Le Secrétaire est chargé d'écrire à M. Charrey pour lui demander de bien vouloir fournir, dans le plus bref délai possible, une estimation exacte de tous les travaux restant à exécuter.

Tramways.— M. le Consul Général informe le Conseil qu'un arrangement serait intervenu entre les deux Compagnies de Tramways, aux termes duquel elles conviennent qu'en cas de révocation pour faute ou négligence de l'une ou de l'autre du Contrat réglant les conditions du trafic en commun, aucune action en remboursement de leur part contributive, ou du prorata ne pourrait être intentée contre l'une ou l'autre Municipalité.

La Compagnie Française sera invitée à donner au Conseil confirmation écrite de cet arrangement.

En ce qui concerne la réfection du pont du Bund, le Conseil est disposé aujourd'hui à donner son approbation de principe au projet soumis par le Municipal Council, en vue d'une adjudication publique.

Toutefois, de l'examen de ce projet il ressort que l'exécution du nouveau pont comporterait l'établissement d'une chaussée, en surélévation par rapport à la chaussée du pont actuel ; Il en résulterait nécessairement une modification du niveau de la chaussée du Quai de France et des rues adjacentes, qui ne serait obtenue qu'au prix de nouvelles dépenses et au grand détriment des propriétés voisines.

En conséquence, le Conseil charge son Ingénieur de se concerter avec l'Ingénieur du Municipal Council pour arriver, à cet égard, à une solution qui concilie mieux les divers intérêts en présence.

Service Sanitaire.—Sur la proposition de M. Th. Eckardt, le Conseil décide de procéder à la nomination d'une commission qui sera chargée d'étudier toutes les questions relatives aux mesures sanitaires à prendre en cas d'épidémie, peste ou autre, et soumettra, dès que possible, un rapport sur l'organisation et le fonctionnement de ce service spécial.

Le Conseil désigne comme Membres de cette Commission Messrs le Dr Fresson, Capitaine Mallet, et Th. Eckardt.

Recensement. — Le Conseil prend connaissance de l'état ci-après indiquant le résultat des opérations de recensement entreprises en Octobre dernier sur la Concession et les Routes Extérieures, et en ordonne la publication.

RECENSEMENT DE LA POPULATION SUR LA CONCESSION FRANÇAISE

ET LES ROUTES MUNICIPALES EXTÉRIEURES (du 15 au 16 Octobre 1910)

POPULATION ÉTRANGÈRE

	SEXE MASCULIN		SEXE FÉMININ		TOTALS
	Au-dessus de 15 ans	Au-dessous de 15 ans	Au-dessus de 15 ans	Au-dessous de 15 ans	
	Concession	357	65	181	
Routes Extérieures	331	69	238	87	725
	688	134	419	235	1476

NATIONALITÉS

Française	Allemande	Américaine	Anglaise	Australienne	Autrichienne	Belge	Coréenne	Danoise	Espagnole	Eurasienne	Indienne	Grecque	Hollandaise	Italienne	Japonaise	Mamloise	Norvégienne	Parce	Portugaise	Russe	Suécquoise	Suisse	Tonkinoise	TOTAL
436	148	44	314	3	12	12	1	19	2	68	17	2	16	12	105	3	14	8	15	7	4	7	207	1476

POPULATION INDIGÈNE

	SEXE MASCULIN		SEXE FÉMININ		Indigènes au service des Européens		TOTALS
	Au-dessus de 15 ans	Au-dessous de 15 ans	Au-dessus de 15 ans	Au-dessous de 15 ans	Mas.	Fém.	
	Concession	45.916	13.462	20.209	8.988	964	
Routes Extérieures	3.938	2.296	2.795	1.941	1115	199	12.284
	49.854	15.758	23.004	10.929	2079	346	101.970

Population	{ fluviale.....	5.500
	{ de passage.....	7.000
Grand Total.....		114.470

La Séance est levée à 6 h. 1/4.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE
 W. J. N. DYER
 M. PERMEZEL
 L. CAMERA
 C. PATUREL
 Th. ECKARDT

Séance du Conseil du 12 Décembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le douze Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu. — Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a été approuvé et signé par les Conseillers.

M. le Consul Général fait observer au sujet de ce qui a été dit relativement au trafic en commun qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'arrangement entre les deux Compagnies de Tramways, mais qu'il s'est assuré, après entrevue avec M. Ackermann que la Compagnie Française acceptait de la Municipalité les mêmes conditions que celles faites par le Municipal Council à la Cie Anglaise.

Le Secrétaire est chargé d'écrire à nouveau en ce sens à la Cie, en demandant confirmation de cette acceptation.

Rapports. — Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Enlèvement des Vidanges.—Le Secrétaire rend compte qu'il a reçu, pour l'entreprise d'enlèvement des vidanges à assurer suivant Contrat pour une durée de 3 ans, les soumissions suivantes :

Tsang Chou Kee	Tls: 1.070	par mois
Tseu Kin Chi	» 1.055	»
Ling Yeu Chi	» 1.050	»
Hong Sun	» 835	»
Tsang Ze King	» 1.050	»
Po Tsong Liang	» 1.000	»
Zie Hie Kee	» 1.060	»
Seng Ding Ching	» 1.100	»
Ning Ngo Kee	» 1.000	»
Tieng Foo Kee	» 980	»

Sur avis favorable de la Commission et de l'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, le Conseil déclare adjudicataire le sieur Tsang Ze King, entrepreneur actuel, qui assure le service depuis quinze ans d'une façon aussi satisfaisante que possible.

Tsang Ze King, dont la soumission s'élevait à Tls: 1.050, s'est d'ailleurs déclaré prêt à verser mensuellement la somme de Tls: 1.100, montant de la plus haute soumission.

Eclairage Electrique. — Communication est donnée d'une lettre de la Compagnie et d'un rapport de l'Ingénieur Municipal, relatifs à l'installation de postes de transformateurs en vue de la distribution du courant alternatif.

Le Conseil approuve les propositions de la Compagnie, sous les réserves indiquées par l'Ingénieur quant à l'encombrement, l'éclairage, l'emplacement des postes, ainsi qu'aux conditions suivant lesquelles ceux-ci seront établis sur les voies publiques et les propriétés Municipales.

Service des Eaux. — Par lettre ci-après, la Compagnie demande l'autorisation d'exécuter divers travaux, destinés à modifier la prise d'eau actuelle à Tonkadou, et nécessités par l'envasement continu du Whampoo en ce point.

C. F. T. No 8569.

Shanghai, le 29 Novembre 1910

Monsieur G. LAFERRIÈRE, Secrétaire, Municipalité Française

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que, par suite de l'encasement considérable du Whampoo en face de l'Usine des Eaux de Tonkadou, nous éprouvons de grandes difficultés pour effectuer le pompage continu absolument nécessaire au bon fonctionnement des filtres. En outre, ces difficultés d'alimentation pourraient prochainement entraîner de graves inconvénients aux basses marées, en particulier nous priver d'eau. Les pompes d'alimentation sont très satisfaisantes, les seuls points qui laissent à désirer sont : le chenal d'amenée d'eau et le puisard d'aspiration qui s'encasent tous deux très rapidement.

Nous estimons pour la sécurité de l'installation, qu'il y aurait lieu de remplacer le chenal par une tuyauterie en fonte de grosse section et installer les aspirations des pompes dans une caisse étanche en béton, facile à isoler pour permettre les nettoyages. Nous joignons à cette lettre un devis du coût des travaux (soit Tls : 2.700). Nous vous serions très obligés de bien vouloir le faire homologuer le plus tôt possible par le Conseil d'Administration Municipale, pour nous permettre d'entreprendre de suite cette installation dont l'urgence se fait sentir.

Veuillez agréer, etc...

Signé: G. ACKERMANN, Administrateur.

DEVIS RELATIF A L'ALIMENTATION D'EAU DE L'USINE DE TONKADOU

Caisse en béton armé à 3 compartiments, y compris la mise en place.....	Tls : 750,00
Vannes d'intercommunication entre les compartiments.....	» 350,00
Raccords spéciaux en fonte.....	» 150,00
Tuyauterie en fonte de 600 m/m de diamètre.....	» 450,00
Curage du chenal et mise en place de la tuyauterie.....	» 200,00
Remblai.....	» 350,00
Modification de l'aspiration actuelle.....	» 150,00
Epuisement.....	» 300,00
Total.....	» <u>2.700,00</u>

Sur avis favorable de l'Ingénieur, le Conseil approuve le projet présenté et le devis de Tls : 2.700 s'y rapportant.

Ecole Municipale.—(a)—M. Charrey, Architecte, rend compte, par lettre du 12 Décembre, des difficultés soulevées par la "Shanghai Dock & Engineering Co", qui déclarée adjudicataire pour l'installation du chauffage de l'Ecole aux conditions de sa soumission d'Avril dernier (Tls : 3.750) a fait connaître qu'elle ne pouvait s'en charger qu'en augmentant le chiffre de son estimation première, auquel après échange de correspondance, elle a consenti finalement à se tenir.

La "Shanghai Water Works Co" ayant entre temps fait des offres pour l'exécution du travail au prix de Tls : 3.480, inférieur de Tls : 270 à celui donné par la Compagnie précitée, le Conseil décide de la lui confier.

(b)—Reprenant la question de l'engagement de professeurs pour l'Ecole Municipale, le Conseil décide d'arrêter son choix sur Mr et Mme Maybon, dont les appointements commenceront à courir à partir du 1^{er} Février prochain.

Semaphore.—Un crédit de Tls : 380 est mis à la disposition du Service des Travaux pour la construction, en régie, d'une nouvelle salle de renseignements, où seront installés le grand baromètre et les diverses cartes à l'usage des navigateurs.

Horloges et Pendules.—En réponse aux offres adressées par Messrs Ullmann et Cie, pour le remontage des horloges et pendules des divers bâtiments Municipaux, le Conseil, prenant en considération leur qualité de contribuables de la Concession et leur engagement d'assurer ce service au prix jusqu'ici payé aux maisons concurrentes, décide qu'ils en seront chargés à partir du 1^{er} Janvier prochain.

L'Ingénieur sera consulté sur la possibilité d'installer une horloge dans l'un des bâtiments en voie de construction (Poste de Police de l'Ouest) travail que Messrs Ullmann et Cie s'offrent à exécuter suivant prix à fixer

Poste Central de Police.—Conformément au désir exprimé par le Conseil en Séance du 28 Novembre, M. Charrey adresse un état récapitulatif des dépenses à prévoir pour l'achèvement complet de ce bâtiment; elles s'élèvent, suivant les devis les plus avantageux, à un chiffre global de Tls : 25.443,50.

Le Conseil les approuve et spécifie que M. Charrey devra prendre toutes dispositions nécessaires pour que ces travaux soient complètement terminés dans un délai de six mois, c'est-à-dire le 15 Juin prochain.

Pont du Bund.—Par rapport en date du 7 Décembre, l'Ingénieur P. J. transmet un plan de nivellement du nouveau pont, tel qu'il a été modifié de concert avec l'Ingénieur du Municipal Council, et approuvé par la Direction du Port.

Contrairement aux cotes des plans primitivement soumis, ce projet ne correspond plus qu'à des modifications minimales du niveau des chaussées et trottoirs des rues adjacentes.

Le Conseil approuve, en conséquence, le projet présenté par le Municipal Council pour la réfection du pont, les deux Municipalités devant régler de concert les conditions de l'adjudication publique à laquelle il doit être procédé.

Se référant aux lettres de la Compagnie Française des 13 Août 1909 et 8 Avril 1910, il considère par ailleurs, que la participation de la Compagnie aux dépenses de reconstruction lui est acquise jusqu'à concurrence d'une somme de Tls : 15.000.

Elections. — La date du 12 Janvier est fixée pour les Elections qui doivent avoir lieu en vue du renouvellement partiel du Conseil.

Sont soumis à réélection :

Messrs	L. MARTHOUD	}	Membres Français	}	dont le mandat expire,
	C. PATUREL				
	L. CAMERA	}	Membres Etrangers		
	W. J. N. DYER				

La Séance est levée à 7 heures

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

W. J. N. DYER

M. PERMEZEL

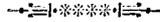
L. CAMERA

C. PATUREL

Th. ECKARDT

L. MARTHOUD

Séance du Conseil du 19 Décembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le dix neuf Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.— Sur proposition du Chef de la Garde, un secours de Tls : 50, une fois donné, est accordé à l'Agent Indigène No. 85, réformé pour raison de santé après 9 ans de service.

Elections.— Suivant télégramme reçu par l'intermédiaire de la Banque de l'Indo-Chine, M. G. Henriot fait connaître qu'il a, par lettre expédiée le 11 Décembre, adressé sa démission de Membre du Conseil.

Par suite, le nombre de Conseillers Français à élire en 1911, est porté à 3.

Service des Eaux.— (a) — Communication est donnée de la lettre suivante :

Paris, le 22 Novembre 1910.

*Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Concession Française de Shanghai.*

Monsieur le Président,

Aux termes de l'Article VI du Contrat intervenu le 1er Mai 1908 entre le Conseil d'Administration de la Concession Française de Shanghai et la Compagnie Française de Tramways & d'Eclairage Electriques de Shanghai, pour la cession à bail du Service des Eaux, ladite Compagnie doit déposer une somme de Cent Mille Francs comme garantie de l'exécution du contrat.

Votre Conseil accepte de dispenser la Compagnie du versement effectif de cette somme, à la condition qu'une caution lui soit donnée pour un montant équivalent.

Nous venons, en conséquence, vous déclarer par la présente que nous nous portons, envers la Concession que vous administrez, caution de ladite Compagnie jusqu'à concurrence de Cent Mille Francs.

Ce cautionnement s'appliquera aux obligations dont l'exécution devait, aux termes de l'Art. VI du Contrat du 1er Mai 1908, être garantie par le dépôt de Cent Mille Francs qu'il remplace.

Notre garantie cessera soit à l'expiration du bail consenti à la Compagnie Française de Tramways & d'Eclairage Electriques de Shanghai pour une durée de cinquante ans, à partir du 1er mai 1908, soit au moment de la reprise des installations par la Concession.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Signé: "BANQUE DE L'UNION PARISIENNE".

Le Conseil accepte la substitution de cette Banque à la Banque de l'Indo-Chine, comme caution, conformément aux conditions du Cahier des Charges.

(b) — Sur avis favorable de l'Ingénieur, le Conseil approuve une devis de Tls: 1.126,07, pour la pose, sur une longueur de 300 mètres, d'une conduite de 100 m/m, destinée à assurer l'alimentation de la filature récemment ouverte Route de Zikawei.

Cimetière de Lokawei.— Un projet de drainage de ce Cimetière, pour l'exécution duquel un crédit de Tls: 563,40 est demandé, est renvoyé au Comité des Travaux.

Budget de 1911. — Avant que l'examen en soit commencé, M. Th. Eckardt fait observer que, conformément au Règlement d'Organisation Municipale, les Séances, au cours desquelles se discute le Budget, sont publiques, et qu'il y aurait lieu, en conséquence, d'assurer cette publicité.

M. M. Paturel et Permezel font observer que le règlement municipal ne rend pas cette publicité obligatoire.

Après discussion, la proposition de M. Th. Eckardt est mise au voix, et repoussée par 4 voix contre une; il y a 2 abstentions.

Le Conseil aborde l'examen du Budget spécial relatif à l'emprunt et charge MM. Permezel et Marthoud, Membres du Comité des Finances, de s'informer auprès des Banques des conditions auxquelles il pourrait être procédé à une émission d'obligations sur place.

La Séance est levée à 6 heures. 1/2

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

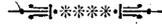
Th. ECKARDT

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 22 Décembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt deux Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Tramways.— Par lettre du 20 Décembre, la Compagnie informe le Conseil qu'elle va mettre, sous peu, en circulation les voitures remorques dont la construction est terminée, et demande l'autorisation d'établir, en face du passage des Messageries Maritimes, une diagonale reliant les voies montante et descendante pour faciliter la manœuvre de ces voitures sur le Quai de France.

Le Chef de la Garde estime que l'installation de cette voie ne pourra que faciliter la circulation près du Pont du Yang King Pang : le Conseil accorde, en conséquence, l'autorisation sollicitée.

Eclairage.— Communication est donnée de la correspondance suivante échangée avec la Compagnie au sujet de l'établissement des postes de transformateurs.

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Shanghai, le 16 Décembre 1910

Monsieur l'Administrateur de la Compagnie Française de Tramways
& d'Eclairage Electriques de Shanghai

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre No. 8559, du 7 Décembre, relative aux postes de transformateurs à établir en vue de la distribution du courant alternatif dans la Concession et les districts extérieurs.

Le Conseil, appelé à statuer sur cette question, a adopté les conclusions du rapport de l'Ingénieur Municipal que je vous communique ci-après :

(1°) ENCOMBREMENT DES POSTES. — Les dimensions extérieures des cabines seront au maximum de 2.10 sur 1, 80 ; les kiosques de transformateurs placés sur la voie publique devront présenter un aspect aussi esthétique que possible.

(2°) EMBLEMES. — Sur les 22 postes prévus, 10 seront placés sur la voie publique : ce sont, T. R. L. U. A. B. C. E. G. F. ; et 6 sur propriétés Municipales, savoir : K. P. O. Q. S. V.

La Compagnie devra louer ou acheter les emplacements qui lui sont nécessaires pour les autres postes, soit : H. I. J. M. N. D.

(3°) ECLAIRAGE DES POSTES. — Les postes situés sur la voie publique seront éclairés aux frais de la Compagnie, au moyen d'une lampe à incandescence de 32 bougies, placée de façon à ce que les abords du Poste soient bien visibles la nuit.

(4°) POSTES PLACÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE ET SUR PROPRIÉTÉS MUNICIPALES. — Le terrain que la Municipalité mettra à la disposition de la Compagnie pour l'établissement de ces postes, lui sera loué, moyennant une redevance annuelle de Tls : 4,00 par Poste.

Lorsque le Conseil désirera disposer de l'emplacement occupé par un ou plusieurs postes, la Compagnie sera invitée à déplacer ces derniers, à ses frais, et dans un délai de 3 mois après notification par la Municipalité.

Le Conseil ne sera pas obligatoirement tenu de fournir à la Compagnie le terrain nécessaire au nouvel emplacement des postes transformateurs. La Compagnie prendra elle-même toutes dispositions nécessaires pour l'achat ou la location des parcelles de terrain dont elle aurait besoin.

Enfin, comme compensation des avantages accordés à votre Compagnie, le Conseil demande qu'elle veuille bien consentir à reporter, à ses frais, les poteaux de Tramways situés côté Ouest de l'Avenue Dubail, entre la rue Eugène Bard et l'Avenue Paul Brunat, contre les piédroits du drain voûté. Le même alignement sera adopté pour la pose des poteaux destinés au courant triphasé.

Veillez agréer, etc....

Le Secrétaire du Conseil,

Signé : G. LAFERRIERE

Monsieur G. LAFERRIERE, Secrétaire, Municipalité Française Shanghai, le 21 Décembre 1910
Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 Décembre 1910 relative au premier établissement des postes de transformateurs.

Relativement aux 3 premiers paragraphes :

(1°) Encombrement des Postes,

(2°) Emplacements,

(3°) Eclairage des Postes,

nous sommes complètement d'accord.

Pour le 4e Paragraphe, nous sommes également d'accord sur la redevance annuelle normale de Tls : 1.00 par poste de transformation placé sur les terrains Municipaux (clause conforme à l'Art. V du Décret du 17 Octobre 1907). Cette redevance commencera à courir à partir de la date d'occupation des emplacements par la Compagnie. En ce qui concerne le déplacement éventuel des postes placés sur la voie publique, nous acceptons d'effectuer ce déplacement dans les 3 mois qui suivront la notification du Conseil d'Administration Municipale, les frais seront supportés par notre Compagnie ; le Conseil mettra, autant que possible, un autre emplacement, le plus voisin possible du précédent, à la disposition de la Compagnie. Mais il est bien entendu que ces déplacements ne seraient demandés que s'ils étaient reconnus absolument indispensables, et nécessités par des travaux d'utilité publique, par exemple l'ouverture d'une nouvelle route. Ceci, aussi bien dans l'intérêt public que dans celui de la Compagnie, car le déplacement d'un poste, en dehors des frais élevés qu'il entraînerait pour la Compagnie, aurait pour effet de troubler profondément, pendant une semaine ou deux, la distribution d'énergie électrique dans le secteur considéré.

Veillez agréer, etc....

Signé : G. ACKERMANN, Administrateur.

Se référant à la réserve dont il est fait mention dans cette lettre, relativement au déplacement des postes placés sur la voie publique, le Conseil déclare qu'elle doit être entendue comme suit : ces déplacements ne seraient demandés que s'ils étaient reconnus indispensables par le Conseil.

Routes Extérieures. — Des difficultés s'étant élevées quant au remboursement par des particuliers du coût des travaux entrepris par la Municipalité, sur leur demande, pour l'aménagement de l'accès à leurs propriétés, il est décidé qu'à l'avenir la Municipalité n'exigera que le paiement des frais d'établissement du drainage, et supportera ceux relatifs au macadamisage effectué pour relier à la voie publique une ou deux entrées des propriétés particulières.

Si le macadamisage était effectué sur une plus grande partie du frontage de la propriété, les frais resteraient à la charge de l'intéressé.

Fourniture de Combustibles. — La Commission, composée de MM. Paturel et Permezol, avait, après avoir pris connaissance des diverses soumissions présentées, chargé l'Ingénieur de fournir au Conseil un état comparatif des prix de revient suivant les quantités demandées par l'avis d'adjudication,

De l'examen de cet état, dont copie ci-dessous, il ressort que les offres les plus avantageuses ont été faites par Messrs Caissial & Cie, qui, aux conditions de leur soumission, peuvent assurer la fourniture au prix global de Tls : 4.911,25.

Le Conseil les déclare, en conséquence, adjudicataires pour l'année 1911,

ETAT COMPARATIF
des soumissions reçues pour fournitures des charbons pendant l'année 1911

N° de la soumission	Nom des soumissionnaires	Montant en Taëls						Totaux
		Karatz		Anthracite	Charbon de forge	Bois d'alunage	Bois de Chauffage	
		No. 1	No. 2					
1	Hopkins Dunn & Co.	1.275,00	2.345,00	412,50	305,00	35,00		4.372,50 (a)
2	F. Caissial & Co.	4.213,50	2.227,75	405,00	310,00	33,00	720,00	4.911,25
3	Shantung-Bergbau Gesellschaft (c)	1.496,75	2.860,48	375,70	174,57	37,95	728,64	5.674,09
4	Nee Jing Sing	1.326,00	2.278,00	405,00	300,00	360,00 (b)	720,00	5.389,00

(a) La soumission No. 1 ne donne pas de prix pour le bois de chauffage. En ajoutant au total de cette soumission une somme approximative de Tls : 720, nous obtenons 4.372,50 plus 720 soit Tls : 5.092,50.

(b) L'offre est bien de 12 Tls. les 100 Kg. (par erreur sans doute).

(c) Le dollar a été compté à 0,759.

La soumission (Nee Ching) est incomplète et ne répond pas aux prévisions de la Municipalité.

L'Ingénieur : M. WANTZ

Budget de 1911.—Le Conseil continue la discussion du projet de Budget pour 1911, et s'ajourne au Mercredi 28 Décembre pour nouvel examen.

La Séance est levée à 7 heures 1/2

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

Th. ECKARDT

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 28 Décembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt huit Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtiè, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Démission de M. G. Henriot.—Lecture est donnée de la lettre suivante de M. G. Henriot :

Meaux, le 11 Décembre 1910. Monsieur le Consul Général de France, à Shanghai.

Monsieur le Consul Général,

Ne devant pas retourner en Chine, j'ai l'honneur de vous remettre ma démission de Membre et de Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Shanghai.

Je saisis cette occasion pour vous remercier des très agréables rapports qu'il m'a été donné d'entretenir avec vous et je vous prierai d'être mon interprète auprès de mes Collègues de la Municipalité pour les remercier de l'excellent concours que j'ai toujours rencontré auprès d'eux. Il va sans dire que je me mets à l'entière disposition du Conseil pour le cas où je pourrais lui être de quelque utilité en France.

Veuillez agréer, etc....

Signé: G. HENRIOT.

Les Membres du Conseil regrettent que les circonstances aient amené M. Henriot à prendre une Décision qui prive l'Administration Municipale d'un concours précieux, et lui expriment l'assurance de leur reconnaissance pour l'activité et le dévouement avec lesquels il a assuré, durant plusieurs années, la gestion des affaires Municipales.

Garde Municipale. — (a) — Par lettre du 19 Décembre, le sergent Jégo offre sa démission, pour raison de santé, après 36 ans de service dans la Garde Municipale, dont 20 comme sergent.

L'attribution de l'intégralité de son avoir à la Caisse de Prévoyance, institution de date relativement récente, ne permettant pas de lui tenir équitablement compte de ses bons et longs services, le Conseil, partageant sur ce point les vues du Chef de la Garde, décide d'allouer au sergent Jégo une pension mensuelle de Tls : 40, qu'il cesserait de toucher en cas de départ de Shanghai.

Il est, d'autre part, autorisé à conserver, jusqu'à ce qu'il ait pu trouver un autre domicile, le logement qu'il occupe actuellement Quai de la Brèche et dont le loyer est payé par la Municipalité jusqu'au 30 Janvier, époque à laquelle il devra avoir trouvé un autre logement.

(b) — Le Conseil autorise le remplacement, aux conditions habituelles, d'un cheval de la Section Montée, mort subitement le 24 Décembre.

(c) — Le Secrétaire rend compte qu'une facture de \$: 66, pour frais de séjour à l'Hôpital Ste-Marie d'un parent d'un Agent de la Garde, lui a été présentée en vue du paiement par la Municipalité.

Le Conseil, désirant que le Règlement établi en 1909 soit appliqué strictement, charge le Secrétaire de rappeler, par un Ordre de Service, que seuls *les femmes et enfants des Agents ou Employés* mentionnés dans les Articles V et VI sont admis à bénéficier de la gratuité des soins médicaux et des frais de séjour à l'Hôpital, ainsi que des opérations chirurgicales.

Pour le cas particulier qui lui est soumis, et pour des raisons spéciales, le Conseil consent à prendre les frais à sa charge, sans que cette mesure puisse constituer un précédent, ou une dérogation au Règlement précité.

Eclairage Electrique. — Comme suite à la correspondance échangée avec la Compagnie au sujet de l'établissement de postes pour transformateurs, le Conseil enregistre la lettre ci-après :

Monsieur G. LAFERRIÈRE, Secrétaire,
Municipalité Française, Shanghai.

Shanghai, le 27 Décembre 1910
Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre du 24 décembre relative aux postes de transformateurs, nous avons l'honneur de vous informer que nous prenons bonne note du paragraphe "in fine" à savoir: "Les déplacements ne seraient demandés que s'ils étaient reconnus indispensables par le Conseil d'Administration Municipale". D'autre part, nous reportant au dernier paragraphe de votre lettre du 16 décembre, demandant que notre Cie. déplace à ses frais les poteaux de tramways entre la rue Eugène Bard et l'Avenue Paul Brunat, nous avons l'avantage de vous informer que nous sommes complètement d'accord et comptons effectuer ce travail incessamment.

Veillez agréer, etc...

Signé: G. ACKERMANN, Administrateur.

Prisons. — Par rapport en date du 28 Décembre, l'Ingénieur Municipal soumet au Conseil les diverses soumissions présentées par Messrs Davies & Thomas, pour l'installation de l'éclairage électrique et de la canalisation d'eau dans les bâtiments et dépendances de la nouvelle maison d'arrêt de Lokawei.

Sur sa proposition, conforme d'ailleurs à celle des Architectes, le Conseil adjuge comme suit les travaux mentionnés dans les mémoires descriptifs dressés par Messrs Davies & Thomas.

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE :

Messrs E. E. Porter & Co. \$: 2.120 à 75 Tls: 1.590,00

DISTRIBUTION D'EAU :

Compagnie Française de Tramways Tls: 1.590,00

Les autres soumissions reçues pour la première entreprise, étaient:

Messrs Scott, Harding & Co Tls: 2.366,00

« Andersen, Meyer & Co « 1.760,00

« Jardine, Matheson & Co « 1.749,00

« " " « 1.826,00

Pour la deuxième :

Messrs Gordon & Co Tls: 2.510,00

Shanghai Waterworks Co « 1.750,00

Licences. — Monsieur Thomas Freeman, propriétaire du "Shanghai Miniature Rifle Club" sollicite du Conseil l'autorisation d'installer un établissement dans la maison sise à l'angle de la Route Say Zoong & de Zikawei Road.

Des renseignements recueillis par le Chef de la Garde il semble résulter qu'il ne s'agit pas en l'espèce d'un Club privé, mais bien d'une entreprise commerciale quelconque, dont l'exploitation nécessiterait la délivrance d'une licence.

De plus, la situation particulière de cet immeuble, pour lequel la Municipalité n'a jamais pu percevoir de taxe, permettrait à l'occupant, muni d'une autorisation des deux Municipalités, de relever de l'une et de l'autre, suivant les circonstances, et de chercher à éviter les poursuites, le cas échéant.

Pour ces raisons, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite favorable à cette demande.

Constructions sur l'Extension. — Au nom de plusieurs Chinois, propriétaires de terrains sis entre les Rues Song Chan et Chapsal, M. Cucherousset exprime le désir de connaître si le Conseil est disposé à revenir sur les Décisions antérieures qui réservaient cette partie de l'Extension à des constructions Européennes.

La mise en valeur de ces terrains par la construction de maisons procurerait à la Municipalité une source appréciable de revenus, et le Conseil se déclare favorable, en principe, à la levée de l'interdiction admise jusqu'ici.

Toutefois, pour ne pas permettre que sur l'Avenue Paul Brunat et les Rues adjacentes s'élèvent des constructions Chinoises du genre trop commun à Shanghai, il estime que les réserves suivantes doivent être faites :

« Les constructions à élever sur l'Extension, à partir de et y compris la Rue Song Chan et à l'Ouest de cette Rue, seront en briques ou en pierres, suivant les usages Européens, et auront au moins un étage plein au-dessus du rez-de-chassée; les constructions légères, en bois ou en torchis, ne seront pas autorisées.

« Les plans devront être soumis à l'Ingénieur de la Municipalité qui aura pleins pouvoirs pour refuser la permission de construire, si les conditions ci-dessus et celles plus générales prescrites par les Règlements, ne sont pas observées. »

Boulevard de Montigny. — Lecture est donnée de la lettre ci-après relative à l'établissement d'un pan coupé à l'angle du Quai Confucius et du Boulevard de Montigny,

H. M. CUMINE

Shanghai, 5th April 1910

The "Chen Chun Hsieh"
Estate

Sir,

G. Laferrrière, Esq. Secretary,
Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française. Shanghai.

Re Cad. Lot 157 (Quai Confucius & Boulevard de Montigny).

In reference to your letter dated the 10th March last addressed to Mrs Chen Chun Hsieh and my interview with your good self yesterday touching her claim for compensation for the pulling down and rebuilding of the few Chinese houses at present standing at the corner of the above Lot in the junction of Quai Confucius and Boulevard Montigny, which portion of the lot, I understand, has been surrendered to the Council by Messrs Ward, Probst & Co. In reply, I am to state that Mrs Chen's claim is Shanghai Taëls One Thousand (Tls: 1,000,00 S. S.) which she will take as expenses for the pulling down of the buildings thereon, re-instatement of other houses caused thereby and loss of rental for the remaining portion of her lease with the owner thereof. I am further desired to say that in the event of your agreeing to this amount as compensation which she contends to be a very reasonable claim, she will convert the present houses on Quai Confucius into Chinese shops so as to improve the road, by changing their kitchens to shop-fronts provided your Council will grant her this permission.

Awaiting your favour of an early reply,

I remain, Sir,

Your obedient servant,

Signed: H. M. CUMINE,

Architect & Agent to the Estate.

Après diverses entrevues avec M. H. Cumine, représentant du locataire du terrain, et détermination sur place de l'alignement futur, il a été reconnu que sa réalisation nécessiterait la démolition de trois maisons.

En raison de la plus value donnée à cette propriété par la couverture de la crique et l'aménagement du Boulevard, le Conseil estime qu'une somme de Tls: 500 constitue une compensation raisonnable pour la perte des loyers pendant la période du bail restant à courir, et les réparations aux maisons voisines.

Le Secrétaire est chargé de soumettre cette offre aux intéressés.

Budget de 1911.—Le Conseil continue l'examen du Budget pour l'Exercice 1911, et l'arrête définitivement.

Recettes.—Le total des Recettes ordinaires est de Tls: 578.595, contre Tls: 555.330, prévus au Budget de 1910.

Quelques articles subissent une augmentation:

(1^o) *Impôt Extérieur.*—Tls: 15.000 au lieu de 12.000

(2^o) *Charrettes à bras.*—Le Conseil décide que cette licence sera délivrée à l'avenir suivant l'importance des véhicules, depuis \$: 1.50 jusqu'à \$: 6.00.

Tls: 4.000, au lieu de 3.000.

(3^o) *Marchés.*—Il est décidé de prolonger le Marché de la Rue du Weikwé jusqu'à la Rue de Saïgon: excédent d'environ Tls: 2.000.

Toutefois, les Inspecteurs des Marchés veilleront à ce qu'aucun marchand forain ne soit admis à stationner aux heures du Marché et il sera demandé au Chef de la Garde de bien vouloir donner des

instructions aux Agents de Service afin que ces derniers assurent l'exécution de cette mesure.

(4^e) *Vidanges.* — Le monopole concédé par contrat pour une durée de 3 années est de Tls : 13.200 au lieu de Tls : 9.000.

DÉPENSES.

Secrétariat. — *Personnel Européen.* — Sur proposition du Chef de Service, le Conseil porte les appointements de M. Boccheciampe à Tls : 200 par mois (soit Tls : 10 en plus), maximum pour la fonction qu'il occupe.

Personnel Chinois. — Certaines modifications dans la solde de ce personnel sont autorisées (Tls : 13 par mois.)

Le Budget pour le Secrétariat se trouve être de Tls : 42.000, au lieu de Tls : 47.300, par suite du transfert au Titre II, Chapitre 10, Imprimerie Municipale, des dépenses afférentes à l'impression du Compte-Rendu, Imprimés, etc

Services Divers. — *Chapitre 3. — Sémaphore.* — Sur proposition du R. P. Froc, Directeur de l'Observatoire, le Conseil accorde à M. Teste, une augmentation de Tls : 15 par mois, prenant en considération ses bons services et le surcroît de travail qui lui incombe par suite du service de nuit nouvellement organisé.

Chapitre 4. — Le Conseil décide de contribuer pour une somme annuelle de Tls : 500 à la Société Française de Bienfaisance.

Prenant en considération les raisons invoquées par le Directeur de l'Ecole St-François Xavier, dans sa lettre du 12 Décembre 1910, le Conseil décide d'allouer à cette Institution une somme de Tls : 300 pour l'année 1911.

Une somme annuelle de Tls : 480 est inscrite au Budget pour la pension accordée à M. Jego, sergent démissionnaire de la Garde Municipale.

Imprimerie Municipale. — Une somme de Tls : 3.770 est inscrite pour les frais annuels de cette entreprise qui, pour les 6 premiers mois, semble avoir donné de très bons résultats.

Le Conseil désirant témoigner sa satisfaction à M. Latour, qui a été chargé du montage des machines et de l'organisation générale, lui alloue une gratification exceptionnelle de Tls : 300.

Garde Municipale. — *Personnel Européen.* — Les appointements du Capitaine P. Mallet, Chef de la Garde Municipale, sont portés à Tls : 450 par mois.

Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil alloue au Secrétaire-Interprète Fuynel la solde d'un Garde de 3^e Classe.

Personnel Tonkinois, & Chinois. — Diverses modifications dans la solde de ces Agents sont approuvées.

Travaux Publics. — *Personnel Européen* — Sur rapport de M. Tissot-Dupont, Ingénieur P. I., le Conseil accorde les augmentations ci-après aux Agents qui se trouvent remplir les conditions imposées au Règlement de 1908.

M. Fau, Commis des Travaux	Tls : 10 p. m
M. Labau, titularisé, Surveillant des Travaux	» 10 »
M. Lanuzel, Surveillant auxiliaire	» 15 »

Personnel Chinois. — Diverses modifications dans la solde du personnel Chinois sont accordées.

Indemnités de Chauffage & d'Eclairage. — Le Conseil fixe comme suit les indemnités accordées aux Chefs de Service et Adjointes :

M. G. Laferrière, Secrétaire	Tls : 25 p.m.
M. P. Mallet, Chef de la Garde	» 25 »
M. J. Dantin, Secrétaire-Adjoint	» 20 »
M. G. Rabier, Chef-Adjoint de la Garde	» 20 »
M. Tissot-Dupont, Ingénieur de la Voirie	» 20 »

Budget de Previsions. — Après avoir pris connaissance des divers articles compris dans ce chapitre, et de la Balance approximative restant sur le Budget Ordinaire des Recettes et Dépenses courantes, soit Tls : 55.000 environ, le Conseil estime qu'il est préférable de ne porter aucun chiffre en re-

gard des travaux dont l'exécution n'est pas encore décidée. Pendant le cours de l'année, le Conseil affectera les sommes nécessaires aux travaux qu'il entreprendra.

En conséquence, le Budget se balance comme suit :

(BUDGET ORDINAIRE) Situation approximative au 31 Décembre 1911

RECETTES	Tls :	DEPENSES	Tls :
Excédent probable au 31 Décembre 1910 se décomposant comme suit :	27.561,42	Secrétariat	42.002,00
100 actions S.M.Téléphone Co. 5.000.00		Services divers	153.688,00
Solde créditeur en Banques et numéraire en caisse..... 22.561,41		Garde Municipale.....	167.911,20
Tls : 27.561,42		Travaux Publics.....	182.054,00
Impôts.....	280.000,00	Budget de Prévisions.....	55.000,00
Licences.....	139.700,00		
Taxes.....	53.300,00		
Recettes diverses.....	70.440,00		
Recettes accidentelles.....	21.755,00		
Intérêts.....	4.400,00		
Abattoirs.....	12.000,00	Balance probable au 31 Décembre 1911	5.501,22
Total Tls :	<u>606.156,42</u>		<u>606.156,42</u>

Budget Special a L'Emprunt. — Ce Budget est couvert en partie par le découvert consenti par la Banque de l'Indo-Chine. La somme de Tls : 250.000 se trouvant insuffisante d'après les prévisions, le Conseil a été d'avis, en Séance du 19 Décembre, au cours de laquelle cette question a été abordée, de charger MM. L. Marthoud et M. Permezal. Membres du Comité des Finances de s'informer auprès des Banques des conditions auxquelles il pourrait être procédé à une émission d'obligations sur place, dont le montant serait de Tls : 350.000.

Les sommes restant à payer ou à prévoir pour l'achèvement des bâtiments ou ouvrages en cours d'exécution et pour la construction de ceux non encore décidés, sont les suivants :

Titre IV.—Budget de Travaux Relatif a l'Emprunt

Chapitre I.—Divers	Tls :
Art. 1.—Poste de Police et Pompiers Avenue Paul Brunat (réglement final & aménagement).....	59.000,00
» 2.—Maison d'Arrêt au Champ de Tir (réglement final des travaux & aménagement).....	57.000,00
» 3.—Poste Central de Police (réglement final & aménagement).....	23.000,00
» 4.—Installations diverses & aménagement pour les 3 Batiments ci-dessus.....	14.000,00
» 5.—École Française Avenue Paul Brunat (réglement final & aménagement).....	22.000,00
» 6.—École Municipale pour Chinois.....	25.000,00
» 7.—Reconstruction du Pont No. 1 sur le Yang King Pang.....	15.000,00
» 8.—Intérêts.....	20.000,00
» 9.—Commission aux Architectes.....	15.000,00
Total.....	<u>250.000,00</u>

La Séance est levée à 7 heures

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA
W. J. N. DYER
Th. ECKARDT
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 6 Janvier 1911



L'an mil neuf cent onze et le six Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a été approuvé et signé par les Conseillers, à l'exception de M. Th. Eckardt, en ce qui concerne le passage relatif à la démission de M. Henriot.

Monsieur Eckardt déclare que le motif de son refus est qu'il désire ne pas souscrire à la motion votée au cours de la dernière Séance, et par laquelle le Conseil exprimait à M. G. Henriot ses remerciements pour le dévouement avec lequel il avait assumé pendant plusieurs années la présidence de l'Assemblée Municipale.

Acte est donné à M. Eckardt de cette déclaration.

Personnel.—(a)—Un congé de neuf mois, aux conditions habituelles, est accordé à MM. Audigier, percepteur, et Philippas, commis-comptable, à compter, respectivement, des 13 Février et 1^{er} Mars 1911.

(b)—Le Conseil alloue une gratification de: Tls: 500, à M. Rabier, Chef-Adjoint de la Garde, Tls: 400, à M. Tissot-Dupont, Ingénieur de la Voirie, comme témoignage de satisfaction pour l'interim qu'ils ont accompli, l'un de Chef de la Garde durant 7 mois, l'autre d'Ingénieur Municipal, depuis le départ de M. Cornic jusqu'à l'arrivée de M. Wantz.

Travaux Publics.—(a)—*Nouvelles Prisons.*—Sur rapport de l'Ingénieur en Chef, le Conseil confie à la Shanghai Gas Co. l'exécution des travaux d'installation du gaz dans la nouvelle maison d'arrêt de Lokawei.

Le prix forfaitaire prévu est de \$: 580.00.

(b) — Un crédit de Tls: 290 est mis à la disposition du Service des Travaux pour réparations diverses et travaux de peinture dans le logement du Chef de la Garde.

(c) — *Fourniture de Fourrages.* — A la date fixée par l'avis d'adjudication, (17 Décembre), une seule soumission, celle du sieur Dong Sing, fournisseur actuel, avait été présentée, et la Commission, chargée de l'examen, avait demandé à l'Ingénieur de s'assurer si les prix qu'elle comportait correspondaient au cours de la place, et de faire connaître s'il y avait lieu de solliciter de nouvelles offres.

Du rapport adressé au Conseil le 3 Janvier, il ressort que les prix offerts par Dong Sing sont sensiblement inférieurs tant à ceux pratiqués sur la place durant le mois de Décembre qu'à ceux proposés par divers autres fournisseurs.

En conséquence, Dong Sing est déclaré adjudicataire pour cette fourniture pendant l'année 1911.

(d) — *Criquerie du Chang Pang.* — Lecture est donnée d'une lettre du Municipal Council, en date du 31 Décembre 1910, portant son adhésion de principe au projet de couverture de cette criquerie entre Manila Road et la Rue Paul Beau, projet qui lui avait été communiqué pour approbation, suivant Décision du 26 Septembre.

Un arrangement ultérieur règlera la question de délimitation des deux Concessions en cet endroit.

Tramways. — *Pont du Bund.* — Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante de la Compagnie Française de Tramways :

Shanghai, le 16 Décembre 1910

Monsieur le Président du Conseil d'Administration

Monsieur le Président,

de la Concession Française de Shanghai.

Nous référant au bulletin Municipal du 17 Décembre 1910, nous croyons devoir appeler votre attention sur ce que les deux lettres, des 13 Août 1909 et 3 Avril 1910, auxquelles il est fait allusion, au paragraphe "Pont du Bund", engagent effectivement notre Cie. à participer aux dépenses de construction jusqu'à concurrence d'une somme de 15.000 taels. Mais il est bien entendu que cette contribution, qui a pour origine un

projet de Trafic en Commun entre les Compagnies de Tramways Française et Anglaise, est entièrement subordonnée à la signature, entre les Compagnies, du dit projet, et par suite, à l'utilité du dit pont pour notre Compagnie.

Aussitôt que ces signatures auraient été échangées, nous nous empresserons de vous en faire part.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Signé: G. AKERMANN, Administrateur,

Service des Eaux.—(a)—Le Conseil approuve la comptabilité présentée par la C^{ie} et vérifiée par le Secrétariat, comprenant l'état des dépenses "Travaux Neufs et Grosses Réparations" depuis le début de l'exploitation (1^{er} Mai 1908) jusqu'au 31 Décembre 1910, et le calcul des amortissements opéré sur les bases fixées par le Cahier des Charges et conformément à diverses Décisions prises ultérieurement.

Les comptes "Travaux Neufs" et "Grosses Réparations" s'établissent comme suit. :

Travaux Neufs.—

(a)—Bâtiments et Bassins.....	Tls : 140.035,86
(b)—Canalisations.....	» 37.148,50
(c)—Machines & Constructions métalliques.....	» 18.500,54
<i>Grosses Réparations</i>	» 10.227,54
	Tls : <u>205.912,44</u>

L'amortissement, calculé sur ces sommes respectives, à raison de 1, 2, 3 et 5 % et suivant les dates d'acceptation des Dépenses, s'élève aujourd'hui à un total de Tls : 1.487,43.

(b) — Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide d'inviter la Compagnie à poser immédiatement 4 Bornes-Fontaines, aux emplacements indiqués par lui ; 4 autres seront placées dans diverses rues de la Concession dès que la Compagnie aura fait confectionner les pièces nécessaires qui manquent pour l'utilisation des bornes neuves mais incomplètes qu'elle possède en magasin. Un délai de 4 mois lui est accordé à cet effet.

D'autre part, les Rues Galle et Bluntschli étant dépourvues de canalisation d'eau, un devis lui sera demandé pour la pose des conduites destinées à assurer l'alimentation de ce quartier en eau potable, et les secours en cas d'incendie.

(c) — Se référant à la Décision prise le 30 Avril 1909, relativement à la réduction par la Compagnie du débit des Bornes-Fontaines et leur fermeture pendant la nuit sans autorisation, le Conseil considère comme terminé le litige engagé à cette époque.

Finances.—(a) *Comptes de l'Exercice 1910.* — Le Conseil prend connaissance des comptes généraux pour l'Exercice 1910 vérifiés et certifiés corrects par le Comité des Finances. Il les approuve et en ordonne l'insertion au Procès-Verbal de la présente séance.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 1910

Budget Ordinaire RECETTES				Budget Ordinaire DÉPENSES					
	Tls.	c.	Tls.	c.		Tls.	c.	Tls.	c.
Impôts.....	281.538,66				Secrétariat.....	50.413,65			
Licences.....	140.791,98				Services divers.....	155.450,48			
Taxes.....	47.620,81				Garde Municipale.....	162.496,76			
Recettes diverses.....	73.026,15				Travaux publics.....	167.335,94			
Recettes accidentelles.....	23.298,22				Travaux en Cours.....	105.533,23			
Interêts.....	3.615,16								
Abattoirs.....	11.551,44								
Total des Recettes Exercice 1910			581.442,42		Total des Dépenses au 31 Décemb. 1910.			641.230,06	
Excédent des Recettes Exercice 1909			87.349,06		Excédent des Recettes sur les Dépenses.			27.561,42	
Total des Recettes au 31 Décembre 1910			668.791,48					668.791,48	

BUDGET SPÉCIAL A L'EMPRUNT

Emprunt de.....	Tls : <u>250.000,00</u>	Dépenses effectuées au 31 Décembre 1910	100.670,61
		Excédent disponible » » »	149.329,39
			<u>250.000,00</u>

Vu et approuvé :
 Le Comité des Finances
 B. A. CLARKE, M. PERMEZEL

Shanghai le 31 Décembre 1910
 Le Secrétaire du Conseil
 G. LAFERRIÈRE

SITUATION DE LA CAISSE MUNICIPALE AU 31 DÉCEMBRE 1910

	Tls.	c.	Tls.	c.
Excédent des Recettes au 31 Décembre 1909.....			87.349,06	
Recettes ordinaires effectuées, Exercice 1910.....			581.442,42	
Total des Recettes, Exercice 1910.....			668.791,48	
Dépenses effectuées, Exercice 1910 (Budget ordinaire).....			641.230,06	
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1910.....			27.561,42	
Solde créditeur à la Banque de l'Indo-Chine.....	23.408,34			
Solde créditeur à la Hong Kong & Shanghai Bank.....	930,88			
Cent actions de la Shanghai Mutual Téléphone Co.	5.000,00			
Total des soldes créditeurs aux Banques.....	29.339,22			
Garanties des Entrepreneurs, à déduire.....	5.707,43			
Total des comptes créditeurs au 31 Décembre 1910.....			23.631,79	
Numéraire en Caisse au 31 Décembre 1910.....			3.929,63	
Montant égal à l'excédent au 31 Décembre 1910.....			27.561,42	

BUDGET SPECIAL A L'EMPRUNT DE Tls: 250.000

Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine.....	100.670,61
Excédent disponible au 31 Décembre 1910.....	149.329,39
Montant égal à l'Emprunt sus-cité.....	<u>250.000,00</u>

Observations :

Vu et approuvé : Le Comité des Finances
 B. A. CLARKE, M. PERMEZEL

Shanghai, le 31 Décembre 1910
 Le Comptable
 J. HAMON
 Certifié conforme et sincère
 G. LAFERRIÈRE

(b) Budget 1911 — Sur la proposition de M. Th. Eckardt, le Conseil décide de faire figurer au titre "Services Divers" (Budget ordinaire) la somme de Tls : 20.000 prévue pour le paiement des intérêts (découvert consenti par la Banque de l'Indo-Chine).

La Séance est levée à 6 heures. 1/2

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE
 BRODIE A. CLARKE
 L. CAMERA
 W. J. N. DYER
 Th. ECKARDT
 L. MARTHOUD
 C. PATUREL
 M. PERMEZEL



SÉANCES
du
COMITÉ DES FINANCES



Séance du Comité des Finances du 12 Avril 1910



L'an mil neuf cent dix et le douze Avril, les Membres du Comité des Finances se sont réunis, à 4 heures, de l'après-midi à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous le Présidence de :

M. B. A. CLARKE

Etaient présents : MM. L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

G. LAFERRIERE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint*

J. HAMON, *Comptable*

Etait absent : M. W. J. N. DYER

Les comptes des mois de Janvier et Février sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

JANVIER

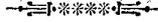
Total des Recettes au 31 Janvier 1910.....	Tls : 163.987,62
« Dépenses «	« 65.032,05
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Janvier 1910.....	« <u>98.955,57</u>

FÉVRIER

Total des Recettes au 28 Février 1910.....	Tls : 214.712,04
« Dépenses «	« 145.722,51
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 28 Février.....	« <u>68.989,53</u>

La Séance est levée à 6 heures. 1/4

Séance du Comité des Finances du 5 Juillet 1910



L'an mil neuf cent dix et le cinq Juillet, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à 4 heures de l'après-midi à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la Présidence de :

M. B. A. CLARKE

Etaient présents : MM. W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

G. LAFERRIERE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint*

J. HAMON, *Comptable*

Etait absent : M. M. PERMEZEL

Les Comptes des Mois de Mars et Avril sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

MARS

Total des Recettes au 31 Mars 1910.....	Tls : 265.439,06
« Dépenses «	« 201.817,02
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Mars.....	« <u>63.622,04</u>

AVRIL

Total des Recettes au 30 Avril 1910.....	Tls : 316.735,84
« Dépenses «	« 274.514,65
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Avril.....	« <u>42.221,19</u>

Les Membres du Comité prennent connaissance des achats de terrain (derrière la butte de tir) faits par Monsieur Portier, conformément aux instructions qui lui ont été données par le Conseil en Séance du 13 Janvier 1910 et par Messieurs les Présidents H. Madier et G. Henriot ; la superficie acquise pour la Municipalité est de 14 mows 2. 2. 6. pour lesquels il a été payé \$ 14.793,49, comprenant outre le prix d'achat, les indemnités pour enlèvement de tombeaux, les commissions aux courtiers, tipaôs, etc..

Les Membres du Comité approuvent ce rapport ainsi que le plan qui leur a été soumis et remercient Monsieur Portier des négociations qu'il a bien voulu entreprendre pour le compte de l'Administration Municipale.

La Séance est levée à 6 heures

Séance du Comité des Finances du 13 Octobre 1910



L'an mil neuf cent dix et le treize Octobre, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à 4 heures de l'après-midi à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la Présidence de :

M. B. A. CLARKE

Etaient présents : MM. W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

G. LAFERRIERE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint*

J. HAMON, *Comptable*

G. PHILIPPAS, *Commis-Comptable*

Les Comptes des Mois de Mai, Juin, Juillet et Août sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

MAI

Total des Recettes au 31 Mai 1910.....	Tls : 353.689,40
« Dépenses «	« 320.498,69
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Mai.....	« <u>33.190,71</u>

JUIN

Total des Recettes au 30 Juin 1910.....	Tls : 379.188,21
« Dépenses «	« 369.308,26
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Juin.....	« <u>9.879,95</u>

JUILLET

Total des Recettes au 31 Juillet 1910.....	Tls : 446.090,11
« Dépenses «	« 410.095,37
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Juillet 1910.....	« <u>35.994,74</u>

AOUT

Total des Recettes au 31 Août 1910.....	Tls : 503.950,37
« Dépenses «	« 455.501,36
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Août 1910.....	« <u>48.449,01</u>

La Séance est levée à 5 heures. 1/4

Séance du Comité des Finances du 14 Décembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le quatorze Décembre, les Membres du Comité des Finances se sont réunis, à 4 heures de l'après-midi à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la Présidence de :

M. B. A. CLARKE

Etaient présents : MM. M. PERMEZEL

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint*

J. HAMON, *Comptable*

Etaient absents : MM. W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

Les comptes des mois de Septembre, Octobre et Novembre sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

SEPTEMBRE

Total des Recettes au 30 Septembre 1910.....	Tls : 548.151,67
« Dépenses «	« 332.809,08
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Septembre	« <u>15.342,59</u>

OCTOBRE

Total des Recettes au 31 Octobre 1910.....	Tls : 613.830,22
« Dépenses «	« 605.738,19
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Octobre	« <u>8.072,03</u>

NOVEMBRE

Total des Recettes au 30 Novembre 1910.....	Tls : 682.071,55
« Dépenses «	« 671.591,09
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Novembre.....	« <u>10.480,46</u>

La Séance est levée à 3 heures 45.

Séance du Comité des Finances du 29 Décembre 1910



L'an mil neuf cent dix et le vingt neuf Décembre, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à 3 heures de l'après-midi à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la Présidence de :

M. B. A. CLARKE

Etaient présents : MM. M. PERMEZEL

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. HAMON, *Comptable*

Etaient absents : MM. W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

Les Comptes du Mois de Décembre sont vérifiés et approuvés; déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

DÉCEMBRE

Total des Recettes au 31 Décembre 1910.....	Tls : 668.791,48
« Dépenses «	« 641.230,06
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1910.....	« <u>27.561,42</u>

BUDGET SPÉCIAL A L'EMPRUNT DE..... Tls : 250.000.00

Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine pendant l'Exercice 1910.....	Tls : 100.670,61
Excédent disponible au 31 Décembre 1910.....	« 149.329,39
Total égal à l'Emprunt ci-dessus.....	« <u>250.000,00</u>

La Séance est levée à 3 h. 1/5.



EXERCICE 1910

SERVICE DES TRAVAUX
et du
CONTROLE

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR P. I SUR LES TRAVAUX
EXÉCUTÉS DANS LE COURANT DE L'EXERCICE



RAPPORT

de l'Ingénieur P. I. sur les travaux exécutés dans le courant de l'exercice

Salubrité.—L'enlèvement des ordures ménagères et des boues de puisards s'est fait normalement ; 33 tombereaux en moyenne en assurent journallement le transport.

Le contrat concernant l'entreprise d'enlèvement des ordures ménagères et des boues de puisards a été renouvelé le 1^{er} Janvier 1910 pour une période de 3 ans. La redevance mensuelle demandée par l'Adjudicataire est de 275 Taels, au lieu de 490 Taels payés les années précédentes ; il en résulte une économie annuelle de : Tls : 2 580,00 sur les anciens prix.

Le nettoyage des chaussées, drains, caniveaux, puisards, urinoirs, etc... a été assuré chaque matin par des équipes de cantonniers.

Au moyen des ordures ménagères nous avons comblé quelques mares ou criques insalubres et recouvert le tout d'une forte couche de chaux vive et de terre végétale pour éviter le dégagement de mauvaises odeurs.

En général, le Service a, dans son ensemble, fonctionné de façon satisfaisante et n'a donné lieu qu'à de rares réclamations.

Entretien des bâtiments municipaux.—Parmi les principaux travaux d'entretien exécutés cette année aux divers bâtiments municipaux nous remarquons :

Hôtel Municipal.—Réfection complète de l'enduit et des corniches de la façade Nord ; réfection des cheneaux et tuyaux de descente. Réparations et vernissage des menuiseries de cette même façade.

Un local pour installation de l'Imprimerie Municipale a été aménagé dans le sous-sol de l'Hôtel.

Peinture du Hall, des vestibules, salles du Conseil, logements particuliers, etc...

Dépôt du Matériel.—Tous les bâtiments du Dépôt ont été réparés et repeints extérieurement ; les cheneaux et tuyaux de descente de ces bâtiments ont été complètement remplacés.

Postes de Police.—Entretien et réparations courantes. Travaux de peinture dans divers locaux. Aménagements pour l'installation des Gardes Tonkinois. Mise en état de plusieurs logements d'Agents de la Garde résidant en ville.

Divers.—Il a été construit 2 petits bâtiments pour servir de postes téléphoniques à l'usage du Service de la Police, l'un au carrefour Avenue Paul Brunat-Route Sayzoong, l'autre à l'extrémité Sud du Boulevard de Montigny.

Pontons Municipaux.—Entretien et réparations courantes des divers pontons. Peinture du grand ponton couvert et du ponton situé derrière le Sémaphore.

Les platelages des pontons ont été coaltarés et sablés. Des bancs pour le Public ont été fixés sur le ponton couvert.

Ponts et passerelles.—Nous avons repeint les ponts et passerelles du Yang-King-pang ; ce travail incombait cette année à la Municipalité Française.

Jardins et Plantations.—Entretien courant des divers jardins municipaux, des pépinières et des Cimetières.

Au cours de cette année, il a été planté dans les divers jardins municipaux et sur les voies publiques : 259 arbres et arbustes variés au jardin public de Coukaza, 70 arbustes dans le jardin de l'Hôtel municipal, 160 palmiers au cimetière de Lokawei, 3200 arbres en bordure de la route française de Zikawei, et 606 arbres en bordure de diverses rues et routes. Soit un total d'arbres plantés de : 4295.

Cimetière de Lokawei.—Un mur de clôture en briques a été construit sur le côté Ouest du Cimetière, pour séparer ce dernier de la propriété de la Compagnie française de Tramways.

14 nouvelles tombes en maçonnerie ont été construites.

BATIMENTS NEUFS

Poste de Police et de Pompiers.—Avenue Paul Brunat.

Ces travaux confiés à l'entrepreneur "CHOI CHU SUN" ont été commencés au mois de Juillet.

En raison du peu de résistance rencontrée dans le sous-sol, des pieux ont été battus sous tous les murs ayant à supporter au moins un étage.

A la demande du Capitaine de la Compagnie des Pompiers un deuxième étage a été ajouté au bâtiment affecté au "TORRENT" pour y loger les Pompiers volontaires.

Les travaux de ce chantier ont été conduits rapidement et de façon satisfaisante.

Etat des travaux au 31 Décembre:—Les murs du bâtiment central spécialement affecté aux logements du personnel de la Garde, sont arasés au niveau de la toiture; la pose de la couverture du poste est en cours d'exécution. La maçonnerie du 2^e étage du poste des Pompiers est commencée. Les approvisionnements de matériaux pour les aménagements intérieurs existent sur le chantier.

Nouvelle Maison D'Arret, à Lokawei.—Ces travaux ont été adjugés à l'entrepreneur "SAH-JIN-KEE" et sont commencés depuis le mois de Juillet.

En fin d'année tous les bâtiments sont couverts, à l'exception de l'atelier.

Une équipe de 200 ouvriers en moyenne, de différents métiers, est employée aux travaux d'aménagement intérieur.

En raison de l'augmentation constante du nombre des détenus, et pour permettre une meilleure utilisation de leur travail et tirer parti d'un plus grand nombre de corps de métier, l'atelier a été modifié par l'addition d'un étage supplémentaire.

Dans leur ensemble les travaux ont été très rapidement conduits.

Ecole Municipale Française, Avenue Paul Brunat—Ces travaux ont été retardés en raison de la liquidation de la faillite du premier entrepreneur, Monsieur L. MURAT, et aussi par l'étude de différentes modifications d'aménagement intérieur, faite par M. M. Charrey & Conversy, Architectes.

Situation des travaux en fin d'année:—Le travail d'aménagement intérieur est en bonne voie d'exécution, le chantier est actif et les approvisionnements de matériaux sont suffisants. La pose des diverses canalisations (eau, gaz, électricité et chauffage) est commencée.

Poste Central de Police—Ces travaux ont été retardés pour les mêmes raisons indiquées plus haut pour la construction de l'Ecole Municipale Française.

En fin d'année les travaux sont suspendus. Les maçonneries sont arasées au niveau du plancher en béton armé du rez-de-chaussée.

MATÉRIEL ROULANT

Six tombereaux neufs ont été construits par nos soins aux ateliers du Dépôt.

Tout le matériel roulant est actuellement en bon état, et son entretien est assuré normalement.

CONCESSION

Pavage —L'entretien du pavage des chaussées a été assuré de façon satisfaisante. Nous avons exécuté des relèvements dans les rues: Oriou, du Weikwé, Buissonnet, Quai des Remparts et Quai de Keen Lee Yuen, La surface totale ainsi remaniée est de: 4760 mètres carrés.

Nous avons exécuté 3196 mètres carrés de pavage neuf au droit de maisons reculées à l'alignement dans les rues: Galle, de Zikawei, Voisin, et Quai des Remparts.

Le pavage a été refait sur les diverses tranchées ouvertes par la Compagnie du Gaz et le Service des eaux, sur une surface totale d'environ 790 mètres carrés.

Cimentage de Trottoirs, et Caniveaux.—Les trottoirs suivants ont été cimentés:

<i>Rue du Weikwé.</i> —Surface cimentée.....	mq. 2.720,00
<i>Rue Tourane.</i> —Partie du trottoir adjacente au Théâtre.....	» 120,00
<i>Rues Paul Beau, et Hoai-Ho.</i> —Cimentage du caniveau.....	» 225,00
<i>Rue Colbert.</i> —Partie du trottoir adjacente au grand godown de M. M. Butterfield & Swire.....	» 150,00

Quelques parcelles de trottoirs ont été cimentées dans diverses rues, au droit de maisons reculées à l'alignement.

Le caniveau du côté Sud de l'Avenue Paul Brunat a été cimenté sur une longueur de 120 mètres, entre la rue du Cimetière et la rue Vouillemont.

Macadamisage.— Pendant l'année 1910 les matériaux de macadamisage nous ont été fournis par le "Municipal Council", en quantité suffisante et de bonne qualité.

Le total des matériaux reçus pour l'entretien des rues de la Concession est de: 6 766 Tonnes, se décomposant comme suit:

Granit de Ping Chiao, cassé à 3/4"	4 456 Tonnes.
Gravillon	1 329 do
Sable provenant du concassage	981 do
Total:	6 766 do

Ces matériaux ont été employés au rechargement du macadam des chaussées ci-dessous:

<i>Rue Ratard.</i> —(entre le Poste de l'Ouest et la rue du Cimetière:.....	S—	mq.	1.400,00
<i>Place du Château d'eau.</i> —côté Nord:.....	»		450,00
<i>Rue Amiral Bayle.</i> —(partie située au N. de la R. Ratard:.....	»		1.550,00
<i>Rue Paul Beau.</i> —.....	»		1.180,00
<i>Rue Palikao.</i> —.....	»		2.120,00
<i>Rue des Pères.</i> —.....	»		1.270,00
<i>Quai du Yang King Pang.</i> —entre le Quai de France et la rue Montauban, et entre les rues Discry et Petit.....	»		1.230,00
<i>Rue de Ningpo.</i> —entre le Quai de la Brèche et la rue Palikao.....	»		980,00
<i>Rue du Cimetière.</i> —entre les rues Ratard et Kraetzer.....	»		1.310,00
<i>Avenue Paul Brunat.</i> —côté S. des voies de Tramways, entre les rues du Cimetière et Vouillemont.....	»		350,00
<i>Quai de France Nord.</i> —entre la Place du Château d'eau et le pont N ^o . 1.....	»		7.500,00
<i>Quai Confucius.</i> —.....	»		3.510,00
<i>Rue Song Chan, Nord.</i> —.....	»		350,00
Relèvement des flèches et macadamisage sur les tranchées ouvertes par les Compagnies des eaux et du Gaz.....	»		1.500,00

Murs de Quais.— *Quai Confucius.*— Réfection du coffrage du mur de quai en bois, sur toute sa longueur, et pose d'un nouveau garde-corps.

Quai du Yang King Pang.— Réfection du coffrage du mur de quai en bois, entre le Quai de France et la rue Montauban.

Travaux Neufs.— *Couverture du Canal de l'Ouest.*— Le dernier tronçon de cette couverture a été construit en béton armé, par la Maison CAISSIAL & C^o. Les travaux ont été achevés fin février.

Nous avons procédé ensuite à l'aménagement de cette partie du Boulevard de Montigny située entre la rue Ratard et la limite Nord de la Concession. La chaussée a été macadamisée; de larges trottoirs ont été établis de chaque côté. Les caniveaux ont été cimentés et les puisards nécessaires construits.

Drainage de la rue Paul Beau.— Le drainage de cette rue a été exécuté au moyen de tuyaux ronds en béton armé, de 4' 6" de diamètre; entre l'Avenue Paul Brunat et la rue Ratard.

Drainage de la rue Amiral Bayle.— Il a été construit dans cette rue un tronçon de drain en tuyaux ovoïdes de 1' X 1' 6", entre la rue Wagner et la rue Kraetzer.

ROUTES EXTÉRIEURES

Pavage.— Les caniveaux de l'Avenue Dubail ont été pavés au fur et à mesure de l'avancement des travaux de drainage, entre la rue Eugène Bard et la route Française de Zikawci.

Surface pavée —..... mq. 1 950,00.

Macadamisage.— Le "Municipal Council" nous a livré pour l'entretien de nos routes extérieures 2.582 Tonnes de matériaux de macadamisage, dont:

1.504 Tonnes de granit cassé à 3/4",
495 Tonnes de gravillon.
583 Tonnes de sable.

Avec ces matériaux nous avons fait les rechargements suivants :

Route de Zikawei, — entre le poste de police de Lokawei et l'appontement à ordures de Zo-Hou-Kan.

S. — mq : 2.200,00

Macadamisages Neufs: — *Avenue Paul Brunat*, — entre la route Ferguson et la route anglaise de Zikawei 980,00

Rue Batard. — (entre la rue P. Beau et la route des Soeurs) 2.500,00

Avenue Dubail. — Elargissement du macadam 1.730,00

Routes diverses. — Macadamisage sur les diverses tranchées ouvertes par la Compagnie du Gaz et le Service des Eaux. Rechargement des flèches. S. — mq. 700,00

Travaux Neufs. — *Drainage de l'Avenue Dubail*. — Le drain de l'Avenue Dubail, en tuyaux de béton armé, de 4'6" de diamètre est terminé. Les travaux commencés au mois d'Août ont été très rapidement conduits.

Au fur et à mesure de l'avancement du travail, des caniveaux pavés et des trottoirs ont été aménagés de chaque côté de l'Avenue; le macadamisage de la chaussée a été refait.

Pont, Route française de Zikawei au point 5 Km, 100. — L'ancien pont chinois en dalles de granit existant en cet endroit s'est effondré dans la nuit du 23 au 24 Septembre. Il a été remplacé par un pont en béton, avec tablier en ciment armé. La distance entre les deux culées a été portée à 5 mètres pour permettre le passage des gros sampans.

Afin de rétablir le plus tôt possible la circulation qui avait été interrompue sur la route Française de Zikawei, les travaux ont été conduits avec une grande rapidité; tout le chantier de construction a été couvert pour permettre aux ouvriers de travailler malgré le mauvais temps.

Les travaux ont été achevés le 9 Novembre, et le pont rendu à la circulation le 20 du même mois.

SERVICE DES ECURIES

Au commencement de l'année l'effectif de nos chevaux était de 72.

Dans le courant de l'exercice 5 animaux sont morts et 7 ont été réformés pour boiterie ou infirmités, et vendus aux enchères.

Nous avons acquis 3 nouveaux chevaux, deux ont été achetés et l'autre nous a été remis par le Service de la Police.

Le service des transports se trouve aujourd'hui assuré par 63 animaux, tous en bon état pour le travail. Cinq chevaux sont tenus en permanence à la disposition du Service des Pompiers.

Par suite d'un meilleur choix dans l'engagement du personnel mafou, le nombre des accidents survenus et dûs à la négligence habituelle des conducteurs, a diminué dans de grandes proportions.

PERMISSIONS DELIVRÉES

Il a été délivré :

1°. — Pour la Concession : — 36 permissions pour construire 32 maisons chinoises, 2 maisons européennes, 2 godowns et 1 Theatre rue Petit.

2°. — Pour l'extra-Concession : — 27 permissions pour construire 97 maisons chinoises, 13 maisons européennes, 5 godowns, 1 serre, et un pont en béton traversant la crique de Zikawei et aboutissant à la route Française au point 6 Km, 200.

SERVICE DU CONTROLE

Le Service du Contrôle a fonctionné de façon satisfaisante. Les ouvriers spéciaux de ce service ont assuré pendant l'année l'entretien et les réparations courantes des installations municipales d'eau et d'électricité.

Nos ouvriers électriciens ont installé dans divers bâtiments municipaux et logements d'Agents en Ville 67 lampes ordinaires et 8 prises de courant pour ventilateurs.

Le branchement de l'Hôtel Municipal autrefois constitué par des cables nus a été enlevé et remplacé par des cables isolés de façon à éviter par la suite tout accident.

Le circuit souterrain d'éclairage du jardin de la Municipalité a été complètement refait.

Eclairage des Bâtiments Municipaux. — La marche de l'éclairage dans les bâtiments municipaux a été satisfaisante, et à part quelques petites avaries aussitôt réparées, aucun accident grave n'est à signaler. Ce fait doit être attribué au remplacement du matériel défectueux qui avait été employé dans ces différentes installations (tel que cable souple, appareillage, etc., etc.).

La consommation d'électricité dans les divers bâtiments a été la suivante :

Postes de Police.....	419.361	HWH.
Sémaphore.....	16.108	»
Ecole municipale franco-chinoise.....	11.650	»
Autres Bâtiments.....	175.932	»
Total :	623.051	HWH.

Eclairage Public. — La marche des lampes n'a pas été absolument satisfaisante. Les rapports de police ont signalé de nombreuses extinctions, surtout de lampes à arc, et quoique ces rapports soient incomplets à ce sujet, on peut augmenter d'un tiers le nombre de ces extinctions.

Bien que le nombre des lampes à arc ait augmenté durant l'année (113 à 118), cette proportion d'extinction est plus forte qu'en 1909 et l'on peut attribuer ce fait à ce que la plupart de ces lampes ne sont pas munies d'appareils de mise hors circuit et s'éteignent par série de 4 ou de 2.

Par suite de ruptures de cables ou d'isolateurs quelques interruptions partielles se sont produites, mais ont eu peu de durée, les avaries ayant été localisées et réparées aussitôt. Seul un arrêt total dans l'éclairage public est à signaler: cet arrêt qui s'est produit le 12 Novembre 1910 est dû à un accident survenu aux chaudières et a entraîné une interruption de 45 minutes.

Tramways. — La marche des tramways est satisfaisante et les horaires sont assez régulièrement suivis. Les Accidents sur la ligne aérienne ont été insignifiants et rapidement réparés.

Les interruptions de service ont été relativement courtes, et on ne peut signaler que 2 interruptions plus conséquentes qui ont eu lieu l'une le 31 Août par suite de la rupture du trolley sur le Quai de France et dont la durée a été de 40 minutes, l'autre le 12 Novembre, arrêt total de la traction pendant 45 minutes à la suite d'un accident survenu aux chaudières.

Les déraillements qui étaient assez fréquents autrefois sont devenus rares aujourd'hui et le cas échéant les voitures sont rapidement remises sur rails.

Service des Eaux. — La consommation d'eau dans les divers bâtiments municipaux a été de 63.013 mètres cubes.

La consommation pour les bornes fontaines pendant l'année a été de 197.520 mètres cubes. Ce chiffre confirme les prévisions faites en 1909 par le Service du Contrôle qui prévoyait une consommation annuelle pour les bornes-fontaines de 190.000 mètres cubes. L'écart entre le chiffre prévu et le chiffre réel de l'eau consommée en 1910 est insignifiant et il ne devrait même pas en être tenu compte surtout si l'on songe qu'il n'existait que 57 bornes-fontaines lorsque ces prévisions ont été établies, et qu'il en existe actuellement 61.

L'entretien courant et les réparations des installations d'eau municipales, a été assuré par le Service du Contrôle.

L'Ingénieur Municipal. p. i.
TISSOT-DUPONT



GARDE MUNICIPALE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

1910



GARDE MUNICIPALE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE



Effectif de la Garde.— Le 31 Décembre 1910, l'effectif de la Garde était :

Européens.....	54	} 409	} 453
Tonkinois.....	129		
Chinois {	Agents.....	226	
	Auxiliaires.....	44	

Le détail est indiqué dans le Tableau N° 1, annexé au rapport.

Personnel Européen.— En général, la discipline et la manière de servir ont été bonnes :

Neuf Agents ont été rayés des cadres dans les conditions suivantes :

Réformés pour raisons de de santé.....	4
Passé au Service Sanitaire-Vétérinaire.....	1
Décédé.....	1
Démissionnaires.....	2
Révoqué.....	1

Six nouveaux Agents ont été incorporés qui figurent encore sur les contrôles.

Une bibliothèque a été organisée pour le Personnel Européen. Elle se compose de livres donnés ou achetés avec l'allocation prévue, à cet égard, au Budget. Le 31 Décembre 1910, elle comprenait déjà environ 400 volumes.

Personnel Tonkinois.— Le 5 Avril, les 49 Agents appartenant au 1^{er} détachement recruté au Tonkin ont terminé leur engagement de 3 ans.

24 étaient libérables. Ils n'avaient pas demandé ou n'avaient pas été autorisés à rengager. 3 d'entre eux obtinrent un emploi à la Compagnie des Tramways Française de Shanghai. Les 21 autres se sont embarqués le 10 Avril, à destination de Haiphong.

25 Agents du premier détachement ont rengagé pour trois ans, avec autorisation de passer, pendant l'année 1910, un congé de 2 mois au Tonkin (non compris le voyage).

Afin de ne pas désorganiser le service, ils partirent en congé en plusieurs séries. Ils rallièrent tous Shanghai en temps voulu.

Le 15 Mars 1910, le nouveau détachement, recruté par le Lieutenant Rabier, débarqua à Shanghai. Il se composait de 56 Agents incorporés, partie en remplacement des libérables, partie en raison de l'augmentation d'effectif votée par le Conseil, le 31 Décembre 1909, en vue de la création d'une Section de Géôliers

Au total, les mutations dans l'effectif peuvent être résumées comme il suit :

Effectif au 1^{er} Janvier 1910
 Libérés { ayant terminé leur engagement
 pour raison de santé
 pour incapacité
 par mesure disciplinaire
 décédé
 incorporés,
 réincorporé, comme rengagé, après
 libération

Effectif	En Augmentation	En Diminution
101		24
		2
		1
		1
	56	
	1	
101	57	29
Excédent des augmentations sur les diminutions		
28		

Effectif le 31 Décembre 1910

129

Le 18 Avril, quand les nouveaux incorporés ont paru suffisamment instruits pour concourir au service de Police, un détachement de 29 Annamites a été installé au Poste Central. Cette utilisation du Personnel Tonkinois, dans la Concession proprement dite, a donné de bons résultats.

La Gardé des prisonniers a été assurée, dans d'excellentes conditions, par la nouvelle Brigade de Geôliers Tonkinois.

Le 20 Juin 1910, l'effectif de la Brigade de cyclistes a été porté à 30: ce qui a permis d'effectuer une surveillance plus active et plus efficace sur les Routes Extérieures.

La discipline a été très bonne. D'une façon générale, le Personnel Tonkinois a continué à donner pleine satisfaction.

Dans ses séances des 27 Juin et 25 Juillet, le Conseil autorisa la Cie Butterfield & Swire, d'une part, et la Cie des tramways Français, d'autre part, à disposer, en permanence, d'un Garde Tonkinois pour une surveillance spéciale. Ces Compagnies durent rembourser les frais occasionnés par l'engagement des Agents supplémentaires nécessaires pour assurer les services en question.

Personnel Chinois. — 12 emplois d'Agents et 3 de détectives ont été créés aux frais de divers établissements et Compagnies ayant demandé à utiliser, chaque jour, du Personnel de la Police.

43 Agents ont été rayés des contrôles, dans les conditions suivantes:

Agents de Police	}	démisionnaires	— 7	}	37
		réformés	— 5		
		révoqués	— 24		
		décédé	— 1		
Détectives	}	réformé	— 1	}	2
		révoqué	— 1		
Interprètes	}	démisionnaires	— 3	}	4
		décédé	— 1		
Total —				43	

Ils ont tous été remplacés.

Tous les 24 Agents révoqués étaient stagiaires ou de 3^{ème} classe. 19 avaient moins de 2 ans de Service.

Le choix des recrues est toujours difficile à effectuer ainsi que je l'ai signalé dans le Rapport précédent, la sélection des nouveaux incorporés ne peut, en général, être considérée comme complète qu'après une durée de 2 ans.

En vue d'encourager l'étude du Français, un 2ème Cours pour l'enseignement de cette langue a été organisé à l'Ecole Municipale.

La discipline a été satisfaisante. Les négligences en service ont été très fréquentes, spécialement de la part des jeunes Agents. Les Agents Tonkinois utilisés dans les secteurs Central et de l'Ouest ont donné le bon exemple, pour le Service à l'extérieur. Il paraît en être résulté, une heureuse émulation, mais surtout parmi les meilleurs éléments indigènes.

Situation Sanitaire — La situation sanitaire du Personnel a été bonne. Les nombres de jours d'indisponibilité pour maladie, en moyenne par Agent, pendant les 5 dernières années, sont :

	1906	1907	1908	1909	1910
Européens	18,19	22,06	19,88	12,29	12,91
Tonkinois	—	15,56	14,40	13,51	18,54
Chinois	8,27	10,87	13,05	14,95	9,28

Le Sergent Mattei est décédé le 31 Août. Le Brigadier Tonkinois N° 23 a succombé, d'une affection cardiaque, presque subitement, le 27 Novembre. Il était dans sa 4ème année de service. Jusqu'alors, aucun Tonkinois de notre Garde n'était décédé à Shanghai.

Maison d'Arrêt — Effectif. — Le nombre des détenus s'est encore accru. Les effectifs moyens à la Maison d'Arrêt, pendant les 4 dernières années, furent :

1907	1908	1909	1910
114	157	171	194

En 1910, le minimum fut de 152 prisonniers, le 2 Mars, et le maximum atteignit 232, le 31 Décembre.

Geoliers. — La garde des condamnés est assurée avec 2 Européens et la Brigade de 31 Geoliers Tonkinois. Les prisonniers en traitement à l'Hôpital Ste-Marie sont surveillés par des Tonkinois fournis par les Postes Extérieures.

Tentatives d'évasion. — Plusieurs tentatives d'évasion eurent lieu mais furent toutes déjouées à temps. Aucun condamné n'a réussi à s'évader pendant l'année.

Travail. — Les détenus ont été utilisés pour le macadamisage des voies publiques. Ils ont ainsi fourni un total de 23.500 journées de travail. Il n'a pas été possible d'avoir plus de 100 prisonniers à la fois, sur les chantiers. — La partie du Boulevard de Montigny comprise entre les rues Kraetzer et du Consulat, la Rue des Officiers, la partie de la rue Ratard comprise entre la rue Paul Beau et la Route des Sœurs, ont été nouvellement macadamisées. De nombreuses anciennes voies ont été réfectionnées.

D'après l'évaluation admise par la Police de la Concession Internationale (0. Tls. 1143 par journée), les travaux exécutés peuvent être estimés à 2686. Tls.

La surveillance des prisonniers employés au macadamisage exige un personnel important. Les chantiers ne sont pas d'une étendue suffisante pour permettre d'y utiliser tous les prisonniers. Certains travaux pourraient être exécutés, à l'intérieur, qui seraient plus rémunérateurs. La Maison d'Arrêt actuelle ne permet pas l'installation d'ateliers. Ce progrès sera réalisé, dans quelques mois; lors de l'occupation de la nouvelle Maison d'Arrêt.

Il est à noter que depuis l'utilisation des prisonniers à des travaux sur les routes, leur état sanitaire s'est beaucoup amélioré. Les cas de "béri béri", notamment, ont, pour ainsi dire, presque complètement disparu.

Les femmes prisonnières ont été employées, toute l'année, à des travaux de couture, principalement pour la confection des vêtements et couvertures destinés à la Maison d'Arrêt.

Durée des Peines. — Le tableau suivant indique la classification des prisonniers que renfermait la Maison d'Arrêt, le 31 Décembre, en ce qui concerne la durée des peines :

Durée des peines :	Nombre de condamnés	
	Hommes	Femmes
Peines inférieures à 1 Mois.....	29	»
» comprises entre 1 et 3 mois.....	49	1
» » » 3 » 6 ».....	42	1
» » » 6 » 12 ».....	35	1
» » » 1 » 2 ans.....	39	3
» » » 2 » 3 ».....	14	1
» » » 3 » 4 ».....	9	»
» » » 4 » 5 ».....	3	»
» supérieures à 5 ans.....	5	»
Totaux —	<u>225</u>	— 7 — <u>232</u>

Resultats de l'action de la Police. — Le tableau N° 2 donne un aperçu d'ensemble des résultats de l'action de la Police, en 1910, ainsi qu'une comparaison avec ceux obtenus l'année précédente.

Les tableaux suivants renseignent en détail sur :

Tableau N° 3 — Les arrestations d'Etrangers

Tableau N° 4 — Les Arrestations de Chinois

Tableau N° 5 — Les jugements prononcés par la Cour Mixte

Tableau N° 6 — Les contraventions aux Règlements Municipaux relevées par la Police.

Tableau N° 7 — Les motifs des plaintes reçues

Tableaux Nos 8, 9, 10 — Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

VOLS. —

Comme chaque année, les plaintes les plus fréquentes se rapportent à des vols simples : 916 sur un total général de 1317 plaintes.

Les nombres des plaintes de vols, pour les 4 années précédentes furent :

<u>1906</u>	<u>1907</u>	<u>1908</u>	<u>1909</u>
308	569	1127	886

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, l'augmentation du nombre de plaintes pour vols n'indique pas une augmentation analogue des vols. Elle permet seulement de constater que les Indigènes ont plus facilement recours à la Police.

1297 Chinois ont été poursuivis devant notre Cour Mixte pour vols simples : 1033 ont été condamnés, 113 ont été relâchés ou mis sous caution, 151 ont été envoyés devant d'autres juridictions.

Les voleurs indigènes paraissent : 1° — Se spécialiser (voleurs sur les pontons et bateaux — voleurs dans les maisons habitées — fouilleurs de poches — voleurs sur les passants — voleurs d'enfants — voleurs à main armée) — 2° — Opérer, non individuellement, mais en collectivités.

1° — *Vols sur les bateaux et sur les pontons.* — Des Bandes semblent s'être ainsi réservées l'exploitation des Compagnies de navigation et des voyageurs indigènes, sur les pontons et sur les bateaux. Elles ont, je crois, une véritable et sérieuse organisation qui explique l'importance des vols commis sur le Quai de France et sur les bateaux qui y accostent. A notre connaissance, 123 vols y eurent lieu ainsi en 1910, au lieu de 137 en 1909.

2° — *Vols à l'intérieur des maisons Chinoises.* — Ces vols sont particulièrement nombreux à l'intérieur des cités. Celles donnant sur les rues du Consulat et du Weikwé ont été les plus éprouvées. La nuit, elles sont généralement insuffisamment éclairées et la surveillance y est ainsi très difficile. D'autre part, les portes de presque toutes les maisons indigènes peuvent être facilement forcées en les soulevant. Enfin, le plus souvent, à l'arrivée des voleurs, les habitants n'opposent aucune résistance, et, terrifiés, se gardent bien d'appeler au secours.

Un éclairage effectif des cités remédierait beaucoup à cette situation. En outre, généralement, une porte se trouve à l'ouverture sur la rue de chaque cité. Si le gardien de la cité, la nuit, fermait la porte en question, et ne l'ouvrait que pour laisser pénétrer les habitants ou des visiteurs connus, les vols à l'intérieur des cités deviendraient presque impossibles.

3°—*Vols chez les Etrangers.*—L'expérience de cette année a confirmé les observations, présentées dans le Rapport annuel précédent, au sujet des vols commis, dans les quartiers habités par les Etrangers, au préjudice des maîtres ou des domestiques.

Une grande partie paraît avoir eu pour auteurs des indigènes, à peine connus des domestiques, accueillis par ceux-ci dans les communs, pour jouer de l'argent, et qui en profitent pour étudier les lieux, les occupants et leurs habitants.

A cet égard, les Résidants auraient grand intérêt à empêcher leurs serviteurs d'héberger ainsi, sans autorisation spéciale, des chinois, y compris des prétendus parents.

Chez les Etrangers, la plupart des autres vols sont commis par des domestiques, ou d'anciens domestiques, surtout par ceux restés peu de temps en service. Un des meilleurs moyens de s'en préserver et d'aider l'action de la Police, consiste à faire délivrer à ses serviteurs par notre Inspecteur de la Sûreté, "des carnets d'employés indigènes".

Ces derniers ont été créés dans le courant de l'année.

Ils ont pour but de "constater l'identité du titulaire, renseigner sur ses services antérieurs, aider les bons employés à se procurer des places, faciliter les recherches auxquelles les mauvais pourraient donner lieu".

Des livrets analogues sont en usage depuis 11 ans en Indo-Chine. Ils y sont très appréciés par les patrons et les bons employés. Une réglementation du même genre que celle en question était déjà en vigueur à Shanghai, sur les 2 Concessions, mais seulement pour les conducteurs d'automobiles. Son application n'a suscité aucune difficulté et donné d'excellents résultats.

Il a paru utile d'étendre ce système à tous les employés, mais sans le rendre obligatoire, mettant à profit l'expérience faite avec succès en Indo-Chine.

Toutefois, cette innovation ne peut réussir que si la communauté étrangère en reconnaît les avantages, l'accepte volontiers, dans son propre intérêt et par esprit de solidarité, sans se laisser arrêter par une soi-disant répugnance des Chinois à s'y soumettre, répugnance qui a été aisément surmontée chez les conducteurs d'automobiles.

4°—*Voleurs d'enfants.*—Nous avons reçu, cette année, 62 plaintes de vols d'enfants, soit 1 de plus que l'année précédente. Il est hors de doute que des bandes expédient de Shanghai dans les ports du Sud, particulièrement à Hong-Kong, Canton, Amoy, de nombreux enfants chinois volés à Shanghai même ou ailleurs, notamment dans les régions de Soochow, Hankow.

Une surveillance spéciale est exercée, à cet égard, sur les bateaux. 59 indigènes ont été arrêtés comme impliqués dans des vols d'enfants: 27 ont été remis aux Autorités Chinoises, 3 envoyés à la Cour Mixte Internationale, 8 mis en liberté sous caution, 5 relâchés faute de preuves, et 16 condamnés. 10 enfants dont les parents n'ont pu être retrouvés ont été envoyés au refuge.

5°—*Vols à main armée.*—27 plaintes pour attaques et vols à main armée ont été déposées dans les différents postes. Plusieurs des actes en question eurent lieu, en Décembre, dans la partie de la rue Ratard non macadamisée, c'est-à-dire entre les Routes de Say-Zoong et des Sœurs. Les Tonkinois cyclistes n'y circulent que très difficilement et pas par tous les temps. Il me paraît très désirable, dès que possible, de terminer le macadamisage de la rue Ratard et d'éclairer cette voie et la Route Paulun, d'autant plus que plusieurs maisons habitées par des Etrangers ont été construites récemment dans ce quartier.

En 1910, 24 Indigènes ont été poursuivis devant la Cour Mixte de la Concession Française, pour attaques et vols à main armée; 4 d'entre eux ont été envoyés à d'autres juridictions, 7 ont été relâchés faute de preuves, les 13 autres ont été condamnés.

La surveillance générale de la zone comprise entre la Route des Sœurs et la Route Fergusson se fait difficilement. La création d'un poste téléphonique à l'angle de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Say-Zoong n'a été qu'une solution temporaire et peu efficace. Il faudrait construire à ce carrefour, sur le terrain qui a été acheté dans ce but, un Poste de Police. Admirablement placé, dans un quartier qui commence à se bâtir, il permettrait une meilleure répartition du Personnel et une surveillance plus effective.

Incendies.—Le nombre des incendies survenus sur notre Concession, pendant les 3 dernières années fut de :

	1906	1907	1908	1909	1910
Incendies	20	40	24	25	13
Commencements d'incendie		27	24	34	19
Feux de cheminée	22		1	3	4
Totaux —	42	69	49	64	36

La diminution très sensible pour l'année 1910, paraît due à la judicieuse sévérité de la Cour Mixte, non seulement pour les incendies volontaires mais aussi pour les cas où le feu provenait de négligences ou d'imprudence. Onze amendes ont été infligées, représentant un total de Tls. 3582. Deux condamnations de prison ont été prononcées. A la date du 31 Décembre, 4 affaires d'incendie étaient encore en suspens devant la Cour. Aucun incendie n'a pris des proportions sérieuses. Deux accidents mortels ont dû être déplorés : deux Chinois demeurant dans des maisons incendiées ont succombé à l'Hôpital, des suites de leurs brûlures.

Accidents Provoqués par les Vehicules. Trafic.—Les Tableaux Nos 8 et 9 renseignent en détail sur les accidents provoqués par les véhicules sur la voie publique.

Il ressort nettement de leur examen que la voie la plus dangereuse pour le trafic est de beaucoup la Rue du Consulat, avec une moyenne d'environ 3 accidents par mois. Les J. R. S. sont en cause dans la moitié de ces accidents.

Cette Rue constitue, en quelque sorte, un étroit défilé, long de 1500^m environ, coupé par 14 voies transversales, sur quelques unes desquelles la circulation est très importante. La largeur des trottoirs n'est pas uniforme. A certains endroits, ils permettent à peine le passage d'un homme. Un nouvel alignement des maisons a bien été décidé. Mais il est difficile de prévoir quand il sera réalisé.

En attendant de nombreux piétons doivent utiliser la chaussée proprement dite, déjà très encombrée.

La Rue du Consulat possède une double ligne de tramways, sur laquelle le service est assuré, avec intervalles moyens de Trois minutes entre le passage de 2 voitures, dans chaque sens.

A Shanghai, presque tous les Etrangers et beaucoup de Chinois, se rendent à leurs affaires et en reviennent, aux même heures. Une grande partie d'entre eux, qui se rendent du Quai de France aux importants quartiers situés à l'Ouest, ou vice versa, se trouvent obligés de suivre la Rue du Consulat. Aussi, à certains moments de la journée, et en particulier vers 5 heures du soir, la circulation y est-elle des plus intenses ; et une ligne presque continue de J. R. S. notamment, défile le long de chaque trottoir.

Le nombre des J. R. S. privés diminue, un peu, grâce sans doute au fonctionnement des Tramways et à la mise en circulation de J. R. S. publics plus confortables et munis de roues caoutchoutées.

Au total, le nombre des J. R. S. augmente constamment. Les moyennes de licences pour ces véhicules délivrées par la Municipalité Française, pendant les 3 dernières années sont les suivantes :

	1908		1909		1910
J. R. S. {	publics — 4896	J. R. S. {	publics — 5285	J. R. S. {	publics — 5451
	privés — 103		privés — 105		privés — 99

Le nombre des voitures publiques aurait plutôt une légère tendance à diminuer, par suite probablement de la concurrence des Tramways et des nouveaux J. R. S. à roues caoutchoutées. Par contre, le nombre des automobiles croît sensiblement et ces véhicules circulent plus et plus rapidement que tous les autres.

Pour conclure, la situation spéciale de notre trafic très "congestionné" ne paraît pas devoir normalement s'améliorer. Le seul remède complètement efficace me semble être la couverture du Yang-King-Pang et son remplacement par une vaste Avenue.

L'avis exprimé par Mr. le Colonel BRUCE, lors de la discussion de cette dernière question, au Ratepayer's Meeting de 1909, s'applique, à fortiori, à la Concession Française :

“La couverture du Yang-King-Pang et sa transformation en un large boulevard solutionnera d’une manière pratique l’une des principales questions relatives au trafic de cette Concession”.

Situation Générale.—Durant l’année 1910, certains événements, certaines agitations et manifestations de la part de la Population chinoise de Shanghai, ont, à plusieurs reprises, inspiré des craintes sérieuses.

Toutefois, dans toutes ces circonstances, la sécurité et l’ordre publics furent maintenus, sur la Concession, sans grandes difficultés.

Je me bornerai à rappeler les incidents en question :

1°—*Grève des Marchands de Viande de Porc, au début du mois de mai.*—Provoquée, sur la Concession Internationale, par une mesure prise par l’Administration Chinoise, relative aux Abattoirs de Sinza, cette grève n’eut aucune répercussion sur notre Concession qui est dotée d’Abattoirs Municipaux.

Notre rôle a été limité à surveiller les grévistes lorsqu’ils traversèrent notre Concession, en groupes importants, pour se rendre au Yamen du Tao-Tai, ou pour en revenir.

2°—*Manifestation, le 11 août, devant le poste de Police de l’est, des Grévistes, marchands de Fruits sur la Concession Internationale.*—Le 10 Août, des marchands de fruits au détail, demeurant sur la Concession Internationale, se mirent en grève. Le 11, dès 7 h. du matin, plusieurs centaines d’entre eux provoquèrent une agitation devant notre Poste de Police de l’Est, chez des marchands de fruits en gros qui approvisionnent tous les marchands au détail de Shanghai. Ils voulurent contraindre les marchands de notre Concession à se solidariser avec eux.

La Police intervint. Les grévistes paraissant les plus surexcités furent arrêtés.

L’entrée du Poste put être dégagée et les manifestants furent dispersés. La plupart se massèrent alors en face le Poste, mais sur le côté opposé de la crique, et par suite sur le Faubourg Chinois de Tonkadou. Ils jetèrent des briques sur notre Police.

L’intervention de la Police Chinoise fut réclamée à plusieurs reprises sans résultat. Elle n’eut lieu, efficacement, que vers 10 h. 30 du matin.

3°—*Manifestations contre la révocation du Directeur du chemin de fer du Tche-Kiang (10-11 Septembre).* Les 10-11 Septembre, des réunions tumultueuses, auxquelles assistèrent environ 1500 Chinois, eurent lieu dans les Pagodes dites “de Ning-po” et “Sao-ching”. L’assistance, assez surexcitée, manifesta bruyamment son mécontentement, au sujet de la révocation du Directeur du Chemin de Fer du Tche-Kiang, et discuta les mesures à prendre pour protester. L’ordre fut assuré à l’extérieur pendant la durée et à l’issue de ces manifestations.

4°—*Agitation Provoquée par les Mesures Prophylactiques prises Contre la Peste (10 Au 16 Novembre).*

Les troubles, auxquels donnèrent lieu l’agitation en question, ne se sont pas étendus à la Concession Française. Seules des dispositions préventives furent prises.

Mr. Le Capitaine Superintendant de la Police Internationale nous tint, au fur et à mesure, au courant des événements. Nous nous préparâmes à coopérer étroitement, le cas échéant, avec lui.

5°—*Agitations en vue d’obtenir la Réduction des Loyers (Décembre).*—Cette agitation commença à prendre de l’importance dans le courant de Décembre. Mais elle ne revêtit un caractère particulièrement inquiétant qu’en Janvier 1911. Elle sera donc examinée dans le prochain Rapport Annuel.

Les grèves, les agitations, les manifestations survenues dans le courant de 1910, prouvent une évolution importante de la mentalité de la population indigène, évolution que la Police, tout particulièrement, ne peut ni méconnaître ni négliger.

Nous n’avons toujours eu qu’à nous louer des relations avec la Police de la Concession Internationale. Les deux Polices se sont constamment efforcées de s’entr’aider le plus possible dans l’accomplissement de leur mission.

Shanghai, le 31 Décembre 1910.

Le Chef de la Garde,

Signé : MALLET

**EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE
AU 31 DÉCEMBRE 1910**

GRADES OU EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au corps							En Congé	Effectif au 31 Décembre		
	Européens	Tonkinois	Chinois		Poste central	Poste de l'Est	Poste de l'Ouest	Poste de Lokawei	Poste de Koukaza	Section de Cavalerie	Maison d'Arrêt		Européens	Tonkinois	Chinois
Chef de la Garde	1				1								1		
» » adjoint	1				1								1		
Chefs de Secteur	4			1	1		1					1	3		
Chef » adjoint	1							1					1		
Inspecteur	1				1								1		
Sergents	12			2	2	3	3		2				10		
Brigadiers	10			3	2		2		2	1			7		
Gardes	30			1	10	5	7			3	2		29		
Secrétaire-Interprète	1					1							1		
Sergents		4		1	1				1		1			3	
Brigadiers		8		1	4				1		1			7	
Gardes		119			24			15	50		29	1		119	
Sergents			3	2	1										1
Brigadiers			10		5	2	5		1						13
Agents			167		62	27	74	3	8						174
Interprètes			41		5	1	2	1	1		1				11
Sergents-Détectives			3		2										2
Détectives			22		19	2	3		1						25
TOTAUX	61	131	216	11	141	41	97	21	67	6	34	2	54	129	226
	408				Emplois d'agents chinois créés: 12								409		

Il existe en outre du Personnel Chinois compris dans ce tableau :

- 7 Tailleurs
- 20 Coolies pour les 6 Postes
- 11 Coolies de Jin-ric-shaws
- 5 Mafous
- 1 Magasinier

Total: 44

Shanghai le 31 Décembre 1910

Le Chef de la Garde

Signé: MALLET.

**RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1910
ET COMPARAISON AVEC CEUX DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**



	En 1910	En Augmentation	En Diminution	Observations
Plaintes reçues par la Police	1317	71		
Demandes de poursuites établies par la Police	57			
Nombre des prévenus	15.830	3024		
d'Etrangers	48	19		
Arrestations				
de Chinois				
Durant quelques heures seulement, pour contraventions, scandales etc.....	3.413	240		
Maintenues	3.253	1.115		
Valeur des objets volés retrouvés par la Police	\$. 11.155.55			
Objets trouvés	43	40		
Contraventions aux Réglements Municipaux ayant motivé des amendes infligées directement par la Police	23.902	4894		
Montant des Amendes infligées par la Police pour Contraventions aux Réglements Municipaux	Tls. 7801.47	1139.52		
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	22		2	
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	117		20	
Blessés ramassés	28	9		
par la Police				
pensés				
hospitalisés	69			même nombre en 1909 et 1910
Malades trouvés sur la voie publique	54		79	
Cadavres d'enfants trouvés sur la voie publique	73	24		
Cadavres d'adultes trouvés sur la voie publique	75		60	
Enfants abandonnés sur la voie publique	25	10		
Suicides constatés	12			même nombre qu'en 1909
Tentatives de suicide découvertes ou signalées	13		1	
Chiens				
Etrangers capturés				
rendus	37			
détruits	42			
Chinois				
capturés et rendus	5			
détruits	288			
	293	73		

Shanghai, le 31 Décembre 1910

Le Chef de la Garde,

MALLET.

ARRÊTATIONS D'ÉTRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE
PENDANT L'ANNÉE 1910.

NATIONALITÉS	Vols Simples		Ivresse tapageuse		Escroquerie		Coups et Blessures		Bataille et Scandale sur la Voie publique		Abus de Confiance		Attentat aux mœurs		Insultes		Révolte contre les Agents		Divers		TOTALUX
	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	
Français			2	1	1	1	1		8	1									4	2	20
Anglais			2					1											2	1	3
Russes																					2
Indiens	1		3																		4
Suisses					1																1
Danois			1																1		1
Autrichiens				1																	2
Américains	1																				1
Suédois			1																		1
Japonais							3														1
			10	2	3		4	1		8	1							6	8	3	48

Shanghai, le 31 Décembre 1910

Le Chef de la Garde,

MALLET

ARRÊTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE
du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1910

Mois	Contraventions au Réglemens de :																	Totaux																	
	Vols	Vols avec effraction	Vols d'enfants	Escroquerie	Attaque et Vol	Vols à main armée	Brigandage	Recel	Incendie	Incendie Volontaire	Violation de domicile	Homicide par Imprudence	Assassinats ou Meurtres	Coups et Blessures	Bataille et Scandale	Vagabondage et Mendicité	Rupture de Ban		Evasion	Détournement de Femme	Adultère	Attentats aux mœurs	Fausse accusation	Tentative de Suicide	Dettes Affaires Civiles	Divers	Arrestations pour le compte d'une autre juridiction	Emission de Fausse monnaie	J. R. S.	Voitures et Automobiles	Police et Voirie	Service Sanitaire	Jeu d'argent	Chiens	
Janvier.....	106	4	6	4	1	1	12	3	2	4	7	2	3	7	2	6	8	1	2	..	12	2	..	193
Février.....	91	2	1	3	1	2	6	1	3	3	3	..	2	1	..	4	19	1	1	2	2	4	1	8	..	158	
Mars.....	132	10	..	4	11	2	2	..	7	1	..	12	2	7	7	2	2	1	2	7	226	
Avril.....	97	3	6	5	4	1	3	..	7	2	2	..	6	2	9	10	1	1	2	..	1	1	1	..	162	
Mai.....	127	8	5	14	10	..	5	14	1	10	1	1	18	8	1	..	10	11	8	1	3	1	7	257		
Juin.....	104	4	10	7	2	1	7	1	1	..	5	5	1	8	3	4	1	5	26	9	1	1	1	1	2	..	205		
Juillet.....	111	..	2	10	1	..	3	11	..	8	3	1	13	1	1	41	50	5	3	2	16	4	4	..	257		
Août.....	92	..	13	5	7	6	3	1	..	6	6	13	43	1	276	12	483		
Septembre.....	85	2	3	8	2	..	4	4	3	2	1	1	5	5	2	..	1	2	13	43	3	193	1	4	..	364		
Octobre.....	112	4	2	5	4	..	8	1	4	..	8	1	..	23	23	16	44	3	..	1	170	406		
Novembre.....	101	3	6	3	3	12	1	3	..	4	10	10	14	36	1	57	..	1	..	252		
Décembre.....	137	4	5	3	1	..	5	24	13	1	6	5	5	8	26	1	28	2	289		
TOTAUX.....	1315	44	59	66	22	4	73	42	2	3	64	15	69	17	8	115	8	5	6	5	116	326	33	1	3	14	748	35	34	..	3252		

Shanghai, le 31 Décembre 1910

Le Chef de la Garde,

MALLET

RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LA COUR MIXTE POUR 1910

MOTIFS	PRISON (simple)					CANGUE (simple)		PRISON ET CANGUE						EXPULSIONS		AMENDES		SALISSES		Envoies au refuge	Relâchés à la Cour (faute de preuves ou réglées)	Mis sous caution	Remis aux familles	Envoies à la cour mixte internationale par la Cour mixte française	Envoies aux autorités chinoises	Poursuivis devant la cour mixte Int ^{le} par la police fran ^{se}	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	TOTALS									
	Moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 2 ans	de 2 ans à 5 ans	Moins de 7 jours	de 7 jours à 14 jours	de 14 jours à 1 mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	Moins de 14 jours	de 14 jours à 1 mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 2 ans										de 2 ans à 3 ans	p. mémoi ^{re} Cangue j. q. 2 sem.	p. mémoi ^{re} Cangue de 2 sem. à 2 mois	Cang. de 1m. à 2m.	Simple	avec peines	Simple	avec prison	et saisie
Vols	403	38	4	1	3	2	3	24	60	72	119	7	24	10	63	47	71	38	9	5	35	212	7	127	10	1	1	3	86	20	4	11	48	38	34	1297	
Vols avec effraction	1	3	4	1	3	2	3	2	10	10	7	1	1	1	3	3	6	4	1	1	2	19	2	8	2	1	1	1	3	1	1	1	47				
Vols d'enfants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	69				
Escroquerie	3	4	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	94				
Attaque et Vols	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13				
Vols à main armée	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Brigandage	9	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Recel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Incendie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Incendie volontaire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Violation de domicile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Homicide par imprudence	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Assassinat ou meurtre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Coups et blessures	14	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Bataille et scandale	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Vagabondage-mendicité	17	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Rupture de ban	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Rupture de ban et Vol	1	3	1	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Evasion	1	3	1	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Détournement de femme	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Adultère	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Attentat aux mœurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Fausse accusation	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Tentative de suicide	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Abandon de domicile	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Dettes et affaires civiles	4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Divers	20	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Contrav ^{en} régl ^{ée} Tramways	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
do. Riches	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
do. Voitures	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
do. Autos	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Chiens	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Police et Voirie	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Service sanitaire	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Fumeries	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Jeu d'Argent	7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Emiss. de fausse monnaie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Foie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Contrelacon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Totaux généraux	303	93	10	6	10	13	10	26	70	90	143	1	28	11	83	66	94	49	23	14	66	303	1	199	11	26	41	1	64	469	393	52	25	124	70	65	2903
Total.	630	330	372	44	199	224	224	44	41	41	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242	1242		

Shanghai le 31 Decembre 1910

Le Chef de la Garde

Signé: MALLEY

RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS FAITES PAR LA GARDE MUNICIPALE
PENDANT L'ANNÉE 1910

MOIS	au Règlement de Police et Voirie	au Règlement des Voitures	au Règlement des Jin-ric-shaws	au Règlement des Brouettes	au Règlement des Charrettes	au Règlement des bicyclettes	au Règlement des Automobiles	au Règlement des Chiens	TOTAUX
Janvier	545	9	845	217	8	7	1631
Février	311	3	614	99	6	2	4	1039
Mars	417	17	613	399	17	1	5	1469
Avril	353	17	622	345	8	3	5	1353
Mai	488	17	624	423	3	4	1	1560
Juin	480	14	785	501	4	12	3	1799
Juillet	678	20	798	461	14	2	1	1974
Août	1004	18	944	262	10	13	2	2253
Septembre	696	25	1346	584	18	12	1	5	2687
Octobre	1027	25	1606	710	24	17	1	1	3411
Novembre	668	23	1116	457	17	14	6	2301
Décembre	726	20	1132	518	16	10	3	2425
	7393	208	11045	4976	145	90	3	42	23902

Shanghai, le 31 Décembre 1910.

Le Chef de la Garde,

Signé: MALLET

**RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE
ET COMPARAISON AVEC LE RELEVÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Motifs des Plaintes	Nombre en 1910	En Augmentation	En Diminution	
Vols	916	30		
Attaques à main armée	27	16		
Coups	5)			
Coups et Blessures	15)		3	
Dettes de loyer	75	29		
Dettes	40	25		
Objets perdus	36	20		
Disparitions	enfants { masculins	30)		
	{ féminins	32)		
	femmes mariées ou concubines	43	7	
	filles publiques	27		20
	Servantes	25		4
Employées ou apprentis	16		1	
Escroquerie	25			
Divers	5		29	
Totaux	1317	128	57	

Shanghai, le 31 Décembre 1910

Le Chef de la Garde,

MALLET.

**RELEVÉ DES ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE PROVENANT DE CHEVAUX
EMBALLÉS ET DE HEURTS DE VÉHICULES**

LIEUX	NOMBRE	CAUSES
Quai de France	10	Voitures 5 - Autos 1 - Brouette 1 - Chevaux emballés 2 - J.R.S. 1
Rue du Consulat	17	Voitures 8 - Automobiles 6 - J.R.S. 3
Quai des Fossés	4	Tombereau 1 - J.R.S. 1 - Chevaux emballés 2
Rue Palikao	3	Voitures 3
Avenue Paul Brunat	3	Tombereau 1 - Automobiles 2 - Chevaux emballés 2
Quai Confucius	1	Cheval emballé 1
Rue Ratard	2	Voitures 2
Quai de la Brèche	3	J.R.S. 1 - Tombereau 1 - Charrette 1
Rue de Zikawei	6	Voitures 4 - Charrette 1 - J.R.S. 1
Derrière le Poste de l'Est	1	Charrette 1
Boulevard de Montigny	3	Voiture 1 - Automobile 1 - Cheval emballé 1
Quai du Yang King Pang	2	Voiture 1 - Automobile 1
Place Meugnot	2	Tombereau 1 - Cheval emballé 1
Quai des Remparts	1	Cheval emballé 1
Avenue Dubail	1	Bicyclette 1
Rue Kraetzer	1	Cheval emballé 1
Rue Galle	1	Cheval emballé 1
Rue Laguerre	1	Automobile 1

2 ° Nombre des Blessés dans les Accidents ci-dessus.

40 Blessés dont 1 mortellement

Shanghai, le 31 Décembre 1910.

Le Chef de la Garde,

Signé: MALLET

RENSEIGNEMENTS
SUR LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS

1° Lieux des Accidents	:	Nombre
Rue du Consulat	:	17
Quai de France	:	14
Avenue Paul Brumat	:	11
Rue de Zikawei	:	4
Rue Montauban	:	3
Route Zay-Zoong	:	2
Rue Ratard	:	2
Quai du Yang-King-Pang	:	2
Place de l'Est	:	1
Rue de Ningpo	:	1
Avenue Dubail	:	1
Route de Zikawei	:	1
Total :		59
2° Véhicules endommagés au cours de ces Accidents		
Automobiles	:	3
Voitures	:	10
Jin-ric-shaws	:	12
Charrettes	:	1
Brouettes	:	3
Tramways	:	11
Total :		42 (41 l'année précédente)
3° Nombre des blessés au cours de collisions		
6 hommes dont 1 Européen, aucun mortellement		}
4° Nombre des blessés heurtés ou renversés par le tramway		
15 hommes. 2 femmes. 3 enfants : 20		}
(aucun mortellement)		
		Total : 26 (38 l'année précédente soit une diminution de 12)
5° Nombre des blessés, tombés du tramway		
10 hommes. aucun mortellement. (même nombre que l'année précédente)		
6° Chevaux emballés au passage des tramways		
5 Chevaux, dont l'un a été cause que 2 femmes et 4 hommes ont été blessés, mais pas mortellement.		

Shanghai, le 31 Décembre 1910

Le Chef de la Garde,

MALLET

ACCIDENTS DIVERS

ANNÉE 1910

1° Blessés mortellement

Electrocuté	:	1	Chinois	
Chutes de matériaux	:	2	do.	
Incendie	:	2	do.	(4 l'année précédente)
Noyés	:	12	do.	(11 l'année précédente)
Chutes diverses	:	4	do.	
Total:	:	21	Chinois	(18 l'année précédente)

2° Blessés non mortellement

Tombés à l'eau	{	Européen	:	1	} 4 (12 l'année précédente)
		Chinois	:	3	
Chutes de matériaux: Chinois	:	4			(même nombre que l'année précédente)
Incendie	:	2			(3 l'année précédente)
Chutes diverses	:	17			
Mordus par des animaux	{	Européen	:	2	} 9
		Tonkinois	:	1	
		Chinois	:	6	
Total	:	36			(25 l'année précédente)

Total des blessés, mortellement ou non : 57 (47 l'année précédente)

Shanghai, le 31 Décembre 1910.

Le Chef de la Garde,

MALLET.



Service Sanitaire-Vétérinaire

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

1910



RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE-VÉTÉRINAIRE EN 1910

Abattoirs.—Malgré la crise commerciale actuelle qui a eu sa répercussion sur l'alimentation indigène, les recettes ont légèrement augmenté, soit Tls. 11.551,44 contre Tls. 11.243,00 en 1909; selon toutes probabilités elle suivront leur marche ascendante.

Le Service fonctionne aussi bien que possible, le contrôle en est rigoureux et les inspections se font à la satisfaction des vendeurs et des acheteurs; quelques améliorations ont dû être apportées aux bâtiments, les cours ont été repavées et coaltarées, l'éclairage amélioré et en dernier lieu il a été procédé à une désinfection générale.

Le service administratif a été complètement réorganisé, les licences, patentes etc... revisées et distribuées à bon escient, dès lors aucun établissement ne peut échapper à la surveillance.

Le four crématoire a incinéré 9234 kilos de viandes malsaines et environ 5000 kilos de poissons ou coquillages avariés.

Pendant le cours de l'année il est passé aux Abattoirs 89296 animaux, soit pour l'exportation, soit pour la consommation.

Service Sanitaire.— Les inspecteurs parcourent journallement les rues, passages et cités, les marchés sont inspectés régulièrement, une amélioration sensible au point de vue sanitaire est à constater sur la Concession.

Le service a fait arrêter 3855 marchands sans licence, 864 contraventions aux règlements d'hygiène ont été faites et 74 saisies de denrées malsaines opérées.

Pendant les chaleurs 3 équipes spéciales ont parcouru la ville en désinfectant journallement les endroits nécessaires, les urinoirs et passages; quelques désinfections au formol ont été pratiquées avec succès.

Service Anti-Moustiques.—Ce service a fonctionné du 15 Avril au 30 Septembre, la consommation de mixture d'huile lourde et de pétrole s'est élevée à 25000 gallons.

Les dépenses ont atteint Tls. 4650.42.

Presque tout l'ancien matériel a dû être refait et complété, partout le fer a remplacé le bois, nous avons donc à l'heure actuelle un matériel solide et durable.

Le pétrolage s'est opéré sur environ 1200 mètres carrés dont 60000 pour les mares, le reste en caniveaux et divers.

La Concession était divisée en 4 secteurs, chaque secteur en un certain nombre de sections suivant son importance, une équipe affectée à chaque secteur avec itinéraire fixe, une équipe d'alimentation et une équipe de secours pour les points urgents.

Malgré les pluies qui ont considérablement gêné et annulé une partie des travaux, les résultats ont été bons et la majorité des habitants s'est montrée satisfaite.

Service des Vidanges.—Le service des vidanges fonctionne aussi bien que possible; le contrat de l'entrepreneur actuel a été renouvelé et la redevance annuelle payée par lui portée de Tls. 9000. à Tls. 13200 soit une plus value de Tls. 4200 pour le budget de 1911.

Marchés.—Les marchés se sont sensiblement améliorés et sont abondamment pourvus; celui de la rue du Weikwé a dû être encore agrandi jusqu'à la rue de Saïgon; ce marché limitrophe des deux Concessions prend de plus en plus de l'importance.

Le marché de l'Est augmente de valeur, les transactions commerciales s'y font de plus en plus nombreuses.

Le marché de la place Meugniot s'est légèrement accru, celui de la rue Hennequin reste stationnaire.

Tous ces marchés sont visités quotidiennement, il est maintenant fort rare d'y trouver des denrées impropres à la consommation.

Les marchands forains ont eu à payer suivant l'importance de leur place, les cordonniers ambulants sont pourvus de licence et les ambulants sont l'objet d'une surveillance spéciale.

Laiteries.—De nombreuses laiteries ont été fermées, les unes par décision de la Cour Mixte, les autres ne pouvant plus frauder ont pris le sage parti de disparaître.

Une feuille spéciale est déposée mensuellement dans chaque établissement et signée à chaque visite soit par le Vétérinaire, soit par les inspecteurs; toutes les laiteries se sont améliorées, tant au point de vue de la propreté des locaux que de la qualité du lait. L'année 1910 a été particulièrement dure aux fraudeurs, comme le montre l'état ci-annexé.

Laboratoire.—35 analyses de lait ont été faites par les soins du Vétérinaire adjoint au service, les délinquants ont dû comparaître à la Cour Mixte qui a exercé une répression énergique.

Le laboratoire a subi quelques améliorations, son matériel completé et soigneusement entretenu en fait un local se prêtant à toutes les expériences de microbiologie ou d'analyses.

Rats.—Quelques rats suspects ont été examinés, aucun cas pes teux n'a pu être relevé, la Concession Française a été heureusement jusqu'à présent préservée du fléau de la peste.

Poursuites.—45 poursuites ou procès ont été faits en 1910 par le service Sanitaire, soit pour lait falsifié soit pour vente de denrées malsaines.

Les amendes pour ce fait se sont élevées à \$ 706.50.

Situation.—Recettes des Abattoirs pour 1911: environ Tls. 12000.

Service des vidanges Tls. 13200.

Plus value des marchés Tls. 4000.

Amendes Tls. 2000.

Dépenses du Service Sanitaire Vétérinaire, environ 20000.

Revenu approximatif Tls. 11200.

Les résultats du service Sanitaire-Vétérinaire sont donc aussi satisfaisants que possible et ne pourront que s'améliorer dans l'avenir tant par une réduction des dépenses que par une augmentation des recettes.

L'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire-Vétérinaire.

R. TILLOT.

SERVICE SANITAIRE VÉTÉRINAIRE

AMENDES OU PROCES

MOIS	PROFESSIONS	MOTIFS	CONDAMNATIONS	
Janvier	1 laitier	lait falsifié	\$ 70.00	15 jours de prison
	1 »	»	20.00	» »
	1 ambulants	viande sans cachet	1.00	
	1 »	»	1.00	
	4 laitiers	sans licence	1.00	chacun
Février	1 »	»	10.00	
Mars	1 ambulants	viande sans cachet	1.00	
	1 »	»	1.00	
Avril	1 laitier	refus d'inspection	10.00	
	1 ambulants	viande sans cachet	5.00	
	1 »	»	5.00	
	1 laitier	lait falsifié	15.00	
Mai	2 ambulants	viande sans cachet	0.50	chacun
	1 »	»	2.00	
	1 »	»	4.00	
	2 »	»	5.00	»
	1 laitier	lait falsifié	50.00	
Juin	1 »	»	100.00	
Juillet	1 »	»	20.00	
	1 »	prêt de licence		1 mois de prison
	1 »	»	30.00	laiterie fermée
	1 »	lait falsifié	100.00	
	1 »	prêt de licence	25.00	
Août	1 »	»	50.00	8 jours de prison
	1 »	lait falsifié	50.00	15 » »
	1 »	bout. sans cachet	20.00	
	1 marchand	poissons avariés	10.00	
Septembre	3 »	»	10.00	chacun
Octobre	1 »	viande avariée	10.00	
	1 »	poissons »	5.00	
	1 »	viande sans cachet	5.00	
	1 »	poissons avariés	5.00	
Novembre	1 restaurateur	viande sans cachet	5.00	
	1 marchand	volailles avariées.	5.00	
	1 boucher	viande sans cachet	20.00	
	1 marchand	poissons avariés	10.00	
	1 »	»	10.00	
Décembre	1 »	viande sans cachet	5.00	5 jours de prison

L'Inspecteur en Chef
du Service Sanitaire-Vétérinaire
R. TILLOT

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE

1910

MOIS	ARRESTATIONS de marchands sans licence.	CONTRAVENTIONS pour infractions aux règlements d'hygiène.	SAISIES de denrées avariées ou viandes non estampillées.
Janvier	306	112	11
Février	155	70	3
Mars	294	56	6
Avril	175	33	4
Mai	296	62	9
Juin	321	59	5
Juillet	406	77	6
Août	286	68	8
Septembre	551	112	10
Octobre	196	45	3
Novembre	380	66	8
Décembre	489	104	1
	3855	864	74

L'Inspecteur en Chef
du Service Sanitaire-Vétérinaire
R. TILLOT

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

1910

ANIMAUX INCINÉRÉS						
MOIS	BOEUFs	VEAUX	MOUTONS	CHEVRES	PORCS	POIDS TOTAL KILOS
Janvier	1		4	1	7	798
Février	1				2	237
Mars	1				4	289
Avril		1			1	139
Mai	2				5	358
Juin	6					1650
Juillet	5	1			8	1850
Août	1	1			2	650
Septembre	2	1			8	820
Octobre	3	1			7	985
Novembre	2	3		1	12	1119
Décembre	1			1	1	339
	25	8	4	3	57	9234

L'Inspecteur en Chef
 du Service Sanitaire-Vétérinaire
 R. TILLOT

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

1910

	ANIMAUX ABATTUS					ANIMAUX EXPORTÉS				
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs
Janvier	385	84	259	358	3666	9		2499	957	
Février	214	83	249	295	3446	21		2248	695	
Mars	217	62	212	407	2871	4	3	2291	530	
Avril	218	78	239	78	3391	5		2437	830	
Mai	223	76	280	50	3739	27		1893	525	
Juin	256	84	315	40	3116	8	1	2112	705	
Juillet	321	93	268	44	2369	14	4	2249	585	
Août	516	90	252	94	3323	24	3	1883	535	
Septembre	711	91	244	309	3356		3	2377	1120	
Octobre	807	94	220	621	3208	6	4	2479	1225	
Novembre	733	65	193	575	2600	5	6	2328	1415	
Décembre	696	85	254	555	2868	2		3469	1317	
	5297	985	2985	3126	37953	125	24	28265	10439	

L'Inspecteur en Chef
 du Service Sanitaire-Vétérinaire
 R. TILLOT

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES DES ABATTOIRS

ANNÉES	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910
MOIS	recettes	recettes	recettes	recettes	recettes	recettes	recettes	recettes
Janvier		836.25	1.606. »	1.109.95	1.162.62	933.29	951.96	1.118.81
Février		883.06	1.445.56	1.804.98	1.084.12	989. »	980.13	1.015.40
Mars		1.024.25	975.39	1.676.81	891.07	566.53	695.36	832.21
Avril	180.15	889.77	995.05	1.245.46	785.33	728.11	762.35	715.94
Mai	761.68	935.10	985.05	1.017.58	820.71	683.99	831.44	822.73
Juin	815.58	956.03	940.23	911.25	646.92	717.55	759.61	855.66
Juillet	784.41	930.27	884.98	934.49	628.96	700.40	770.22	791.74
Août	912.85	840.88	799.24	841.75	576.55	682.13	783.93	730.31
Septembre	1.005.90	1.238.72	1.117.94	1.011.56	824.71	849.68	1.004.36	1.023.64
Octobre	1.049.68	1.292.03	1.174.82	1.206.77	952.02	929.95	1.160.70	1.193.50
Novembre	1.007.94	1.307.55	1.500.29	1.379.70	1.035.23	1.112.45	1.303.23	1.293.69
Décembre	893.32	1.428.75	1.348.99	1.310.21	1.054.56	1.023.04	1.239.71	1.157.81
TOTAUX.....	7.417.51	12.562.66	13.773.54	14.450.51	10.532.80	9.916.07	11.243. »	11.551.44

L'Inspecteur en Chef
 du Service Sanitaire-Vétérinaire
 R. TILLOT

LAITERIES
MUNIES DE LICENCE

Nom de la Laiterie	Nom du Propriétaire	Emplacement de la Laiterie
Sing Tai Wou Gneu Ky Dairy	Pé Ah Kaai Yé Oung Seng M ^{me} D. W. Crawford	Boulevard Montigny N° 292 Route Voyron Si Ka Wei Road N° 11.
Australian Dairy Farm Produce Dairy Foh Ky Dairy Moses Dairy Culty's Dairy Yah Ky Dairy Gordon Dairy Zee Buthler Dairy Moriss Dairy Tsah Hou Ky Yue Chong Dairy International Dairy Japanese Dairy Kalgan Dairy Farm Inshallah Dairy Farm	G. Dallas M. A. Samson Tsah Ah Kou M ^r Culty Tsa Zeng Yi Ah Tcheng Kee Yue Ching M ^r Moriss Yao Zen Kia M ^{rs} Mac Lachlan Irhisa Ki M ^r J. Noble M ^r Evans	Si Ka Wei Road N° 16. Si Ka Wei Road A N° 16. Avenue Road N° 1401. Avenue Paul Brunat N° 488. Avenue Paul Brunat N° 510. Markham Road N° s. 906. Gordon Road N° 673. Burkill Road N° E 601. Route Père Robert N° 118. North Szechuen road N° 140. Avenue Road N° 756. North Szechuen Road Extension N° 1119. Yangtsepoo Road N° 90. Kalgan Road N° 701. Ward Road, 71

BLANCHISSERIES
MUNIES DE LICENCE.

Sing Fa Kung Tse Shu Ching Tsang I Ky Sut Ching Sin Pao Kee Yu Gniang Zeng Ding Tchi Yeu Sing Kung Fo Zen Zié Ky Wo Chun Kee Sung Chang King Mow Ky La Ky		Avenue Dubail Avenue Dubail N° 8. Avenue Dubail N° 5. Avenue Paul Brunat derrière N° 378. Avenue Dubail N° 14. 15. Rue Baron Gros N° 55. Rue Wagner cité 145 N° 8. Route Voyron N° 15 Rue de Lagrenée N° 193. Rue de Lagrenée N° 207. Rue Song Chan N° 5. Rue Song Chan N° 1. Avenue Paul Brunat cité 116 N° 20.
---	--	--

L'Inspecteur en Chef
du Service Sanitaire-Vétérinaire
R. TILLOT



RAPPORT MEDICAL



RAPPORT

SUR LE SERVICE MÉDICAL DE LA MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

PENDANT L'ANNÉE 1910



Employés de la Municipalité et Agents de la Garde soignés pendant l'année 1910 :

Malades soignés à l'Hopital.....	46
„ „ à l'Infirmierie et en Ville.....	413
Total.....	<u>459</u>
Nombre de journées d'Hopital.....	655
„ „ d'Infirmierie et d'exemption de service.....	471
Total des journées d'indisponibilité.....	1126
Les principaux cas traités se décomposent ainsi	
Dysenterie.....	12
Diarrhée.....	7
Embarras gastrique.....	14
Hépatite.....	2
Malaria.....	10
Fièvre typhoïde.....	2
Bronchite.....	13
Tuberculose pulmonaire.....	2
Asthme.....	1
Grippe.....	2
Plaies et contusions.....	5
Phlegmon.....	6
Entorse.....	8
Vénéériens.....	11
Rhumatisme et goutte.....	7
Affections oculaires.....	2
Congestion pulmonaire.....	1
Fièvre de Malte.....	1
Divers.....	3

L'état sanitaire a été sensiblement meilleur cette année que l'année dernière : 46 malades soignés à l'hôpital contre 57 en 1909 et 413 cas à l'infirmierie contre 208.

Si le nombre des journées d'hôpital est cependant de 655 en 1910 contre 606 en 1909, ce fait est dû au très long séjour de deux des malades à l'hôpital, 3 mois pour l'un et 4 mois pour l'autre.

Le nombre total des journées d'indisponibilité a par contre passé de 1225 en 1909 à 1126 en 1910.

Deux décès se sont produits parmi le personnel, l'un dû à la "fièvre de Malte", l'autre à une congestion pulmonaire.

Dr. H. FRESSON

Médecin de l'Administration Municipale.



RAPPORT

SUR LE SERVICE D'INCENDIE EN 1910



COMPTE-RENDU CONCERNANT LE SERVICE D'INCENDIE
ANNÉE 1910

L'alarme a été donnée dans 22 cas qui se répartissent ainsi :

- 4 Fausses alertes
- 3 Commencements d'incendie éteints au moyen de seaux d'eau, soit par les coolies du Torrent, soit par les habitants.
- 15 Incendies qui ont nécessité la mise en batterie de 61 grosses lances et de 33 petites.

La Pompe Automobile est sortie pour 20 appels et 21 fois pour les essais ou exercices : elle a parcouru dans le cours de l'année 173 kilomètres ; soit 779 k. 200 depuis son arrivée à Shanghai.

Huit bouches d'incendie de 100 m/m ont été utilisées soit directement soit en y branchant la pompe automobile.

La proportion des appels et des incendies nécessitant l'intervention des Pompiers Volontaires a été de moitié par rapport à l'année 1909.

Le matériel d'incendie a été complété par un chariot, (dit transport d'échelles). Ces échelles qui sont doublés ou simples, rendront de grands services dans les Cités inaccessibles aux échelles à traction à bras, et permettront d'attaquer les feux avec plus d'aisance.

Pendant l'année 1910, la Cie des des Eaux, a procédé à la pose de 3 bouches de 100 m/m et 9 de 65 m/m.

Le nombre de ces bouches sur la Concession est de :

Bouches de 100 m/m	54	
Bouches publiques de 65 m/m	265	
Bouches privées de 65 m/m	152	(environ)
Total	471	

Le Capitaine,
M. CHAPEAUX

l'Adjudant Mécanicien,
E. LECONTE.



SERVICES DES
TRAMWAYS ET DES EAUX



TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES BRUTES RÉALISÉES PAR L'EXPLOITATION DES
SERVICES PUBLICS (TRAMWAYS & EAUX) ET DES REDEVANCES PAYÉES A LA
MUNICIPALITÉ PAR LA COMPAGNIE CONCESSIONNAIRE

SERVICE DES TRAMWAYS

RECETTES BRUTES			REDEVANCES (*)		
1908	1909	1910	1908	1909	1910
1 ^{er} trimestre Tls. — —	Tls. 20.713,01	Tls. 27.294,43	Tls. —	Tls. 1.035,65	Tls. 1.364,72
2 ^e » » 8.048,78	» 22.782,37	» 33.071,07	» 402,40	» 1.139,11	» 1.653,55
3 ^e » » 19.236,89	» 26.770,46	» 36.794,38	» 961,80	» 1.338,52	» 1.839,70
4 ^e » » 22.293,59	» 28.459,54	» 36.361,90	» 1.114,65	» 1.422,98	» 1.818,10
Tls. 49.579,26	98.725,38	133.521,78	Tls. 2.478,85	4.936,26	6.676,07

SERVICE DES EAUX

1 ^{er} trimestre Tls. — —	Tls. 10.769,46	Tls. 15.171,34	Tls. —	Tls. 269,23	Tls. 379,27
2 ^e » » 6.819,15	» 11.612,03	16.703,65	» 170,47	» 920,30	» 417,59
3 ^e » » 10.716,37	» 17.283,68	21.738,09	» 267,90	» 432,09	» 543,45
4 ^e » » 10.926,57	» 15.200,73	19.533,80	» 273,14	» 380,02	» 488,33
Tls. 28.462,09	54.865,90	73.146,89	Tls. 711,51	1.371,64	1.828,64

(*) Le pourcentage alloué à la Municipalité est de 5% sur les recettes du service des Tramways, y compris celles provenant de la publicité, et de 2 1/2 % sur les recettes du service des Eaux.

L'exploitation des deux services par la Compagnie concessionnaire (C^{ie} Française de Tramways et d'Eclairage électriques de Shanghai) a commencé en Mai 1908.



BUDGET POUR 1911



BUDGET ORDINAIRE-RECETTES		Tls.	c.	Tls.	c.
CHAPITRE 1.—IMPOTS					
Art. 1.— <i>Impôt Foncier :</i>					
	$\frac{5}{10}$ % de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle, moins les dégrèvements accordés aux établissements consacrés aux cultes.	Tls.	100.000.00		
Art. 2.— <i>Impôt locatif Européen :</i>					
	8 % de la valeur locative : Montant des quittances.	26.000.00			
	Allocations pour quittances tombées en non valeur.	2.000.00		24.000.00	
Art. 3.— <i>Impôt locatif Chinois :</i>					
	12 % de la valeur locative : Montant des quittances	143.000.00			
	Allocations pour quittances tombées en non-valeur.	4.000.00		139.000.00	
Art. 4.— <i>Impôt Extérieur :</i>					
	Contribution volontaire.—8 % de la valeur locative.		15.000.00		
Art. 5.— <i>Impôt sur les terrains non bâtis :</i>					
	1 % de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle.		2.000.00		
					280.000.00
CHAPITRE 2.—LICENCES					
Art. 1.— <i>Hôtels, Bars, Cafés.</i>			700.00		
» 2.— <i>Théâtres Chinois, Marionnettes, etc.</i>			2.000.00		
» 3.— <i>Restaurants Chinois.</i>			3.500.00		
» 4.— <i>Débts de boissons Chinois.</i>			5.000.00		
» 5.— <i>Vente de l'Opium</i>			16.000.00		
» 6.— <i>Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail.</i>			3.000.00		
» 7.— <i>Maisons de Tolérance</i>			4.500.00		
» 8.— <i>Loueurs de brouettes :</i>					
	Tls. 0.50 par brouette et par mois.		14.000.00		
» 9.— <i>Loueurs de Jin-ric-shaws :</i>					
	\$: 1.50 par Jin-ric-shaw et par mois		70.000.00		
» 10.— <i>Charrettes à Bras :</i>					
	de \$: 1.50 à \$: 6.00 par charrette et par mois		4.000.00		
» 11.— <i>Loueurs de chevaux et voitures :</i>					
	Droit mensuel suivant tarif fixé par le Conseil du 14 Janvier 1881.		7.000.00		
» 12.— <i>Véhicules privés :</i>					
	Droit trimestriel suivant tarif fixé par le Conseil du 13 Avril 1908.		10.000.00		
					139.700.00
CHAPITRE 3.—TAXES					
Art. 1.— <i>Monts de Piété</i>			5.500.00		
» 2.— <i>Marchands Eripiers.</i>			1.300.00		
» 3.— <i>Logeurs.</i>			5.500.00		
» 4.— <i>Changeurs.</i>			1.000.00		
» 5.— <i>Marchands Forains et Abris</i>			4.500.00		
» 6.— <i>Bateaux et Sampans</i>			9.000.00		
» 7.— <i>Marchés :</i>					
	Tls : 1.25 Marché de l'Est. Tls : 0.75 Marché de la Place Meugniot.		13.000.00		
	Tls : 1.25 Marché rue Weikwei. Par place et par mois.				
Art. 8.— <i>Vidanges : Monopole concédé par Contrat.</i>			13.200.00		
» 9.— <i>Permis de Construire</i>			300.00		
					53.300.00
	A reporter.....Taëls				473.000.00

BUDGET POUR 1911 - Recettes

		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report.....Taëls		473.000.00	
CHAPITRE 4.—RECETTE DIVERSES					
Art.	1.—Droits sur les Quais et Jetées : Perçus à raison de Tls : 2.50 par pied et par an.	6.780.00			
»	2.—Droits de Quayage :	55.000.00			
»	3.—Redevances : Compagnie des Tramways	6.000.00			
»	4.— „ „ des Eaux	1.500.00			
»	5.—Redevances : Loyer Marché de l'Est.	960.00			
»	6.— „ Compagnie du Gaz.	200.00			
				70.440.00	
CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES					
Art.	1.—Amendes	8.000.00			
»	2.—Plaques de Véhicules	80.00			
»	3.—Concessions dans le Cimetière	200.00			
»	4.—Produits divers	4.000.00			
»	5.—Ecole Municipale pour Chinois	2.500.00			
»	6.—Ecole Municipale pour Européens	»			
»	7.—Remboursements divers pour Travaux	500.00			
»	8.—Part contributive du Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore 50%	3.000.00			
»	9.—Cadastré	25.00			
»	10.—Affiches-Timbres	150.00			
»	11.—Vente d'objets saisis par la Police	800.00			
»	12.—Remboursement d'avances consenties aux Indigents.	100.00			
»	13.—Agents employés à des Services particuliers	2.400.00			
				21.755.00	
CHAPITRE 6.—INTÉRÊTS					
Art.	1.—Intérêts sur les Comptes-courants aux Banques	1.000.00			
»	2.—Intérêts sur les 100 Actions de la Cie. des Téléphones	400.00			
				1.400.00	
CHAPITRE 7.—ABATTOIRS					
Art.	1.—Recettes approximatives			12.000.00	
Total Général des Recettes Ordinaires				578.595.00	
RÉCAPITULATION					
	Chapitre 1.—Impôts	280.000.00			
»	2.—Licences	139.700.00			
»	3.—Taxes	53.300.00			
»	4.—Recettes diverses.	70.440.00			
»	5.—Recettes Accidentelles	21.755.00			
»	6.—Intérêts	1.400.00			
»	7.—Abattoirs	12.000.00			
		<u>578.595.00</u>			
A reporter.....Taëls				578.595.00	

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

5

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls.....			34.020.00	
1. Coolie de perception. p.m. Tls. 10.00	120.00			
1. do. » 9.50	114.00			
1. do. » 9.50	114.00			
1. do. » 8.50	102.00			
1. Schroff pour Sampans » 13.00	156.00			
1. Coolie do. » 9.90	108.00			
1. Sampanier » 9.50	114.00			
1. Schroff pour Brouettes » 12.00	144.00			
2. Coolies pour les Brouettes à Tls 9.00	18.00		216.00	
1. Interprète » 21.00	252.00			
1. Garçon de bureaux » 10.00	120.00			
1. do. » 11.00	132.00			
1. Veilleur de nuit » 9.00	108.00			
3. Coolies de Jinrickshas à Tls 6.50 » 19.50	234.00			
Récompenses de fin d'année »	198.00			
			5.532.00	
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX				
Art. 1.—Fournitures de bureaux. Tls.	300.00			
» 2.—Dépenses diverses imprévues. »	100.00			
» 3.—Chauffage des bureaux et salle du Conseil »	200.00			
» 4.—Menus frais. »	500.00			
» 5.—Entretien des machines à écrire »	50.00			
» 6.—Plaques de véhicules, collage, etc »	1.300.00			
	2.450.00		2.450.00	
Total du Titre 1.—Secrétariat				42.002.00
A reporter.....Taëls				42.002.00

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
<hr/>				
A reporter.....Taëls		578.595.00	

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

7

		Report.....	Tls.	c.	Tls.	c.
					42.002.00	
Titre 2.—Services Divers						
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGE ET PENDULES						
Art. 1.—	<i>Abonnements Téléphoniques :</i>					
	Sect. 1.—Secrétariat, Postes de Police, Travaux Abattoirs, Eglise St. Joseph, Camp militaire, Consulat Général de France et Services Divers	2.000.00				
	2.—Entretien	100.00				
		2.100.00				
»	2.—Horloge et Pendules					
	Remontage-Abonnement		125.00			
»	3.—Entretien et Réparations		100.00			
			2.325.00			
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL						
Art. 1.—	<i>Honoraires du Docteur de l'Administration</i>	p.m. Tls 250.00	3.000.00			
»	2.—Solde de l'Infirmier	» » 150.00	1.800.00			
	1. Coolie pour l'Infirmier	» » 6.00	72.00			
			1.872.00			
»	3.—Médicaments		1.200.00			
»	4.—Hôpitaux et Inhumations					
	1. Pour le personnel Européen.	1.200.00				
	2. Pour le personnel Indigène.	1.300.00				
			2.500.00			
»	5.—Achats d'instruments pour l'Infirmierie		100.00			
»	6.—Menus frais et Imprévus		200.00			
»	7.—Chauffage, éclairage et glace		200.00			
			9.072.00			
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE						
Art. 1.—	<i>Abonnement à l'Observatoire et un calculateur</i>		390.00			
»	2.—Service téléphonique: Abonnement pour le Sémaphore, l'observatoire et la boule		460.00			
»	3.—Personnel:					
	1. Employé en charge	p.m. Tls. 150.00				
	Indemnité de logement	» » 30.00				
			2.160.00			
	1. Assistant chinois	» » 40.00	480.00			
	1. Gardien	» » 14.00	168.00			
	1. Coolie	» » 8.00	96.00			
	1. Courrier porteur du bulletin » » 7.00		84.00			
			2.988.00			
Art. 4.—	<i>Dépenses Diverses :</i>					
	Sect. 1.—Etamines, drisses, imprimés, charbon.	1.000.00				
»	2.—Impression d'un nouveau code de signaux (Reliquat de 1910)		500.00			
»	3.—Consommation d'électricité.		150.00			
»	4.—Entretien des appareils électriques		200.00			
»	5.—Consommation d'eau.		20.00			
			1.870.00			
			5.708.00			
A reporter.....Taëls			17.105.00		42.002.00	

BUDGET POUR 1911 - Recettes

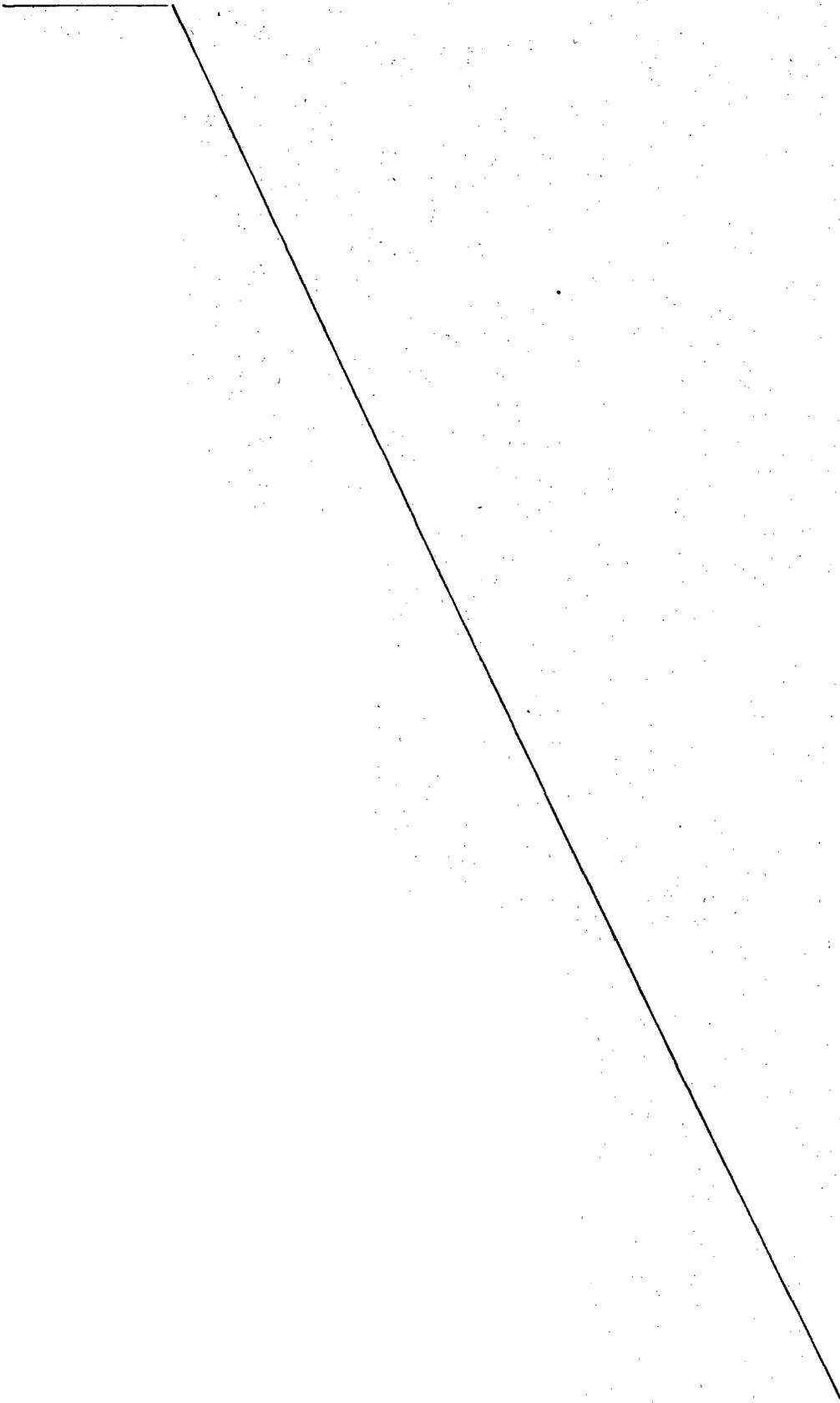
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
<hr/>				
A reporter.....Taëls		578 595.00	

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

9

		Report.....Taëls	Tls.	c.	Tls.	c.
			17.105.00		42.002.00	
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS						
Art.	1.—Orphelinat	1.500.00				
	» 2.—Hôpital Général.	1.750.00				
	» 3.—Hôpital Sainte-Marie	400.00				
	» 4.—Caisse de secours pour le Personnel Municipal	800.00				
	» 5.—Société Française de Bienfaisance	500.00				
	» 6.—Ecole St François Xavier.	300.00				
	» 7.—Shanghai Museum.	100.00				
	» 8.—Lazaret de Chang Pao Cha	2.100.00				
	» 9.—Caisse de Prévoyance.	7.000.00				
	» 10.—Institut Pasteur.	1.000.00				
	» 11.—Dispensaire	600.00				
	» 12.—Musique de la Ville	1.500.00				
	» 13.—Loyer du Cercle Français	360.00				
	» 14.—Pension à Czar, ancien agent 40.00	480.00				
	» à Jégo, ancien sergent 60.00	720.00				
	» à la V ^{ce} de l'interprète Louis 15.00	180.00				
	» à la V ^{ce} Tayssier \$ 10.00. 7.50	90.00				
		1.470.00				
			19.380.00			
CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS						
Art.	1.— <i>Personnel</i> :					
	Sect. 1.—Personnel Européen :					
	Adjudant-mécanicien p.m. Tls. 150.00	1.800.00				
	Aide-mécanicien » 100.00	1.200.00				
		3.000.00				
	Sect. 2.—Personnel Chinois :					
	1. Interprète. » 20.00	240.00				
	1. Mécanicien » 24.00	288.00				
	1. » 21.00	252.00				
	1. » 15.00	180.00				
	1. Mafou N° 1 à \$ 11.00—\$ 132.00					
	3. » 2 10.00 » 360.00					
	1. » 3 9.00 » 108.00					
	1. Chef Poste Est \$ 15.00 » 180.00					
	1. Coolie N° 1 C ^{trial} 9.00 » 114.00					
	1. Charpentier » 11.00 » 132.00					
	2. Tailleurs » 10.00 » 240.00					
	11. Coolies » 9.00 » 1188.00					
	5. » 8.50 » 510.00					
	2. Sonneurs à l'Église St Joseph \$ 6.00 » 144.00					
	Récompenses de fin d'année. » 3.108.00	Tls. 2.350.00				
		150.00				
		3.460.00				
	» 2.— <i>Entretien</i> :					
	Huiles, pétroles, essences charbons, etc p.m. Tls. 35.00	420.00				
	Peintures, réparations, etc » » 30.00	360.00				
	Équipement des pompiers volontaires » » 50.00	600.00				
	Entretien du harnachement. » » 25.00	300.00				
		1.680.00				
A reporter.....Taëls.....		8.140.00	36.485.00		42.002.00	

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
				
A reporter.....Taëls		578.595.00	

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

11

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.....Taëls....	8.140.00		36.485.00	42.002.00
Art. 3.—	<i>Téléphones:</i>				
	Abonnements, sonneries pour les pompiers volontaires.				
	Pose et Entretien.	Tls.	1.000.00		
» 4.—	<i>Matériel.</i>				
	Sect. 1.—Nouveau matériel, manches, etc. Achats		1.500.00		
» 2.—	Mobilier, menus frais, imprévus.		800.00		
» 3.—	Banquet Annuel		250.00		
» 4.—	Assurance du matériel		200.00		
			<u>2.750.00</u>	11.890.00	
CHAPITRE 6.—ECOLLES					
Art. 1.—	<i>Ecole Municipale Française</i>				
	Sect. 1.—Personnel Européen				
	1. Instituteur. Directeur		5.000.00		
	1. Institutrice. Directrice		<u>5.000.00</u>		
	Sect. 2.—Personnel Chinois				
	Frais de coolies et de gardien			396.00	
» 3.—	Frais Généraux.				
	Chauffage et éclairage		400.00		
	Entretien du matériel		280.00		
			<u>680.00</u>		
» 2.—	<i>Ecole Municipale pour Chinois</i>				
	Sect. 1.—Loyer p.m. Tls.	375.00		4.500.00	
» 2.—	Personnel Européen :				
	1. Directeur »	60.00	720.00		
	5. Professeurs »	50.00	3.000.00		
	Indemnités de Jin-rick-shaws	10.00	120.00		
			<u>3.840.00</u>		
» 3.—	Personnel Chinois				
	2. Professeurs chinois pour le Français p.m. \$	40.00	\$ 80.00	960.00	
	1. Professeur chinois pour le Chinois	30.00	360.00	360.00	
	1. Professeur chinois pour le Chinois	25.00	300.00	300.00	
	4. Professeurs chinois pour le Mandarin.	20.00	960.00	960.00	
	1. Professeur chinois pour les agents	20.00	240.00	240.00	
	1. Professeur chinois pour le mandarin.	15.00	180.00	180.00	
	1. Domestique p.m. \$	10.00	120.00		
	1. » »	9.00	108.00		
	Récompenses de fin d'année		<u>120.00</u>		
			\$ 3.348.00	2.500.00	
	4. Frais Imprévus, prix etc		<u>800.00</u>		
				17.716.00	
CHAPITRE 7—DÉPENSES DIVERSES					
Art. 1.—	<i>Rapatriements du Personnel Européen</i>				
	Sect. 1.—Rapatriements d'employés de l'Administration		500.00		
	A reporter.....Taëls.....	500.00		66.091.00	42.002.00

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
<hr/>				
A reporter.....Taëls		578 595.00	

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.....Taëls.....	500.00		66.091.00	42.002.00
Sect. 2.—	Passages des familles des employés- Congés	3.000.00			
» 3.—	Gratifications exceptionnelles	1.000.00			
» 4.—	Dépenses Imprévues	1.000.00			
		<u>5.500.00</u>			
Art. 2.—	Assurances	1.200.00			
» 3.—	Achat et entretien du mobilier	3.000.00			
» 4.—	Hôpital pour prisonniers	200.00			
» 5.—	Insertions et Abonnements	300.00			
» 6.—	Frais de Postes pour tous les services	600.00			
» 7.—	Taxes Chinoises sur propriétés Municipales	700.00			
» 8.—	Remb ^t de la 7 ^e annuité. Camp de Cou-Ka-Za.	4.300.00			
» 9.—	Honoraires de l'Avocat. Conseil	1.200.00			
» 10.—	Honoraires pour Etudes et Plaidoiries	3.000.00			
» 11.—	Frais de Chancellerie	200.00			
		<u>20.250.00</u>			
CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES ET DÉFENSE DE LA CONCESSION					
Art. 1.—	Volontaires				
» 2.—	Défense de la Concession			1.000.00	
» 3.—	Service de la Butte de tir				
» 4.—	Prix de Tir				
				<u>1.000.00</u>	
CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE-VÉTÉRINAIRE					
Art. 1.—	Personnels:				
Sect. 1.—	Personnel Européen				
1.	Inspecteur en Chef	200.00	2.400.00		
	Indemnité de logement	40.00	480.00		
			<u>2.880.00</u>		
1.	Inspecteur détaché aux Abattoirs	110.00	1.320.00		
	Indemnité de logement		logé		
	Indemnité de chauffage	10.00	120.00		
			<u>1.440.00</u>		
1.	Inspecteur	150.00	1.800.00		
	Indemnité de logement	20.00	240.00		
			<u>2.040.00</u>		
1.	Sous-Inspecteur	110.00	1.320.00		
	Indemnité de logement	20.00	240.00		
			<u>1.560.00</u>		
				7.920.00	
» 2.—	Personnel Chinois :				
	Abattoirs.				
1.	Interprète-Comptable	22.00	264.00		
1.	do. de nuit	12.00	144.00		
1.	Portier de jour	7.00	84.00		
1.	do. de nuit	6.50	78.00		
1.	Coolie	7.00	84.00		
5.	do. à 6.50.	32.50	390.00		
1.	do. de Jin-ric-shaw	6.50	78.00		
	Salubrité.				
3.	Interprètes pour les Ins- pecteurs à 15.00	45.00	540.00		
			<u>1.662.00</u>		
	A reporter.....Taëls.....	9.582.00		87.341.00	42.002.00

BUDGET POUR 1911 - Recettes

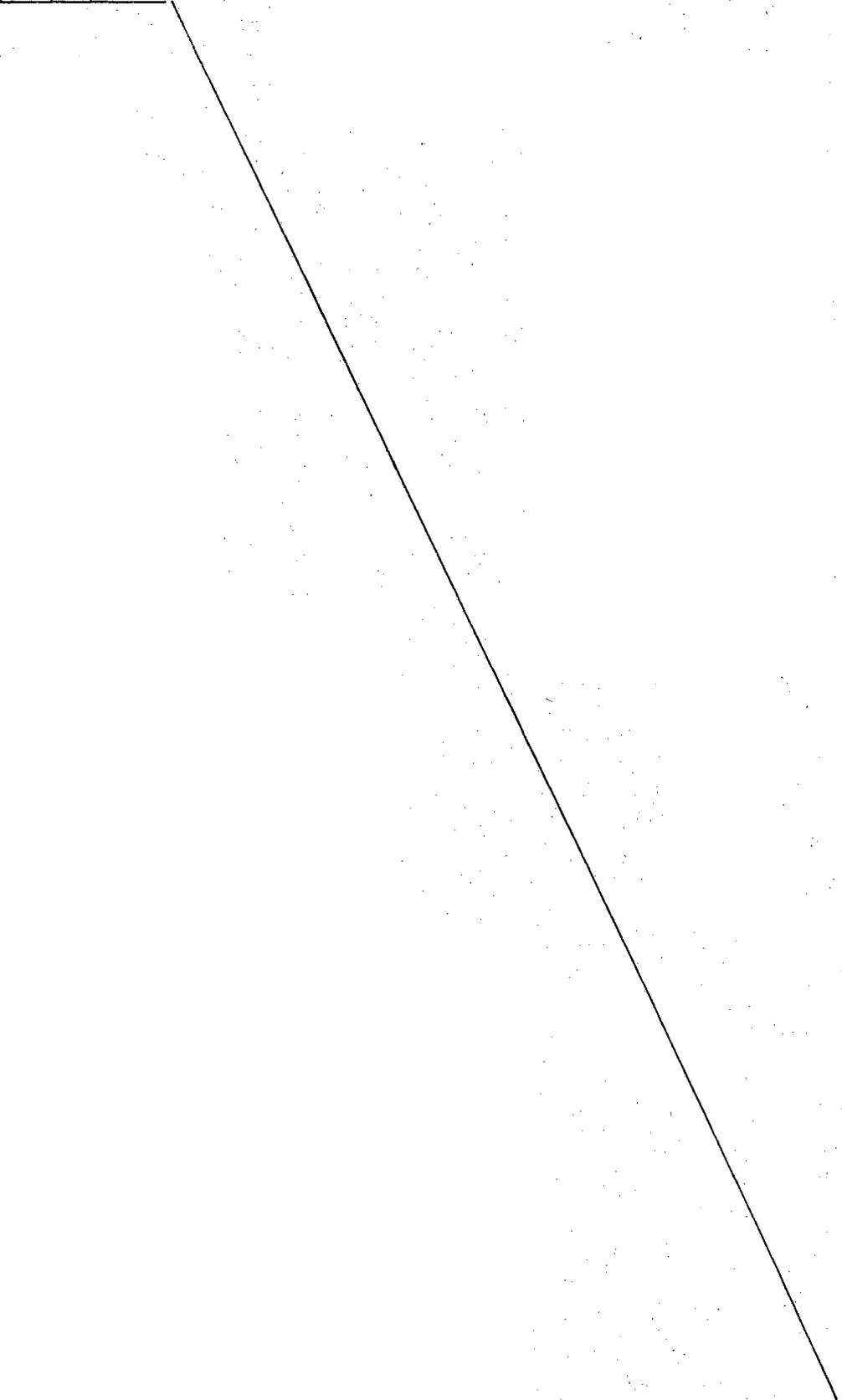
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595	00
<hr/>				
A reporter.....Taëls		578	595.00

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

15

			Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.....	Taëls.....	9.582.00		87.341.00	42.002.00
	5. Coolies de Jin-ric-shaw à 6.50	32.50	390.00			
	2. Coolies à 6.50	13.00	156.00			
	1. Coolie de Jin-ric-shaw	7.00	84.00			
	Récompenses de fin d'année		100.00			
			<u>730.00</u>			
Art. 2.—	<i>Exploitation des Abattoirs :</i>					
	Charbon 148 tonnes environ		1.350.00			
	Bois d'allumage 6.000 Kgs		50.00			
	Paille pour litières, 120 piculs environ.		45.00			
	Achat de marques et menus frais		150.00			
			<u>1.595.00</u>			
»	<i>3.—Entretien du Matériel :</i>					
	Réparations, entretien et remplacement		400.00			
	Location d'une tente pour l'été		40.00			
			<u>440.00</u>			
»	<i>4.—Laboratoire :</i>					
	Achat et remplacement du matériel		200.00			
	Produits chimiques		200.00			
	Achat et nourriture des animaux d'expérience		50.00			
	Consommation de gaz		50.00			
			<u>500.00</u>			
»	<i>5.—Service Sanitaire :</i>					
	Achat de désinfectants		1.000.00			
	Gaz pour incinération		200.00			
	Entretien et réparation des appareils		100.00			
			<u>1.300.00</u>			
»	<i>6.—Service Anti-moustiques :</i>					
	Allocation du Conseil.				5.000.00	
»	<i>7.—Imprimés :</i>					
	Régistres, imprimés, fournitures de bureaux, etc				100.00	
»	<i>8.—Vétérinaire :</i>					
	Allocation au Vétérinaire				3.600.00	
					<u>22.847.00</u>	
CHAPITRE 10.—IMPRIMERIE MUNICIPALE						
Art. 1.—	<i>Personnel :</i>					
	<i>Sect. 1.—Personnel Européen</i>					
	1. Surveillant.	p.m. Tls. 25.00	300.00			
»	<i>2.—Personnel Chinois</i>					
	1. Compositeur	» » 18.00	216.00			
	1. do.	» » 17.00	204.00			
	1. Conducteur	» » 15.00	180.00			
	1. Relieur-Coupeur	» » 25.00	300.00			
	1. Coolie	» » 10.00	120.00			
	Gratifications de fin d'année		50.00			
			<u>1.370.00</u>			
»	<i>2.—Frais divers :</i>					
	<i>Sect. 1.—Achat de papiers</i>		1.500.00			
	»	<i>2.—Entretien du matériel</i>	100.00			
	»	<i>3.—Achat de nouveaux caractères</i>	300.00			
	»	<i>4.—Frais divers : colle, pétrole, etc</i>	200.00			
	»	<i>5.—Imprévus</i>	300.00			
			<u>2.400.00</u>			
					3.770.00	
	A reporter.....	Taëls.....			113.958.00	42.002.00

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls	578.595.00	
				
A reporter.....Taëls	578.595.00	

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

17

		Fls.	c.	Fls.	c.
Report.....		113.958.00		42.002.00	
CHAPITRE 11.—EMPRUNT					
SPECIAL A L'EMPRUNT DE DEUX MILLIONS DE FRANCS					
Art. 1.— <i>Frais Annuels</i> :					
Service de l'amortissement 500 francs à forfait .	170.00				
» 2.— <i>Intérêts et Amortissement</i> :					
Sect. 1.—Intérêts pour 1911-selon tableau d'a-					
mortissement francs	86.985.00	29.000.00			
» 2.—Amortissement, 72 titres à 500 francs					
suivant tableau d'amortissement					
francs	36.000.00	12.000.00			
» 3.—Intérêts sur le découvert à la Banque de l'Indo-					
Chine	20.000.00				
	61.170.00				
Total du Titre 2.—Services divers		61.170.00		175.128.00	
<div style="border-left: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; position: relative;"> </div>					
A reporter.....Taëls.....				217.130.00	

BUDGET POUR 1911 - Recettes

Report.....Taëls	Tls.	c.	Tls.	c.
	578.595.00		
	A reporter.....Taëls	578.595.00	

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

19

	Report.....	Taëls.....	Tls.	c.	Tls.	c.
					217	130.00
Titre 3.—Garde Municipale						
CHAPITRE 1.—PERSONNEL						
Art. 1.— <i>Personnel Européen</i> :						
Sect. 1.— <i>Soldes</i> .						
1. Chef de la						
Garde. p. m.	Tls. 450.00	5.400.00				
Indemnité de chauffage	25.00	300.00				
		5.700.00				
1. Chef-adjoint	300.00	3.600.00				
Indemnité de chauffage						
et éclairage.	20.00	240.00				
		3.840.00				
1. Chef de Secteur Est	275.00	3.300.00				
1. Chef de Secteur Ouest	200.00	2.400.00				
1. Chef de Secteur Central	170.00	2.040.00				
1. Chef de Secteur Routes						
Extérieures.	150.00	1.800.00				
1. Chef de Secteur adjoint	140.00	1.680.00				
1. Inspecteur de la Sûreté	160.00	1.920.00				
6. Sergents de 1 ^{re} classe	105.00	630.00	7.560.00			
5. Sergents de 2 ^e classe						
(1 pour 5 mois).	100.00	500.00	5.300.00			
2. Sergents de 3 ^e classe						
(1 pour 7 mois)	95.00	190.00	1.805.00			
3. Brigadiers	90.00	270.00	3.240.00			
7. do	85.00	595.00	7.140.00			
14. Gardes de 1 ^{re} classe	80.00	1.120.00	13.440.00			
14. Gardes de 2 ^e classe (dont 9						
seulement pour 1 an, les au-						
tres représentant un total de						
14 mois)	75.00	9.150.00				
7. Gardes de 3 ^e classe (dont 2						
seulement pour 1 an, les au-						
tres représentant un total de						
46 mois)	70.00	4.900.00				
1. Secrétaire-interprète d'annamite	70.00	840.00				
2. Gardiens de jardin à 60.00	120.00	1.440.00				
		77.495.00				
» 2.— <i>Indemnités</i>						
Anciennetés		2.942.50				
Sûreté		1.500.00				
Eloignement		972.00				
Logements.		1.620.00				
		7.034.50				
» 3.— <i>Langue</i>		500.00				
		500.00				
» 4.— <i>Solde de la période transitoire</i>		102.00				
		102.00				
» 5.— <i>Supplément pour la baisse du change</i>		3.000.00				
		3.000.00				
	A reporter.....	Taëls.....	88.131.50		217	130.00

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

21

	Tls.	c.	Tls.	c.
A reporter.....Taëls.....	88.131.50		217.130.00	
Art. 2.—Personnel Tonkinois :				
Sect. 1.—Solde.				
4. Sergents. p.m. Tls.	15.00	60.00	720.00	
11. Brigadiers. » »	12.00	132.00	1.584.00	
61. Gardes de 1 ^{re} Cl.» »	10.00	610.00	7.320.00	
61. do. 2 ^e Cl.» »	9.00	549.00	6.588.00	
Versement pour la Caisse de retraite. . .			1.621.20	
» 2.—Indemnité.				
Ancienneté			300.00	
Langues			150.00	
Rapatriement, voyages			100.00	
Récompenses de fin d'année.			400.00	
			18.783.20	
» 3.—Personnel Chinois :				
Sect. 1.—Solde.				
1. Sergent p.m. Tls	17.00	204.00	204.00	
2. do. » »	15.00	30.00	360.00	
13. Brigadiers » »	12.00	156.00	1.872.00	
35. Agents de 1 ^{re} classe »	10.00	350.00	4.200.00	
45. do. de 2 ^e do. »	9.00	405.00	4.860.00	
68. do. de 3 ^e do. »	8.00	544.00	6.528.00	
22. do. stagiaires »	7.00	154.00	1.848.00	
1. Gardien Jardin Public»		12.00	144.00	
1. Secrétaire-interprète »		45.00	540.00	
1. do. do. »		35.00	420.00	
2. Interprètes. » »	26.00	52.00	624.00	
3. Interprètes. » »	20.00	60.00	720.00	
5. Interprètes. » »	18.00	90.00	1.080.00	
2. Sergents détectives (dont				
1 pour six mois seulement)	25.00	50.00	450.00	
2. Sergents détectives (dont				
1 pour six mois seulement)	20.00	40.00	360.00	
20. détectives de 1 ^{re} classe	15.00	300.00	3.600.00	
5. détectives de 2 ^e classe »	12.00	60.00	720.00	
1. Maître-Tailleur » »		15.00	180.00	
1. Coupeur » »		12.00	144.00	
1. Tailleur de 1 ^{re} classe »		11.00	132.00	
6. do. de 2 ^e classe »	9.00	54.00	648.00	
1. Garçon de bureau »		10.00	120.00	
1. Magasinier. » »		8.00	96.00	
1. Maïou » »		9.00	108.00	
3. do. » »	8.00	24.00	288.00	
1. do. » »		7.00	84.00	
1. do. . (Sûreté) » »		8.00	96.00	
2. do. (Postes) » »	7.50	15.00	180.00	
6. do. do. » »	7.00	42.00	504.00	
11. do. do. » »	6.50	71.50	858.00	
4. do. do. » »	6.00	24.00	288.00	
14. do. de Jin-ric-shaw »	6.50	71.50	858.00	
Récompenses de fin				
d'année » »			600.00	
» 2.—Indemnités :				
Anciennetés			749.50	
Langues			200.00	
Transport, détectives			1.008.00	
			35.671.50	
A reporter.....Taëls.....				217.130.00

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
<hr/>				
A reporter.....Taëls		578.595.00	

Report.....

Tls.	c.	Tls.	c.
		385	041.20

Titre 4.—Travaux Publics

CHAPITRE 1.—PERSONNEL

Art. 1.—*Personnel Européen :*

1. Ingénieur en Chef		550.00	6.600.00	
1. Ingénieur de la Voirie	275.00	3.300.00		
Indemnités de logement chauffage, éclairage	70.00	840.00		
			4.140.00	
1. Conducteur-Architecte	175.00	2.100.00		
Indemnité de logement	35.00	420.00		
			2.520.00	
1. Contrôleur-adjoint	140.00	1.680.00		
Indemnité de logement	20.00	240.00		
			1.920.00	
Commis des Travaux	130.00	1.560.00		
Logé			1.560.00	
1. Inspecteur des Ecuries	130.00	1.560.00		
Logé			1.560.00	
1. Surveillant de Travaux	130.00	1.560.00		
Indemnité de logement	20.00	240.00		
			1.800.00	
1. Surveillant de travaux	110.00	1.320.00		
Logé			1.320.00	
1. Surveillant de travaux	110.00	1.320.00		
Indemnité de logement	20.00	240.00		
			1.560.00	
1. Surveillant de travaux	110.00	1.320.00		
Indemnité de logement	20.00	240.00		
			1.560.00	
1. Surveillant auxiliaire	95.00	1.140.00		
Indemnité de logement	20.00	240.00		
			1.380.00	
1. Commis auxiliaire (cadastre)	110.00	1.320.00		
Indemnité de logement	20.00	240.00		
			1.560.00	
			27.480.00	

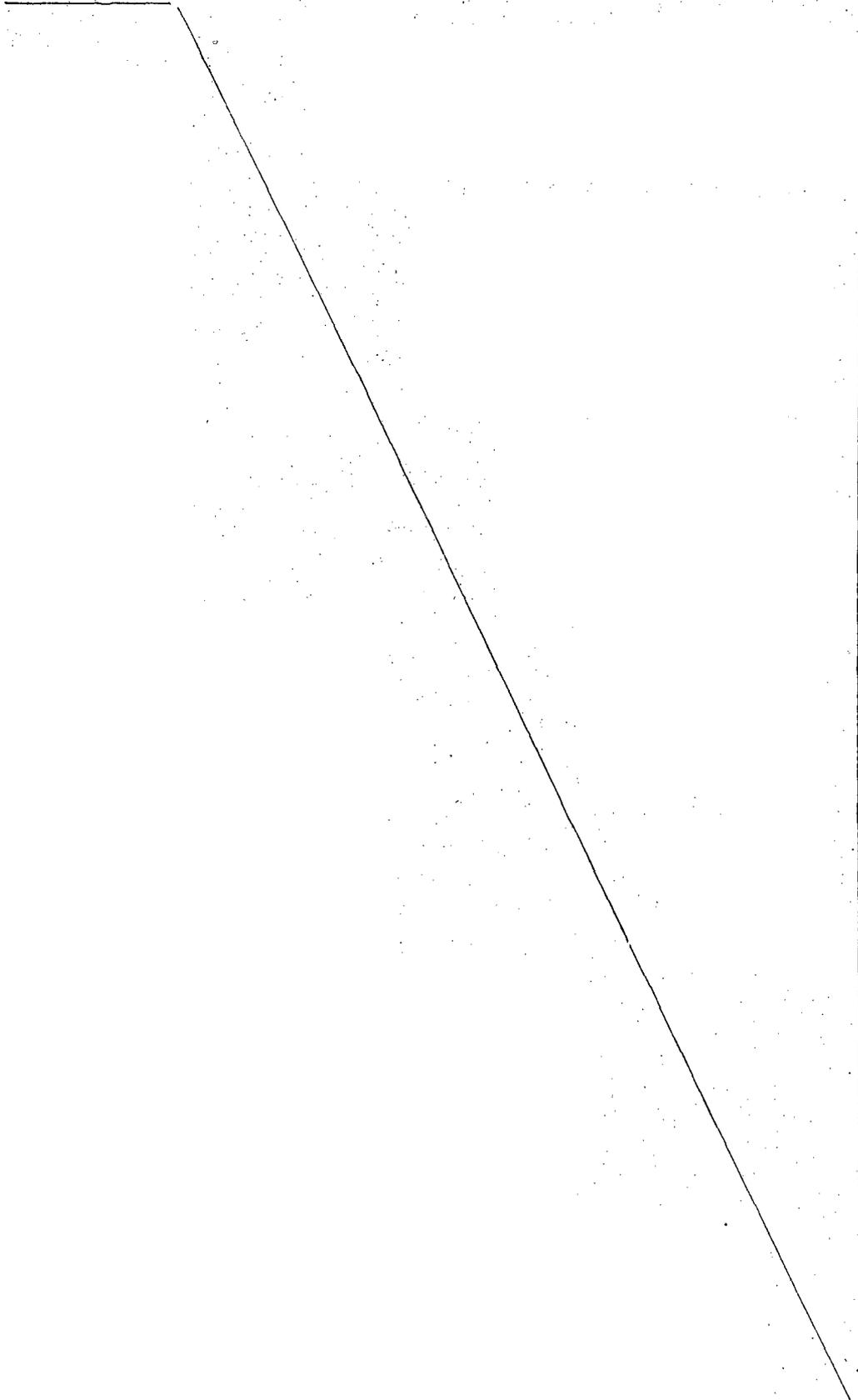
» 2.—*Personnel Chinois—Concession—*

1. Interprète	p.m.	Tls. 40.00	480.00
1. Dessinateur	»	13.00	156.00
1. Magasinier du Dépôt	»	16.00	192.00
1. Boy de bureau	»	6.50	78.00
1. Mécanicien	»	22.00	264.00
1. Mécanicien	»	16.00	192.00
1. Chauffeur	»	8.50	102.00
1. Chauffeur	»	7.50	90.00
1. Maître-forgeron	»	13.00	156.00
1. Forgeron	»	12.00	144.00
1. Aide-Forgeron	»	7.50	90.00
2. Frappeurs à 6.50	»	13.00	156.00
1. Maître-Charpentier	»	11.00	132.00

A reporter.....Taëls.....2.232.00 27,480.00

385.041.20

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
				
A reporter.....Taëls		578.595.00	

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

27

	Report.....	Taëls.....	2.232.00	27.480.00	Tls.	c.	Tls.	c.
							385.041.20	
6. Charpentiers	p.m.	8.00	48.00	576.00				
1. Maçon	»		10.00	120.00				
1. Tailleur de pierres	»		9.00	108.00				
1. Peintre	»		10.00	120.00				
1. Chef Cantonnier	»		20.00	240.00				
2. Sous-Chefs Cantonniers	»	10.00	20.00	240.00				
2. do. do.	»	10.50	21.00	252.00				
1. Surveillant du balayage	»		41.00	432.00				
1. Surveillant de l'arrosage	»		9.00	108.00				
10. Cantonniers de 1 ^{re} classe	»	6.75	67.50	810.00				
30. do. de 2 ^e classe	»	6.50	195.00	2.340.00				
14. do. de 3 ^e classe	»	6.25	87.50	1.050.00				
20. Chargeurs	»	6.50	130.00	1.560.00				
12. do.	»	6.25	75.00	900.00				
1. Coolie de Jin-ric-shaw	»		6.50	78.00				
2. Surveillants	»	10.50	21.00	252.00				
2. do.	»	8.00	16.00	192.00				
<i>Routes Extérieures</i>								
1. Chef Cantonnier	»		14.00	168.00				
1. Sous-Chef Cantonnier	»		9.00	108.00				
3. do. do.	»	7.50	22.50	270.00				
1. Magasinier-interprète	»		11.00	132.00				
12. Chargeurs	»	6.25	75.00	900.00				
20. Cantonniers 1 ^{re} classe	»	6.50	130.00	1.560.00				
10. do. 2 ^e do.	»	6.00	60.00	720.00				
1. Charpentier	»		9.00	108.00				
1. Coolie de Jin-ric-shaw	»		6.50	78.00				
<i>Bâtiments Municipaux et Plantations</i>								
1. Interprète	»		20.00	240.00				
1. Opérateur-Dessinateur	»		32.00	384.00				
1. Dessinateur	»		17.00	204.00				
1. do.	»		15.00	180.00				
1. Menuisier	»							
1. Peintre	»		10.00	120.00				
1. Charpentier	»	8.00	16.00	192.00				
1. Ferblantier-Vitrier	»		8.50	102.00				
1. Gardien du Dépôt (jour)	»		8.00	96.00				
1. do. do. (nuit)	»		7.00	84.00				
1. Boy de bureau	»		7.00	84.00				
1. Boy (Salle des Fêtes)	»		10.00	120.00				
1. Planton de bureau	»		6.50	78.00				
2. Coolies de Jin-ric-shaws.	»	6.50	13.00	156.00				
1. Gardien, Cimetière de Passiéjo	»		6.50	78.00				
1. Chef Jardinier	»		11.00	132.00				
1. Sous-chef jardinier	»		8.50	102.00				
4. Jardiniers	»	7.00	28.00	336.00				
6. Jardiniers	»	6.50	39.00	468.00				
6. Aide-Jardiniers	»	6.25	37.50	450.00				
1. Gardien (Cimetière de Lokawei)	»		6.50	78.00				
1. Jardinier (Hôtel Municipal)	»		7.50	90.00				
1. Coolie Balayage et Entretien des pontons publics	»		6.00	72.00				
<i>Contrôle et Cadastre</i>								
1. Electricien de jour	»		16.50	198.00				
1. do. do.	»		16.00	192.00				
1. Electricien de nuit	»		13.00	156.00				
1. Ouvrier plombier	»		15.00	180.00				
1. Boy de bureau	»							
1. Planton de bureau	»		6.50	78.00				
				20.004.00				
A reporter.....	Taëls.....				47.484.00		385.041.20	

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
<hr/>				
A reporter.....Taëls		578.595.00	

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

29

		Report.....	Tls. c.	Tls. c.
			47.484.00	385.041.20
CHAPITRE 2. — MATÉRIEL				
Art. 1.—	<i>Matériel fixe</i>			
	Balais-paniers-pétrole-peintures diverses-coke-fers divers-fonte-huiles-cordes-déchets de coton, pointes-pin d'Orégon, ciment-briques chaux et graisses.			
	Sect. 1.—Service de la Concession	1.500.00		
	» 2.—Service des Routes Extérieures	800.00		
		<u>2.300.00</u>		
» 2.—	<i>Matériel Roulant :</i>			
	Sect. 1.—Entretien courant-Achat de 10 tombeaux 2 caisses à boues 2 caisses d'arrosage	2.500.00		
	» 2.—Entretien des cylindres à vapeur, coke, huiles, chiffons, etc	800.00		
		<u>3.300.00</u>		
			5.600.00	
CHAPITRE 3.—ENTRETIEN DES BATIMENTS MUNICIPAUX				
Art. 1.—	Concession	10.000.00		
» 2.—	Extra-Concession	1.500.00		
» 3.—	Logements d'agents en Ville	200.00		
		<u>11.700.00</u>		
			11.700.00	
CHAPITRE 4.—ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE				
Art. 1.—	<i>Concession :</i>			
	Sect. 1.—Entretien des chaussées pavées et caniveaux.	2.000.00		
	» 2.—Aménagement et entretien des trottoirs (cimentage, coaltarage, pavage)	8.000.00		
	» 3.—Matériaux pour le macadamisage	13.000.00		
	» 4.—Entretien des murs de Quais	3.500.00		
	» 5.—Entretien des passerelles, ponts et pontons publics	600.00		
	» 6.—Entretien des égouts, drains et puisards	2.500.00		
	» 7.—Journées d'ouvriers et divers.	2.500.00		
		<u>34.100.00</u>		
» 2.—	<i>Routes Extérieures :</i>			
	Sect. 1.—Pavages divers, aménagement et entretien des trottoirs (coaltarage et cimentage, etc)	1.500.00		
	» 2.—Matériaux pour le macadamisage	7.000.00		
	» 3.—Entretien des Ouvrages d'art	800.00		
	» 4.—Entretien des égouts, drains et puisards	800.00		
	» 5.—Journées d'Ouvriers et divers.	2.000.00		
		<u>12.100.00</u>		
» 3.—	<i>Jardins, Plantations-Pépinières et Cimetières.</i>			
	Sect. 1.—Achat de plantes et matériel divers	1.500.00		
	» 2.—Entretien des Cimetières (drainage du Cimetière de Lokawei, construction de tombes)	1.800.00		
	» 3.—Journées d'Ouvriers	800.00		
		<u>4.100.00</u>		
» 4.—	Enlèvement des Ordures ménagères et boues de puisards	3.500.00		
			53.800.00	
			<u>118.584.00</u>	
			118.584.00	385.041.20
A reporter.....Taëls.....				

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
<hr/>				
A reporter.....Taëls		578.595.00	

		Report.....	Taëls.....	Tls.	c.	Tls.	c.
				118.384.00		385.041.20	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES							
Art. 1.—	<i>Service des Ecuries :</i>						
	Sect. 1.—Soldé des mafous et maréchaux		5.800.00				
	» 2.—Nourriture des chevaux		5.800.00				
	» 3.—Ferrage des chevaux, médicaments, brosses, étrilles, etc		1.200.00				
	» 4.—Achat et entretien du harnachement		1.500.00				
	» 5.—Achat de nouveaux chevaux		2.000.00				
			16.300.00				
»	2.—Fête Nationale		800.00				
»	3.—Frais Imprévus		1.000.00				
»	4.—Fournitures de bureaux		800.00				
»	5.—Achat d'instruments et Entretien		400.00				
»	6.—Chauffage des bureaux et Salle des Fêtes		200.00				
»	7.—Frais divers pour le Cadastre		200.00				
			3.400.00				
				19.700.00			
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE							
Art. 1.—	<i>Electricité :</i>						
	Sect. 1.—Consommation : Voies Publiques		24.000.00				
	» 2.— do. Bâtimens Municipaux et Agents en Ville		5.000.00				
	» 3.—Entretien Voies Publiques (achat de candélabres en fontes d'art)		9.500.00				
	» 4.—Entretien Bâtimens Municipaux et Agents en Ville		1.500.00				
	» 5.—Compteurs		350.00				
			40.350.00				
»	2.— <i>Gaz :</i>						
	Sect. 1.—Consommation et Entretien: Voies Publiques		1.500.00				
	» 2.—Consommation et Entretien: Bâtimens Municipaux		500.00				
	» 3.—Location de Compteurs		60.00				
			2.060.00				
»	3.—Achat de matériel et d'instruments de Contrôle		500.00				
				42.910.00			
CHAPITRE 7.—EAU							
Art. 1.—	Consommation. Agents en Ville		60.00				
»	2.—Entretien des Installations Municipales		500.00				
»	3.—Compteurs		300.00				
			860.00				
Total du Titre 4—						182.054.00	
A reporter.....				Taëls.....		567.095.20	

BUDGET POUR 1911 - Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.....Taëls		578.595.00	
Excédent au 31 Décembre 1910			27.561.42	
Total Général.....			606.156.42	

Report..... Tls. c. Tls. c.
567.093.20

Titre 5. — Budget de Prévisions

CHAPITRE 1. — DIVERS

Art. 1.—Expropriations et mises à l'alignement	
» 2.—Achats de terrains	
» 3.—Couverture de la crique limitée rue Ratard-Great Western Road.	
» 4.—Aménagement du Boulevard International rue Ratard (Great Western road)	
» 5.—Drainage de l'Avenue Dubail (Règlement final).	
» 6.—Drainage, Extension de la Concession: Rues Song Chan, M. Tillot Brenier de Montmorand, Amiral Bayle, Baron Gros.	
» 7.—Drainage Routes Extérieures: Routes Voyron, Père Robert, Stanislas Chevalier, Avenue Paul Brunat, Route Say Zoong.	
» 8.—Macadamisage de la Route Stanislas Chevalier et chemin d'accès aux prisons.	34.000.00
» 9.—Ouverture de Nouvelles routes	
» 10.—Reconstruction du pont S ^{te} Catherine et règlement final du pont de Len Pou Kan	
» 11.—Macadamisage de la route Ratard entre la route des Sœurs et la route Say Zoong.	
» 12.—Macadamisage de la route Ferguson	
» 13.—Aménagement d'un Stand	
» 14.—Plaques pour noms de rues et numéros de maisons	
» 15.—Paiement à Tsang Yu Kee: Indemnité convenue.	

Total du Titre 5.—

Excédent probable au 31 Décembre 1911

5.061.22

Total Général..... 606.156.42

BUDGET ORDINAIRE

Situation approximative au 31 Décembre 1911

RECETTES	Tls :	DEPENSES	Tls :
Excédent au 31 Décembre 1910	27.561,42	Secrétariat	42.002,00
se décomposant comme suit :		Services divers	173.128,00
100 actions S.M.Téléphone Co. 5.000,00		Garde Municipale	167.911,20
Solde créditeur en Banques et		Travaux Publics	182.054,00
numéraire en caisse 22.561,42		Budget de Prévisions	34.000,00
Tls : 27.561,42			
Impôts	280.000,00		
Licencés	139.700,00		
Taxes	53.300,00		
Recettes diverses	70.440,00		
Recettes accidentelles	21.755,00		
Intérêts	1.400,00		
Abattoirs	12.000,00	Balance probable au 31 Décembre 1911	5.061,22
Total Tls :	<u>606.156,42</u>		<u>606.156,42</u>

BUDGET POUR 1911 - Dépenses

.35.

	Tls.	c.	Tls.	c.
Titre 6. — Budget de travaux relatif à l'emprunt				
CHAPITRE 1. — DIVERS				
Art. 1. — Poste de Police et Pompiers; Avenue Paul Brunat. (Règlement final et aménagement)	59.000.00			
» 2. — Maison d'arrêt au Champ de Tir (Règlement final des travaux et aménagement)	37.000.00			
» 3. — Poste Central de Police (Règlement final et aménagement)	23.000.00			
» 4. — Installation et aménagement des 3 Batiments	14.000.00			
» 5. — Ecole Française, Avenue Paul Brunat (Règlement final et aménagement)	22.000.00			
» 6. — Ecole Municipale pour Chinois	25.000.00			
» 7. — Reconstruction du pont N° 1 sur le Yang King Pang	15.000.00			
» 8. — Commission aux architectes	15.000.00			
Total du Titre 6. —	230.000.00			